TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 10 167 — 40 PAGES — VENDREDI 7 OCTOBRE 1977

Le schilling autrichien sera-t-il dévalué ?

LIRE PAGE 40



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,60 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 1,30 m.; Allemagne, 1 DM; Autriche, 11 sch.; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,75; Danemark, 3,50 kr.; Espagne, 35 pes.; Grande-Bretagne, 20 p.; Grèce, 20 dr.; Iran, 45 ris; Italie, 350 l.; Liban, 175 p.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 2,75 kr.; Pays-Bas, 1,25 fl.; Portugal, 17 esc.; Suède, 2,55 kr.; Suisse, 1 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 15

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Campagne d'épuration en Chine

La Chine célèbre, ce jeudi 6 octobre, le premier anniversaire de l'arrestation de la « bande des quatre » : Mme Chiang Ching, veuve du président Mao Tse-toung, décédé quelques semaines auparavant, et ses « complices » du bureau politique, MM. Wang Hong-wen, Chang Chun-chiao et Yao Wen-yuan. *Cette* arrestation avait constitué un coup de théâtre, les « quatre » étant considérés — au moins à l'étranger — comme les héritiers spirituels du Grand Timonier. Depuis un an, la ligne « radicale », dont ils étaient les tenants, a été abandonnée.

Un éditorial, publié par toute la presse chinoise, évoque les « profonds changements » intervenus depuis l'an dernier, rapporte notre correspondant à Pékin. Ce texte rappelle les consignes données par le président Hua Kuo-feng devant le onzième congrès du parti, selon lesquelles la critique de *la* « *bande* des quatre » demeure « le pivot de la lutte entre deux classes et entre deux voies ». Le nouveau régime, qui a demandé aux cadres de se fier davantage au langage du réalisme qu'aux « discours creux », fait néanmoins appel à l'idéologie pour justifier ce qui apparaît en partie comme une rivalité de personnes.

Tout en présentant la situation actuelle comme « meilleure qu'on ne pouvait s'y attendre », l'éditorial incite les militants à se livrer à une véritable chasse aux sorcières. La « campagne de critique *et de dénonciation* » de la « bande des quatre » doit entrer, dit-il, dans une nouvelle phase pour l'élimination des « influences empoisonnées de la ligne révisionniste ». « Le nécessaire, poursuit-il, doit être fait pour que les enquêtes soient menées plus à fond. Ce travail d'enquête a une influence directe sur la pureté et la consolidation de notre parti. »

Un tel langage laisse prévoir une nouvelle vague d'épuration, au moins parmi les cadres locaux. La purge entreprise dans les rangs du P.C. chinois n'a d'ailleurs guère cessé depuis un an. Non seulement de hauts personnages — comme les anciens premiers secrétaires du parti dans les provinces de l'Anwhei et du Kansu — sont actuellement soumis à de violentes « campagnes de dénonciation », mais de nombreux mouvements de personnels continuent d'intervenir dans l'appareil du parti et dans l'armée. Plusieurs commandants de districts militaires provinciaux ont changé d'affectation. On pense à Pékin que l'épuration se poursuivra jusqu'au printemps, en liaison avec une campagne de « rectification du style de travail dans le parti ».

C'est en fait tout un style de vie que les Chinois sont invités à modifier. La contestation, voire la réflexion, doivent céder au culte de la production. Une campagne d'« émulation socialiste » est en cours entre les entreprises industrielles, rapportait mardi l'agence Chine nouvelle, selon laquelle la production industrielle de janvier à août a augmenté de 10 % par rapport à celle de la même période en 1976. Les « dirigeants inefficaces » sont critiqués un peu partout.

Tout en invitant au rendement, les dirigeants chinois annoncent une nouvelle politique culturelle. Quelques jours après la première apparition en public de M. Chou Yang, vice-ministre de la culture jusqu'à la révolution culturelle, « le Quotidien du peuple » a invité les artistes chinois à adopter la directive « Que cent fleurs s'épanouissent, que cent écoles rivalisent » lancée par Mao en 1956 et qui, en Chine, est le fondement de ceux qui revendiquent le droit à la recherche de nouvelles formes de créativité dans la continuité du socialisme. La réapparition de nombreux artistes et intellectuels disparus depuis la révolution culturelle s'inscrit dans ce mouvement, mais comment celui-ci pourrait-il se développer sainement dans le climat obsessionnel créé par la campagne contre les « quatre » ?

Le parti communiste espagnol réagit favorablement au projet de pacte de M. Suarez

Le chef du gouvernement espagnol a, le mercredi 5 octobre, proposé à tous les leaders des partis représentés aux Cortès, de les rencontrer à la fin de cette semaine, en vue d'adopter avec eux un « plan d'urgence » destiné à redresser la situation économique et à mener à bien les réformes politiques et sociales indispensables à la consolidation de la démocratie. La presse de Madrid emploie déjà, à ce propos, l'expression de « pacte de salut national ».

L'appel de M. Suarez intervient alors que la situation économique du pays est mauvaise : on prévoit, pour 1977, une inflation supérieure à 30 % ; le taux de chômage est de 5 % de la population active et les faillites se multiplient dans l'industrie.

Les consultations qui ont précédé la proposition du chef du gouvernement permettent de penser que la plupart des partis, et en particulier le P.C.E., y répondront favorablement.

De notre correspondant

Madrid. — Petit coup de théâtre à Madrid. Le chef du gouvernement, M. Adolfo Suarez, vient de demander aux leaders des principaux partis politiques de discuter ce qu'on appelle déjà, dans la capitale, un « *compromis historique* » à l'espagnole. Les porte-parole des groupes parlementaires ont été invités à se réunir avec le président du gouvernement, le samedi 8 et le dimanche 9 octobre, pour envisager un pacte « *de caractère et d'objectif limités* » destiné à apporter une solution « *aux problèmes les plus graves de l'Espagne actuelle* ».

Un accord d'un an

Dans la lettre qu'il vient de leur adresser, M. Adolfo Suarez propose aux principaux chefs de parti de se mettre d'accord avec lui sur un plan d'urgence économique, ainsi que sur une série de réformes destinées à adapter la législation à la « *réalité socio-politique du pays* ». Il cite à ce propos les modifications nécessaires du code pénal, la politique d'ordre public et celle de l'information d'État. A plusieurs reprises, dans sa lettre, M. Adolfo Suarez insiste sur la nécessité d'un climat de « *responsabilité* » et de « *solidarité* » pour consolider les nouvelles institutions démocratiques espagnoles.

Cette offre a été bien accueillie, sauf par le parti socialiste ouvrier. Le P.S.O.E. participera à la réunion, mais formules des réserves.

Le parti communiste ne cache pas sa satisfaction. M. Ramon Tamames, membre du comité exécutif du P.C.E., a déclaré, le mercredi 5 octobre, que l'initiative de M. Suarez pouvait être le premier pas vers le gouvernement d'union nationale réclamé par son parti. M. Santiago Carrillo a été le seul, parmi les principaux dirigeants de l'opposition, à avoir été reçu ces derniers jours par le président, au cours d'un entretien assez discret pour qu'aucun journal ne l'ait mentionné. Le secrétaire général du parti socialiste ouvrier, M. Felipe Gonzalez, a été consulté par téléphone, et le président du parti socialiste populaire, M. Tierno Galvan, confie qu'il y a bien longtemps qu'il n'a pas mis les pieds à la présidence.

Certains journaux ont indiqué, mercredi, que le pacte proposé aux partis serait limité à un an. Or le plan d'urgence économique est prévu pour un minimum de deux ans. Les délais compteront sans doute moins que les objectifs au cours de la discussion que M. Suarez va engager avec ses partenaires. Les communistes et les socialistes populaires semblent disposés à faire des concessions sur les mesures de compression des salaires envisagées par les responsables de l'économie pour juguler l'inflation. Néanmoins ils indiquent par avance que le dernier mot reviendra aux syndicats, et que l'austérité imposée aux travailleurs devrait s'accompagner d'une contrepartie sociale : contrôle sur les fonds de la sécurité sociale, gel des prix, desserrement du crédit au bénéfice de la petite et moyenne entreprise pour relancer l'activité et diminuer le chômage.

Mais la conclusion d'un pacte risque de se heurter à l'hostilité des socialistes, qui devront néanmoins s'y reprendre à deux fois avant de refuser tout accord : s'ils sont seuls dans l'opposition, — comme ils l'ont été souvent jusqu'à présent au Parlement — ils risquent d'être mal jugés par l'opinion publique. S'ils acceptent la formule proposée, ils donnent un long sursis à M. Suarez, ce qui va contre leur intérêt, du moins s'ils sont sincères quand ils affirment être prêts à prendre la relève.

CHARLES VANHECKE.

La majorité place les libertés au centre de sa campagne électorale

M. Barre apporte des satisfactions à la C.G.C.

Le comité central du P.C.F., qui a siégé mercredi 5 et jeudi 6 octobre, a fait le point sur la rupture des négociations consacrées à l'actualisation du programme commun. M. Georges Marchais devait évoquer les délibérations de son parti, jeudi à 13 heures, au journal de TF 1. M. Mitterrand s'exprimera sur le même sujet, vendredi 7 octobre à 20 heures, au journal d'Antenne 2.

C'est aussi des conséquences de la crise qui secoue l'union de la gauche que devait parler M. Raymond Barre, à 20 h. 30, au cours de l'émission de TF 1, « L'événement », ce jeudi 6 octobre. Le premier ministre doit également rendre compte de ses voyages à Washington et à Moscou et souligner l'image positive que la France conserve à l'étranger. Enfin, il reviendra sur la situation économique et sociale en insistant sur la nécessité de prolonger l'effort de rigueur. M. Barre pourra faire état des satisfactions qu'il vient d'apporter aux cadres de la C.G.C. en s'engageant, en particulier, à ne pas supprimer, pour 1978, le plafond des salaires soumis aux cotisations sociales.

Autre signe d'une certaine pérennité de la politique contractuelle : la signature donnée par les syndicats réformistes aux accords de salaires dans plusieurs entreprises nationalisées (R.A.T.P., E.G.F., Charbonnages de France). Mais l'emploi reste un point noir : le nombre des chômeurs secourus a encore fortement augmenté en septembre, les licenciements liés à des fermetures ou à des restructurations d'entreprises restant très nombreux.

Si le premier ministre pense, comme M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire général du parti républicain, qui s'en explique ci-dessous, que le paysage politique s'est modifié du fait des divergences à gauche, M. Chirac a soutenu, de nouveau, un point de vue différent, jeudi matin, au micro de France-Inter. Le président du R.P.R. a réaffirmé son scepticisme face à une éventuelle majorité socialo-centriste. Une formule qui sera sans doute évoquée à Lyon, où s'ouvre, vendredi 7 octobre, le congrès extraordinaire du C.D.S.

Il semble toutefois que le thème essentiel de la campagne de la majorité portera sur les libertés. M. Giscard d'Estaing s'exprimera sur ce sujet, devant le Conseil constitutionnel, le 8 novembre.

QUESTIONS AU P.S.

par JEAN-PIERRE SOISSON (*)

Tout paraît, désormais, opposer le parti communiste et le parti socialiste. L'un et l'autre n'ont pas la même conception de l'organisation de l'économie, d'une politique de la défense, de l'échelle des rémunérations. Comment pourraient-ils gouverner ensemble ?

Le problème essentiel de l'opposition est ainsi un problème de crédibilité.

Imagine-t-on, à la table du conseil des ministres, s'affronter Georges Marchais et François Mitterrand avec cette violence, longtemps retenue et soudain révélée ? Pendant cinq ans, ils ont ensemble chanté la grand-messe du programme commun, mais ils avaient sous les yeux des missels différents.

Certes, ils veulent le programme commun, mais les mots qu'ils emploient n'ont pas le même sens.

Aussi je voudrais poser deux questions aux dirigeants du parti socialiste.

Voici la première. Pendant des années, ils ont affirmé que l'alliance avec le parti communiste était la condition même de la transformation de ce dernier. Or ils disent maintenant que, non vraiment, le parti communiste « *n'a pas changé* ». Certains parlent à nouveau de « *démocratie populaire* » et même d'un Etat « *puissant, centralisateur, contraignant* », qui risquerait de devenir « *par la force des choses, contre même la volonté de ses dirigeants, policier* » (1). L'intransigeance du parti communiste n'est-elle pas la condamnation de l'entente qu'ils *ont souhaitée et qu'a* manifestée en juin 1972 la signature du programme commun ?

La deuxième question est tout aussi grave. La rupture est intervenue sur les nationalisations. Or c'est à leur sujet que Georges Marchais, dans la préface écrite en 1972 pour la publication du programme commun, évoquait le « *seuil minimum* », c'est-à-dire le seuil au-delà duquel aucun retour en arrière n'est possible.

« *Le programme commun*, a récemment déclaré le secrétaire général du parti communiste, *ce n'est pas encore le communisme » — pas encore*. Mais il y conduit. N'est-il pas significatif que les communistes n'aient accepté sur les nationalisations aucune véritable concession ?

La liberté ne se divise pas. Au prix de convulsions sanglantes, la liberté politique est née en Europe et aux Etats-Unis à la fin du dix-huitième siècle, sur le terrain que lui avait préparé la liberté économique.

(Lire la suite page 11.)

(*) *Secrétaire général du parti républicain.*

(1) Jean Daniel, « Le tournant » (*le Nouvel Observateur*, 26 septembre 1977).

Les « trahisons » du président Carter

Alors que les milieux politiques américains accueillent avec soulagement l'accord américano-israélien intervenu dans la nuit du 4 au 5 octobre — et qui constitue, de la part de Washington, un recul par rapport à la déclaration américano-soviétique de samedi dernier, — la conférence de Belgrade poursuit ses travaux. Les délégués américain et soviétique prennent la parole ce 6 octobre ; on pense qu'un affrontement entre Moscou et Washington sera évité sur le problème des droits de l'homme. M. Bettencourt est intervenu également ce jeudi ; le chef de la délégation française a notamment affirmé que « le principe de non-intervention ne doit certes pas servir d'alibi pour se soustraire à l'exécution des engagements souscrits dans l'Acte final ».

Aussi bien les récents développements dans l'affaire du Proche-Orient que la modération de M. Carter sur les problèmes des droits de l'homme ont amené de nombreux observateurs à parler des « abandons » voire des « trahisons » du président.

par JACQUES AMALRIC

« *Jimmy Carter abandonne Israël.* » « *Le chef de la Maison Blanche sacrifie les dissidents soviétiques au condominium américano-soviétique !...* » Qu'ils s'en réjouissent ou qu'ils s'en indignent, ceux qui, nombreux, dans la presse et parmi les observateurs, portent depuis plusieurs jours un jugement aussi expéditif sur le président des Etats-Unis font valoir plusieurs faits à l'appui de leurs affirmations : la délégation américaine à la conférence de Belgrade n'adoptera pas une position en flèche sur la question des droits de l'homme ; Washington a fini par reconnaître l'existence des « *droits légitimes* » du peuple palestinien, et ceci dans un texte publié conjointement avec Moscou. Ce double infléchissement de la politique américaine coïncide, enfin, avec un « déblocage » des négociations américano-soviétiques sur la limitation des armes stratégiques (SALT), négociations qui piétinaient depuis le « sommet » Brejnev-Ford de Vladivostok, en novembre 1974.

Ces constatations sont exactes — ou, plutôt, ne sont pas fausses. Elles sont aussi quelque peu sommaires. Voici longtemps, après tout, que M. Carter ne faisait pas mystère de sa volonté de modifier la stratégie, sinon la politique, des Etats-Unis au Proche-Orient ; de « petites phrases » en « petites phrases », il en est arrivé à affirmer une évidence : il ne peut pas y avoir de règlement durable qui ne tienne compte de la réalité palestinienne

(Lire la suite page 3.)

AU JOUR LE JOUR

HEURES CREUSES

Il paraît que le tout-électrique est menacé et que la tarification dégressive des heures creuses va disparaître. On comprend, bien sûr, que le gouvernement ait le souci de ne pas encourager la consommation. Mais est-ce la bonne méthode ?

Si l'on considère comment est consommée l'énergie politique d'un pays, on s'aperçoit qu'il y a des heures de pointe électorale entre lesquelles s'étendent de longues heures creuses où s'accumulent, à bon marché, les griefs, les réflexions, les projets, voire les programmes.

A lancer trop tôt le courant de jour, on risque l'épuisement des réserves idéologiques, et la facture peut alors être très élevée. Mieux vaut prolonger jusqu'à l'aube les nuits tarifaires où les républiques restent belles, à bon compte, sous les empires.

ROBERT ESCARPIT.

UN RETOUR TRIOMPHAL

Günter Grass et « le Turbot »

Günter Grass l'imprécateur. Günter Grass le scandaleux... Il y aura bientôt vingt ans, la ville de Brême entendait couronner « le Tambour » et, à ce titre, était contestée. Les aventures du nain Oscar choquaient par leur « obscénité », par leur immoralité. Depuis, l'auteur a fait son chemin, le livre aussi, dont les tirages atteignent dans la seule R.F.A. plus d'un million et demi d'exemplaires.

Günter Grass appartient à la génération du traumatisme : né en 1927 (à Dantzig), il était à peine adolescent lors de la guerre, de l'effondrement du Reich. Pour lui, pour eux, ces écrivains qui constituèrent le « Groupe 47 », l'après-guerre fut l'occasion d'une des plus radicales reconstructions de l'histoire européenne. Ecrire pour survivre, écrire pour surmonter, écrire pour retrouver une conscience morale, et nationale.

Plus que Heinrich Böll, Grass est devenu aujourd'hui un défenseur acharné, et internationalement écouté, de la social-démocratie. Pendant ces dix dernières années, il s'est fait le champion de la S.P.D. On l'a vu accompagner et soutenir son ami Willy Brandt dans sa campagne électorale de 1972. On le voit encore animer une revue (« L 76 ») où il donne la parole aux socialistes de l'Ouest et de l'Est.

Lassé moins de la politique que du langage, dont elle s'assortit, Günter Grass revient à l'écriture. Son « Turbot », qui paraît actuellement en R.F.A., est un événement littéraire. Nicole Casanova a rencontré l'écrivain qui présente cette somme et s'entretient avec elle page 24 dans « le Monde des livres » des implications littéraires et politiques de l'ouvrage. Encore qu'il se déclare « fatigué du présent », Grass règle ses comptes avec celui-ci.

FRANÇOISE WAGENER.





idées

LE TRAVAIL ET LA RETRAITE

Le point de vue de...

MICHEL CALONI

A chacun selon ses besoins

Médecin, Michel Caloni est animateur de stages de préparation à la retraite.

LA pré-retraite à soixante ans pour les salariés du secteur privé est certainement une excellente chose. Elle permettra notamment de résoudre le problème qui se pose aux couples dont l'épouse, plus jeune que le mari, continue à travailler alors que ce dernier est déjà à la retraite. Nombreuses sont les femmes qui voudraient *prendre leur retraite en même temps que leurs époux, mais qui,* ayant cessé leur activité professionnelle pour élever leurs enfants, n'ont pas les cent cinquante trimestres fatidiques de cotisation à la Sécurité sociale. Alors elles travaillent jusqu'à soixante-cinq ans pour *obtenir la meilleure pension possible, pendant* que leurs maris les attendent à la maison. L'accord patrons-syndicats permettra sans doute de remédier à cette situation.

Cependant, nous pensons qu'une autre solution, plus équitable, existe.

Actuellement, une des conditions pour obtenir la retraite maximum *de la Sécurité sociale est d'avoir cotisé pendant cent cinquante tri*mestres, soit trente-sept ans et demi. Or, nous avons rencontré beaucoup de travailleurs ayant cotisé pendant quarante, quarante-deux et même quarante-cinq ans. Les cotisations versées pour les années de travail dépassant les trente-sept ans et demi sont perdues, ce qui provoque une certaine grogne, alors qu'en même temps il manque des trimestres à leurs conjoints, qui devront travailler jusqu'à soixante-cinq ans pour obtenir le plus grand nombre possible de trimestres de cotisation. Dans la réalité d'un ménage, les cotisations comme les pensions s'additionnent. Alors pourquoi ne serait-ce pas la même chose pour le nombre des trimestres de cotisation ?

Sans bouleverser toute législation actuelle, ne pourrait-on envisager l'addition des trimestres de cotisation du mari et de la femme ? Au cas où cette somme serait égale ou supérieure à trois cents trimestres, la condition de cotisation (trente-sept ans et demi) serait remplie pour chacun des conjoints. De même, si l'un des conjoints disparaissait avant de prendre sa retraite, des trimestres de cotisations du défunt ne pourraient-ils pas être imputés au crédit du conjoint survivant ?

***

Ne risque-t-on pas, d'autre part, de transformer une « possibilité de prendre sa retraite » en une obligation ? La retraite, qu'on le veuille ou non, constitue un traumatisme psycho-affectif qui peut être atténué si elle n'est pas subie (mise à la retraite) mais prise, donc *voulue, à la date de son choix.*

C'est pourquoi il ne faudrait plus entendre revendiquer la retraite à soixante ans, mais la retraite « à partir » de soixante ans, ce qui n'est pas du tout la même chose. Pour que la retraite change de visage, il est indispensable qu'elle ne soit plus subie comme la sanction d'un âge dont le retraité n'est pas responsable. Elle ne doit plus se conjuger au passif : « *On m'a mis à la retraite* », mais à la forme active, et donc être l'expression d'une volonté : « *J'ai pris ma retraite.* » Le succès de la formule de la retraite à la carte créée dans certaines entreprises nous a révélé que cette solution atténue *de façon considérable le traumatisme de la retraite et ses séquelles.*

Et pour certains (rares) ou certaines célibataires, veufs ou veuves pour qui l'atelier ou le bureau est le lieu unique de communication et de relations humaines et sociales, la retraite dans sa forme actuelle entraîne la mort sociale et bien souvent provoque des catastrophes. Pourquoi ne pas donner à ces personnes la possibilité de poursuivre (comme en U.R.S.S.) quelque temps leurs activités et leur permettre une réduction progressive du temps de travail, afin de les aider à passer en douceur de l'activité à la retraite ? Les départs anticipés de certains ou de certaines seraient sans doute en partie compensés par les *prolongations d'activité des autres.*

J'entends déjà d'ici les cris que vont susciter mes propositions : « *Et le million de chômeurs, qu'en faites-vous ? Les vieux, à la retraite, place aux jeunes.* » A ceux-ci, je répondrai que les actifs d'aujourd'hui, donc eux-mêmes, sont les vieux de demain ; qu'il convient donc de penser à l'avenir lointain et non au présent immédiat. En même temps, je me demande quand ce mythe du remplacement des retraités par des chômeurs sera détruit : les mises à la retraite anticipées obligatoires, forme déguisée du licenciement collectif, n'ont jamais créé beaucoup d'emplois nouveaux, même dans les entreprises natio*nalisées. Elles ne font que créer des « demi-soldes du monde du travail »* (le terme est d'un jeune retraité). Ne serait-il pas plus logique de laisser partir ceux (et surtout celles) qui le désirent, et de permettre aux autres de choisir leur date et leur mode de départ ?

La retraite à la carte, ou « à chacun selon ses besoins » : c'est le devoir d'une société qui se veut de progrès de répondre aux aspirations légitimes de ses membres, pour leur permettre un plus grand épanouissement, une *vie meilleure, plus heureuse.*

Une vie active en peau de chagrin

par MARCEL BLEUSTEIN-BLANCHET (*)

JE voudrais déclarer la guerre au mot retraite. N'est-il pas emprunté au langage militaire ? « Marche en arrière d'une armée après un combat malheureux », précise le Petit Larousse. *Cela crée une étrange ambiance* autour de centaines de milliers de travailleurs que la société envoie, chaque année, à l'arrière. *Quel combat malheureux ont-ils* livré ?

Cette contamination du langage est tellement évidente que les militaires de carrière se gardent de parler de retraite quand il s'agit de désigner leur propre retour à la vie civile : les généraux quittant l'active sont d'abord versés dans le cadre de réserve. Quant aux hommes politiques, quand ils perdent leur mandat, on les met en réserve de la République.

Le pouvoir et les privilèges passent aussi par le vocabulaire. Il y a des *mots* qui font mal et qui coûtent cher.

Trop souvent, la retraite est effectivement vécue comme une défaite, sans doute parce que la coupure est trop brutale avec la vie active. On est séparé du jour *au lendemain de son milieu de* travail et des relations qu'on y possédait. On perd, quand on l'avait, le pouvoir de décider, en tout cas, celui d'agir ; on se retrouve amputé, avec l'impression d'avoir été victime d'un accident.

Un retraité ne manque pas forcément d'occupations : cultiver son jardin, bricoler, aller voir des amis, voyager, faire ce qu'on *n'avait pas le temps de faire aussi* longtemps qu'on travaillait. Il y a beaucoup de retraités heureux. D'autres ont du mal à se contenter de cet ersatz d'activité. C'est qu'il y manque le sentiment d'être directement utile à la collectivité, ainsi que la valorisation qui s'y attache.

Au niveau collectif, je trouve aberrante *la stratégie sociale* qui consiste à mettre en hibernation des Françaises et des Français, dont le savoir-faire pourrait encore apporter beaucoup à la communauté. On vient de mettre en œuvre les premières mesures de la retraite anticipée. Elles vont retirer de la vie collective quelques centaines de milliers de travailleurs à un âge, soixante ans, où on est de plus en plus en pleine possession de soi. Voilà un de nos paradoxes.

En fait, la vie active de *l'homme est devenue une peau* de chagrin. Elle se trouve coincée entre un apprentissage universitaire qui s'allonge et une fin de carrière qui se rapproche. Avec, aux deux bouts, la même contradiction : des jeunes qui mûrissent de plus en plus vite, mais qui n'en piétinent que plus longtemps dans l'antichambre de la société ; des adultes qui prolongent *notablement* leur jeunesse, mais que l'on condamne à quitter plus rapidement la scène. La première de ces deux frustrations nous a valu mai 68. A quand l'insurrection des panthères grises ?

Je ne suis pas en train de dire qu'il faut reculer l'âge légal de la retraite. Ce serait nager à contre-sens de l'évolution écono*mique, technologique et sociale.* Je dis seulement qu'il faut restituer aux retraités le sentiment d'appartenir au tissu vivant de la nation, et pour cela inventer à leur bénéfice une retraite autre.

Faire disparaître les classes d'âge

On ne m'a pas attendu pour y réfléchir et aussi pour agir. Avec l'encouragement des pouvoirs publics, parfois à leur initiative, *de nombreux organismes se* sont développés au cours de ces dernières années qui se donnent pour tâche de préparer la retraite en douceur et de proposer aux retraités toute une gamme d'activités. Athlétisme, yoga, natation, randonnées, billard, échecs, belote, bridge, jeux en tout genre, mais aussi rencontres, conférences, concerts, excursions, tourisme, ini*tiation à l'art, sans oublier* la création de journaux du troisième âge ni celle des universités du même nom : la liste est longue. Bravo.

Oserai-je dire que, dans la plupart des cas, le problème dont nous traitons n'est pas abordé ? Ce n'est pas de distraire les retraités ni de les maintenir en *forme qu'il s'agit* — encore que ce soit là des objectifs parfaitement honorables, — mais de les réinsérer dans le corps social. Or toutes ces activités, dans la mesure où elles leur sont spécifiquement destinées, ne font qu'entériner l'existence d'un univers du troisième âge. Certains peuvent s'y sentir à l'aise. D'autres pas.

C'est pourquoi je propose qu'une *commission de créatifs, assistés* pour la bonne règle de quelques experts, se mette au travail sans tarder. Elle pourrait avoir comme tâche essentielle de modifier, avec les mots qui en sont le reflet, *toutes nos mentalités à l'égard de* la retraite. Elle devrait notamment réfléchir aux moyens de faire disparaître cette notion de *classe d'âge qui se faufile dans* tous les sondages, toutes les analyses sociologiques et qui nous a fait tant de mal. C'est elle qui est à l'origine du racisme anti-vieux comme du racisme anti-jeunes ; celui qui a conduit à parquer les uns et les autres dans des ghettos : ici le campus, là le béguinage ou l'hospice.

Il s'agit de réunifier cet univers *cloisonné en faisant comprendre* à tous qu'une société en mutation accélérée comme la nôtre a simultanément un immense besoin des jeunes, parce qu'ils sont plus capables que d'autres d'assumer le changement, et un immense besoin des moins jeunes, parce qu'ils détiennent le trésor des références, sans lesquelles le changement n'est qu'un leurre.

La France, qui a toujours brillé par la qualité de sa main-d'œuvre, possédait les meilleurs artisans du monde : ceux qui ont taillé les pierres de Notre-Dame et assemblé les meubles de Versailles.

Il s'agirait de former ceux qui en manifesteraient le désir dans des spécialités artisanales aux antipodes de celles où ils ont fait carrière. L'ancien employé de bureau deviendrait potier ou cordonnier, développerait son goût pour le *métal*, la pierre ou le tissage. En contribuant à ressusciter un secteur économique en déclin, chacun y trouverait le *plaisir de créer de ses doigts,* doublé de la joie que procure la perspective de prendre un nouveau départ à l'âge habituel des renoncements.

Cela demanderait quelques aménagements. Il ne faudrait ni concurrencer indûment les artisans en place, ni aboutir à faire prendre deux fois en charge par la communauté le fonctionne*ment du système de retraite ;* aucun de ces problèmes n'est insoluble ; pas davantage celui que pose le financement de l'opé*ration au bout du compte,* l'investissement serait modeste au regard du profit qu'en tireraient les individus de la communauté.

Pour une Fondation de la retraite active

Pour accélérer le processus, il faudrait lui donner le retentissement qu'il mérite. Je propose dès *à présent que soit créée* une Fondation de la retraite active, fonctionnant sur le modèle de ma Fondation de la vocation. Elle aurait pour première tâche d'organiser un concours et une sélection de « chefs-d'œuvre » réalisés par les retraités. Un prix important, décerné par le président de la République en personne, donnerait ostensiblement *la mesure de l'utilité publique* d'une telle initiative. Et le secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, chargé du travail manuel, serait tout désigné pour la patronner, lui donnant ainsi toute sa portée et sa signification.

Dotée par les Caisses et le 1 %, la Fondation serait le lieu de résonance du nouvel artisanat, le foyer où viendraient s'allumer ces vocations différées — différées par la vie.
savoir-faire de tous les métiers d'art ou d'artisanat où la relève se fait attendre : gestes, tours de main, recettes, toute cette culture infiniment précieuse qui est en *train de nous quitter faute du* minimum de soins — d'amour —
Elle pourrait avoir comme deuxième tâche de programmer la mise sur vidéo-cassettes du qu'il faut pour la sauver. Ainsi se constituerait une filmothèque à la disposition de tous ceux qui voudraient reprendre un de ces *métiers en voie d'extinction* : et non seulement les retraités, mais les jeunes.

Quoi qu'il en soit, il est urgent d'entreprendre une action d'envergure pour modifier la signification sociale de la retraite. Le *gouvernement vient de prendre* diverses mesures aboutissant à la création de nouveaux emplois pour les jeunes. Personne ne s'en réjouit plus que moi, qui, depuis si longtemps, milite dans ce sens (1). Il ne faudrait pas que ces mesures, coïncidant avec celles qui concernent la retraite anticipée, donnent à penser que la société française résout ses *problèmes sociaux* en appliquant le principe des vases communicants.

Sinon, les nouveaux retraités auraient tôt fait de ressentir qu'on les chasse pour faire place aux jeunes ; et ceux-ci recevraient vite l'impression qu'on les encourage à pousser leurs aînés vers la sortie.

(1) Voir *le Monde* du 24 mars 1970 : « Cent mille emplois pour cent mille étudiants. »

(*) Fondateur de la société Publicis, président de la Fondation de la vocation.

CORRESPONDANCE

La durée du travail

L'article d'André Fontaine publié dans « le Monde » du 1er septembre 1977 nous a valu un assez abondant courrier dont nous publions ci-dessous des extraits significatifs.

D'un extrême à l'autre

Prenons un cas concret, le mien, qui fut celui de toute ma génération. Je viens de prendre ma retraite (à soixante-cinq ans). Ayant toujours été « chef de service », donc « responsable » devant un certain nombre de citoyens, et n'ayant pas « fondé de famille », j'ai travaillé pour deux : toujours dans la hâte et devant une multiplicité de tâches. J'ai travaillé chez moi le soir, le dimanche, pendant mes « vacances »... Pour essayer de rendre service « le mieux possible »... et aussi, *évidemment, parce que* j'ai aimé mon job.

Mais, si j'ai été très appréciée... quantité et qualité, j'ai toujours regretté de n'avoir pas le temps d'acquérir d'autres connaissances... d'entretenir des relations amicales autant que je l'aurais souhaité, et « surtout » de n'avoir jamais eu la possibilité de m'occuper de gens âgés et seuls... car seuls les « jeunes » peuvent le faire...

Au lieu de travailler deux fois plus... j'aurais dû travailler deux fois moins... et pouvoir mener une vie plus équilibrante, plus enrichissante, plus sportive, plus amicale...

Je n'ai pas été la seule... Je n'ai jamais songé à la retraite comme à la délivrance ; je n'y ai jamais songé... Je constate, ce n'est pas un regret, que je passe d'un extrême à l'autre. C'est aberrant.

Regardez les foules du métro, le soir ou de très bon matin, et *dites-vous que, parallèlement à ce* spectacle de créatures harassées, il y a des chômeurs.

MARGUERITE BESDERKA.
(Antony.)

Le tassement de la demande

Je ne suis pas économiste, loin de là, mais je pense comme vous qu'on ne peut pas indéfiniment assurer une croissance considérablement mécanisée, où chaque machine implantée au nom du sacro-*saint abaissement du prix de* revient (et qui y parvient) supprime, qu'on le veuille ou non un certain nombre d'emplois, et en même temps assurer le même nombre d'heures de travail qu'une société de type artisanal.

Une réponse a certes été trouvée provisoirement dans la fuite en avant de ces dernières années, largement confortée par le développement de la publicité, la persuasion à outrance, les sollicitations de toutes sortes vers de nouveaux besoins.

Mais le tassement de la demande au fur et à mesure de la saturation de l'équipement des foyers a fait qu'un bon nombre d'actifs, les femmes notamment, se sont trouvés vacants et n'ont trouvé d'autres moyens pour combler les vides ainsi créés que de se jeter massivement sur le marché du travail, préférant même les horaires de bureaux ou d'usines à l'inactivité forcée du foyer souvent éloigné hors des centres des villes et des zones d'emplois, remplissant bien des emplois à moindre coûts que leurs homologues masculins...

GERARD LE MONTREER.
(Viroflay.)

« Partage du travail » et niveau de vie

En premier lieu, il importe, me semble-t-il, de ne pas laisser entendre qu'il serait possible de réduire globalement la durée moyenne du travail sans subir du même coup une amputation du niveau de vie. Il convient, à cet égard, de méditer l'exemple suédois. Aucun pays occidental, en dehors des Etats-Unis, ne peut se permettre seul une politique de « partage du travail » de quelque *ambition car sa compétitivité ris*querait rapidement d'en souffrir.

D'autre part, il ne faut pas sous-estimer le fait que, de plus en plus, les demandeurs d'emploi sont des hommes et des femmes qui ne voudraient pas accepter la majorité des emplois actuellement occupés par les travailleurs.

Il ne suffit donc pas de réduire la durée de travail des travailleurs actuellement en place, pour que les demandeurs d'emploi se précipitent vers les *places ainsi* rendues disponibles.

Il me semble, sous cet angle, que la grande tâche de la prochaine génération consistera à faire le symétrique de la formation professionnelle, c'est-à-dire l'adaptation systématique des emplois aux aspirations inhérentes au cadre culturel dans lequel la jeunesse actuelle a grandi.

MICHEL ALBERT,
commissaire adjoint au Plan.

Bibliographie

« IL Y A TOUJOURS DES HOSPICES DE VIEUX »

de Bernard Ennuyer et Michèle Troude

Le titre, en lui-même, est déjà une dénonciation. « *Il n'y a plus d'hospices* », proclament les voix officielles qui promettent parallèlement — depuis combien de temps ! — « *l'humanisation* » des maisons de retraite et des établissements *socio-médicaux* de long séjour. Bernard Ennuyer et Michèle Troude, qui ont vécu tous deux, durant plusieurs années, les difficultés de l'animation socio-culturelle des personnes âgées, se chargent de répondre : « *Il y a toujours des hospices de vieux* » (*).

Ils le font avec calme, dans un livre qui rassemble d'émouvants, de poignants témoignages, et qui interpelle, dans sa sobriété même, notre société. Car s'ils prennent la parole, c'est au nom de la frange grise des laissés-pour-compte définitifs de la consommation : les oubliés du quatrième âge — celui de la dépendance et de la solitude — ceux qui n'ont droit qu'au silence.

Les « petits vieux » de Nanterre ou ceux de la maison de cure médicale Corentin-Celton à Issy-les-Moulineaux, dans la banlieue parisienne, ont fourni aux auteurs l'occasion de décrire, sans outrances ni concessions, les conditions d'existence dans ces établissements.

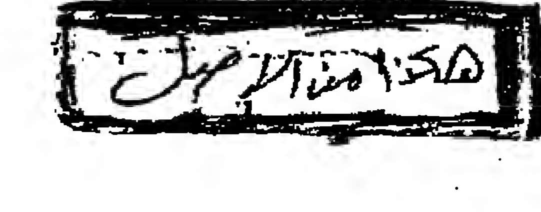
Quelle voix, d'ailleurs, pourrait se faire entendre, sinon celle de ces bénévoles, de ces jeunes, souvent, qui se dévouent au service des pauvres et des isolés ? « *Mais, de par la nature même du bénévolat, ils ont rejoint le camp des oppresseurs et ne sont pas très empressés de faire disparaître la source de leur valorisation.* »

Le jugement est sévère, mais le ton est contenu, paisible et froid comme un rapport médical : « *Montrera-t-on un jour au grand public ces dortoirs où des personnes âgées n'ont pas respiré l'air du dehors ou vu le soleil depuis plusieurs mois et quelquefois depuis plusieurs années ?* »

Un cri monte, malgré tout, de cette descente aux enfers, et c'est peut-être un cri d'espoir : l'hospice, que ce soit sous sa forme ancienne ou sous ses formes nouvelles, hôpital de long séjour, maison médicale de retraite, présentant encore un nombre de lits bien souvent supérieur à cent par établissement, peut et doit disparaître.

Car c'est l'hospice qui dégrade un vieillard, et non l'inverse. — J.B.

(*) *Editions Stock, collection Lutter*, 163 pages. - 30 francs.



LA DÉTENTE ET LES DROITS DE L'HOMME

A LA CONFÉRENCE DE BELGRADE

La confrontation est notre ennemie tout autant que la complaisance

DÉCLARE M. BETTENCOURT DÉLÉGUÉ DE LA FRANCE

De notre envoyé spécial

Belgrade. — Les représentants des Etats-Unis, de la France, de la Grande - Bretagne et de l'U.R.S.S. figurent parmi les orateurs de ce jeudi 6 octobre à la réunion de Belgrade sur l'application de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.).

Voici les principaux passages du discours de M. Bettencourt, délégué de la France :

« *La réunion de Belgrade ne doit pas se tromper d'objectif. Cela sous-entend un accord non ambigu sur le contenu de la détente.* » L'Acte final signé à Helsinki a « *enrichi la notion de détente* », notamment en lui donnant un aspect concret et en lui conférant « *une dimension humaine* ». « *La politique de détente doit l'emporter sur celle des blocs* » et un lien étroit existe entre la sécurité européenne et la sécurité mondiale. « *Il n'y a pas de détente en Europe qui puisse résister à un développement des affrontements sur les autres continents. L'Acte final confirme solennellement que le devoir de chaque Etat de respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales n'est pas seulement une obligation que celui-ci assume envers son peuple, mais une responsabilité vis-à-vis de toute la communauté internationale.* »

Faisant le bilan de l'application des recommandations d'Helsinki, M. Bettencourt estime qu'elles ont permis « *l'établissement de relations meilleures et plus confiantes entre les participants à la C.S.C.E.* » La voie bilatérale apparaît à la France comme la voie privilégiée. Le représentant français constate ensuite que le désarmement idéologique n'a pas commencé en Europe. En ce qui concerne le désarmement proprement dit, on ne constate pas de progrès et « *l'Europe d'aujourd'hui est bien plus armée que celle d'hier* ». Il relève également que « *des individus ou des groupes d'individus* », sont « *maltraités et persécutés* » parce qu'ils se donnent « *pour tâche de veiller à l'application de l'Acte final* ».

Se prononçant sur la manière dont la conférence doit aborder ses travaux, M. Bettencourt déclare qu'il faut « *se garder de la tentation de donner à certains aspects de l'Acte final d'Helsinki le pas sur d'autres* », et, avant tout, de réviser ce document. Proclamant la nécessité de la franchise « *inscrite dans la nature profonde de la détente* », il conclut : « *Chacun doit être prêt à accueillir les observations des autres et à admettre qu'au-delà des échanges de vues subsisteront des divergences. (...) L'un des buts de la conférence est de les atténuer, non pas de les nier. Il faut s'abstenir de les aviver. La confrontation est notre ennemie tout autant que la complaisance.* »

Les délégués de Saint-Marin, de Suède, de Bulgarie, de Yougoslavie, de Turquie, de Finlande, d'Allemagne fédérale, de Tchécoslovaquie et d'Autriche sont intervenus mercredi et ont tous insisté sur le problème du désarmement.

En revanche, le clivage s'est accusé, en ce qui concerne la défense des droits de l'homme, entre les pays occidentaux et ceux de l'Est. Tout en manifestant leur souci ne ne pas provoquer de confrontation à ce sujet, les représentants de l'Ouest ont proclamé leur résolution d'évoquer les violations de ces droits, non point par souci de propagande, ont-ils dit, mais parce que celles-ci compromettent la détente. Une telle évocation ne constitue nullement une ingérence, ont affirmé Suédois et Autrichiens. Le représentant de la Tchécoslovaquie, M. Dvorak, a esquivé le problème, affirmant seulement que son pays appliquait rigoureusement toutes les recommandations d'Helsinki.

Le représentant de la Yougoslavie pour sa part a dit que toute approche du problème « *qui équivaudrait, qu'on le veuille ou non, à une intervention dans les affaires intérieures des autres pays* » ne contribuerait pas « *à protéger les droits de l'homme et à renforcer la confiance entre les nations* ». « *Mais*, a-t-il ajouté, *la souveraineté nationale ne doit pas être un obstacle à la jouissance des droits de l'homme ou être invoquée pour tenter de justifier leur violation.* »

JEAN SCHWŒBEL.

● *A Moscou, l'épouse, la mère et la fille* du marin soviétique Valentin Agapov, réfugié en Suède depuis 1974, ont décidé de poursuivre « *jusqu'à leur dernier souffle* » la grève de la faim qu'elles ont commencée le 1er octobre, pour protester contre le refus des autorités de leur accorder des visas de sortie.

D'autre part, une peine de quinze jours de prison pour « houliganisme » a été infligée à M. Tchernobilski, l'un des cinquante juifs qui ont tenté en vain lundi 3 octobre de se rassembler devant le Soviet suprême pour réclamer le droit d'émigrer librement.

● *A Rome, le « Centre de la Russie œcuménique »* a annoncé mercredi 5 octobre que le dissident soviétique Igor Ogourtsov est en train de mourir dans le camp de Perm (Oural). Croyant orthodoxe, Ogourtozov est un des fondateurs du Mouvement social chrétien pour la libération du peuple (clandestin). Un congrès sur la répression religieuse et sociale en U.R.S.S. se tiendra à Rome du 25 au 27 novembre prochain. — *(A.F.P.)*

● *A Sarrebruck, M. Vladimir Boukovsky*, le contestataire soviétique échangé en décembre dernier contre M. Luis Corvalan, a annoncé que les détenus des camps de concentration de l'Oural allaient observer des grèves de la faim afin de « *montrer au monde, et tout d'abord aux pays réunis à Belgrade, que leur destin concerne tout le monde, qu'ils ne veulent pas être oubliés, et que la situation en Union soviétique n'a pas changé* ». — *(Reuter.)*

Les « trahisons » de M. Carter

(Suite de la première page.)

Par ailleurs, l'Union soviétique, qui a beaucoup perdu de terrain dans la région, doit être associée d'une manière ou d'une autre à une solution, car même si elle n'a pas les moyens de faire aujourd'hui prévaloir son point de vue, il ne lui serait pas difficile de torpiller tout règlement qu'elle considérerait trop humiliant pour elle et trop dangereux pour ses intérêts.

Peut-on parler pour autant d'un « lâchage » d'Israël par Washington ? C'est aller bien vite en besogne. Les Etats-Unis restent le meilleur soutien et l'un des derniers, de l'Etat juif, allié particulièrement difficile, crispé sur ses conquêtes territoriales, obsédé par son histoire — cela doit se comprendre, — mais qu'il faut sauver de lui-même, fût-ce par une certaine violence.

Faire violence à Israël, tel est l'objectif difficile à atteindre que paraît s'être fixé le chef de la Maison Blanche. Cette décision explique l'apparente sinuosité de la ligne suivie par le président et les inévitables rebondissements que l'on peut aisément prévoir. Mais, si M. Carter veut débloquer la situation, il n'a guère le choix. Pour lui le temps presse: la vie politique américaine est ainsi faite que le président ne dispose que d'un court laps de temps pour convaincre les nouveaux dirigeants israéliens de jouer le jeu de la négociation.

Pour parvenir à ses fins, M. Carter aura besoin de tous les appuis possibles, de toutes les collaborations au sens noble du mot. En particulier, celle des gouvernements européens dont trop de leurs peuples ont tendance à se laver les mains d'un lointain conflit, dont ils sont aussi, après tout, responsables. La remarque vaut pour la France; avoir eu raison trp tôt est une chose ; le répéter à tout propos, en tirer satisfaction et vanité, en est une autre...

Voilà pour la première des « trahisons » du président Carter. La seconde accusation, qui concerne les dissidents soviétiques, n'est, pour l'instant, pas mieux fondée que la première si l'on veut bien tenir compte de certaines données historiques : contrairement à une opinion répandue, ce n'est pas le président des Etats-Unis qui a choisi de « tester » les Soviétiques sur la question des droits de l'homme. C'est l'inverse qui s'est produit. La vague de répression contre les dissidents de Moscou, de Kiev, de Leningrad, a coïncidé — ce n'est pas par hasard — avec l'installation de M. Carter

Dans l'esprit des Soviétiques, il s'agissait de prouver d'entrée de jeu que les propos du candidat Carter relevaient de la démagogie électorale et n'engageaient en aucun cas le président. Autrement dit, les dirigeants de Moscou voulaient s'assurer du maintien d'un étrange privilège dont ils bénéficient sur la scène internationale : des égards de langage et des marques de respect qui équivalent, pour les Occidentaux, à faire un sujet tabou de bien des aspects de la réalité soviétique.

M. Carter, entendant rompre avec la pratique kissingérienne, releva le défi et condamna la recrudescence de la répression en U.R.S.S. Il s'ensuivit ce que l'on appelle pudiquement, en langage diplomatique, un « malentendu », les Soviétiques affirmant que Washington tentait de « déstabiliser » leur régime. Les prises de position de M. Carter en faveur du respect des droits de l'homme ne furent-elles pas suivies par des propositions américaines, en matière de limitation des armements stratégiques, considérées comme totalement inacceptables par Moscou ? Le sommet de la crise entre Moscou et Washington fut alors atteint : en mars 1977, M. Vance quittait Moscou bredouille sous les quolibets de M. Gromyko, qui ridiculisait les prétentions américaines.

Un long chemin a été parcouru depuis, en particulier au cours des dernières semaines. Un élément essentiel dans la reprise du dialogue américano-soviétique paraît bien avoir été la mise au point du président Carter, reproduite dans ces colonnes (*le Monde* du 22 septembre) : dans son article rédigé pour le *Baltimore Sun*, le chef de la Maison Blanche mettait les points sur les i : « *Les droits de l'homme*, écrivait-il, *ne peuvent pas être le seul but de notre politique étrangère — en tout cas, pas dans un monde où la paix est littéralement une question de survie* ». Est-ce à dire qu'il se trahissait ? Avait-il jamais dit le contraire ? Certainement pas : même au pire moment de la polémique, les officiels de Washington ont répété que le problème des SALT n'était pas lié à celui des droits de l'homme. Si lien il y eut, il a été tressé par les exégètes du Kremlin.

Ceux qui parlent aujourd'hui de « trahison » des dissidents devraient attendre la fin de la conférence de Belgrade avant de prononcer un jugement aussi abrupt. L'Occident n'a jamais eu les moyens de sauver les opposants des pays de l'Est. Il peut, en revanche, les protéger des coups les plus violents en ne feignant plus d'ignorer la réalité, en n'acceptant plus de sujets tabous. Pourquoi cette franchise, ce refus de la falsification et de la négation de l'histoire devraient-ils déboucher sur une reprise de la course aux armements ? Pourquoi la détente — terme à bien des égards ambigu — devrait-elle s'en trouver compromise ?

JACQUES AMALRIC.

A PARIS

MM. Pierre Daix et Zdenek Mlynar présentent un Livre blanc sur la Tchécoslovaquie

Le Comité international pour le soutien de la Charte 77 en Tchécoslovaquie a présenté, mercredi 5 octobre, à Paris, un Livre blanc, édité en anglais et en français, et qui a été adressé notamment à la délégation française à la conférence de Belgrade, « pour faire connaître à temps, a dit M. Pierre Daix, la manière dont ont été appliqués les Droits de l'homme et les libertés fondamentales depuis la signature par ce pays de l'acte final d'Helsinki ».

Ce gros volume, « *parce que l'information est indivisible* », présente un dossier complet comprenant tous les documents publiés par la Charte 77 (qui exige des autorités qu'elles respectent simplement le contenu des traités internationaux que la Thécoslovaquie a ratifiés), des textes de lois et des articles de la Constitution tchécoslovaque ainsi que des réponses officielles à des plaintes de particuliers en matière de droits de l'homme (1).

L'orateur principal de cette conférence de presse a été M. Zdenek Mlynar, qui fut secrétaire du comité central du parti communiste tchécoslovaque du temps de M. Dubcek, et qui a quitté son pays au mois de juin après avoir été privé de son emploi d'entomologiste pour avoir signé la Charte.

M. Mlynar attend de la conférence de Belgrade qu'« *elle fasse la critique de toutes les violations des droits et des libertés fondamentales où qu'elles se soient produites et où qu'elles se produisent* », et a demandé que « *l'opinion publique, par un intérêt systématique et constant, contribue à ce que la politique de détente soit considérée comme une critique des régimes totalitaires* ».

Il a donné des précisions sur les méthodes de persécution qui consistent actuellement, en dehors de quelques cas de poursuites judiciaires, à punir les partisans de la Charte en les privant de tout moyen d'existence, même des emplois les plus modestes. Privée d'emploi, une personne peut être poursuivie pour parasitisme si elle accepte l'aide de son entourage pour subsister. Mais cela ne s'applique pas dans le cas d'un parrainage et d'une aide venue de l'extérieur et émanant d'un organisme tel qu'un syndicat, etc. Ainsi, les syndicats socialistes italiens ont décidé de prendre en charge une vingtaine de familles tchécoslovaques dépourvues de tout moyen d'existence.

M. Mlynar a été reçu mercredi par M. de Lipkowski (R.P.R.), et par M. Pontillon (parti socialiste). Il devait rencontrer, ce jeudi M. Soisson (P.R.) et le sénateur communiste. Charles Ledermann. Il leur demande leur appui et leur aide pour que la Thécoslovaquie respecte les droits de l'homme et redevienne un pays de démocratie socialiste conforme à la mentalité de sa population. Mais il est conscient qu'il s'agit d'une entreprise de longue haleine et qu'une libéralisation de la politique intérieure en Tchécoslovaquie ne sera possible que le jour où Moscou ne s'y opposera plus. Ce qui n'est pas le cas pour l'instant. — A. M. B.

(1) S'obtient auprès de France de Nicolay, 3, rue des Lions, 75004 Paris, tél. 278-00-64.

COLLOQUE A ATHÈNES

Où en est, où va la démocratie ?

De notre envoyé spécial

Athènes. — On tourne autour du concept de démocratie comme autour de l'Acropole qui, de quelque côté qu'on le regarde, délivre toujours ses mystères. Il y a « *excès de signification* », comme disait G. Burdeau, dans le mot même de démocratie, manière d'être des institutions, mais aussi exigence morale.

Au pied de cette « colline inspirée », dans le Théâtre Herode-Atticus, n'était-il pas normal que s'ouvrît ce colloque international sur « l'avenir de la démocratie », organisé par Eric Laurent pour France-Culture ? Sans doute Athènes retentit encore de la remise en cause par Roger Garaudy, l'été dernier (au cours d'un autre colloque tenu en Crète) du thème « Grèce antique berceau de la démocratie ».

C'est vrai que ni les femmes, ni les métèques, ni surtout les esclaves, ne prenaient alors part à la vie publique. Il n'en reste pas *moins* qu'au Ve siècle avant Jésus-Christ, la démocratie élitaire athénienne était la forme la plus avancée d'organisation politique, qu'elle fut un temps fort de ce mouvement démocratique qui ne s'arrête jamais, et que la terre grecque reste « *un des grands relais dans l'odyssée de la conscience* », comme devait le dire Yves Jaigu, directeur de France-Culture.

C'est M. Tsatsos, président de la République hellénique, qui ouvrit, mercredi matin, la rencontre en insistant sur les deux dangers qui assaillent aujourd'hui la démocratie :

— L'affaiblissement de l'individu politique libre. « *Les individus deviennent les otages de groupes qui servent souvent non pas l'ensemble des citoyens, mais les élus qui les dirigent.* »

— L'affaiblissement du pouvoir politique. « *Des intérêts organisés de tout genre (trusts, cartels, syndicats, associations religieuses, etc.), déclenchent des pressions politiques qui débordent la force de l'Etat.* »

Tous les joints de la démocratie grincent, estime M. Tsatsos, et il convient pour la sauver de jeter *le masque*, l'hypocrisie des grands mots, servir les vérités que nous connaissons tous, proclamer que nous vivons dans le monde de la relativité et que « *seul le principe aristotélicien du juste milieu, de la mesure, peut nous aider à avancer vers un monde meilleur* ».

Cette sagesse attique, M. Sean McBride, prix Nobel de la paix, ancien ministre des affaires étrangères d'Irlande, président d'Amnesty International, ne la voit pas poindre, hélas ! dans le monde où l'on assiste depuis une cinquantaine d'années à un effondrement de la moralité publique. La violence se généralise et les brutalités qui l'accompagnent, la torture devenant ici et là non plus un moyen d'obtenir une information mais pour un gouvernement de se maintenir au pouvoir. On compte soixante-dix dictatures franches aujourd'hui dans le monde et enfin l'homme a découvert le moyen d'anéantir la planète. « *Trois hommes heureusement*, ajoute M. McBride, *se rendent compte des dangers qui entourent l'humanité aujourd'hui : MM. Brejnev, Carter et Giscard d'Estaing.* »

M. Samuel Pisar, avocat international, est moins pessimiste. L'entrée de la Grèce, du Portugal et de l'Espagne dans le camp des démocraties est un phénomène réconfortant et il faut absolument sauver la détente entre l'Est et l'Ouest, thème que l'orateur avait développé quelques jours auparavant dans les colonnes du *Monde*.

M. Bakaric, membre de la présidence collégiale de l'Etat yougoslave, démontra comment la démocratie pouvait faire son chemin dans un régime socialiste. Les nationalisations ayant étouffé les initiatives de la masse, il a fallu passer de la « propriété d'Etat » à la « propriété sociale » en élargissant les droits des communautés locales dans les affaires de l'Etat et en permettant à chaque travailleur de gérer les moyens sociaux de production sans l'intermédiaire du parti.

Herman Kahn ne voulut pas faire démentir sa réputation d'optimiste. Il a souligné que 45% de l'humanité vit aujourd'hui dans les pays où le revenu est moyen et que ces peuples ont donc échappé à la pauvreté mais que la démocratie n'est pas faite pour tous, de nombreux pays préférant un gouvernement paternaliste. La discussion qui s'ouvrit alors fut un peu confuse, portant essentiellement sur les pouvoirs des lobbies dans le monde et sur les modèles de croissance. C'est un biologiste, M. Jacques Ruffié, qui remit le sujet sur les rails en déclarant : « *Le danger capital pour la démocratie est le divorce entre celui qui sait, le savant, celui qui exécute, le technicien, et celui qui décide, le politique.* » On oublie trop le peuple et la morale politique (Daniel Mayer), Serge Christophe Kolm allant jusqu'à dire qu'on ne peut appeler nos systèmes « démocratiques » car le peuple vote de telle façon qu'il ne peut s'exprimer que sur très peu de choix.

Les Français au micro

Les rapports entre démocratie, connaissance et culture firent précisément l'objet des débats de l'après-midi. M. Luis Echeverria, ancien président de la République du Mexique, insista sur l'européocentrisme et le narcissisme occidental qui font, selon lui, achopper les travaux sur un nouvel ordre international, et l'historien américain Arthur Schlesinger sur la fonction subversive de l'art, source de vitalité pour les démocraties occidentales et sur la libre circulation des idées qui permet la meilleure mobilisation des ressources d'un pays.

François Perroux enchaîna en citant Malraux : « *Il y a deux façons d'être un homme, la première est de cultiver la différence, la seconde d'approfondir sa communion.* » Mais les deux façons invitent au dialogue, qui est, par définition, selon notre professeur, la démocratie, et qui doit surmonter trois obstacles : le fonctionnement du capitalisme tel qu'il est conduisant à la reproduction des élites ; les caractéristiques de la technique dont la puissance et la rapidité nuisent notamment à des débats de type parlementaire ; la confrontation entre Etats souverains qui n'ont pas trouvé de structures d'échanges (au sens non commercial du mot).

Pour M. Tsusumi, industriel japonais, l'obstacle est que la démocratie a atteint un stade de formalisation inquiétant. Et pour l'historien communiste Jean Elleinstein on ne peut développer la démocratie qu'en écartant le « *talon de fer* » du capitalisme, comme disait Jack London, et en réduisant le fossé qui sépare les gouvernants et les gouvernés.

Cela ne suffit pas pour Maria-Antonietta Macciochi car du côté des partis et des syndicats se créent des rigidités qui expliquent les mouvements de jeunes aujourd'hui en Italie, où la « démocratie de masse » devient une « démocratie autoritaire ».

Il ne faut pas en conclure, repartit Jean-Pierre Chevènement, qu'il y a un germe de totalitarisme dans le marxisme, répondant aussi à Jean-Marie Benoist, qui évoquait les « nouvelles cultures », celle de la dissidence et celle des pays latins face au legs anglo-saxon.

Ayant le micro, les Français ne le lâchèrent guère jusqu'à la fin du débat, où l'on entendit notamment Marc Paillet inventer un nouveau mot, les « gnossocrates », pour désigner ceux qui monopolisent la connaissance par la bureaucratie et la technocratie à l'Est comme à l'Ouest. Philippe Sollers dire que la démocratie c'est aussi le sens de l'horreur (« *l'avenir de la démocratie n'est pas pensable sans qu'on s'occupe de son passé, le fascisme et le stalinisme* »), et Jean-François Khan démontrer que « *la démocratie mobilise des aspirations culturelles alors que la dictature mobilise des aspirations naturelles* ».

PIERRE DROUIN.

DIPLOMATIE

La visite de M. de Guiringaud au Canada

PARIS VEUT AVOIR DES RELATIONS « ÉTROITES » AVEC OTTAWA ET « FRATERNELLES » AVEC LE QUÉBEC

Ottawa *(A.F.P.)*. — M. de Guiringaud, ministre français des affaires étrangères, doit être reçu, ce jeudi 6 octobre, à Ottawa, par M. Trudeau, premier ministre du Canada. Il se rend ensuite au Québec, où il s'entretiendra avec M. Levesque, premier ministre, et M. Morin, ministre des affaires intergouvernementales du gouvernement provincial.

Arrivé mercredi dans la capitale fédérale, M. de Guiringaud a rencontré son collègue canadien, M. Jamieson. Il a déclaré que la France était résolue à maintenir des *« relations fraternelles »* avec le Québec tout en gardant des *« liens étroits »* avec le gouvernement canadien. Il a souligné qu'il appartenait aux Québécois de déterminer leur avenir et que la France n'avait pas l'intention de s'ingérer dans les affaires intérieures du pays.

Au sujet des négociations entre le Canada et l'Euratom pour la reprise des livraisons d'uranium canadien à la Communauté européenne, le ministre a estimé que les deux parties avaient de bonnes *chances de parvenir à une solution* prochainement.

Interrogé sur la possibilité pour la France de vendre au Canada des Mirage-2000, en vue du renouvellement de quelque cent cinquante avions de combat, il a déclaré que, si le Canada *« était intéressé, les experts français étaient prêts à entamer des négociations »*.

En ce qui concerne les deux seuls points du contentieux franco-canadien — l'indemnisation des anciennes bases canadiennes de l'OTAN, en France, et l'utilisation abusive par des producteurs de vins canadiens du label « Champagne », — M. de Guiringaud a indiqué qu'il avait soumis à ses interlocuteurs des propositions susceptibles de résoudre ces affaires.

● *Le président algérien, M. Houari Boumediène*, a accepté une invitation du général Ramalho Eanes à se rendre au Portugal, annonce l'agence ANOP de Lisbonne. La date du voyage n'a pas été fixée. — *(A.F.P.)*

● *M. Raymond Forni*, député socialiste de Belfort, a été élu mardi 4 octobre, rapporteur de la commission politique de l'assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (U.E.O.), réunie à Strasbourg.

● *M. Chaban-Delmas à Tel-Aviv.* — M. Jacques Chaban-Delmas a quitté Paris jeudi 6 octobre pour Tel-Aviv. Le maire de Bordeaux est l'invité en Israël du premier ministre, M. Menahem Begin.

● *M. Jean Ripert*, commissaire général au Plan, pourrait abandonner ses fonctions avant la fin de l'année. Interrogé à ce sujet, il nous a confirmé qu'il était bien candidat au poste de secrétaire général adjoint des Nations unies chargé des problèmes économiques et sociaux.

EUROPE

République fédérale d'Allemagne

La Cour constitutionnelle rejette le pourvoi de terroristes emprisonnés contre les nouvelles mesures d'isolement

De notre correspondant

Bonn. — La Cour constitutionnelle de Karlsruhe a rejeté, mercredi 5 octobre, le pourvoi de plusieurs terroristes emprisonnés, contre l'interdiction de tout contact entre eux-mêmes et avec l'extérieur, interdiction qui leur est impsoée depuis l'enlèvement de M. Schleyer. Cette mesure s'applique notamment aux avocats qui, depuis plusieurs semaines, ne sont plus autorisés à rendre visite à leurs clients.

Ce jugement crée une situation paradoxale. Après l'attentat de Cologne, le 5 septembre, Bonn incita les ministres de la justice des divers Länder à imposer un isolement total aux terroristes en détention. Depuis longtemps, en *effet*, les *autorités soupçonnaient* que, par l'intermédiaire de leurs avocats, certains membres du groupe Baader-Meinhof *organisaient des attentats*, de l'intérieur même des prisons, et envoyaient des directives à leurs complices.

Telle est l'argumentation sur *laquelle est fondé le mandat d'arrêt décerné contre* Mᵉ Croissant. Selon les autorités judiciaires, le bureau de l'avocat, à Stuttgart, *aurait* constitué un *véritable* quartier générale, à partir duquel des actes de terrorisme étaient organisés.

Lorsque les détenus de la prison de Stammheim se sont élevés contre le décret d'isolement signé par le ministre de la justice du Bade-Wurtemberg, celui-ci, comme ses collègues d'autres Länder, a justifié sa décision en invoquant un paragraphe du code criminel, qui autorise des mesures exceptionnelles dans le cas d'un état d'urgence. Depuis lors, cependant, certains tribunaux ont émis quelques doutes sur la validité de cette procédure. Craignant que la Cour constitutionnelle, *saisie par trois détenus* de Stammheim, se prononce contre la décision du ministre de la justice, le Parlement se hâta, la semaine dernière, de voter une loi officialisant la suspension des contacts entre les terroristes emprisonnés et leurs avocats *« lorsqu'une vie humaine se trouve en danger » (le Monde* du 1ᵉʳ octobre). Hâte sans fondement, puisque la Cour de Karlsruhe n'a pas douté que certains avocats aient servi de lien entre les détenus et d'autres terroristes. Les juges ont estimé qu'un tel système de communication aggraverait les *menaces pesant* sur la vie de M. Schleyer, et rendrait la tâche de la police beaucoup plus difficile.

Il est vrai que, jusqu'à présent, la Cour de Karlsruhe a seulement rejeté le recours des détenus, sans se prononcer sur la *compatibilité de la nouvelle loi* avec la Constitution de la République fédérale. Là encore, certains spécialistes émettent quelques doutes, s'agissant en particulier de la disposition qui prévoit que l'on pourra désormais conduire un inculpé devant le magistrat instructeur hors de la présence d'un avocat. Le cas vient d'ailleurs de se produire : un associé de Mᵉ Croissant à Stuttgart, Mᵉ Arndt Müller, arrêté samedi, n'a pas pu faire appel aux services d'un défenseur.

JEAN WETZ.

Un mois après l'enlèvement de M. Schleyer

LE CONTACT SEMBLE ROMPU AVEC LES TERRORISTES

Bonn *(A.F.P.)*. — M. Helmut Schmidt a réuni à nouveau, mercredi soir 5 octobre, l' « état-major de crise » qu'il avait constitué au lendemain de l'enlèvement de M. Hanns-Martin Schleyer. Cette nouvelle réunion, fait-on observer dans la capitale fédérale, n'était pas provoquée par l'apparition d'un élément nouveau, mais avait simplement pour objet de permettre au chancelier et à ses collaborateurs de faire le point, un mois jour pour jour, après l'attentat de Cologne.

Il semble que, depuis plus d'une semaine, le contact soit rompu entre les *autorités* et *les ravisseurs* du président du patronat ouest-allemand. Deux messages destinés à ces derniers, et *déposés chez Mᵉ Denis Payot*, l'avocat genevois qui sert d'intermédiaire entre le commando Siegfried Hausner et le gouvernement de *Bonn, sont demeurés sans réponse*. Le 28 septembre dernier, il est vrai, les terroristes avaient adressé à plusieurs journaux et agences de presse un message dans lequel ils affirmaient ne vouloir reprendre les négociations avec le gouvernement fédéral que *lorsque celui-ci montrerait qu'il* préparait concrètement la libération des onze terroristes emprisonnés, dont le commando exige l'élargissement en échange de la vie de M. Schleyer (*le Monde* du 29 septembre).

On n'a, d'autre part, retrouvé aucune trace d'un yacht à bord duquel, selon certains enquêteurs, l'industriel aurait pu être séquestré. Ce bateau est recherché depuis un certain temps déjà aux Pays-Bas, au Danemark et en France. La police de Cherbourg, *en particulier*, a reçu d'*Interpool* un mandat à ce sujet.

République d'Irlande

VINGT-QUATRE HEURES APRÈS L'ASSOUPLISSEMENT DES LOIS ANTITERRORISTES

M. Costello, chef du parti socialiste républicain a été assassiné

De notre correspondant

Dublin. — Vingt-quatre heures après l'annonce par le gouvernement de M. Lynch de l'assouplissement *prochain des lois* antiterroristes en vigueur dans la République d'Irlande, le leader du petit parti de tendance trotskiste I.R.S.P. (socialiste républicain), M. Seamus *Costello*, a été assassiné à Dublin. L'auteur de l'attentat, qui a tiré sur M. Costello alors qu'il lisait un journal dans sa voiture, a pu s'enfuir.

A l'issue d'une réunion du cabinet irlandais, le gouvernement de M. Jack Lynch a annoncé mardi 4 octobre son intention de ne pas renouveler le paragraphe 2 de la loi d'exception qui autorise la garde à vue d'un suspect pendant sept jours. L'état d'urgence, proclamé par le gouvernement de coalition de M. Cosgrave en septembre 1976 pour lutter contre *le terrorisme*, reste cependant en vigueur. Désormais, la poice ne pourra pas détenir un suspect plus de quarante-huit heures sans *inculpation. Mais un suspect* pourra être arrêté de nouveau dès sa mise en liberté pour une autre infraction à la sûreté de l'Etat.

Le ministre de la justice, M. Collins, sans doute sensible aux nombreuses accusations portées contre la police, notamment par Amnesty International *(le Monde* du 30 septembre), a déclaré que la détention pendant sept jours était *« une infraction aux droits civiques et n'a pas contribué à l'amélioration de la sécurité de l'Etat »*.

La proclamation de l'état d'urgence et, particulièrement, la loi d'exception, qui avait été votée peu après l'assassinat, en juillet 1976, de l'ambassadeur britannique à *Dublin, M. Ewart-Biggs*, avaient été alors condamnées par le parti *Fianna Fail*, qui était *dans* l'opposition, et il était presque inévitable que cette loi soit modifiée. Cependant, on s'attendait que la Fianna Fail mette *totalement fin* à l'état d'urgence, qui a provoqué beaucoup de controverses dans le pays, notamment dans les organisations de défense des droits civiques et une partie au moins des syndicats. Cet état d'urgence avait aussi été indirectement à l'origine de la démission du président de la République, M. O Dalaigh, le 22 octobre 1976, à la suite de remarques faites par le ministre de la défense, M. Donegan.

Le gouvernement actuel a, semble-t-il, l'intention de souscrire de nouveau à la convention européenne des droits de l'homme, dont le pays avait été exclu après l'instauration de l'état d'urgence.

JOE MULHOLLAND.

[Seamus Costello, trente-huit ans, père de quatre enfants, avait été exclu en 1974 du Sinn Fein officiel, de tendance marxiste orthodoxe, pour divergences idéologiques. Il avait alors formé avec Mme Bernadette McAliskey, née Devlin — qui a, depuis, quitté la formation — et un petit groupe de dissidents le parti républicain socialiste irlandais (I. R. S. P.), dont les thèses se rapprochaient des thèses nationalistes de *l'aile provisoire de l'IRA. Malgré* ses vigoureux démentis, l'I. R. S. P. était soupçonné d'avoir participé en 1975 à plusieurs attentats contre des militants de l'IRA officielle en Irlande du Nord. Plusieurs de ses membres ont été arrêtés dans la République pour cambriolages de banques. En mai 1975, Seamus Costello avait lui-même échappé de peu à un attentat à Dublin.

***Costello*, qui était membre du conseil municipal de Bray, près de Dublin, s'était présenté sans succès aux élections législatives du mois de juin.]**

Italie

Les députés ont choisi une voie moyenne en matière d'énergie nucléaire

De notre correspondant

Rome. — A une large majorité, les députés italiens ont adopté mercredi 5 octobre les grandes orientations de la politique énergétique du gouvernement Andreotti. Ce vote, doublement intéressant, conclut le débat sur les centrales nucléaires en donnant à la construction de celles-ci un « feu vert » limité, et il illustre un certain climat politique, dans la mesure où démocrates-chrétiens *et communistes ont* voté ensemble, les socialistes s'étant abstenus.

La motion parlementaire se résume en trois points : développer des sources d'énergie non pétrolières (hydrauliques, géother*miques et solaires)* ; *favoriser* des économies dans la consommation; construire un nombre limité de centrales nucléaires.

Socialistes et libéraux s'abstiennent

Ce dernier point a surtout retenu l'attention. Les députés ont choisi une voie moyenne entre les adversaires déclarés de l'atome et les partisans du « tout nucléaire », qui, eux, souhaitaient faire progressivement passer l'Italie des centrales à l'uranium aux centrales au plutonium.

Un plan en trois étapes a été décidé : construction des quatre centrales pour lesquelles des adjudications sont faites ; puis, appels d'offres pour quatre autres ; enfin, possibilité de porter à douze le nombre de ces unités, d'une puissance de 1 000 mégawatts chacune. Mais le plan ne portera pas ses fruits avant 1985. D'ici là, l'Italie devra se débrouiller. Comment ? Les députés ne l'ont pas dit.

Démocrates - chrétiens, communistes, républicains et sociaux-démocrates ont voté l'ensemble du document. Socialistes et libéraux *se sont* abstenus sur le chapitre des centrales nucléaires, n'étant pas d'accord sur les moyens d'actualiser ce plan. Ont voté contre : l'extrême *droite*, l'extrême gauche et le parti radical, dont les militants ont manifesté devant la Chambre aux cris de : *« Actifs aujourd'hui, pour ne pas être radioactifs demain. »*

ROBERT SOLÉ.

Pologne

Le Comité de défense des ouvriers se transforme en Comité d'autodéfense sociale

De notre correspondant en Europe orientale

Vienne. — Le Comité de défense des ouvriers (KOR) créé l'an dernier au lendemain des grèves du 25 juin, a annoncé le lundi 3 octobre à Varsovie sa transformation en un comité d'autodéfense sociale. Le sigle KOR, rendu célèbre par le combat opiniâtre de ses animateurs pour la libération des ouvriers condamnés pour leur participation aux troubles de juin 1976, restera toutefois accolé au nouveau nom de l'organisation.

Les vingt-trois fondateurs du Comité d'autodéfense sociale se fixent pour objectif de lutter *contre la répression* et la violation de la légalité et d'agir pour assurer la garantie des droits de l'homme et du citoyen. Ils indiquent que *si toutes les personnes* emprisonnées en relation avec les événements de juin ont été entre-temps relâchées, en revanche les coupables de brutalités pendant ces journées mouvementées n'ont pas été punis, comme le demandait le KOR. Ils estiment donc nécessaire de poursuivre leur mission tout en l'adaptant aux circonstances et en l'élargissant. *« La solidarité de la société*, écrivent-ils, *est l'arme la plus efficace contre les abus de pouvoir de ceux qui nous gouvernent. »*

La modification de la nature et des buts du KOR était attendue depuis l'amnistie décidée le 22 juillet par le gouvernement à l'occasion de la fête nationale. Cette mesure avait permis aux autorités de remettre en liberté les derniers ouvriers encore emprisonnés à la suite des grèves de juin, ainsi que les principaux animateurs du KOR dont MM. Kuron et Michnik, incarcérés à la mi-mai lors des manifestations étudiantes de Cracovie. Depuis lors, l'action du KOR était privée de sa principale motivation. Des divergences de vues semblent même avoir surgi en son sein, certains de ses membres estimant désormais inutile de poursuivre ouvertement une contestation. En fin de compte, la plupart des anciens animateurs se seraient rangés à l'avis de ceux qui se montraient favorables au maintien d'une activité, mais sur des bases nouvelles.

Quelle sera la réaction du pouvoir devant la relance d'une opposition qui a démontré depuis un an sa ténacité et son efficacité ? L'amnistie du mois de juillet ne signifie pas que le parti ait adopté une ligne générale de clémence ou de tolérance envers les contestataires. Il dépendra sans doute des circonstances et de l'habileté des uns et des autres que les activités du Comité d'autodéfense sociale ne débouchent pas une nouvelle fois sur un affrontement.

L'une des dernières manifestations du KOR aura consisté à attirer l'attention ces jours derniers sur la mort, au début du *mois d'août, dans des conditions* selon lui mal éclaircies, d'un étudiant de Cracovie nommé Pietraszko. Le jeune homme se serait noyé dans un lac situé près de Nowy-Sacz, dans le sud de la Pologne. Les responsables du KOR avaient été troublés par le fait que cette noyade avait fait disparaître le seul témoin connu susceptible d'apporter encore des précisions sur l'affaire Pyjas. Le jeune Pietraszko habitait en effet dans le même foyer que l'étudiant Stanislas Pyjas et il était apparemment le dernier à l'avoir vu dans la soirée du 6 mai quitter son domicile, suivi par un homme : le lendemain, Pyjas *était retrouvé mort dans le couloir* de son immeuble. Le dossier Pyjas a été définitivement classé ces jours-ci, l'enquête menée par *le procureur de la voïvodie* de Cracovie ayant conclu officiellement, dans un communiqué publié le 16 septembre, à une mort par accident.

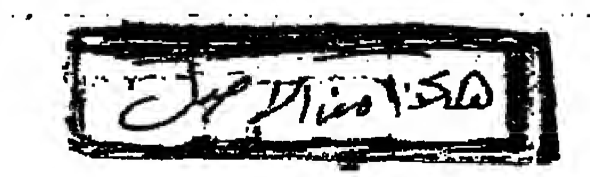
MANUEL LUCBERT.

● *Des arrêts de travail* se seraient produits jeudi 27 et vendredi 28 octobre dans les charbonnages de la Haute-Silésie, notamment à Swietochlowice et Sosnowiec, pour protester contre les difficultés de ravitaillement, notamment en viande, a annoncé, à Varsovie, un porte-parole du Mouvement polonais de défense des droits de l'homme et du citoyen. Les autorités n'ont pris aucune sanction contre les grévistes. — *(A.F.P.)*

● *Le cardinal Stefan Wyszynski* a quitté au début du mois d'octobre la clinique de l'institut chirurgical de l'académie de médecine de Varsovie, où il avait été admis le 8 septembre dernier et opéré le 16 septembre. — *(A.F.P.)*

Chypre

● LES « CASQUES BLEUS » risquent de ne plus pouvoir remplir leur mission à Chypre, faute de fonds, a déclaré, mercredi 5 octobre, M. Waldheim. Le secrétaire général de l'ONU a lancé un appel pour obtenir 12 millions de dollars (environ 60 millions de francs) pour financer la force internationale à Chypre jusqu'au 15 décembre. Par souci d'économie, les deux cent vingt « casques bleus » finlandais à Chypre dont le tour de service se termine fin octobre, ne *seront pas remplacés*. Les douze officiers finlandais de l'état-major de l'ONU seront cependant maintenus. — *(A.F.P.)*



PROCHE-ORIENT

Au Sud-Liban

LES PALESTINIENS ACCUSENT LES ISRAÉLIENS D'AVOIR VIOLÉ LE CESSEZ-LE-FEU

(De notre correspondant.)

Beyrouth. — Un incident, le premier depuis la proclamation du cessez-le-feu par Israël, le 26 septembre dernier, s'est produit mercredi 5 octobre dans le secteur occidental de la frontière sud proche du littoral méditerranéen. Un village frontalier, tenu par les palestino-progressistes, a essuyé des tirs d'artillerie de moyen calibre et de mitrailleuses lourdes. La résistance palestinienne a accusé Israël de violation du cessez-le-feu et a demandé le témoignage des observateurs des Nations unies (1).

Cet incident s'est produit au moment où *le déploiement de l'armée libanaise dans le Sud*, que l'on annoncé depuis le mois de juillet, paraît imminent. Une réunion groupant autour du chef du gouvernement libanais, *M. Hoss*, le commandant de la force arabe de dissuasion, le colonel Khatib, et les dirigeants palestiniens, MM. Abou Ayad et Abou Jihad, s'est tenue mercredi à ce sujet et s'est achevée sur des déclarations concernant l'envoi prochain des troupes libanaises. Une commission conjointe libano-palestinienne devait tenir une réunion ce jeudi à cet effet. — L. G.

(1) De son côté, un porte-parole militaire israélien a annoncé mercredi que quelques obus étaient tombés en territoire israélien.

APRÈS L'ACCORD AMÉRICANO-ISRAÉLIEN

Un affrontement a été évité entre l'administration Carter et le « lobby » juif

De notre correspondant

Washington. — L'accord américano-israélien, réalisé dans la nuit du 4 au 5 octobre, a été accueilli avec soulagement dans les milieux politiques américains : il a évité un affrontement non seulement entre Jérusalem et Washington, mais aussi entre l'administration Carter d'une part, les organisations juives et le Congrès d'autre part. Une lettre, que cent cinquante membres de la Chambre des représentants s'apprêtaient à envoyer au président pour critiquer la déclaration soviéto-américaine du 1er octobre, n'est finalement pas partie, une conférence de presse, qu'une douzaine de sénateurs devaient tenir dans le même but, a été annulée. En un sens, le général Dayan a rendu un service important à M. Carter, mais il a aussi démontré la puissance d'Israël et de ses amis ici.

Si, en effet, le ministre israélien des affaires étrangères a dû poursuivre la « *retraite élastique* » entamée depuis plusieurs semaines et qui doit le conduire à Genève, MM. Carter et Vance ont dû pour leur part lui donner de nouvelles et solennelles assurances. En annonçant que l'acceptation de la déclaration soviéto-américaine n'est pas une condition préalable à la convocation de la conférence de Genève, les dirigeants américains ont réduit la portée de ce texte et confirmé l'impression que leur geste avait été quelque peu improvisé.

La presse reste, dans l'ensemble, sévère pour la démarche du 1er octobre, qui a eu pour effet de ressouder le front des pro-Israéliens et des anti-Soviétiques. Comme l'écrivent Rowland Evans et Robert Novak dans le *Washington Post*, « *le président a fait cadeau à Israël d'un allié d'une grande importance potentielle : les « durs » antisoviétiques, qui avaient adopté une attitude plus équilibrée sur le Proche-Orient* ». Pour ceux-là, la faute impardonnable est d'avoir réintroduit les Soviétiques dans le jeu, ce qui ne s'imposait pas à ce stade et va à l'encontre des efforts déployés avec succès par M. Kissinger. Pour le *Wall Street Journal*, qui parle d'« *insouciance* », « *au moins quatre années de politique ont été sacrifiées* ». Une autre critique couramment entendue est que le texte du 1er octobre donne l'impression d'un accord des deux superpuissances pour un règlement, alors que, de l'avis général, on est encore loin du compte.

Les termes du « *document de travail* » sur lequel Américains et Israéliens se sont mis d'accord ne sont pas connus, mais il semble qu'ils ont permis de poursuivre la progression millimétrique vers Genève. Il s'agit notamment de savoir comment la délégation arabe unique, qui se présentera au début de la conférence, se divisera par la suite pour la discussion des problèmes spécifiques. Israël préfère une division purement géographique et par Etat — Egypte, Syrie, Jordanie, Liban — afin d'être sûr que les Palestiniens ne lui seront pas imposés comme interlocuteurs. Les Etats-Unis envisagent éventuellement une division par sujet, ce qui permettrait à plusieurs groupes de participants de siéger sur tel ou tel problème. Israël aurait également « *bougé* » sur ce point, tout en maintenant son refus absolu de négocier avec l'O.L.P. ou d'aborder la question d'un Etat palestinien. Il reste de toute façon à « *vendre* » ce projet aux Arabes qui ne l'ont pas accepté, alors que ceux-ci ne peuvent que redevenir méfiants devant ce qu'ils soupçonnent être un réalignement des Etats-Unis sur Israël.

MICHEL TATU.

La presse israélienne réagit avec scepticisme

Le conseil des ministres israélien se réunira, mardi 11 octobre, en session extraordinaire pour discuter des conditions de la participation d'Israël à la conférence de Genève, annonce un communiqué publié mercredi soir 5 octobre à Jérusalem. Selon *Yediot Aharonot*, l'ajournement de cette réunion — prévue initialement pour dimanche — est motivée par le désir des Israéliens d'obtenir certains éclaircissements concernant le « *document de travail* » israélo-américain.

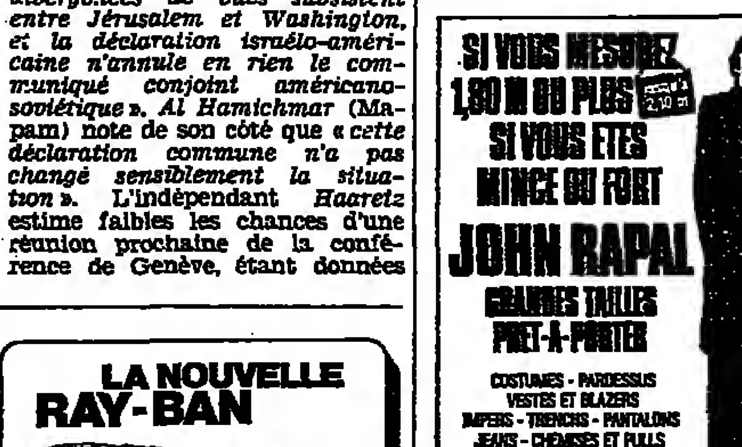
Yediot Aharonot affirme à ce sujet que le premier ministre israélien, M. Menahem Begin, n'est pas satisfait de la formulation de ce texte, notamment en ce qui concerne le paragraphe 3 qui prévoit la participation des Palestiniens à des négociations sur la Cisjordanie et Gaza. La forme que prendrait cette participation — délégation séparée ou incluse dans l'une des délégations arabes — n'est pas claire. Il faut donc s'attendre, écrit le journal, que le premier ministre demandera des précisions à ce sujet. Une nouvelle rencontre entre M Dayan et M. Vance ne saurait, de ce fait, être exclue.

« Un pas en arrière des États-Unis »

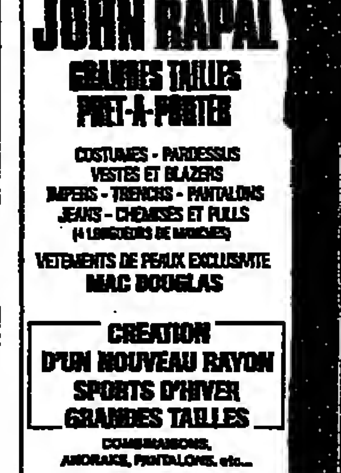
La presse israélienne réagit dans son ensemble avec scepticisme à la déclaration israélo-américaine. *Davar*, l'organe des travaillistes, souligne que « *les divergences de vues subsistent entre Jérusalem et Washington, et la déclaration israélo-américaine n'annule en rien le communiqué conjoint américano-soviétique* ». *Al Hamichmar* (Mapam) note de son côté que « *cette déclaration commune n'a pas changé sensiblement la situation* ». L'indépendant *Haaretz* estime faibles les chances d'une réunion prochaine de la conférence de Genève, étant données les divergences profondes sur le problème palestinien. Les deux journaux des ultra-religieux, *Hamodia* et *Shearim*, estiment que « *la crainte de nous voir imposer la participation de l'O.L.P. aux négociations demeure* ».

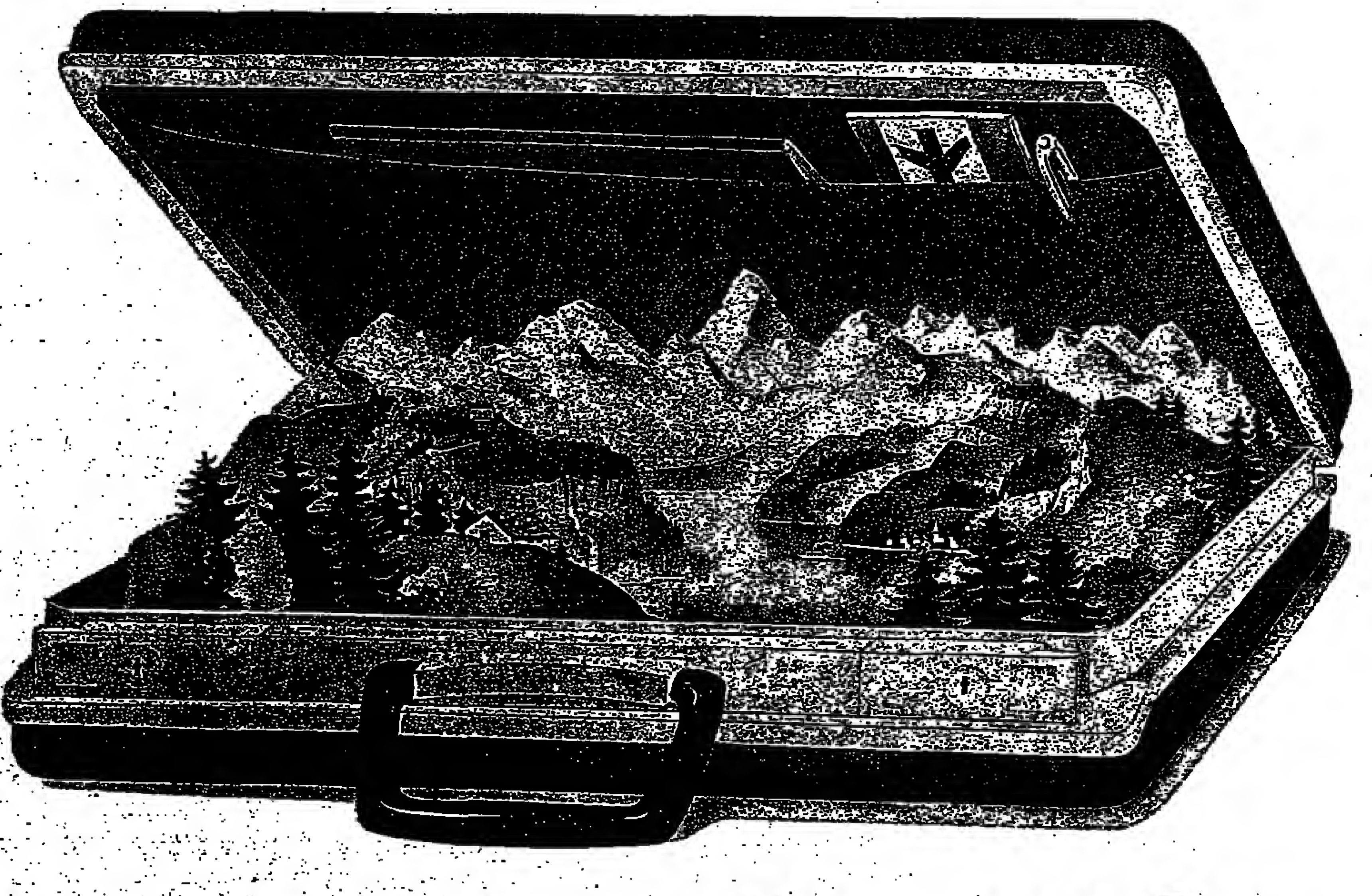
● A BEYROUTH, M. Mohamed Labadi, porte-parole officiel de l'O.L.P., a déclaré que le président Carter « *contredit sa propre position telle qu'elle était exprimée dans la récente déclaration soviéto-américaine* ». L'annonce d'un accord israélo-américain, a-t-il ajouté, constitue « *un pas en arrière des Etats-Unis devant la pression sioniste internationale sur l'administration américaine et devant les pressions exercées sur M. Carter en personne par le lobby sioniste des Etats-Unis. Nous ne nous attendions pas à ce que le président Carter se contredise aussi rapidement.* » De son côté, le chef du F.P.L.P., M. Georges Habache, a accusé le président Carter de « *comploter pour faire disparaître les droits du peuple palestinien* ».

● AUX NATIONS UNIES, M. Abdel Halim Khaddam, ministre des affaires étrangères de Syrie, qui s'est entretenu mercredi matin avec M. Vance, n'a fait aucun commentaire public, mais notre correspondant croit savoir qu'il a rejeté la déclaration israélo-américaine. — *(A.F.P., A.P.)*











OCÉANIE

Papouasie - Nouvelle-Guinée

Les relations se détériorent entre les forces de l'ordre et le gouvernement

De notre correspondant

Sydney. — Les chefs de l'armée et de la police ont pris la parole mercredi 5 octobre à la radio de Port-Moresby pour prêter *« serment de fidélité »* au gouvernement, mettant fin ainsi à des rumeurs de coup d'Etat. La situation était telle que le premier ministre, M. Michael Somare, était sur le point d'annuler son voyage aux Nations unies et que des gardes avaient été placés auprès des hauts fonctionnaires présumés se trouver sur une liste d'hommes à exécuter.

Selon des informations parvenues en Australie et citées par le *Sydney Morning Herald*, le gouvernement pensait que le coup d'Etat devait se produire entre le 16 septembre et le 1er octobre ; le cabinet était en état d'alerte. Récemment, les militaires, inquiets de rumeurs concernant la révocation de leur chef, le général Ted Diro, l'avaient assuré de leur loyauté au cours d'une réunion spéciale.

Le général Diro avait été réprimandé par le gouvernement pour avoir conféré avec un chef rebelle d'Irian Jaya (partie de la Nouvelle-Guinée sous contrôle indonésien, et où sévit une insurrection séparatiste), initiative prise à titre personnel mais qui était de nature à altérer les relations avec l'Indonésie.

D'une façon générale, le gouvernement est en mauvais termes avec les responsables de l'armée et de la police. Le général Diro a déclaré au premier ministre que lui et ses hommes *« étaient las d'être utilisés comme des pions par les politiciens »*. Les déclarations que les militaires ont faites mercredi à la radio n'ont pas dissipé toutes les inquiétudes, et la situation reste tendue, ce qui préoccupe Canberra, car des Australiens servent toujours dans l'armée et la gendarmerie de *Papouasie-Nouvelle-Guinée*.

MICHAEL SOUTHERN.

AFRIQUE

Maroc

M. Ahmed Osman est chargé de former un nouveau gouvernement

De notre correspondant

Rabat. — Usant, le 5 octobre, du droit que lui confère la Constitution, le roi Hassan II a démis *le gouvernement de ses fonctions*. Il a chargé le premier ministre, M. Ahmed Osman, d'entreprendre des consultations afin de lui présenter un nouveau cabinet.

L'événement était attendu. Il constitue la suite logique des élections qui, en juin, ont doté le Maroc d'un Parlement dont la session ordinaire doit commencer *« le deuxième vendredi d'octobre »* (cette année, le 14 de ce mois).

Apparemment, le roi a voulu qu'un renouveau de la vie parlementaire, après un hiatus d'environ six ans, s'accompagne d'une rénovation de l'équipe ministérielle tenant compte des résultats des élections. Le souverain a eu, dans les derniers jours de septembre, des entretiens séparés tembre à Ifrane, dans le Moyen-Atlas, des entretiens séparés avec M. Mahjoubi Aherdane, secrétaire général du Mouvement populaire, puis avec Me M Hamed Boucetta, secrétaire général du parti de l'Istiqlal, l'un et l'autre ministres d'Etat entrés au gouvernement au mois de mars pour veiller *« au bon déroulement des élections »*. Il s'agit des deux formations ayant eu le plus d'élus après le Mouvement des indépendants, qui ne s'est pas donné encore de structures organiques à l'échelle nationale (1).

Les intentions de Me Abderrahim Bouabid, premier secrétaire de l'Union socialiste des forces populaires (U.S.F.P.), avaient été sondées avant que le roi ne s'entretienne avec MM. Aherdane et Boucetta. Comme ces derniers, Me Bouabid était ministre d'Etat. Il a démissionné le 5 juin après avoir formulé d'expresses réserves sur la régularité du scrutin, qui *n'avait donné que seize élus à son* parti. Il n'apparaît pas qu'un retour de Me Bouabid au gouvernement *soit envisageable*, sauf probablement en cas d'aggravation de la tension au Sahara-*Occidental*, et pour une collaboration limitée.

Dans l'état actuel des choses le futur gouvernement devrait réunir en majorité des personnalités sans étiquette, d'autres de la tendance des indépendants (il n'y a pas incompatibilité entre le mandat de député et une fonction gouvernementale) et, avec un nombre de portefeuilles sensiblement égal, des membres — députés ou non — du parti de l'Istiqlal et du Mouvement populaire, dont le principe de la participation est tenu pour acquis.

LOUIS GRAVIER.

(1) Selon les statistiques officielles : Istiqlal, 49 sièges ; Mouvement populaire, 44 ; Indépendants, 140 (sur 264 sièges).

Namibie

La conférence constitutionnelle de Windhoek est dissoute

De notre correspondante

Johannesburg. — L'administrateur général pour le Sud-Ouest Africain (Namibie) nommé par Pretoria, le juge Marthinus Steyn, a annoncé mercredi 5 octobre que l'Afrique du Sud allait cesser de financer la conférence constitutionnelle de Windhoek (1) et que celle-ci tiendrait donc sa dernière réunion mercredi prochain 12 octobre. Pretoria justifie sa décision en invoquant l'organisation des futures élections pour la formation d'une Assemblée constituante : *« Aucun parti politique, quel qu'il soit, ou groupe politique ne doit espérer recevoir des aides de l'Etat au détriment des autres, que ce soient des fonds personnels ou des facilités. En tant qu'organisation politique, la conférence est libre de décider elle-même si elle doit prolonger son œuvre et continuer son travail. »*

Déjà M. Dirk Mudge, président de la conférence constitutionnelle, ancien vice-président du parti national (S.W.A.), a commencé sa campagne électorale. Il a annoncé mercredi, devant environ deux mille personnes, la formation de son nouveau parti, *le Republican Party of South West Africa* (R.P.S.W.A.). Celui-ci sera réservé aux Blancs, mais, a expliqué M. Mudge, *« les Noirs et les métis sont les amis des Blancs »*. Son parti va donc s'employer, dans les semaines à venir, à nouer des alliances avec les Noirs et les métis de la conférence de Windhoek. Si le R.P.S.W.A a décidé de partir en campagne contre l'apartheid mesquin *(petty apartheid)*, il désire que chaque groupe de population puisse régler lui-même ses problèmes domestiques, un gouvernement central se chargeant des affaires communes.

M. A.H. du Plessis, président du parti national de Namibie, part, lui aussi, en campagne contre le *petty apartheid* et, fait important pour un nationaliste blanc, demande l'abolition des lois interdisant les rapports sexuels et les mariages entre personnes de couleur différente.

Pour la première fois depuis plusieurs années, le mouvement nationaliste Swapo a reçu de son côté l'autorisation — soumise il est vrai à plusieurs conditions — d'organiser, dimanche 9 octobre, un meeting en Ovamboland, région septentrionale de la Namibie, où règne l'état d'urgence.

Malgré cette mobilisation sur tous les fronts, rien n'indique que l'on soit proche d'une solution politique. Selon les informations publiées par la presse sud-africaine, Pretoria ne serait disposé à accepter qu'un retrait très partiel de ses troupes après deux mois de cessez-le-feu effectif contrôlé par des observateurs de l'ONU, alors que la Swapo demande un retrait total des troupes avant les élections.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

(1) La conférence constitutionnelle de Windhoek a été mise sur pied en 1975 par *Pretoria*. Elle avait pour mission de définir un statut politique pour la Namibie. Son caractère *« tribal »* n'avait cessé d'être dénoncé par la SWAPO. — (N.D.L.R.)

A TRAVERS LE MONDE

Algérie

● LES PENDULES seront retardées d'une heure en Algérie le vendredi 7 octobre à 0 heure, afin de passer à l'heure d'hiver. L'heure d'Alger, comme l'heure française, correspondra alors à G.M.T. plus un.

Etats-Unis

● LES PEINES DE MM. JOHN MITCHELL, BOB HALDEMAN ET JOHN EHRLICHMAN, *ancien ministre* de la justice, secrétaire général de la Maison Blanche et conseiller pour les questions intérieures sous la présidence de M. Nixon, ont été réduites de moitié, le 5 octobre, par le juge Sirica. La détention des collaborateurs du président déchu, condamnés de deux ans et demi à huit ans d'emprisonnement, est ramenée à un an au moins, à quatre ans au plus. M. Ehrlichman pourra ainsi demander sa libération dès la fin du mois d'octobre. MM. Mitchell et Haldeman devront attendre juin 1978. — *(A.F.P., A.P.)*

Hongrie

● D. EDWARD GIEREK, premier secrétaire du parti ouvrier unifié polonais, est arrivé mercredi 5 octobre en *« visite d'amitié »* à Budapest, accompagné par M. Piotr Jaroszewicz, chef du gouvernement. — *(A.F.P.)*

Malaisie

● LE TRIBUNAL FEDERAL a *rejeté l'appel d'un garçon de* quatorze ans condamné à mort pour port illégal d'armes et de munitions *(le Monde* du 13 septembre. Près de cinquante personnes ont déjà été condamnées à mort pour la même raison en Malaisie depuis 1975, mais aucune n'a encore été exécutée. — *(Reuter.)*

Maroc

● LE BUREAU FEDERAL POUR L'EUROPE OCCIDENTALE *de l'Union nationale* des étudiants marocains annonce dans un communiqué qu'une délégation présidée par un membre du secrétariat de l'Union internationale des étudiants (U.I.E.) s'est rendue le 3 octobre au Maroc afin de réclamer la levée *« de la mesure arbitraire et illégale d'interdiction de l'Union nationale des étudiants du Maroc, prise le 24 janvier 1973 »*.

Pérou

● LE GENERAL OSCAR MOLINA PALLOCHIA, chef *d'état-major* de l'armée péruvienne, deviendra premier ministre en janvier prochain. Il succédera au général Guillermo Arbulu Galliani, qui prend sa retraite le 31 janvier 1978. — *(A.P.)*

République démocratique allemande

● LE PRESIDENT TCHECOSLOVAQUE, M. Gustav Husak, est reparti mercredi 5 octobre pour Prague à l'issue d'une visite de deux jours en Allemagne de l'Est au cours de laquelle a été signé un nouveau traité d'amitié *entre* les deux pays. — *(Reuter.)*

République Sud-Africaine

● LES TRENTE-CINQ LYCEES ET COLLEGES que compte le petit Bantoustan-Venda ont été fermés pour une durée indéterminée mercredi 5 octobre. Cette décision fait suite aux manifestations qui avaient éclaté la veille en signe de protestation contre l'enseignement dispensé aux Noirs. Plusieurs bâtiments administratifs, des maisons de membres du « gouvernement » et de nombreux véhicules ont été lapidés, détruits ou incendiés *pendant ces deux jours de* troubles. — *(Corresp.)*

Sénégal

● Me ABDOULAYE WADE, secrétaire général du parti démocratique sénégalais (P.D.S.), a annoncé, mercredi 5 octobre, à Paris, qu'il serait candidat à l'élection présidentielle prévue pour le 26 février 1978. Le P.D.S., autorisé en 1976 dans le cadre de la réforme constitutionnelle instituant le multipartisme, est *officiellement* situé à droite du parti gouvernemental. Toutefois M. Wade a contesté l' *« étiquette de libéralisme économique »* qui lui a été « collée » par le pouvoir.

LES CONFLITS DANS LA « CORNE » ORIENTALE

Le Kenya craint une offensive somalie dans ses provinces du Nord-Est

Deux chasseurs bombardiers éthiopiens, de *type F-5 et Camberra*, ont lâché, le *4 octobre*, des roquettes sur la ville de Jijiga, tombée voici un mois aux mains des forces somalies. Ce bombardement, selon le correspondant de l'A.F.P. à Mogadiscio, a notamment touché l'hôpital de la ville. Il a fait sept morts et onze blessés. Un groupe de journalistes étrangers se trouvait à Jijiga lors du raid éthiopien. Au Caire, plusieurs journaux égyptiens affirment que l'U.R.S.S. a récemment intensifié ses livraisons d'armes à l'Ethiopie, dont l'armée s'efforce de garder le contrôle de la ville de Harrar, menacée par l'avance des forces somalies. *Selon la presse cairote, ces armes seraient* débarquées dans le port libyen de Benghazi avant d'être acheminées par avion vers l'Ethiopie.

D'autre part, devant l'Assemblée générale des Nations unies, le ministre kényan des affaires étrangères a exprimé, le 4 octobre, l'inquiétude de son pays devant la situation dans la corne de l'Afrique. Inquiétude dont notre correspondant à Nairobi analyse ci-dessous les raisons.

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. — Dans le conflit qui l'oppose à l'Ethiopie, la Somalie ne peut sûrement pas compter sur l'appui de sor voisin méridional, le Kenja, qui *est lié à l'Ethiopie par un pacte* de défense. A Nairobi la guerre d'Ogaden est qualifiée *d'agression* contre le régime d'Addis-Abeba. Les démarches entreprises par Mogadiscio n'ont pas encore réussi à calmer les appréhensions du Kenya en ce qui concerne sa province du nord-est, dont la Somalie revendique l'autodétermination.

Le vice-président égyptien, M. Hosny Moubarak, s'est rendu à *Mombasa*, le 21 *septembre*, pour y remettre au président Kenyatta un message de M. Sadate à propos, semble-t-il, de la situation dans la corne de l'Afrique. Le Caire passe pour *la capitale arabe la plus proche* de Nairobi. Cette visite faisait suite à celle de M. Hussein Kassim, ministre somalien des mines, lui-même porteur d'un message du président Syaad Barre à son homologue kényan.

M. Kassim a suscité de vives réac*tions en déclarant, avant de quitter* Nairobi où il a été reçu assez froidement, qu'il existait une *« problème »* entre son pays et le Kenya, problème à *résoudre* de *« façon amicale »*, *« à l'africaine »* et *« sous les auspices de l'Organisation de l'unité africaine)*. Les Kényans ont vite fait d'interpréter ces remarques comme une allusion au statut de leur province du *nord-est*, *peuplée* en majorité de Somalis.

Dans une mise au point officielle, le gouvernement kényan a fait savoir le 27 septembre, qu'il n'existe, entre son pays et la Somalie, *« aucun problème à résoudre »*. Cet argument *a été repris devant* le Parlement par le vice-président kényan. *« Nous ne laisserons personne venir prendre notre terre »*, a dit le lendemain M. Arap Moi en invitant la Somalie *à respecter des frontières reconnues* sur le plan international.

Frontalière de la Somalie, la province kényanne du nord-est représente 126 000 kilomètres carrés de terres arides et compte à peine selon le recensement de 1969 *deux cent quarante-quatre mille habitants*, dont deux cent mille d'origine somalie. Les Somalis du Kenya se rattachent à trois grandes branches — les Ogaden, les Hawiyah et les Gherra, — et leur émigration vers le territoire kényan s'est déroulé, pour *l'essentiel*, *dans* le *courant* du dix-neuvième siècle.

L'ancien *Northern Border District* forme l'une des cinq branches de l'étoile somalie, et Nairobi accuse Mogadiscio d'y avoir encouragé les activités de « bandits » constitués en une « armée de libération nationale » active avant la signature en 1967 du *mémorandum d'Arusha* entre les deux capitales.

« Service d'autoroute »

La « guerre de libération » de l'Ogaden a eu pour effet de raviver les inquiétudes de Nairobi.

Début septembre, à la suite de la huitième session de la commission frontalière du Kenya et de l'Ethiopie à Addis-Abeba, le délégué kényan *a annoncé que son pays offrait* à l'Ethiopie son appui moral dans la guerre contre *« la violation par la Somalie de la souveraineté de l'Ethiopie »*. Njienga, attaché au cabinet *du président Kenyatta, a ajouté : « Le Kenya ne peut pas servir d'autoroute à un Etat-membre de l'O.U.A. pour attaquer un autre pays. En cas d'infiltrations sur notre sol, une opération conjointe serait montée avec les Ethiopiens pour s'assurer que les violateurs de notre souveraineté nationale seront annihilés. »*

Les Somaliens se sont efforcés depuis de tempérer l'hostilité manifestée par Nairobi. Après la déclaration *de M. Njenga* et avant la visite de M. Kassim à Nairobi, le président Syaad Barre a dit, le 14 septembre : *« Nous ne voyons pas comment le président Kenyatta et le peuple kényan pourraient approuver les propos prêtés à certains officiels kényans. »* Le président somalien devait également classer son homologue kényan parmi *« les chefs d'Etat africains les plus expérimentés »*, et affirmer que la Somalie *« n'a aucune mauvaise intention à l'égard du Kenya »*.

Les Somaliens semblent d'autant plus gênés par l'hostilité des Kényans qu'ils ne sous-estiment pas l'audience du Kenya au sein de l'O.U.A. et auprès des capitales occidentales, *notamment Londres et* Washington. Interrogé sur l'attitude américaine dans l'éventualité d'une menace sur le territoire kényan, M. Andrew Young, représentant américain aux Nations unies, a dit à la *Weekly Review* de Nairobi en septembre : *« Je pense que les Etats-Unis seraient enclins à s'assurer que le Kenya est capable de se défendre lui-même. Mais, même dans ce cas-là, l'accent se porterait d'avantage sur des solutions politiques que militaires. »*

Les Kényans ont tendance à tenir le raisonnement suivant : *« Si la Somalie réussit son coup face à l'Ethiopie, nous serons les suivants. »* Ils souhaiteraient que Mogadiscio se prononce formellement en faveur de l'intangibilité de la frontière entre les deux pays et renonce à considérer la province du Nord-Est comme l'une des branches de la « grande famille » somalie. En attendant, cette inquiétude ne peut que précipiter l'équipement, amorcé tardivement, de l'armée kényanne.

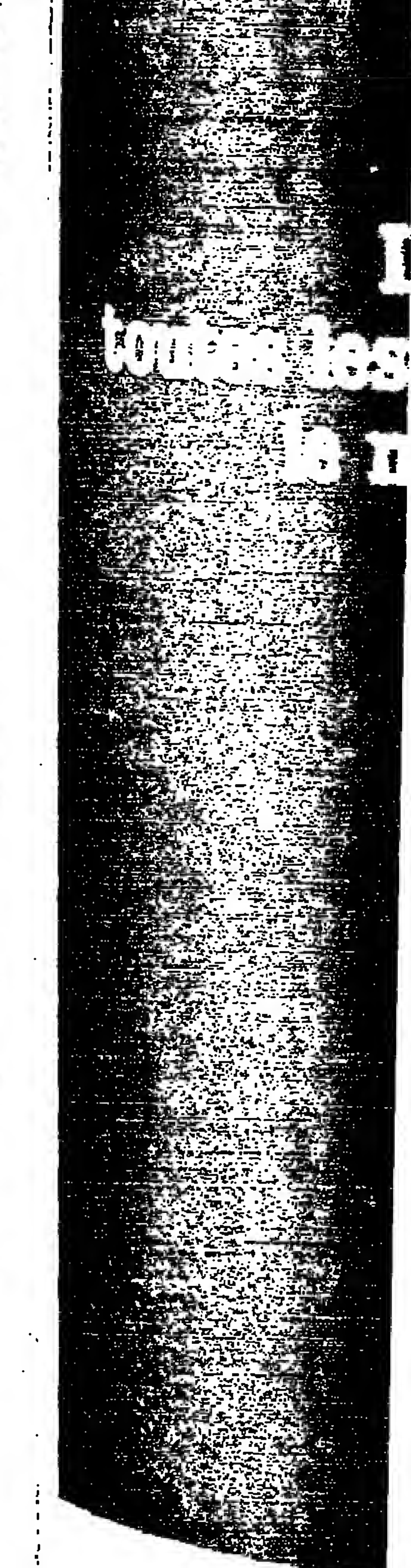
JEAN-CLAUDE POMONTI.

Empire Centrafricain

Bâtonné par l'empereur

M. Louis Mexandeau, député du Calvados (P.S.), nous communique le texte d'une lettre qu'il a reçue d'un ancien étudiant centrafricain à propos du sort de trois jeunes détenus politiques de ce pays et nous dit avoir attiré l'attention du ministre des affaires étrangères sur les cas signalés. Il s'agit notamment de M. Alphonse Blagué, ancien responsable de la Fédération des étudiants d'Afrique noire en France (F.E.A.N.F.) pour Caen, à propos duquel le correspondant de M. Mexandeau écrit :

Alphonse Blagué fut étudiant à Caen de 1967 à 1973. Rentré en Centrafrique en 1973, il avait fermement refusé de s'intégrer au régime réactionnaire en place et s'était contenté d'exercer honnêtement ses fonctions d'enseignant. C'est pour cette raison que le pouvoir cherchait par tous les moyens une occasion pour le frapper. Le lundi 22 août 1977, il a été arrêté sous prétexte qu'il aurait hébergé chez lui deux étudiants poursuivis pour « non-respect de la nouvelle dénomination du pays ». Sauvagement bâtonné le jour même par l' « empereur » Bokassa en personne, qui lui a cassé un bras, il a été condamné à dix ans de prison par le tribunal militaire de Bangui en même temps que les deux étudiants. Incarcéré à la prison centrale de la capitale centrafricaine, il se trouve actuellement dans un état extrêmement critique du fait des sévices qu'il subit chaque jour. Sa vie est en danger.



Porto-Rico en quête d'identité

III. — Le statut introuvable

De notre envoyé spécial ALAIN-MARIE CARRON

Durant cinq siècles, officiellement ou officieusement, l'île de Porto-Rico a été soumise au régime colonial. Ces dominations successives ont eu de lourdes conséquences pour son économie, toujours à la recherche d'un véritable décollage malgré un court « âge d'or » dans les années 50 (« le Monde » des 5 et 6 octobre). Mais c'est sans doute dans la recherche de son statut — et, au-delà, de sa véritable identité — que l'île subit le plus directement le poids de son passé.

San-Juan. — Lorsque l'on passe le long des bidonvilles de San-Juan, enchevêtrement de baraques en planches que des pilotis retiennent à un sol aléatoire et menacé par l'eau, on voit les toits couverts de drapeaux délavés. Ce sont les emblèmes des deux principaux partis, le parti populaire démocratique (P.P.D.) et le parti nouveau progressiste (P.N.P.). Ils fleurissent à l'approche de chaque élection. Au lendemain du scrutin, les perdants retirent discrètement les leurs, les gagnants les laissent exposés jusqu'à usure complète.

L'Etat libre associé

Le premier système politique de Porto-Rico est, sans doute, celui que les Américains appellent le *spoil system* : népotisme et copinage. Ainsi que nous le disait un conseiller américain, venu contribuer à rationaliser le fonctionnement d'un ministère : « *Il est difficile d'améliorer une administration où tous les postes sont politiques.* » C'est d'autant plus vrai aux niveaux ordinaires, là où le pouvoir peut se concilier le plus grand nombre de votes. A chaque changement de régime, des dizaines de milliers de postes changent de titulaires. Dans les préoccupations de l'homme de la rue, ce n'est pas tant l'indépendance ou le rattachement aux Etats-Unis qui ont la priorité, mais la position de chacun par rapport au parti régnant, ce qui signifie purgatoire ou amélioration de son sort.

Depuis près de quarante ans, la vie politique portoricaine semble se dérouler comme un jeu bien agencé d'automates, dont les gestes obéissent à un nombre restreint de combinaisons. Quand Luis Muñoz Marin fonde le parti populaire démocratique, en 1940, les habitants de l'île ont acquis la citoyenneté américaine, mais leur pays reste politiquement sans visage, sous la tutelle du ministère de la guerre. Les options qui s'affrontent alors sont le rattachement aux Etats-Unis ou l'indépendance, fiévreusement défendue par Pedro Albizu Campos.

Muñoz Marin a été poète et journaliste, il se croit indépendantiste et enclin au socialisme. Il annonce que « *l'indépendance est au coin de la rue* » mais qu'en tout état de cause le statut de l'île ne sera pas le thème principal de la campagne électorale de 1940. Son parti gagne les élections, et, en 1948, il devient le premier gouverneur élu de Porto-Rico. Entre-temps, il a beaucoup changé. L'indépendance lui paraît désormais impossible ; il croit que l'intégration à l'économie américaine serait profitable à tous, sans menacer réellement l'autonomie culturelle et politique de l'île. Il se fait réélire jusqu'en 1968 : il a découvert une troisième voie : l'Etat libre associé, le « Commonwealth ». Le dessin de la valse-hésitation de la politique portoricaine est achevé.

Progressivement, le P.P.D. devient une « machine » politique comme l'ont été celles du gouverneur Huey Long, en Louisiane, ou du maire Daley, à Chicago. Le parti nouveau progressiste prend le pouvoir en 1968 : il a adopté une ligne populiste, promis une bonne gestion et affirmé à son tour, lui qui favorise le rattachement aux Etats-Unis, que le statut de l'île ne sera pas l'enjeu des élections. Une fois élu, son chef, Luis A. Ferré, pousse au rattachement avec les Etats-Unis. Le P.N.P. battu en 1972, les arguments qui avaient assuré sa victoire quatre ans auparavant se retourneront contre lui : on lui reproche la corruption et les difficultés économiques. Le nouveau chef du P.P.D., Rafael Hernandez Colon, promet une administration efficace et ne parle plus du statut de l'île. Quatre ans après, aux élections de novembre 1976, l'histoire se répète. Le parti au pouvoir est battu en raison de divers scandales et de la crise économique.

Les indépendantistes

Le nouveau gouverneur et chef du P.N.P., M. Carlos Romero Barcelo, a appliqué, pour atteindre le pouvoir, les recettes éprouvées : programme populiste, dénonciation de la corruption et surtout l'assurance que ces élections ne devaient pas se faire autour du statut de l'île. Il n'a encore qu'un pied dans la Fortaleza, la résidence des gouverneurs de Porto-Rico, lorsque M. Gerald Ford propose, conformément au programme du P.N.P., que l'île devienne le cinquante et unième Etat des Etats-Unis. Incidemment, deux des ministres de M. Romero ont déjà démissionné, à la suite de scandales.

A côté des deux grands partis, on trouve l'opposition indépendantiste, qui va de la gauche à l'extrême gauche. Le Parti indépendantiste portoricain (P.I.P.) est le plus important. Il a obtenu 6,5 % des voix en 1976. Son président, M. Ruben Berrios, trente-huit ans, a les traits fins d'un fils de famille éduqué à Yale et Oxford. Il promène dans l'île son sourire interminable et ses yeux bleus, avec une démagogie bon enfant de politicien populiste. La première chose qu'il prend soin de nous dire, comme tous les représentants des partis d'opposition, c'est que rien, dans le résultat des élections de novembre, « *ne donne une idée véritable de l'iceberg que représente l'indépendantisme* ». « *Les bourgeois indépendantistes*, dit-il, faisant allusion à Muñoz Marin et peut-être à lui-même, *se sont aperçus que, laissés à eux-mêmes ils ne feraient jamais l'indépendance, parce qu'elle allait contre leurs intérêts. Certains ont fait le saut. Seuls les ouvriers et les petites classes moyennes peuvent la faire.* »

Le P.I.P. se veut socialiste, d'un socialisme assez proche de celui de M. Mario Soares au Portugal. Depuis deux ou trois ans, le parti a tendance à insister davantage sur le nationalisme et l'indépendance que sur le socialisme. C'est une des raisons pour lesquelles une scission s'est produite en 1971, trois députés du P.I.P. formant le parti socialiste de Porto-Rico (P.S.P.). Le P.S.P. est le véritable parti communiste de l'île, le parti communiste portoricain étant aussi crépusculaire que groupusculaire, si l'on considère l'âge de ses responsables. Le P.S.P. jouit du soutien de Cuba et de la « communauté socialiste » ; il a eu 11 000 voix en 1976. Il s'appuie sur une intersyndicale, le M.O.U. (Mouvement ouvrier uni), qui regroupe 20 % des travailleurs syndicalisés.

Prêt à la lutte armée

Les autres partis de gauche, comme le Mouvement socialiste populaire, ne sont guère que des groupuscules. Mais si le P.S.P. compte que la population parviendra progressivement à la maturité politique, préalable à tout changement profond, l'extrême gauche pense, quant à elle, que jamais le pouvoir en place, avec l'aide de la C.I.A. et du F.B.I., ne laissera une telle évolution se produire. D'où, dans ses rangs, la volonté de durcir les grèves, de recourir à la violence si nécessaire, et, d'une manière générale, de se tenir prêt à la lutte armée.

Le vendeur de beignets du marché de Rio-Piedras, le chauffeur de taxi collectif qui entend toutes les conversations, le coiffeur dans son salon fané, nous ont paru pour le moment bien loin du front chaud de la révolte. Une fois que l'on a acquis l'assurance que l'étranger n'est mêlé en rien aux intérêts locaux, on laisse filtrer les demi-confidences qu'autorise une méfiance à demi dissipée. Chez les uns revient le leitmotiv : « *Nous sommes un petit pays sans ressources.* » Chez d'autres : « *Les Américains, évidemment...* » (sous-entendu : « Ce n'est pas la crème. ») Mais on concède aussitôt : « *C'est quand même le plus grand pays du monde.* » « *L'indépendance ?*, comme nous l'a dit gravement un garagiste, avant même que nous ayons pu lui poser la question, *je suis en faveur de l'indépendance, et toute ma famille aussi. Mais pas tout de suite. Pour le moment, nous ne pouvons nous en tirer tout seuls. Il faut attendre.* » C'est l'impression qui prévaut : l'idée d'indépendance plaît, mais à condition que celle-ci vienne sans douleur, et, surtout, qu'on ne perde pas l'« aide sociale ».

Une campagne internationale

Dans ce tableau, les Etats-Unis sont omniprésents, et sans doute bien embarrassés de se trouver là. Ils contrôlent à Porto-Rico la défense, le service militaire, les douanes, le commerce extérieur, les relations extérieures, la monnaie, la marine marchande, la navigation intérieure et extérieure, les communications, la citoyenneté et la nationalité, l'immigration et l'émigration, la législation sur les banqueroutes et les patentes, les eaux territoriales et les gardes côtières. D'autres domaines où le gouvernement portoricain jouit d'une autorité nominale restent, en définitive, sous la coupe des législations fédérales : forêts, monopoles, ports et aéroports, minerais, commerce intérieur, salaire minimum et législation du travail. Si ce n'est pas du colonialisme, cela y ressemble fortement.

C'est du moins ce que pensent un nombre croissant de pays qui entretiennent une campagne internationale en faveur de l'indépendance de l'île, notamment aux Nations unies. Washington concéda en 1950 le statut de Commonwealth en grande partie pour n'être plus obligée de présenter chaque année aux Nations unies un rapport sur son administration de Porto Rico, alors considérée comme territoire sous tutelle. En 1964, dans une réunion au Caire, le Mouvement des non-alignés relance la question de Porto-Rico. Cuba demande un peu plus tard son inscription au programme du comité spécial de décolonisation des Nations unies. C'est pour étouffer le débat à l'ONU que les Etats-Unis ont organisé en 1967 dans l'île un référendum sur l'indépendance, la libre-association ou le rattachement à l'Union. Cette consultation a donné 60,4 % des votants en faveur du Commonwealth, 38,98 % pour un « Etat américain », 0,6 % pour l'indépendance. Toutes les organisations indépendantistes avaient appelé à l'abstention, qui atteignit 33,7 % des électeurs inscrits.

Les partisans de l'indépendance dénièrent toute valadité à ce scrutin et firent porter leurs efforts sur l'application de la résolution 1514, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en décembre 1960. Cette résolution définit les conditions dans lesquelles tout pays encore colonisé ou non autonome devrait retrouver le plus rapidement possible sa souveraineté. Un comité spécial est alors chargé d'examiner la situation des pays concernés par cette résolution, et demande, en 1973, qu'on lui présente un rapport sur Porto-Rico. Dans le plus pur style onusien, le groupe de travail désigné a retourné la question au Comité spécial, qui depuis... « *étudie en permanence* » le cas de Porto-Rico. Ce qui se passe aux Nations unies n'en est pas moins une gêne constante pour les Etats-Unis, d'autant que des pays comme Cuba s'emploient à attiser ce brandon de discorde.

Comme un comité de plus ou de moins ne peut pas faire de mal, la Maison Blanche créait, il y a deux ans, un comité consultatif présidentiel, appelé plus couramment le comité *ad hoc*, chargé apparemment, dans la pure tradition bureaucratique, d'apporter à une situation inextricable les lumières d'un immobilisme libérateur. Il n'a pas surpris en proposant un « pacte d'union permanente » entre les deux pays, en remplacement du statut d'Etat libre associé ». Dans ce projet, Porto-Rico « *accepte* » que les Etats-Unis continuent d'exercer sur son territoire un nombre considérable de compétences. Cependant elle récupère plusieurs attributs de la souveraineté, pour autant qu'elle n'en use pas dans un sens contraire aux lois fédérales en vigueur avant le pacte. Avant de perdre le pouvoir en 1976, le parti populaire démocratique s'était fait l'avocat de cette solution.

C'est dans ces conditions que M. Ford a surpris tout le monde le 31 décembre dernier en proposant que Porto-Rico devienne le cinquante et unième Etat de la fédération. Il l'a fait dans des termes dont le paternalisme a paru choquant à beaucoup de Portoricains, mais qui, dans la bouche d'un homme aussi simple, étaient sans doute sincères. « *Je pense depuis longtemps qu'ils ont fait d'énormes progrès*, a-t-il dit ce jour-là, *des progrès très suffisants sur le plan économique, social et politique. Et ils devraient maintenant avoir tous les droits et bénéfices qu'ont les autres Américains.* » Le nouveau gouverneur, M. Romero Barcelo, a été surpris de ce renfort inattendu, mais s'emploie, timidement jusqu'à présent, à faire avancer ce projet, qui a toujours été celui de son parti, le P.N.P.

Trouver une issue

Gâtés par la malignité qui caractérise si souvent les relations internationales, les observateurs ont généralement refusé de prendre l'initiative de Washington pour l'expression d'un élan de sympathie envers des élèves « en progrès ». Trois facteurs, aux yeux des sceptiques, peuvent être à l'origine de l'intervention de la Maison Blanche : 1) La campagne internationale est réellement contrariante pour les Etats-Unis, qui ne peuvent se permettre de passer pour une puissance « colonialiste » ; il fallait donc « faire quelque chose » ; 2) L'économie de l'île est dans une impasse telle qu'on ne peut redresser la situation sans lui appliquer des mesures d'envergure. Dans ce cas, faire de Porto-Rico un Etat permettrait de rationaliser le problème ; 3) On ne peut laisser échapper des ressources en pétrole et en cuivre, dont l'exploitation provoquera à coup sûr un regain de sentiments indépendantistes.

Ce que l'on peut simplement constater, c'est que Washington a délibérément rompu l'immobilisme de la politique portoricaine, qui oscille, depuis si longtemps, entre trois statuts, sans vraiment se rallier à aucun. Si le président Carter n'enterre pas la proposition de son prédécesseur, les Portoricains devront se prononcer un jour sur celle-ci. Qu'ils la refusent ne voudrait pas dire que Washington resterait sans atout. Elle trouverait, selon de très bonnes sources, dans le parti indépendantiste de M. Berrios, un adversaire « raisonnable », prêt à négocier une indépendance sage. Chacun des deux partenaires gardant, bien sûr, toutes ses arrière-pensées.

FIN

L'INFORMATIQUE ET LES LIBERTÉS A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le projet de loi est voté par 289 voix contre 176 (communistes et socialistes)

Tout avait pourtant bien commencé. M. Forni (P.S.) avait reconnu, mardi après-midi 4 octobre, que le projet en discussion — « l'un des plus importants de la législature » — représentait une amélioration. « Nous le voterons vraisemblablement », avait-il indiqué, tout en souhaitant que l'Assemblée adopte les amendements proposés par son groupe.

Certes, les élus communistes s'étaient, par la bouche de M. Villa, montrés beaucoup plus critiques, récusant, en une matière aussi délicate, la compétence du pouvoir « ayant mis en place depuis vingt ans un système de lois répressives menaçant en permanence la démocratie ».

Il n'en reste pas moins que c'était esquisser une majorité sinon d'idées du moins d'intentions qui ne devait toutefois pas résister à l'examen des articles au cours duquel devaient être repoussés la plupart des amendements importants de l'opposition, qu'il s'agisse de l'extension du texte aux fichiers manuels, de l'information du public et surtout de la démocratisation du mode de désignation des membres de la commission nationale de l'informatique.

Le gouvernement s'étant, sur ce dernier point, opposé à la proposition socialiste, M. Forni annonçait alors que son groupe voterait contre l'ensemble du texte. La déception du député de Belfort était d'autant plus forte qu'il devait constater que de nombreux amendements, pourtant adoptés en commission, souvent il est vrai à son initiative, étaient écartés en séance publique.

« La commission propose, le Parlement dispose », observa M. Mauger (R.P.R.). M. Forni devait s'en apercevoir à nouveau mercredi, le phénomène devenant presque systématique. Aussi dut-il se résigner à mener « des actions de grignotage » et, surtout, à subir le découpage en rondelles de ses amendements, art dans lequel excella M. Foyer (R.P.R.), président de la commission des lois.

On assista également à quelques vives passes d'armes avec M. Gerbet (P.R.), rapporteur suppléant l'espace d'un instant, qui fut notamment accusé d'être le « sous-marin » de M. Peyrefitte, le « Poulidor du gouvernement ».

La discussion une fois achevée, les porte-parole de l'opposition se firent procureurs, le communiste sur un ton accusateur, le socialiste sur un ton plutôt désabusé. M. Foyer, qui ne résiste pas au plaisir d'« aller au charbon », chanta les louanges d'un texte qui, affirma-t-il, apporte des « innovations immenses ». Il est dommage que, emporté par son élan, il ait semblé regretter la « brèche énorme » introduite, à son avis, dans le texte, à l'initiative de l'opposition, lorsqu'il s'agit de faire une dérogation au profit des organes de presse. Cet aveu fut aussitôt relevé par l'opposition.

Le débat du siècle s'achevait ainsi plutôt tristement. M. Peyrefitte, lui, choisit de se taire. Etait-ce, là aussi, un aveu ?

PATRICK FRANCÈS.

Les députés poursuivent la discussion du projet de loi relatif à l'informatique et aux libertés en examinant les articles qui déterminent les formalités préalables à la mise en œuvre des traitements automatisés.

Contre l'avis du gouvernement et de la commission, l'Assemblée nationale adopte un amendement socialiste qui précise qu'est dénommée traitement d'informations nominatives toute opération relative à la constitution, à la conservation ou à l'utilisation d'un fichier nominatif et notamment toute collecte, élaboration, concertation, modification, communication ou destruction d'informations nominatives.

Un amendement communiste demande que, lorsque des traitements automatisés peuvent porter atteinte à la vie privée ou aux libertés, leur création soit autorisée par la loi. M. PEYREFITTE, garde des sceaux, s'y oppose. Au scrutin public, l'Assemblée le repousse par 284 voix contre 182.

Pour les traitements publics ou privés qui ne risquent pas de porter atteinte aux libertés, il est prévu un système de déclaration « simplifiée ». Un amendement de la commission prévoit l'établissement de normes types et précise les modalités d'établissement de ces déclarations. Il est adopté.

A l'article qui subordonne à une autorisation par décret en Conseil d'Etat l'utilisation d'un répertoire national d'identification, l'Assemblée repousse un amendement socialiste qui exigeait un avis favorable de la commission nationale.

Le groupe communiste propose ensuite de soumettre dans certains cas les fiches manuelles aux mêmes règles que les fichiers informatisés. Le ministre s'y oppose. La commission propose alors une rédaction modifiée. Le ministre s'y rallie. Il est ainsi précisé que lorsqu'un fichier public non informatisé présente soit par lui-même, soit par la combinaison de son emploi avec celui d'un fichier informatisé, des dangers quant à la protection des libertés, le gouvernement, sur proposition de la commission nationale, peut le soumettre en tout ou partie aux règles prévues par la loi pour les fichiers informatisés.

A l'initiative de M. GERBET (P.R.), la commission propose d'assimiler les fichiers de sécurité publique à ceux de la défense et de la sécurité de l'Etat. Les demandes d'avis les concernant pourront, en conséquence, ne pas comporter certaines mentions. Combattu par l'opposition, accepté par le gouvernement, l'amendement est adopté par l'Assemblée. Une telle restriction pourra également s'appliquer aux traitements publics.

A l'article qui investit la commission nationale d'un certain nombre de pouvoirs pour l'exercice de sa mission de contrôle, l'Assemblée adopte trois amendements :

— Le premier, suggéré par M. FORNI (P.S.), prévoit qu'elle pourra pour ses investigations, se faire assister d'experts ;

— Le second, présenté par M. VILLA (P.C.), précise qu'elle s'informera des techniques nouvelles dans le domaine de l'informatique ;

— Le troisième, proposé par M. Forni, oblige tous les détenteurs de fichiers publics ou privés à faciliter la tâche de la commission.

Afin de faciliter le droit d'accès et le contrôle démocratique de la loi, M. Forni demande que les documents émis ou utilisés par la commission soient publics et que la liste des fichiers soit consignée dans un registre public. Il n'est pas suivi par l'Assemblée.

A l'article prévoyant la mise à la disposition du public par la commisison nationale de la liste des traitements publics ou privés soumis à contrôle, la commission des lois, inspirée par M. Forni, demande que toute personne puisse être informée des caractéristiques d'un traitement figurant sur cette liste.

Le gouvernement s'y oppose et demande un scrutin public. L'amendement de la commission est repoussé par 291 voix contre 178. Il en va de même d'un amendement qui prévoyait la mise à la disposition du public des textes des décisions de la commission nationale avec ses avis, recommandations et instructions.

L'Assemblée adopte en revanche un amendement de la commission inspiré par M. Forni, qui précise que le rapport annuel de la commission nationale décrira notamment ses procédures et méthodes de travail et informera le public sur son organisation et ses services. A l'initiative de M. Villa, il est prévu que ce rapport, qui sera publié, fera l'objet d'une discussion au Parlement.

Protection de la vie privée

En séance de nuit, sous la présidence de M. ALLAINMAT (P.S.), les députés examinent l'article 12, précédemment réservé, qui vise à entourer de garanties la création de traitements automatisés pour le compte des administrations publiques, cette création étant décidée par un acte réglementaire après avis motivé de la commission nationale. M. Foyer propose qu'il ne puisse être passé outre à cet avis que par une loi. Un amendement socialiste prévoit un système différent qui supprime notamment la distinction entre ce qui est privé ou public. Un amendement communiste exige l'avis conforme de la commission nationale. Le ministre s'oppose à ces deux derniers amendements et propose que lorsque l'avis de la commission nationale est défavorable, il ne puisse être passé outre que par décret pris sur avis conforme du Conseil d'Etat. Les amendements de l'opposition, ainsi que l'amendement de la commission des lois, sont successivement repoussés. La proposition du ministre est en revanche adoptée.

Le traitement effectué pour le compte de personnes privées fera l'objet d'une simple déclaration auprès de la commission nationale. Un amendement communiste propose de donner aux comités d'entreprise un droit de regard sur les fichiers automatisés mis en place dans les entreprises. L'Assemblée le repousse.

A l'article soumettant à déclaration le stockage d'informations nominatives destinées à être envoyées à l'étranger, l'Assemblée repousse des amendements de l'opposition qui imposaient dans tous les cas une autorisation préalable.

A l'article qui soumet à autorisation préalable la transmission entre la France et l'étranger de données nominatives informatisées, l'Assemblée adopte un amendement du rapporteur donnant à la commission nationale un pouvoir d'avis et de proposition sur la délivrance de ces autorisations et la mise en œuvre, par décret en Conseil d'Etat, d'une réglementation générale.

Les députés examinent ensuite les articles relatifs à la collecte, l'enregistrement et la conservation des informations nominatives. La commission propose d'interdire la collecte de données opérée par tous moyens illicite, frauduleux ou déloyal. L'Assemblée accepte.

M. KALINSKY (P.C.) aurait souhaité voir citer les écoutes téléphoniques. Malgré l'opposition du gouvernement, l'Assemblée adopte ensuite un amendement de M. CLAUDIUS-PETIT (réf.), qui précise que les personnes concernées peuvent s'opposer au traitement de certaines informations qui pourraient nuire à leur vie privée.

L'article relatif au traitement automatisé des informations nominatives concernant des infractions et condamnations confère aux collectivités publiques le monopole de l'enregistrement de ces données. Pour M. FORNI, la conservation de ces informations doit être spécialement réglementée. Sa rédaction n'est toutefois pas retenue par l'Assemblée, qui adopte un amendement du gouvernement conférant le monopole aux juridictions et autorités publiques, *« sauf dispositions législatives contraires »*.

A l'article qui interdit de mettre en mémoire des données nominatives d'ordre racial, politique, philosophique, religieux ou syndical, la commission avait adopté des amendements de l'opposition supprimant la dérogation à cette interdiction en cas d'accord express de l'intéressé, *« ce dernier pouvant être obligé de donner cet accord contre sa volonté »*. Le ministre s'y oppose. Au scrutin public, ils sont repoussés par 281 voix contre 181.

Est adopté en revanche un amendement communiste tendant à soustraire les fichiers automatisés des groupements à caractère religieux, philosophique, politique ou syndical du contrôle de la commission. Au scrutin public, l'Assemblée repousse par 287 voix contre 179 un amendement communiste qui supprimait l'interdiction *« pour des motifs d'intérêt public »*. M. Forni propose d'écarter pour les organismes de la presse écrite ou audiovisuelle l'application des articles concernant la réglementation des transmissions avec l'étranger, les infractions et condamnations, les informations relatives aux opinions ou appartenances, dans le cas où ces dispositions limiteraient la liberté d'expression. *« En voyant cet amendement,* observe M. Foyer, *nous apportons une brèche énorme dans le dispositif »*. L'amendement est adopté par l'Assemblée.

L'Assemblée examine ensuite les articles relatifs au droit d'accès des personnes au traitement automatisé. M. FORNI plaide en faveur de la notification systématique des informations contenues dans les fichiers privés, sauf lorsque la personne a fourni elle-même ces informations. Les ministres s'y déclarent hostiles. L'amendement est repoussé. A l'article qui prévoit les modalités d'exercice du droit d'accès, l'Assemblée adopte un amendement socialiste qui permet d'écarter les demandes abusives. Un article reconnaît au titulaire du droit d'accès un droit de rectification de données erronées.

L'Assemblée complète le dispositif en adoptant des amendements, au terme desquels :

— Un fichier doit être complété ou corrigé si l'organisme qui le tient a connaissance d'une inexactitude dans son contenu ;

— Les rectifications des informations antérieurement transmises à des tiers devront leur être notifiées ;

— Les personnes effectuant des traitements d'information nominative sont responsables de ceux-ci et doivent en assurer le secret.

Les députés examinent les articles intéressant la sûreté de l'Etat, la défense, la sécurité publique d'une part, les informations à caractère médical d'autre part.

A l'article qui renvoie à des décrets en Conseil d'Etat la fixation des modalités d'application de la loi et prescrit des délais d'entrée en vigueur ne pouvant excéder trois ans à compter de la promulgation, un amendement du rapporteur, inspiré par M. Forni, dispose que ces décrets devront être pris dans les six mois suivant la promulgation. M. PEYREFITTE estime ce délai *« un peu court »*. *« Nous,* observe M. Forni, *nous avons légiféré en l'espace d'une semaine. »* L'amendement de la commission est adopté. Le ministre précise que le projet s'appliquera aux T.O.M. ainsi qu'à Mayotte.

Dans les explications de vote, M. KALINSKY (P.C.) relève que les amendements de son groupe *« ont été systématiquement écartés »*. Il dénonce *« la mainmise gouvernementale »*, puis conclut : *« Loin de garantir les libertés, ce texte va légaliser l'utilisation de fichiers qui violeront la vie privée des citoyens. »*

« Quelle médiocre loi pour un beau sujet ! », observe M. FORNI (P.S.), qui ajoute : *« Vous voulez faire de ce texte une affiche électorale. Vous voulez avoir les mains libres. Vous les aurez. Mais sans nous, car nous voterons contre ce texte. »*

Ces affirmations sont jugées *« excessives »* par M. FOYER, qui rappelle l'action de la majorité et du gouvernement, ce dernier ayant pris l'initiative d'un projet *« qui apporte des innovations immenses et considérables en brisant notamment l'habitude séculaire du secret et en instituant un droit d'accès aux fichiers »*. *« La véritable brèche,* relève-t-il, *la véritable exception, c'est vous qui l'avez introduite, c'est celle qui concerne les entreprises de presse. »*

M. DELANEAU (P.R.) annonce que son groupe votera ce texte, *« qui protège encore un peu plus l'individu »*. M. BRIANE (réf.) indique que son groupe fera de même.

Au scrutin public, l'ensemble du projet de loi est adopté par 289 voix contre 176 sur 465 votants.

A la commission des finances

Querelle pour un honneur bref

M. Fernand Icart étant devenu ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire (en remplacement de M. Jean-Pierre Fourcade, élu sénateur), le poste de président de la commission des finances de l'Assemblée nationale est virtuellement vacant. Virtuellement, car le nouveau ministre dispose d'un mois pour choisir entre son mandat parlementaire et ses fonctions gouvernementales. Nul doute que M. Icart optera pour les secondes, mais il attend, *pour le faire,* que les groupes de la majorité se soient entendus sur le nom de son successeur à la commission des finances.

Le *parti républicain,* dont M. Icart est membre, se réclame de l'accord passé, en avril 1973, *entre les formations de la majorité sur la répartition des présidences de commission et des* postes de rapporteurs, et revendique le fauteuil pour l'un des siens. « *Notre candidat est M Henri Torre* », a déclaré M. Roger Chinaud, président du groupe P.R. Ce n'est pas celui du R.P.R., qui soutient M. Maurice Papon, rapporteur général des finances.

Le désir de récompenser le travail de M. Papon semble coïncider, chez les députés du R.P.R., avec une franche hostilité vis-à-vis de M. Torre, élu député de l'Ardèche, en 1973, sous l'étiquette U.D.R., passé ensuite chez les giscardiens, et dont on prétend, enfin, qu'il a l'appui de l'Elysée. Le dilemme pourrait être réglé par l'apparition d'un troisième candidat, solution que soutient avec force M. Pierre Baudis, maire de Toulouse et apparenté au groupe P.R. Mais cet apparentement, qui, selon M. Baudis, constitue un avantage, ne semble pas en être un aux yeux des membres du groupe.

M. Claude Labbé, président du groupe R.P.R., affirme que les trois formations de la majorité avaient admis, en 1973, que la présidence de la commission et le poste de rapporteur général des finances étaient équivalents. Pourquoi ne pas accepter, dès lors, que M. Papon devienne président, le rapport général revenant à un membre du P.R. ? Mais M. Torre n'en voudrait pas, et l'objection des amis de M. Chinaud contre M. Baudis demeurerait. Aussi avance-t-on le nom de M. Emmanuel Hamel, député du Rhône et franc républicain.

Cette querelle pour un poste auquel s'attache plus de prestige que de pouvoir, et dont le titulaire ne jouira que pendant deux mois, n'est peut-être pas exempte d'arrière-pensées. Il est entendu — M. Yves Guéna, délégué politique du R.P.R., l'a répété il y a quelques jours, — que le R.P.R. ne créera pas de difficultés au gouvernement sur le budget de 1978. Mais il est compréhensible qu'à six mois des élections, les amis de M. Chirac souhaitent être le moins possible identifiés à une politique qui ne fait pas le bonheur de tous. Le président de la commission des finances, auquel il appartient de décider, en première instance, de la recevabilité des propositions financières des députés, aurait aussi, en prenant la parole avant le rapporteur sur tel ou tel budget, la possibilité d'exprimer les regrets et les réserves des députés devant une politique que « la conjoncture » rendrait inéluctable. — P. J.

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. Stoléru justifie les mesures prises pour restreindre l'immigration

Lors de la séance de questions au gouvernement, mercredi 5 octobre, à l'Assemblée nationale, M. Emmanuel Hamel (P. R., Rhône) a interrogé M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, sur les mesures que le gouvernement a prises pour limiter le nombre des travailleurs immigrés en France (lire notre dossier page 36), mesures qui, a déclaré le député, *« sont présentées de façon mensongère, comme inspirées par une politique raciste »*. M. Stoléru a d'abord rappelé *« l'effort financier accompli en faveur du logement, de la formation, de la culture, de ces travailleurs »*.

« La dotation du Fonds d'action social qui leur est consacrée est passée, entre 1967 et 1977, de 100 à 400 millions et elle atteindra 460 millions en 1978, a déclaré le secrétaire d'Etat. *L'application de la loi du 0,2 % relatif au logement des travailleurs immigrés a dégagé 320 millions en 1975 et 700 millions en 1977, auxquels s'ajoutent 170 millions inscrits au budget de l'équipement. Plusieurs milliers de logements habités par ces travailleurs ont été améliorés, 1 000 en 1975, 2 500 en 1976, 5 000 en 1977, et l'effort sera poursuivi en 1978. En ce qui concerne la formation, 146 millions seront consacrés en 1977 à la scolarisation des enfants de travailleurs immigrés, l'enseignement devant leur être dispensé en français mais aussi dans leur langue d'origine, le crédit sera porté à 200 millions en 1978. Peut-on vraiment parler, comme n'a pas hésité à le faire un membre du bureau du parti communiste français, d'une « campagne anti-immigrés ? »*

Les mesures appliquées depuis le 1er octobre, a poursuivi M. Stoléru, sont rendues nécessaires par le fait que la France connaît une *« expansion plus modeste »*, qui *« ne permettra plus d'accueillir aussi facilement les immigrés »*.

« Nous fermons donc l'accès au marché du travail aux travailleurs étrangers qui se proposeraient de venir en France ainsi qu'à ceux qui s'y trouvent en situation irrégulière, a déclaré le secrétaire d'Etat.

L'obligation de réserve des fonctionnaires

M. Emile Jourdan (P.C., Gard), maire de Nîmes, a évoqué le cas d'un inspecteur du Trésor en poste à Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard), qui a été muté d'office pour avoir pris position dans la campagne pour l'élection municipale dans cette localité (1). M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances, a déclaré que cet agent était tenu, comme tout fonctionnaire de responsabilité selon la jurisprudence du Conseil d'Etat, à *« une obligation de réserve dans le ressort où il assume ses fonctions »*.

« Au cours de la campagne pour les municipales, a poursuivi M. Boulin, *le fonctionnaire en question a pris une position politique dans un petit village où il est fort connu : il a donc été légalement traduit devant un conseil de discipline présidé par un magistrat. Devant ce conseil, il a eu tout loisir de se défendre, et il l'a fait en s'expliquant personnellement, en se faisant assister d'un avocat et en faisant défiler un grand nombre de témoins à son profit. Pourtant, en toute indépendance, le conseil de discipline a décidé de le frapper d'une sanction : il ne m'appartient pas d'interférer dans une décision de caractère paritaire, et, si j'avais à intervenir, je ne pourrais que donner un avis conforme. »*

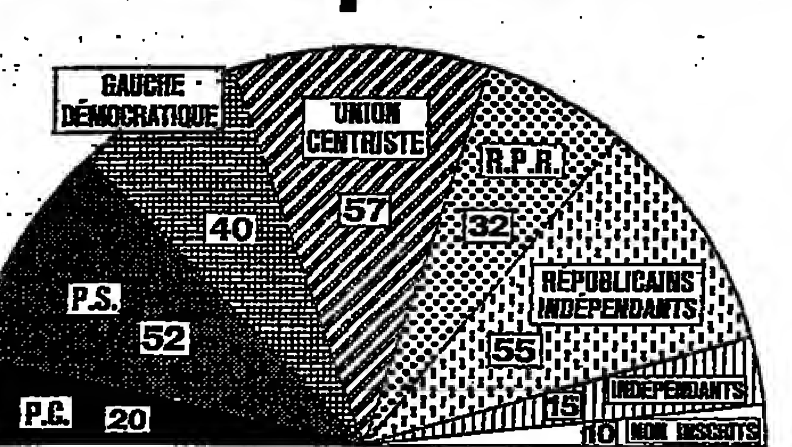
(1) Il s'agit de M. Philippe de Belchan (le Monde du 4 octobre).

POLITIQUE

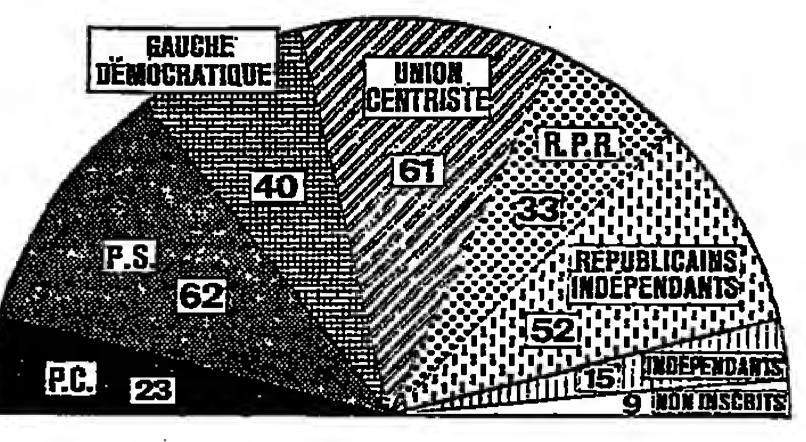
L'effectif des groupes sénatoriaux après la consultation du 25 septembre

Les groupes politiques du Sénat se sont reconstitués mardi 4 octobre. Comme on le verra ci-contre, le renouvellement du 25 septembre n'a pas apporté de grands changements dans l'équilibre entre les différentes formations. La variation la plus importante concerne les socialistes, dont l'effectif passe de 52 à 62 sénateurs.

Avant ce renouvellement qui intéressait 115 sièges, l'effectif global du Sénat (actuellement de 295) était de 283 élus, mais on ne comptait que 281 sièges pourvus, celui des Comores ayant été supprimé et l'un des trois sièges de la Somme étant vacant. Il faut noter, ce qui ne ressort pas de notre « fromage », que 16 radicaux de gauche forment, pour la première fois, un sous-groupe qui reste toutefois rattaché administrativement au groupe de la Gauche démocratique dont l'effectif demeure ainsi inchangé (40 membres). Ces sénateurs, qui ont répondu à l'invitation du comité directeur du M.R.G., ont publié une déclaration dans laquelle ils proclament notamment leur fidélité « aux options fondamentales comme aux alliances logiques de leur mouvement ».



LES GROUPES DU SÉNAT AVANT LE RENOUVELLEMENT



ET APRÈS LE RENOUVELLEMENT

Groupe communiste (23 dont 1 apparenté)

Président : Mme Marie-Thérèse Goutmann (Seine-Saint-Denis).

MM. Serge Boucheny (Paris), Fernand Chatelain (Val-d'Oise), Léon David (Bouches-du-Rhône), Jacques Eberhard (Seine-Maritime), Gérard Ehlers (Nord), Pierre Gamboa (Essonne), Jean Garcia (Seine-Saint-Denis), Bernard Hugo (Yvelines), Paul Jargot (Isère), Charles Lederman (Val-de-Marne), Fernand Lefort (Seine-Saint-Denis), Léandre Létoquart (Pas-de-Calais), Anicet Le Pors (Hauts-de-Seine), Mme Hélène Luc (Val-de-Marne), MM. James Marson (Seine-Saint-Denis), Jean Ooghe (Essonne), Mlle Rolande Perlican (Paris), MM. Marcel Rosette (Val-de-Marne), Guy Schmaus (Hauts-de-Seine), Camille Vallin (Rhône), Hector Viron (Nord), Marcel Gargar, app. (Guadeloupe).

Groupe socialiste (62 dont 2 apparentés et 1 rattaché)

Président : M. Marcel Champeix (Corrèze).

MM. Charles Alliès (Hérault), Antoine Andrieux (Bouches-du-Rhône), André Barroux (Puy-de-Dôme), Gilbert Belin (Puy-de-Dôme), Noël Berrier (Nièvre), Marcel Brégégère (Dordogne), Jacques Carat (Val-de-Marne), René Chazelle (Haute-Loire), Bernard Chochoy (Pas-de-Calais), Félix Ciccolini (Bouches-du-Rhône), Raymond Courrière (Aude), Georges Dagonia (Guadeloupe), Michel Darras (Pas-de-Calais), Georges Dayan (Paris), Marcel Debarge (Seine-Saint-Denis), René Debesson (Nord), Henri Duffaut (Vaucluse), Emile Durieux (Pas-de-Calais), Léon Eeckhoutte (Haute-Garonne), Claude Fuzier (Seine-Saint-Denis), Pierre Gaudin (Var), Jean Geoffroy (Vaucluse), Roland Grimaldi (Nord), Maxime Javelly (Alpes-de-Haute-Provence), Robert Lacoste (Dordogne), Tony Larue (Seine-Maritime), Robert Laucournet (Haute-Vienne), Louis Longequeue (Haute-Vienne), Philippe Machefer (Yvelines), Marcel Mathy (Saône-et-Loire), André Méric (Haute-Garonne), Gérard Minvielle (Landes), Paul Mistral (Isère), Michel Moreigne (Creuse), Jean Nayrou (Ariège), Pierre Noé (Essonne), Bernard Parmantier (Paris), Jean Péridier (Hérault), Louis Perrein (Val-d'Oise), Jean-Jacques Perron (Var), Pierre Petit (Nièvre), Maurice Pic (Drôme), Edgard Pisani (Haute-Marne), Robert Pontillon (Hauts-de-Seine), Roger Quilliot (Puy-de-Dôme).

Mlle Irma Rapuzzi (Bouches-du-Rhône), MM. Robert Rinchet (Savoie), Robert Schwint (Doubs), Abel Sempé (Gers), Franck Serusclat (Rhône), Edouard Soldani (Var), Marcel Souquet (Aude), Georges Spénale (Tarn), Edgar Tailhades (Gard), Henri Tournan (Gers), Jean Varlet (Nord), Maurice Vérillon (Drôme), Emile Vivier (Eure-et-Loir), Léon-Jean Grégory, ratt. (Pyrénées-Orientales), Léopold Heder, app. (Guyane), Albert Pen, app. (Saint-Pierre-et-Miquelon).

Groupe de la Gauche démocratique (40 dont 16 radicaux de gauche formant un sous-groupe rattaché administrativement)

Président : M. Lucien Grand (Charente-Maritime).

MM. Charles Beaupetit (Loir-et-Cher), Georges Berchet (Haute-Marne), Edouard Bonnefous (Yvelines), Jacques Bordeneuve (Lot-et-Garonne), Henri Caillavet (Lot-et-Garonne), Joseph Calmels (Hérault), Jean-Pierre Cantegrit (Français de l'étranger), Charles de Cuttoli (Français de l'étranger), Etienne Dailly (Seine-et-Marne), Maurice Fontaine (Gard), Gustave Héon (Eure), Pierre Jeambrun (Jura), Max Lejeune (Somme), Bernard Legrand (Loire-Atlantique), Charles-Edmond Lenglet (Somme), rattaché administratif, Pierre Marzin (Côtes-du-Nord), André Morice (Loire-Atlantique), Guy Pascaud (Charente), Jacques Pelletier (Aisne), Joseph Raybaud (Alpes-Maritimes), Victor Robini (Alpes-Maritimes), Eugène Romaine (Creuse), René Touzet (Indre).

16 radicaux de gauche, rattachés : MM. René Billères (Hautes-Pyrénées), Auguste Billiemaz (Ain), Louis Brives (Tarn), Georges Constant (Lot), Emile Didier (Hautes-Alpes), Jean Filippi (Corse), François Giacobbi (Corse), Marceau Hamecher (Tarn-et-Garonne), Josy Moinet (Charente-Maritime), Gaston Pams (Pyrénées-Orientales), Hubert Peyou (Hautes-Pyrénées), France Léchenault (Saône-et-Loire), Jean Mercier (Rhône), Pierre Tajan (Tarn-et-Garonne), Jacques Verneuil (Charente-Maritime), Jean Béranger (Yvelines).

Groupe de l'Union centriste (61 dont 1 apparenté et 6 rattachés administratifs)

Président : M. Adolphe Chauvin (Val-d'Oise).

MM. Octave Bajeux (Nord), René Ballayer (Mayenne), Jean-Pierre Blanc (Savoie), Maurice Blin (Ardennes), André Bohl (Moselle), Charles Bosson (Haute-Savoie), Jean-Marie Bouloux (Vienne), Raymond Bouvier (Haute-Savoie), Jean Cauchon (Eure-et-Loire), Pierre Ceccaldi-Pavard (Essonne), Auguste Chupin (Maine-et-Loire), Jean Cluzel (Allier), André Colin (Finistère), François Dubanchet (Loire), Charles Ferrant (Seine-Maritime), André Fosset (Hauts-de-Seine), Jean Francou (Bouches-du-Rhône), Henri Fréville (Ille-et-Vilaine), Henri Goetschy (Haut-Rhin), Jean Gravier (Jura), Marcel Henry (Mayotte), René Jager (Moselle), Louis Jung (Bas-Rhin), Michel Labeguerie (Pyrénées-Atlantiques), Jean Lecanuet (Seine-Maritime), Edouard Le Jeune (Finistère), Bernard Lemarié (Côtes-du-Nord), Georges Lombard (Finistère), Kléber Malecot (Loiret), Daniel Millaud (Polynésie), René Monory (Vienne), Claude Mont (Loire), Louis Orvoen (Finistère), *Dominique Pado (Paris), Francis* Palmero (Alpes-Maritimes), Paul Pillet (Loire), Alain Poher (Val-de-Marne), Roger Poudonson (Pas-de-Calais), Maurice Prevoteau (Marne), André Rabineau (Allier), Jean-Marie Rausch (Moselle), Marcel Rudloff (Bas-Rhin), Pierre Salvi (Val-d'Oise), Jean Sauvage (Maine-et-Loire), Pierre Schiélé (Haut-Rhin), Paul Seramy (Seine-et-Marne), René Tinant (Ardennes), Lionel de Tinguy (Vendée), Raoul Vadepied (Mayenne), Pierre Vallon (Rhône), Louis Virapoullé (la Réunion), Joseph Yvon (Morbihan), Charles Zwickert (Haut-Rhin), Jacques Mossion (Somme), apparenté, Roger Boileau (Meurthe-et-Moselle), Jean Colin (Essonne), Daniel Hoeffel (Bas-Rhin), Louis le Montagner (Morbihan), Bernard Pellarin (Haute-Savoie), Georges Treille (Deux-Sèvres), rattachés administratifs.

Groupe du R.P.R. (33 dont 2 apparentés et 1 rattaché)

Président : M. Pierre Carous (Nord).

MM. Jean Amelin (Marne), Hubert d'Andigné (Orne), Hamadou Barkat-Gourat (Territoire français des Afars et des Issas), Amédée Bouquerel (Oise), Jacques Braconnier (Aisne), Michel Caldaguès (Paris), Jacques Chaumont (Sarthe), Michel Chauty (Loire-Atlantique), Jean Cherioux (Paris), Yves Estève (Ille-et-Vilaine), Marcel Fortier (Indre-et-Loire), Lucien Gautier (Maine-et-Loire), Michel Giraud (Val-de-Marne), Marc Jacquet (Seine-et-Marne), Paul Kauss (Bas-Rhin), Christian de La Malène (Paris), Michel Maurice-Bokanowski (Hauts-de-Seine), Geoffroy de Montalembert (Seine-Maritime), Roger Moreau (Indre-et-Loire), Jean Natali (Oise), Josefo Makape Papilio (Wallis et Futuna), Charles Pasqua (Hauts-de-Seine), Christian Poncelet (Vosges), Georges Repiquet (La Réunion), Roger Romani (Paris), Maurice Schumann (Nord), Bernard Talon (Territoire de Belfort), Edmond Valcin (Martinique), Jean-Louis Vigier (Paris), Jacques Coudert, app. (Corrèze), Paul Malassagne, app. (Cantal) et Robert Schmitt, ratt. (Moselle).

Groupe de l'Union des républicains et des indépendants (52 dont 1 apparenté et 2 rattachés)

Président : M. Philippe de Bourgoing (Calvados).

MM. Michel d'Aillières (Sarthe), Jean de Bagneux (Côtes-du-Nord), Jean Bénard-Mousseaux (Indre), André Bettencourt (Seine-Maritime), Roland Boscary-Monsservin (Aveyron), Louis Boyer (Loiret), Jacques Boyer-Andrivet (Gironde), Lionel Cherrier (Nouvelle-Calédonie), Pierre Croze (Français de l'étranger), Michel Crucis (Vendée), Jacques Descours-Desacres (Calvados), Jean Desmarets (Nord), Louis de La Forest (Ille-et-Vilaine), Jean-Pierre Fourcade (Hauts-de-Seine), Jean-Marie Girault (Calvados), Paul Guillard (Loire-Atlantique), Paul Guillaumot (Yonne), Jacques Henriet (Doubs), Pierre Jourdan (Ardèche), Léon Jozeau-Marigné (Manche), Pierre Labonde (Aube), Jacques Larché (Seine-et-Marne), Modeste Legouez (Eure), Marcel Lucotte (Saône-et-Loire), Raymond Marcellin (Morbihan), Hubert Martin (Meurthe-et-Moselle), Serge Mathieu (Rhône), Jacques Menard (Deux-Sèvres), Michel Miroudot (Haute-Saône), Henri Olivier (Orne), Paul d'Ornano (Français de l'étranger), Guy Petit (Pyrénées-Atlantiques), André Picard (Côte-d'Or), Jean-François Pintat (Gironde), Richard Pouille (Meurthe-et-Moselle), Jean Proriol (Haute-Loire), Jules Roujon (Lozère), Roland Ruet (Ain), François Schleiter (Meuse), Albert Sirgue (Aveyron), Michel Sordel (Côte-d'Or), Pierre-Christian Taittinger (Paris), Henri Terré (Aube), Jacques Thyraud (Loir-et-Cher), René Travert (Manche), Albert Voilquin (Vosges), Frédéric Wirth (Français de l'étranger), Michel Yver (Manche), Eugène Bonnet (Haute-Garonne), app., Louis Martin (Loire), Pierre Louvot (Haute-Savoie), ratt.

Groupe des républicains indépendants d'action sociale (ex-groupe « paysans ») (15)

Le président, M. Max Monichon (Gironde), est décédé le 5 octobre. *(Lire page 31.)*

MM. Pierre Bouneau (Landes), Raymond Bourgine (Paris), Raymond Brun (Gironde), Jean Chamant (Yonne), Gilbert Devèze (Aisne), Hector Dubois (Oise), Charles Durand (Cher), Jacques Genton (Cher), Baudoin de Hauteclocque (Pas-de-Calais), Rémi Herment (Meuse), Marcel Lemaire (Marne), Jean Mézard (Cantal), Paul Ribeyre (Ardèche), Pierre Sallenave (Pyrénées-Atlantiques).

Non-inscrits (9)

MM. Francisque Collomb (Rhône), Yves Durand (Vendée), Alfred Gérin (Rhône), Mlle Brigitte Gros (Yvelines), MM. Jacques Habert (Français établis hors de France), Roger Lise (Martinique), Roland du Luart (Sarthe), Pierre Marcilhacy (Charente) et Pierre Perrin (Isère).

POLITIQUE

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni mercredi 5 octobre 1977 au palais de l'Elysée sous la présidence de M. Giscard d'Estaing. Au terme de ses travaux, le communiqué suivant a été publié :

● **M. BARRE EN U.R.S.S.**

Le premier ministre a rendu compte de son séjour en U.R.S.S., où il a présidé la délégation française à la commission mixte permanente franco-soviétique. M. Barre a été reçu à cette occasion par M. Brejnev et par M. Kossyguine.

Il ressort de ces entretiens, comme des travaux de la commission mixte permanente, que la coopération économique scientifique et technique franco-soviétique se développe de *façon satisfaisante. Les deux gouvernements la considèrent comme un élément permanent de leur politique. Il a été convenu de procéder d'ores et déjà à l'étude des perspectives de cette coopération pour la décennie 1980-1990. Pour la période quinquennale en cours (1975-1979), l'objectif de triplement des échanges fixé en juin dernier lors de la visite en France du président Brejnev sera sans aucun doute atteint, sinon *dépassé*. En ce qui concerne plus *particulièrement les commandes* d'équipements à la France, les autorités soviétiques et françaises sont arrivées à un accord satisfaisant portant sur le montant de ces commandes d'ici à décembre 1977 et sur les conditions de leur financement. Les résultats élevés enregistrés en 1976 pourront ainsi être retrouvés et améliorés en 1977 et 1978.

La coopération dans les domaines nucléaire et spatial a été jugée particulièrement satisfaisante et sera encore élargie.

M. Barre a souligné l'intérêt et l'utilité des échanges de vues auxquels il a procédé avec le président Brejnev sur la situation internationale. Ces échanges de vues ont *confirmé la volonté de la France* et de l'Union soviétique d'étendre et d'approfondir la politique de la *détente. Ils ont également permis* de constater que, sur cette base commune et malgré les différences de leurs régimes, les deux pays étaient en mesure de parvenir, sur des sujets importants, à des analyses voisines.

● ***PROBLEMES MONETAIRES.***

Le ministre délégué à l'économie et aux finances a rendu compte des travaux de l'assemblée annuelle du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale dont il a tiré les conclusions suivantes :

L'effort d'adaptation de ces deux grandes institutions aux problèmes économiques *internationaux* se poursuit dans des conditions satisfaisantes. La nécessité d'accroître l'aide au développement *a été largement* reconnue. Des préoccupations sérieuses ont été exprimées à propos de la lenteur du processus d'ajustement des balances des paiements, qui risque d'avoir des conséquences sur les plans commercial, monétaire et financier. A cet égard, la France a rappelé son attachement à la stabilité des changes.

L'évolution de la conjoncture économique mondiale a fait l'objet d'échanges de vues qui ont conduit à la conclusion qu'il est nécessaire de soutenir la demande. En particulier, il est apparu que les pays déficitaires doivent continuer d'accorder la priorité à la lutte contre l'inflation et n'ont pas la latitude de relancer *fortement leur demande* intérieure, mais qu'en revanche les pays excédentaires doivent stimuler *davantage leurs économies.*

● **AGRICULTURE COMMUNAUTAIRE.**

Le ministre de l'agriculture a rendu compte des travaux du conseil des ministres (agriculture) de la C.E.E. du 27 septembre 1977.

Pour contribuer à améliorer la situation de la viticulture, le conseil a décidé d'accorder une aide communautaire à l'enrichissement des moûts de 5 F par degré d'hectolitre. Cette aide est réservée aux viticulteurs dont les rendements ne dépassent pas 50 hectolitres par hectare, ce qui est conforme à la volonté du gouvernement français de poursuivre une politique de qualité.

Les ministres de l'agriculture des Neuf ont également autorisé la Commission à négocier à la conférence des Nations unies sur le sucre en vue de faire participer la Communauté à un accord international sur le sucre avec un statut particulier. A la demande de la France, le mandat de négociation stipule que l'adhésion de la C.E.E. à un éventuel accord ne devra pas porter atteinte à l'organisation commune du marché du sucre et devra, en particulier, préserver la liberté d'exportation de la Communauté.

● **PIRATERIE AERIENNE.**

Le gouvernement a évoqué les cas récents de piraterie aérienne et a exprimé à nouveau sa condamnation totale de tels procédés, indignes des nations civilisées.

En ce qui concerne le détournement qui a eu lieu à bord de la Caravelle d'Air Inter, le 30 septembre dernier, M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, a rappelé qu'en application des consignes permanentes données par le gouvernement, les services de police ont pour mission de mettre fin à de tels agissements, tout en faisant tout le possible pour assurer la protection des *personnes menacées. Il a souligné* le fait que les actions ne sont décidées qu'en dernière extrémité.

Le gouvernement a rendu hommage au courage de l'équipage d'Air Inter ainsi qu'à la maîtrise dont ont fait preuve les autorités et forces de police et de gendarmerie engagées dans l'opération.

M. Christian Bonnet a enfin souligné l'ampleur de la surveillance exercée, à titre préventif, par les services de police : plus de onze millions de passeports contrôlés en 1976, plus de quinze mille objets dangereux retirés dont deux mille armes à feu, sans provoquer de gêne, ni de retards excessifs pour les passagers.

Le président de la *République* a renouvelé au gouvernement ses consignes permanentes de sang-froid et de *fermeté qui* doivent être appliquées à l'occasion de détournements d'avions.

LA PRÉPARATION

La majorité fait du thème des libertés un des axes de sa campagne

M. Giscard d'Estaing se rendra au Conseil constitutionnel le 8 novembre

Le parti républicain édite à plusieurs milliers d'exemplaires la Déclaration des droits de l'homme de 1789 ; M. Chirac, dans le Monde (3 et 4-5 septembre), puis devant les maires de France (10 septembre), exalte les vertus républicaines ; deux éminents représentants de la majorité, MM. Foyer (R.P.R.), président de la commission des lois, et Edgar Faure (app. R.P.R.), président de l'Assemblée nationale, affirment que les députés adopteront avant de se séparer, début décembre, une déclaration constitutionnelle des libertés, élaborée à partir de leurs propositions ; enfin, le président de la République se rendra, le 8 novembre, à 18 heures, devant le Conseil constitutionnel, pour prononcer un discours sur les libertés à l'occasion du troisième anniversaire de la réunion constitutionnelle qui a établi la possibilité, pour soixante députés ou sénateurs, de saisir le Conseil. Tout indique que la majorité se prépare à exploiter le thème des libertés face à une opposition accusée par elle de vouloir bureaucratiser et caporaliser la société française.

La commission spéciale chargée d'examiner les propositions de loi de la majorité, du P.C. et du P.S. sur les libertés a abordé, mercredi 5 octobre, l'examen du texte de synthèse élaboré par MM. Jean Foyer, rapporteur, et Edgar Faure, président, avec la collaboration de M. Charles Bignon (R.P.R.). Ce travail doit aboutir — d'ici au *15 novembre*, selon *M. Foyer* — à une proposition de loi constitutionnelle tendant à compléter le préambule de la Constitution par une « déclaration des libertés » (*le Monde* daté 25-26 septembre). MM. Jacques Ralite (P.C.) et Pierre Joxe (P.S.) ont de nouveau contesté la démarche de MM. Foyer et Edgar Faure, M. Ralite remarquant notamment que le rapporteur n'avait pas présenté de rapport sur les trois propositions qui font l'objet de la commission.

Pour l'opposition, la procédure inhabituelle adoptée par la majorité vise à substituer hâtivement une déclaration de principe, sans effet pratique, à une refonte du droit positif qui garantirait le respect effectif des libertés invoquées par *tous. Le P.C.* et le P.S. achèvent de préparer de nombreux amendements tendant à préciser l'application des droits énumérés par le texte de MM. Foyer et Edgar Faure, notamment dans le domaine de la législation du travail. M. Foyer a répondu, mercredi, aux objections des députés socialistes et communistes, que *son texte*, évidemment susceptible d'amendements, avait pour but de poser des principes et d'améliorer le droit positif en lui fixant les objectifs à atteindre.

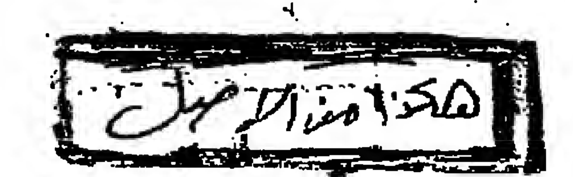
En dépit des objections de l'opposition, la commission a adopté l'article premier du texte de la majorité, qui déclare : « *Tout homme a droit à la paix internationale. La guerre d'agression en violation de ce droit est un crime.*

» *Le génocide et tout autre crime contre l'humanité, les crimes de guerre et les crimes contre la paix sont imprescriptibles.*

» *La force militaire, garante de l'intégrité du territoire et de l'indépendance nationale, ne peut être employée contre la liberté d'aucun peuple.* »

Et l'article, qui stipule : « *Tout homme a droit à la paix civile. L'autorité publique n'a recours à la force qu'en dernière instance et dans la mesure nécessaire pour assurer le respect de la loi. Toute violence à des fins privées ou partisanes est réprimée par la loi.* »

L'opposition n'a pas pris part au vote sur ce dernier article, dont elle avait demandé qu'il fût réservé.



DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

A Paris, les socialistes réaffirment leur volonté de rééquilibrer le rapport des forces au sein de la gauche

MM. Georges Sarre, président du groupe socialiste du Conseil de Paris, et Georges Mingotaud, premier secrétaire de la fédération de la capitale, après avoir critiqué la gestion de M. Jacques Chirac à la tête de la municipalité (« le Monde » du 6 octobre), ont rappelé que, à leurs yeux, la solution des problèmes parisiens passe d'abord par une victoire de l'union de la gauche lors des élections législatives de mars 1978.

A cet égard, les chefs de file des socialistes de la capitale ont estimé qu'entre les fédérations parisiennes des partis signataires du programme commun, « les choses ne vont ni mieux ni plus mal » que dans le reste du pays. Mais ils se sont montrés soucieux de « défendre les intérêts du P.S. ». Envers le parti communiste, l'attitude de la fédération socialiste se veut conforme à celle qui a été définie par les instances nationales. Il convient de « ne rien aggraver » et de « ne pas tendre la joue ». A l'égard du Mouvement des radicaux de gauche, elle subordonne toute entente électorale pour Paris à la signature d'un accord national.

En fait, les socialistes parisiens souhaitent avant tout, dans la foulée des élections municipales puis sénatoriales, rééquilibrer à leur profit le rapport des forces au sein de la gauche. Toutefois, cette ambition heurte de front la volonté de la fédération communiste que dirige M. Fiszbin : celle-ci entend conserver sa position dominante. De plus, le P.S. doit faire face aux réticences du M.R.G. : les amis de M. Robert Fabre refusent d'être considérés comme une simple « force d'appoint » pour les candidats socialistes ; ils dénoncent le « climat malsain » qui prévaut dans l'opposition à Paris.

« Dans la capitale, comme partout, l'heure est à l'unité des socialistes », a affirmé M. Georges Sarre, qui a ajouté : *« C'est par le rassemblement des militants que l'on pourra reprendre le bon chemin. »* Ce chemin doit conduire, dans l'esprit de l'ancien candidat à la mairie de Paris, à un meilleur équilibre entre les forces de gauche. La fédération parisienne du P.S. espère obtenir pour la première fois, en mars 1978, plusieurs représentants à l'Assemblée nationale.

D'ores et déjà, la plupart des sections d'arrondissement et des sections d'entreprise ont désigné leurs candidats, parmi lesquels figurent MM. Georges Sarre (11e arrondissement, 9e circonscription), Claude Estier (18e arrondissement, 25e circonscription) ; Lionel Jospin (18e arrondissement, 26e circonscription), ainsi que M. Jack Lang dans la seconde circonscription (2e et 3e arrondissements). Avant de devenir officielles, ces désignations doivent être approuvées par une convention nationale, dont la réunion est prévue au début du mois de novembre.

A la lumière des votes qui sont intervenus au sein des sections, il apparaît que les rivalités entre majorité et minorité du P.S., d'une part, entre P.S. et M.R.G., d'autre part, ont trouvé un terrain de choix pour s'exprimer. Les représentants du courant minoritaire (qui sont majoritaires au sein de la fédération de Paris) ont notamment fait grief à la majorité de vouloir céder aux radicaux de gauche des circonscriptions où les sections ont désigné des candidats appartenant au CERES. C'est pourquoi, M. Mingotaud a cru bon de préciser que, par exemple, dans le 14e arrondissement (19e circonscription), Mme Edwige Avice (de tendance CERES) paraît la plus qualifiée, en tant que membre du bureau exécutif, pour affronter Mme Rolande Perlican (P.C.) et le candidat que la majorité désignera pour succéder à M. Christian de La Malène, qui ne se représente pas. Or, M. Roger-Gérard Schwartzenberg, délégué général du M.R.G., souhaite être le candidat de l'U.G.S.D. dans cette circonscription. En revanche, la fédération de Paris semble plus disposée à céder à M. François Luchaire, membre du bureau national du M.R.G., la 14e circonscription (dans le 13e arrondissement). Le candidat socialiste « à la candidature » est en effet un membre de la majorité du parti, M. Paul Quilès.

Toutefois, si M. Sarre a pu affirmer, sans crainte d'être démenti, *« qu'il n'y a pas eu d'affrontement entre les deux courants même s'il y a eu compétition »*, c'est que, toutes tendances confondues, le P.S. considère que les prétentions des radicaux de gauche dans la capitale sont excessvies en regard de la force électorale qu'ils représentent. Aussi les relations entre les deux partis restent-elles difficiles, malgré l'accord qui est intervenu avant les élections sénatoriales.

En effet, il semble que ce compromis soit l'objet d'interprétations différentes. Le M.R.G. estime avoir obtenu la promesse de voir ses représentants devenir les candidats de l'U.G.S.D. dans trois circonscriptions de la capitale, deux autres circonscriptions devant être choisies par les instances nationales des deux partis.

Ainsi, alors que les radicaux de gauche souhaitent que les candidats U.G.S.D. soient désignés au plus tôt, la fédération socialiste, en faisant connaître ses propres candidats, a, en quelque sorte, pris les devants. Ce qui fait dire à M. Pierre Mattéi, conseiller municipal et président de la fédération de Paris du M.R.G. : *« Les relations avec nos amis socialistes sont quelquefois difficiles. Dans le passé, les difficultés n'ont pu se résoudre que par des épreuves de force, et il faut s'attendre à ce qu'il en soit de même pour les élections législatives. »* Il se dit prêt à envisager des élections primaires si l'accord signé entre les deux fédérations est remis en question. Une telle éventualité profiterait aux candidats du P.C. Pourtant, certains, parmi les plus intransigeants de la fédération socialiste, ne semblent pas fâchés outre-mesure de voir ainsi la gauche parisienne « débarrassée » de sa composante radicale.

De son côté, la fédération communiste de la capitale ne veut céder en rien aux ambitions du P.S. L'affirmation de la diversité de la gauche et de la spécificité des communistes lui paraît être son meilleur atout.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

M. Fabre : il n'y a pas de changement du paysage politique français

Le comité directeur du Mouvement des radicaux de gauche, qui a siégé mercredi 5 octobre, a approuvé, par 111 voix contre 13 abstentions, l'action de son président, M. Robert Fabre, et de la délégation du Mouvement lors des travaux d'actualisation du programme commun. Il s'en est déclaré « entièrement solidaire ».

Le comité directeur confirme dans cette motion *« le choix qu'ont fait les radicaux de gauche en 1971 : face à la crise économique et sociale, la gauche demeure, plus que jamais, la seule espérance de construction d'une société juste et libre. Il ne peut y avoir pour les Français d'autre alternative au pouvoir actuel que la gauche. (...) Le comité directeur rappelle sa fidélité aux grands équilibres du programme commun de 1972. (...)*

» Enfin, dans le cadre de ses alliances, qu'il entend renforcer, le Mouvement des radicaux de gauche poursuivra son action dans le pays pour faire pleinement connaître les importantes propositions qu'il a développées à l'occasion des travaux d'actualisation du programme commun, pour affirmer sa spécificité et développer son audience, pour préciser et proposer ses options programmatiques lors du prochain congrès de La Rochelle ».

Initialement, ce congrès aurait dû se tenir les 18, 19 et 20 novembre, mais, afin de permettre une meilleure préparation, la date a été repoussée. Le congrès est convoqué du 9 au 11 décembre.

Commentant les travaux du comité directeur, M. Fabre a indiqué que les treize abstentions avaient des motivations politiques différentes, mais que, en tout état de cause, personne n'a proposé une autre stratégie que celle de l'union de la gauche.

Il a ironisé sur les vains espoirs des représentants de la majorité qui, *« comme des sirènes, coulent leurs regards langoureux vers nous ».*

« Il n'y a pas de changement du paysage politique français, a-t-il affirmé, *mais peut-être du climat. Quant aux radicaux de gauche, leur place est, par essence, à gauche. »*

En fait, les abstentions traduisaient deux séries de préoccupations : d'une part, le désir de proposer une ouverture pour une reprise des négociations sur le programme commun, d'autre part, la crainte de voir le mouvement des radicaux de gauche se montrer trop *suiviste* à l'égard du parti socialiste.

M. François Loncle, membre du secrétariat national du M.R.G. a expliqué que la suspension des négociations sur l'actualisation du programme commun est la conséquence de *« la nouvelle attitude du parti communiste français ».*

M. Loncle a rappelé que, pour le mouvement des radicaux de gauche, les négociations ne pourraient reprendre que sur la base des dernières propositions socialistes transmises aux communistes la semaine dernière. M. Nicolas Alfonsi, député de la Corse, a estimé que *« toute concession nouvelle de la part des radicaux de gauche se retournerait contre la gauche elle-même ». « Les radicaux de gauche refusent de se laisser entraîner dans une stratégie de défaite de la gauche »,* a-t-il conclu.

M. CHIRAC : un gouvernement socialo-centriste serait une caricature de la IVe République.

M. Jacques Chirac a déclaré, jeudi 6 octobre, à France-Inter : *« Un gouvernement socialo-centriste serait une hypothèse tout à fait absurde qui conduirait la France dans la pire des situations. Il n'y a pas en France, actuellement, de possibilité de création de troisième force et si, par hypothèse, cette possibilité existait, comment imaginer qu'un gouvernement qui comprendrait des socialistes et des centristes de toute nature et qui exclurait les gaullistes et les communistes pourrait gouverner? Comment imaginer sérieusement que MM. Mauroy et Mitterrand pourraient gouverner avec MM. Lecanuet et Poniatowski? C'est tout à fait impossible. Ce serait une caricature de la IVe République. »*

● *Les dirigeants* des quatre formations de la majorité (R.P.R., P.R., C.D.S. et C.N.I.P.) ont poursuivi, mercredi matin 5 octobre, au siège du parti républicain, leurs négociations pré-électorales en examinant les cas des circonscriptions où l'organisation des primaires pose différents problèmes. Ils se retrouveront le mercredi 12 octobre à 9 h. 30 au siège du Centre des démocrates sociaux. M. Alain Griotteray délégué national du P.R., chargé des élections a également annoncé que sa formation présentera ses candidats à la presse le samedi 21 octobre. Il a précisé que le nombre de ceux-ci se situerait entre deux cent cinquante et trois cents.

Reste, notamment, à régler le cas de nombreuses circonscriptions de Paris.

Questions au P.S.

(Suite de la première page.)

Il existe des pays qui connaissent la liberté économique sans la liberté politique. Mais il n'en existe pas qui connaissent la liberté politique sans la liberté économique.

De fait, le programme commun est un programme d'affrontement. Et c'est comme tel qu'il doit être rejeté.

Pour notre part, nous souhaitons que soit élargie la base politique sur laquelle la France doit être gouvernée. Nous désirons que soit à nouveau partagé par une large majorité ce concensus minimal qui est nécessaire à la vie même de la démocratie.

Bien évidemment, nous ne saurions nous livrer à une quelconque tentative de récupération. Ce serait à la fois maladroit et inopportun.

Mais le débat démocratique doit pouvoir s'exercer librement, sans crispation, sans invective. La majorité ne saurait s'enfermer dans une forteresse. Je l'avais indiqué à Fréjus, lors de la création du parti républicain. Je le souligne avec plus de force encore aujourd'hui, observant, comme Raymond Barre, une modification du paysage politique.

Car deux courants ont porté, au cours des dernières années, les aspirations des Français.

Le premier est celui qui a conduit les partis de l'opposition à élaborer, en juin 1972, un programme commun de gouvernement. Il vient de se diviser, traduisant un échec : celui de François Mitterrand.

Mais un autre courant est né en mai 1974, avec l'élection à la présidence de la République de M. Valéry Giscard d'Estaing. Il tend à rassembler tous ceux qui souhaitent pour leur pays le changement sans le risque.

Il est plus actuel que jamais.

JEAN-PIERRE SOISSON

NORD : deux députés sortants socialistes sont éliminés par leurs sections.

(De notre correspondant.)

LILLE. — Les sections socialistes concernées ont désigné comme candidat dans la 7e circonscription (Roubaix-Est) M. Pierre Prouvost, maire de Roubaix depuis mars dernier, qui a devancé le député sortant, M. André Desmulliez, dont il était le suppléant depuis 1973. De même, dans la 8e circonscription (Roubaix Nord et Ouest), M. Alain Faugaret, maire de Wattrelos, l'a emporté sur le député sortant, M. Léonce Clérambeaux, qui était candidat à la candidature.

D'autre part, M. Alain Bocquet, premier secrétaire de la fédération du Nord du parti communiste et membre du comité central sera candidat dans la 19e circonscription (Saint-Amand), dont le député sortant est M. Georges Donnez (réf.).

Enfin, dans la 9e circonscription (Tourcoing), les sections socialistes ont désigné comme candidat M. Guy Chatiliez, maire de Tourcoing, vice-président de la communauté urbaine de Lille.

[Né le 6 mars 1914 à Toufflers (Nord), M. André Desmulliez, professeur de lycée, conseiller général, avait été élu député au second tour des élections de mars 1973 avec 37 237 voix contre 33 800 à M. Joseph Frys, député sortant, non-inscrit.]

[Né le 15 février 1909 à Villers-Ecalles (Seine-Maritime), M. Léonce Clérambeaux, secrétaire général de mairie honoraire, conseiller général depuis mars 1976, avait été élu député au second tour des élections de mars 1973 avec 23 091 voix contre 20 647 M. Pierre Herman, député sortant U.D.R., et 4 375 à M. Jacques Bossu, réf.-Centre démocrate.]

[M. Chatiliez, déjà candidat aux élections législatives de mars 1973, avait recueilli au second tour 24 726 voix contre 34 225 à l'actuel titulaire de la circonscription, M. Henri Blary (U.D.R.), et 7 330 à M. Edmond Lehembre (Réf.-Centre dém.).]

PAS-DE-CALAIS : M. Carlier (P.C.) ne se représente pas.

(De notre correspondant.)

ARRAS. — M. Edouard Carlier (P.C.), député sortant de la 9e circonscription (Béthune), ne sollicitera pas le renouvellement de son mandat. Le candidat du P.C. sera M. Daniel Roussel, adjoint au maire de Béthune.

[Né le 21 décembre 1905 à Lillers (Pas-de-Calais), M. Edouard Carlier, retraité de la S.N.C.F., conseiller général depuis 1967, a siégé à l'Assemblée nationale de 1962 à 1968, date à laquelle il avait été battu. En 1973, M. Carlier avait retrouvé son siège au second tour en recueillant 26 133 voix, contre 21 122 au député sortant, candidat de la majorité, M. Hubert Dupont-Fauville (U.D.R.).]

L'« UNION DES FRANÇAIS DE BON SENS » PRONE LA « COLLABORATION DE CLASSES »

L'Union des Français de bon sens (U.F.B.S.), créée par M. Gérard Furnon en vue des élections législatives de mars 1978, s'installe dans de spacieux locaux, 3, rue La Boétie, à Paris (8e). Son promoteur, qui a réuni à cette occasion une conférence de presse mercredi 5 octobre, a affirmé que le financement de la campagne électorale de l'U.F.B.S. serait essentiellement assuré par les dons et cotisations des sympathisants et militants. Les adhérents de cette nouvelle organisation seraient pour l'instant au nombre de mille cinq cents.

« Ni de droite ni de gauche, l'U.F.B.S. n'est pas un nouveau parti politique, mais plutôt un mouvement anti-parti, qui se veut rassembleur », a déclaré le petit industriel de Saint-Christol-lès-Alès, qui a l'intention de se présenter dans la quatrième circonscription du Gard.

L'U.F.B.S. se dit « apolitique ». Elle entend combattre le programme commun et proclame que « l'économie nationale est au bord du gouffre en raison du sabotage systématique de l'entreprise par les syndicats politisés ». D'autre part, M. Furnon, qui avait reçu, durant le conflit qui l'a opposé à la C.G.T., le soutien personnel de M. Jean-Marie Le Pen, président du Front national, a notamment pris comme adjoint M. Joël Dupuy de Méry, cet ancien sergent du contingent, grand pourfendeur de la « subversion dans l'armée » et des « soviets dans les casernes », et président du Comité de soutien à l'armée. Son autre adjoint est M. Bernard Poindessault, qui vient de créer le « syndicat des citoyens ».

M. Furnon a annoncé qu'il donnerait une nouvelle conférence de presse le 20 octobre. — M. C.

MAYENNE. — M. Bertrand Denis (P.R.) ne sollicitera pas le renouvelement de son mandat dans la troisième circonscription (Mayenne). M. René de Branche (P.R.), conseiller général, sera candidat.

[Né le 1er septembre 1902 à Saint-Georges-Buttavent (Mayenne), M. Bertrand Denis, diplômé de l'Ecole des hautes études commerciales, est conseiller général depuis 1945. Maire de Contest depuis 1953, M. Denis siège à l'Assemblée nationale depuis 1958. Il avait été réélu au premier tour des élections législatives de mars 1973 avec 25 929 voix contre 6 063 à M. Richard Dessuinay (P.S.), 4 838 à M. François Cathala (réformateur) et 2 810 à M. Marc Marillead (P.C.).]

AÉRONAUTIQUE

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La commission des finances se plaint de n'avoir obtenu aucune précision du gouvernement sur le projet de participation de l'État chez Dassault

Rapporteur du projet de budget de l'aviation civile pour 1978, M. Pierre Baudis, député apparenté P.R. de la Haute-Garonne, s'est plaint, mercredi 5 octobre, devant la commission des finances de l'Assemblée nationale, de n'avoir pu obtenir aucune précision du gouvernement sur les projets d'acquisition par l'Etat d'une minorité de blocage dans le groupe privé Dassault-Breguet et de création d'une société gérant les participations publiques chez Dassault et la Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS).

C'est le samedi 11 juin, au Salon international de l'aéronautique et de l'espace au Bourget, que le premier ministre, M. Raymond Barre, avait confirmé que l'Etat prendrait une minorité de blocage dans le capital de Dassault-Breguet — soit, au minimum, 33,4 % d'un capital déclaré de 501,4 millions de francs — et qu'il serait créé un holding groupant les parts de l'Etat chez Dassault et dans la division « avions » de la SNIAS. La présidence de cette société publique de participation doit être confiée à M. Jean Blancard, président de Gaz de France et ancien délégué ministériel pour l'armement.

Depuis cette décision de principe, M. Blancard consulte toujours ses éventuels partenaires, et le projet gouvernemental a pris du retard du fait de certaines difficultés techniques et juridiques et de résistances politiques.

Une situation contrastée

Les discussions, à gauche, sur les nationalisations prévues par le programme commun de gouvernement n'incitent pas, en effet, le gouvernement à accélérer son projet concernant le groupe privé Dassault-Breguet. L'organisation actuelle de la SNIAS est, d'autre part, un obstacle technique à la création d'un holding, qui aurait été facilitée si la société nationale s'était structurée en filiales autonomes. Enfin, les experts du ministère des finances éprouvent des difficultés à mettre au point la formule juridique grâce à laquelle l'Etat détiendrait, sans débourser trop d'argent frais, la minorité de blocage chez Dassault.

M. Baudis estime que la situation actuelle de la construction aéronautique en France est contrastée. La société Dassault, a-t-il observé, a réalisé, l'an dernier, un bénéfice de 600 millions de francs. La Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation (SNECMA) est aussi bénéficiaire. En revanche, a encore noté le rapporteur, la SNIAS a enregistré un déficit de 740 millions de francs et elle doit recevoir en 1977 une aide publique de 1 600 millions de francs. M. Baudis demande au gouvernement de consacrer tous ses efforts en faveur de la vente d'Airbus et estime souhaitable le projet de construction d'un avion moyen-courrier.

D'autre part, M. René Ravaud, président-directeur général de la SNECMA, a été entendu par la commission de la défense à l'Assemblée nationale, au titre de sa présidence du Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (GIFAS), organisation professionnelle des constructeurs privés et nationalisés. M. Ravaud a souligné, à propos du projet de budget militaire pour 1978, que, si les autorisations de programme consacrées aux études et au développement étalent, dans le domaine aéronautique, en augmentation de 33 % en francs constants par rapport à 1977, en revanche, ces crédits restent inférieurs de 21 %, à francs courants, par rapport à 1971. Malgré une hausse très importante de l'exportation, la baisse de charge globale de l'industrie aéronautique française, selon M. Ravaud, depuis 1976, a conduit à une réduction des effectifs qui continuera en 1977 et l'année prochaine.

DÉFENSE

LE GÉNÉRAL PAUL RAYNAUD EST NOMMÉ INSPECTEUR DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Sur la proposition de M. Yvon Bourges, ministre de la défense, le conseil des ministres du mercredi 5 octobre a approuvé les promotions et nominations suivantes :

● GENDARMERIE. — Est nommé inspecteur de la gendarmerie nationale, le général de division Paul Raynaud.

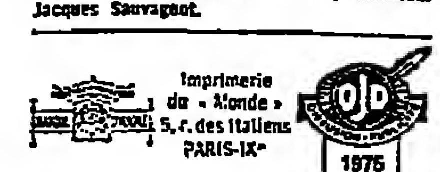
Sont nommés : général de division, le général de brigade Robert Netange ; général de brigade, les colonels Robert de Sufize de la Croix et Pierre Riveil.

● TERRE. — Sont nommés : major régional de la 5e région militaire, le général de corps d'armée Jean Fuhr ; inspecteur de l'armée blindée et cavalerie, le général de division Bertrand de Montaudouin ; adjoint au général directeur de l'enseignement militaire supérieur de l'armée de terre et commandant l'Ecole supérieure de guerre, le général de brigade Gilbert Flevet.

Est promu général de brigade, le colonel Marcel Périer.

● AIR. — Est nommé commandant des transmissions de l'armée de l'air, le général de brigade aérienne Emile Roussel.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe
1976

Commission paritaire des journaux et publications : no 57437.

RELIGION

LES TRAVAUX DU SYNODE ROMAIN

L'Église porte sa part de responsabilité dans l'éloignement des jeunes et des adultes

De notre envoyé spécial

Rome. — Une fois tous les trois ans, des évêques du monde entier trouvent au synode une tribune d'une exceptionnelle portée. Habituellement réservé au pape, qui en est le souverain, le Vatican retentit tout à coup, pendant un mois, d'échos de toute la catholicité. Bien que rénovée par Paul VI, la Curie s'habitue plus ou moins difficilement à ce changement. Les membres élus du synode ont conscience de la chance qui leur est offerte. Ils ne s'expriment pas seulement en leur nom, mais en celui de leurs communautés respectives et à l'intention de l'Eglise universelle, qui n'est pas étrangère à leur compétence, comme l'a explicitement reconnu le concile.

L'opinion publique, qui reproche parfois, à juste titre, à l'Eglise catholique d'être plus sévère pour le monde extérieur que pour elle-même, retiendra que plusieurs évêques ont convié leurs collègues à mettre leurs actes en harmonie avec leur enseignement. Mgr Francesco Papamanolis, par exemple, évêque de Syra (Grèce), a évoqué l'attitude trop autoritaire de certains pasteurs qui ne donnent pas assez de liberté aux laïcs, ou bien le « scandale » des Eglises riches face aux Eglises pauvres. Le cardinal Léo Joseph Suenens, archevêque de Malines-Bruxelles, a cité le mot de Napoléon : « *Il n'y a pas de mauvais soldats, il n'y a que de mauvais officiers.* » « *Si les jeunes*, a-t-il dit, *refusent si souvent l'Eglise n'est-ce pas, pour une part, notre faute ?* »

Le cardinal Giovanni Benelli, enfin, ancien collaborateur direct de Paul VI, *aujourd'hui archevêque de Florence* et peut-être demain président de la conférence épiscopale d'Italie, a regretté que « *les initiatives pastorales des évêques manquent de mordant, de continuité, d'efficacité* ».

Partisan de méthodes exigeantes, voire autoritaires, il préconise que, pour remédier aux graves lacunes actuelles, l'Eglise fasse un devoir grave à tous les chrétiens adultes de suivre une instruction catéchétique. Dans son esprit, cette obligation devrait être aussi impérieuse que celle de la communion pascale. « *L'Eglise, selon lui, sera capable d'évangéliser dans la mesure où elle saura catéchiser les adultes et les jeunes déjà devenus majeurs.* »

Pour Mgr Raymond Lucker, évêque de New-Ulm (Etats-Unis), comme pour beaucoup d'autres, la catéchèse des adultes est plus importante encore uqe celle qui s'adrese aux enfants. *Ces derniers, remaque*, d'autre part, Mgr Tomas Gonzalez Morales, évêque de Punta-Arenas (Chili), ont souvent une culture supérieure à celle de leurs parents et se montrent donc plus critiques.

La catéchèse fait-elle preuve de narcissisme confessionnel ? Le cardinal Johannes Willebrands, président du secrétariat romain pour l'unité des chrétiens et archevêque d'Utrecht (Pays-Bas), n'est pas loin de le penser. Il recommande qu'on développe le caractère œcuménique de l'enseignement religieux et qu'on ne fasse pas semblant d'ignorer le nombre considérable des « foyers mixtes ». L'accent mis sur la Bible et sur la liturgie devrait faciliter cet élargissement.

Pour Mgr Johannes Bluyssen, évêque de s'Hertogenbosch (Pays-Bas), si l'Eglise souffre d'un manque de « *crédibilité* » auprès des jeunes, c'est parce qu'elle se montre trop indifférente aux difficultés propres à leur âge et que la pédagogie ignore pratiquement les apports des sciences humaines.

Marxistes et chrétiens au Vietnam

L'intervention de Mgr Nguyen Van Binh, archevêque de Hochiminh-Ville (ex-Saigon, Vietnam), était attendue avec *curiosité*. Jusqu'au dernier moment, en effet, il n'était pas acquis qu'il pourrait participer au synode. La sérénité et le réalisme de ses propos ont frappé l'auditoire : « le contexte dans lequel vivent nos catholiques, a-t-il dit en substance, c'est le système politique communiste *intégral selon les postulat* du marxisme-léninisme. Le *régime* voit l'origine et la *réalité* du christianisme à travers les canons connus du marxisme, c'est-à-dire comme une *organisation religieuse alliée à l'impérialisme*. C'est pourquoi nous n'avons d'autre issue que de montrer les actes concrets d'une Eglise vivante. Quant à la praxis, nous, *évêques de la région d'Hué et de Saigon, nous avons, en juin 1976*, exhorté sans ambiguïté les fidèles à s'engager dans l'édification de la *nouvelle société*. Surgit alors le problème de la coexistence et des limites de la collaboration avec les communistes. Le problème dépasse les forces humaines parce que les catholiques ne sont pas préparés.

» Nous veillons à rester pleinement chrétiens. Les artisans de la catéchèse *seront, dans un proche avenir*, formés au marxisme dès leur enfance ; nous n'avons rien à retrancher du catéchisme ni à cacher les différences entre le marxisme et le christianisme, mais nous devons répondre aux questions de la jeunesse qui est modelée par une pédagogie matérialiste.

» Le but de la catéchèse n'est pas seulement de tendre à l'apologétique, *mais à une formation positive. Quant* à notre langage, il doit s'adapter à une situation neuve, jusqu'à utiliser *éventuellement le vocabulaire* marxiste, à la manière dont l'Eglise l'a fait jadis avec saint Thomas, qui utilisait le vocabulaire d'Aristote. »

HENRI FESQUET.

● *Un incident au Vatican.* — Des Ukrainiens de France et du Canada ont provoqué un incident, mercredi 5 octobre, au cours de l'audience générale hebdomadaire du pape. Alors que Paul VI prononçait une allocution, deux cents Ukrainiens de Toronto, et une centaine de France, ont brandi deux banderoles ainsi libellées : « Les Ukrainiens demandent au Saint-Père de reconnaître leur patriarcat. » Le pape ne s'est pas interrompu et a ignoré la manifestation.

● *Le soixante-neuvième pèlerinage du Rosaire à Lourdes* s'est ouvert le 4 octobre, sous la présidence de Mgr Pierre Chagué, évêque de Gap. Dernier grand rassemblement d'une saison qui n'a pas marqué le moindre fléchissement par rapport à l'an dernier — on dénombrera finalement trois millions six cent mille visiteurs français et étrangers, — ce pèlerinage est suivi par plus de trente mille fidèles, dont quinze cents malades. — (Corresp.)

UNESCO

L'« AFFAIRE DUMITRESCU »

Le conseil exécutif regrette une « atteinte aux principes fondamentaux de la coopération »

Le conseil exécutif de l'UNESCO, réuni à Paris, a examiné, jeudi 6 octobre, le cas de M. Sorin Dumitrescu. Ce fonctionnaire de l'UNESCO, de nationalité roumaine, est retenu depuis juin 1976 dans son pays et empêché de rejoindre son poste à Paris. Le président du conseil exécutif, M. Léonard Martin (Royaume-Uni), après avoir retracé les étapes de cette affaire, a déclaré notamment, au nom du conseil : « Bien que les aspects juridiques de la question puissent nécessiter d'autres éclaircissements, il apparait qu'il pourrait y avoir, dans la manière dont cette affaire s'est déroulée jusqu'ici, une atteinte à plusieurs des principes fondamentaux sur lesquels se fonde la coopération internationale. (...) A la connaissance du conseil, c'est la première fois qu'un fonctionnaire de l'une des organisations du système des Nations unies est empêché par l'Etat membre, dont il est ressortissant, d'accomplir une mission officielle et de rejoindre son poste au siège. (...) La démission ou le renouvellement de l'engagement (de ces fonctionaires) est un acte qu'ils peuvent accomplir librement de leur seule initiative. (...) Un Etat membre qui fait obstacle à cette liberté méconnait, semble-t-il, les obligations qu'il a souscrites en adhérant à l'acte constitutif de l'UNESCO. »

Le conseil exécutif, tout en « respectant l'indépendance souveraine » de la Roumanie et en « espérant sincèrement que le dialogue se poursuivra » avec les autorités de ce pays, a conclu : « Le conseil exécutif est très préoccupé par ce qui apparait comme une rupture par un Etat membre d'engagements internationaux qu'il a librement acceptés. Il appuie sans réserve la position du directeur général et fait siennes les mesures qu'il a prises. »

M. Sorin Dumitrescu, citoyen roumain de quarante-neuf ans, est fonctionnaire de l'UNESCO depuis le 19 novembre 1969. Il y occupe les fonctions de directeur de la division des sciences de l'eau, et c'est à ce titre que, le 4 juin 1976, il a quitté Paris pour représenter le directeur général de l'UNESCO à la réunion du Conseil d'assistance économique mutuelle chargé des problèmes de l'eau, qui a eu lieu du 8 au 13 juin à Constantza, en Roumanie. Sa femme et sa fille l'accompagnaient, car il comptait prendre des vacances familiales dans son pays au terme de la réunion.

Après avoir participé normalement aux travaux de Constantza, M. Sorin Dumitrescu part pour une autre mission, en Bulgarie. Mais, le 15 juin, il est retenu à la frontière roumano-bulgare et contraint de revenir à Bucarest. Les autorités roumaines lui retirent son passeport, ainsi qu'aux membres de sa famille, et l'obligent à écrire une lettre de démission à l'UNESCO. Cette lettre, transmise par les canaux officiels, est refusée par le directeur général de l'UNESCO, étant données les conditions dans lequelles elle lui est parvenue.

Le 6 août, M. Amadou Mahtar M'Bow, directeur général de l'UNESCO, écrit au président de la République de Roumanie, M. Nicolas Ceausescu, pour que les autorités roumaines reviennent sur leur décision. Comme cette lettre ne reçoit pas de réponse, M. M'Bow expose la situation lors d'une réunion privée du conseil exécutif, le 9 octobre, à Paris, en présence de deux représentants du gouvernement roumain. Le conseil approuve la décision de M M'Bow de refuser la démission de M. Dumitrescu.

La convention de 1947

Le 20 octobre 1976, le directeur du bureau du personnel de l'UNESCO est envoyé à Bucarest pour négocier avec les autorités roumaines. Celles-ci maintiennent leur refus de laisser le fonctionnaire quitter la Roumanie, puisqu'elles ne le considèrent plus comme membre du secrétariat de l'UNESCO — alors même qu'elles n'ont jamais demandé la levée de l'immunité attachée aux fonctionnaires internationaux (1).

Le 11 novembre, M. M'Bow reçoit une lettre de M. Dumitrescu l'informant que, par une citation en justice datée du 22 octobre, le ministère des finances de l'Etat roumain avait engagé des poursuites à son encontre, en vertu d'un décret concernant « *certains droits et obligations des citoyens roumains percevant des émoluments en devises* » (2).

Une semaine avant que M. M'Bow parte pour la Roumanie en visite officielle, du 2 au 4 février 1977, celui-ci apprend que M. Dumitrescu a été condamné à verser les arriérés dus en vertu du décret précité. Le fonctionnaire a obtenu une avance de traitement pour s'acquitter de la somme réclamée, et l'affaire semble réglée.

A Bucarest, les autorités roumaines expliquent à M. M'Bow que M. Dumitrescu a été nommé au secrétariat de l'UNESCO par son gouvernement et que celui-ci est libre de retirer son accord, étant donné que M. Dumitrescu « *a enfreint les lois de son pays* ».

Le 31 mars, M. Dumitrescu est rappelé pour une période militaire de cinq mois, contrairement aux termes de la convention de 1947, qui précise notamment que « *les fonctionnaires des institutions spécialisées sont exempts de toute obligation relative au service national* ». La Roumanie a signé cette convention le 15 septembre 1970.

Malgré de multiples démarches, M. Dumitrescu accomplit sa période militaire jusqu'au 31 août. Il est, depuis, assigné à résidence et maintenant empêché de téléphoner. L'ultime démarche entreprise du 28 au 30 septembre à Bucarest par une mission du conseil exécutif (*le Monde* du 5 octobre) a échoué.

ROGER CANS.

(1) Le texte de la convention « *sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées* », adoptée par l'ONU en 1947, précise que « *les fonctionnaires des institutions spécialisées jouiront de l'immunité de juridiction pour les actes accomplis en leur qualité officielle* ».

(2) Les fonctionnaires internationaux des pays de l'Est sont généralement tenus par leurs gouvernements de reverser à l'Etat une partie de leur salaire.





POINT DE VUE

La garantie d'indépendance du fonctionnaire international

par ALAIN PLANTEY (*)

QUELLES que soient les distances, géographiques, ethniques, culturelles, qui séparent les peuples, ou leurs dissensions politiques, idéologiques et économiques, leur solidarité et, partant, leur coopération ne cessent en fait de s'étendre en Europe et dans le monde entier.

Conforme à la nature humaine, ce mouvement profond, nécessaire et durable, entraine la multiplication d'institutions qui constituent son support : on dénombre, aujourd'hui, outre des milliers d'associations et d'organisations privées, plus de deux cents administrations internationales officielles opérant dans tous les pays, gérant des crédits par milliards, employant près d'une centaine de milliers d'agents et assurant des services publics devenus indispensables dans de nombreux domaines : diplomatie, culture et éducation, économie et statistiques, monnaies et finances, aviation civile, météorologie, agriculture, commerce, santé, postes, télécommunications, propriété industrielle, techniques diverses...

En adhérant librement et souverainement à chacune de ces institutions, les Etats intéressés ne se bornent pas à souscrire à leurs missions, aux engagements et aux disciplines qui en résultent. Ces Etats contractent entre eux-mêmes des obligations précises dont la plus importante est le respect des principes sur lesquels est fondé cet immense dispositif multilatéral, au premier rang desquels figure, par définition, l'indépendance des organisations internationales à l'égard de toute intervention partisane ou de toute pression gouvernementale. Mais cette garantie ne serait qu'un mot vide de portée si elle ne s'assortissait de la neutralité et de l'impartialité des autorités et fonctionnaires chargés de mettre en œuvre cette administration, quelles que soient leur nationalité, leur race, leur religion. Il s'agit là de la règle d'or de tous les services publics internationaux.

⁂

Telles sont la raison et la justification des immunités que coutumes et traités amènent à reconnaître au bénéfice des personnes investies d'une responsabilité internationale, notamment pour leur éviter des poursuites politiques, policières ou autres dont le but serait de les soumettre au contrôle d'un gouvernement. Dérogeant au principe de la souveraineté nationale, cette protection exceptionnelle n'autorise certes pas son bénéficiaire à soustraire son comportement personnel à la loi de son pays d'origine ou de celui où il se trouve, à se rendre coupable d'actes fautifs, déloyaux ou délictueux, à participer à des activités d'ingérence ou de subversion politiques.

La garantie se limite strictement à l'objet et à l'exercice des fonctions officielles, mais elle les couvre entièrement quels qu'en soient le lieu ou l'époque, à l'égard même du pays dont le fonctionnaire est ressortissant et où il peut être amené à séjourner durablement ou occasionnellement. Que resterait-il des services publics internationaux si, malgré une investiture régulière, tout agent pouvait être empêché d'exercer ses fonctions, retenu de force dans un pays, voire le sien, soumis à des procédures arbitraires, privé de sa liberté pour la seule raison qu'il ne défère pas à la volonté des autorités locales ?

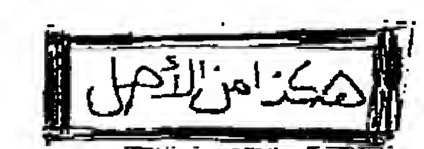
Lorsqu'elles recrutent leur personnel, les organisations internationales ne peuvent, cela va de soi, se dispenser du concours, éventuellement de la consultation ou de l'agrément des gouvernements intéressés. En revanche, une fois les nominations régulièrement prononcées et tant que les engagements sont en vigueur, la situation et l'emploi des fonctionnaires internationaux échappent à toute autorité extérieure, ainsi que les tribunaux l'ont rappelé à plusieurs occasions. Leurs attributions et avantages professionnels dépendent de leur statut et des décisions prises au sein de l'organisation, à l'administration de laquelle les Etats membres sont d'ailleurs associés, grâce à divers conseils et comités. Tant qu'elle n'a pas été levée par le chef de l'organisation, éventuellement sur demande d'un Etat, leur immunité professionnelle les protège, même à l'égard de leurs autorités nationales et dans leur pays d'origine. Aucune démission ni aucune interruption d'engagement ne sauraient leur être imposées par la contrainte. Ces règles ne procèdent pas du désir de protéger abusivement une prétendue caste de privilégiés. Elles sont indispensables à l'exercice impartial et continu de toute mission au service de plusieurs pays dont les intérêts sont souvent loin de coïncider.

⁂

On comprend, certes, que des gouvernements ou de puissants groupes privés aient été ou soient tentés de faire pression sur les fonctionnaires internationaux dont l'activité est de nature à affecter leurs intérêts. L'histoire récente fournit plusieurs exemples de telles manœuvres, depuis les poursuites exercées par les Etats-Unis d'Amérique, il y a vingt-cinq ans, contre ceux de leurs nationaux qui arguaient de leur qualité de fonctionnaires internationaux pour refuser de répondre aux enquêtes portant sur leurs opinions politiques, jusqu'à l'interruption unilatérale du détachement, de l'emploi ou de l'expatriation de certains ressortissants tchécoslovaques soupçonnés de sentiments favorables au printemps de Prague. Ces manœuvres ont toutes été condamnées par les juridictions comme par l'opinion publique et ont toujours porté le plus grand tort aux intérêts et à l'influence de leurs auteurs, tant elles sont contraires à l'esprit, aux usages et aux nécessités de la vie internationale.

Faute d'une discipline supérieure, la communauté des nations reste réglée par la pratique de la réciprocité : tout l'Etat doit être prêt à accepter, c'est-à-dire à souhaiter, et surtout à craindre, qu'un autre imite son comportement, le moment venu. S'il attend des organisations internationales des services effectifs et impartiaux, il sera amené à comprendre qu'il est de son intérêt durable et concret que leur personnel soit composé d'hommes honnêtes et indépendants, soustraits aux préjugés et aux influences contraires ou étrangères à leur mission. Quelles que soient son idéologie, ses préoccupations internes ou diplomatiques, il évitera de faire peser sur eux sa contrainte ou sa menace et d'accroître ainsi la vulnérabilité de leur situation et la difficulté de leur tâche.

(*) Conseiller d'Etat.



SPORTS

MANCHESTER ÉLIMINE SAINT-ÉTIENNE 2 A 0

Le temps de la mélancolie

Plymouth. — Paradoxalement, c'est au moment où trois des quatre équipes françaises engagées dans les coupes européennes ont réussi à passer le premier tour, devant des adversaires de bonne valeur, que seuls les Stéphanois qui montraient la voie depuis trois ans ont échoué. Un moment disqualifiés par la commission de discipline de l'Union européenne de football (U.E.F.A.), puis repêchés par le jury d'appel, les joueurs de Manchester United ont mérité de façon indiscutable leur qualification pour le deuxième tour de la Coupe des vainqueurs de coupes, en battant les Stéphanois (2-0), mercredi 5 octobre, à Plymouth.

De notre envoyé spécial

Contrairement à leurs habitudes, MM. Roger Rocher, le président de l'Association sportive de Saint-Etienne, Robert Herbin, l'entraineur, et Pierre Garonnaire, le manager, ne se sont pas attardés dans le vestiaire des joueurs après le match. Quelques minutes seulement après le coup final, ils sont montés au premier étage de la tribune principale du Home Park de Plymouth à la rencontre des journalistes. Le temps des communiqués de victoire est, semble-t-il, révolu. Ils contemplent avec mélancolie ce stade déjà presque vide où les footballeurs stéphanois viennent sans doute de mettre un point final aux pages les plus glorieuses de leur histoire.

Non loin des trois dirigeants, les six cents supporters bretons venus de Roscoff et de Saint-Malo attendent encore patiemment à leur place l'arrivée des policiers britanniques qui doivent les raccompagner jusqu'à leurs cars puis à leurs bateaux. Cette journée tant redoutée par les policiers de Plymouth s'est finalement passée sans le moindre incident.

Si ce n'était le nombre inhabituel des « bobbies » circulant par deux dans les larges artères de ce port de Cornouailles d'où partent les courses transatlantiques, rien n'aurait laissé présager une rencontre de football *a priori* explosive. Le vent violent poussant vers la côte de lourds nuages chargés de pluie incitait plutôt les indigènes à rester calfeutrés. Quant aux supporters venus par trains ou par bateaux de Manchester ou Saint-Malo, leurs arrivées avaient été programmées par la police locale, une heure seulement avant le début du match. Canalisés vers le stade entre deux haies de policiers, ils étaient ensuite parqués dans des tribunes différentes et presque noyés parmi trente-deux mille spectateurs sevrés de football, venus du sud-ouest de l'Angleterre et de Plymouth, dont l'équipe ne figure qu'en troisième division. Ultime mesure de dissuasion, près de deux cents policiers ceinturaient la pelouse, les regards tournés vers les spectateurs. De fait, au cours de leurs rencontres de Coupe d'Europe disputées à l'étranger, jamais les Stéphanois n'avaient eu un public aussi bien disposé à leur égard.

Plus prolixe qu'à l'ordinaire, Robert Herbin n'esquivait pas, cette fois, le vrai problème : « *Le ressort est cassé*, disait-il. *L'équipe souffre d'un mal que je ne m'explique pas. Nous avons été maladroits dans la relance, d'où ces hésitations et une certaine retenue au moment de s'engager ou de prendre des risques. C'est la première fois que nous avons totalement subi le match. Même à Liverpool, la saison dernière, nous avions su réagir après le premier but de Keegan.* »

Au-delà des péripéties d'une défaite, il reste en effet l'impression d'avoir assisté, au stade de Plymouth, à la fin d'une équipe. Comme l'Ajax d'Amsterdam, le Bayern de Munich, le Dynamo de Kiev ou le P.S.V. Eindhoven, l'A.S. Saint-Etienne n'aura pu résister plus de trois ans aux efforts et à la tension qu'engendre la Coupe d'Europe.

A ces effets de la fatigue physique et nerveuse s'ajoute, dans le cas des Stéphanois, un troisième problème : la dégradation constante de leur jeu collectif. A force de penser leur football à l'envers, de compter, comme la saison dernière, sur les défenseurs Oswaldo Piazza et Dominique Bathenay pour marquer les buts décisifs, les Stéphanois ne savent plus ordonner leur jeu quand le besoin s'en fait sentir. Le départ de Jean-Michel Larqué, qui n'a pas eu de remplaçant comme meneur de jeu, n'a fait qu'aggraver une situation déjà préoccupante.

Excepté dans les premières minutes du match où les joueurs de Manchester parurent très contractés, jamais les Stéphanois ne donnèrent l'impression de pouvoir inquiéter la défense adverse par les coups de bélier individuels des arrières ou les trop nombreux ballons lancés en profondeur pour les attaquants. Mieux organisés, plus incisifs grâce notamment aux deux ailiers, Gordon Hill, qui prenait souvent le meilleur sur Gérard Janvion, et Steve Coppell, qui fut à l'origine du premier but inscrit par Pearson (32e minute) et inscrivit lui-même le second (63e minute), les Anglais furent tout au plus gênés par le métier des défenseurs stéphanois qui ne les prirent pas moins de vingt et une fois au piège du hors-jeu.

Toutefois, malgré leur métier et leur détermination, les Stéphanois ne sont plus à l'évidence, en mesure de rivaliser avec une équipe aussi ambitieuse que Manchester United. « *Il ne nous reste plus qu'à redevenir champions de France pour nous venger l'an prochain* », ironisait Pierre Garonnaire. Cet avis n'était pas partagé par Roger Rocher : « *Je crois*, disait-il, *qu'il faudra maintenant attendre la prochaine cuvée. Ces joueurs-là ont déjà trop donné. L'équipe a besoin de sang nouveau. Nous en préparons avec nos jeunes. Saint-Etienne reviendra au premier plan, ce n'est qu'une question de temps. Je souhaite simplement aux autres clubs français de réussir aussi bien que nous dans la Coupe d'Europe en attendant.* »

GERARD ALBOUY.

La nécessité de bien choisir la date

Ce n'est pas facile, bien sûr, de trouver la bonne date pour qu'un match de football puisse être retransmis en direct par la télévision. Partout, en Europe, les calendriers sont surchargés et il est vrai que leur établissement, dans chaque pays, relève à chaque fois du casse-tête. Championnats, coupes nationales, coupes d'Europe, matches internationaux, laissent peu de liberté en définitive, lorsque survient un événement inattendu.

Cet événement imprévu c'était bien la rencontre Manchester-Saint-Etienne, fixée au mercredi 5 octobre. Bagarres au match « aller », Manchester d'abord disqualifié par l'Union européenne de football (U.E.F.A.), rétabli par la suite dans ses droits, match à jouer hors des dates fixées pour les coupes d'Europe : l'histoire est connue. Mais c'est précisément parce que la rencontre sortait de la programmation établie qu'il semblait dans l'ordre des choses de faire en sorte qu'aucun obstacle ne gêne la retransmission télévisée en direct.

Puisque la plupart des fédérations européennes sont tombées d'accord pour se protéger mutuellement et interdire, le cas échéant, la diffusion d'une rencontre lorsque l'intérêt de l'une des parties l'exige, toute la responsabilité d'une bonne organisation incombe à ceux qui ont la charge de choisir la date. Le seul fautif de Manchester-Saint-Etienne non retransmis en direct est l'organisme — donc l'U.E.F.A. — qui a retenu le 5 octobre, sans trop réfléchir que la concurrence de matches internationaux ou de championnat en Belgique, aux Pays-Bas et en Suisse créerait naturellement l'incident qui a opposé Antenne 2 à l'U.E.F.A. et, par ricochet, à la Fédération française de football. Lorsque le conflit a éclaté, chacun avait sans doute raison de faire prévaloir son point de vue. L'erreur était antérieure et, sur ce point, le crédit de l'U.E.F.A. n'en sort pas grandi.

FRANÇOIS JANIN.

VOILE

La course autour du monde

DEUX VOILIERS FRANÇAIS BIEN PLACÉS APRÈS LA VICTOIRE DE « FLYER » AU CAP

Jeudi matin, 6 octobre, vingt-quatre heures après l'arrivée de *Flyer* (Pays-Bas) et de *King's-Legend* (Grande-Bretagne), aucun autre voilier de la course autour du monde n'avait atteint Le Cap, terme de la première étape (nos dernière éditions datées du 6 octobre). Les quelque cent vingt minutes qui séparaient les deux premiers n'en sont que plus étonnantes après six mille milles de course, soit plus de 11 000 kilomètres. *Flyer* et *King's-Legend* ont, de plus, la même formule de jauge et ne sont pas du nombre des plus grands bateaux de la course : leur classement ne sera donc pas modifié au fil des autres arrivées.

Le vainqueur de cette première étape, *Flyer*, est un ketch (bateau pourvu de deux mâts dont le premier est le plus long) en aluminium de 19,85 mètres de long et de 5 mètres de large. Il pèse 24,5 tonnes.

Au moment où les deux voiliers de tête passaient la ligne, les français *Gauloises-II* et *Neptune*, arrivant de l'ouest, se trouvaient à 800 milles du Cap, ce qui pourrait les placer en bonne position pour la troisième place en temps compensé (le handicap avantage *Gauloises-II* par rapport à *Neptune*). Ils espèrent arriver samedi ou dimanche. Toutefois, les positions des autres concurrents ne sont pas toutes connues.

La victoire de *Flyer* et de *King's-Legend* est une victoire tactique : les deux voiliers ont opté pour la route la plus courte mais aussi la plus risquée, car elle traverse normalement de grandes zones de calme. Ils sont passés à temps : les bateaux ayant fait le même choix qu'eux ont été pratiquement arrêtés par la remontée vers le nord de l'anticyclone de l'hémisphère sud, ce qui accroît les chances des concurrents ayant fait route à l'ouest de figurer en bonne place au classement.

JUSTICE

A Strasbourg

Un séminaire réuni par Amnesty International demande la mise « hors la loi » de la torture

Réunis pendant trois jours à Strasbourg, sous l'égide d'Amnesty International, en un séminaire subventionné par le comité des ministres du Conseil de l'Europe, quatre-vingt-dix représentants du gouvernement des EtatsUnis et de neuf Etats européens, ainsi que ceux de nombreuses organisations non gouvernementales, ont demandé, mercredi 5 octobre, la mise « *hors la loi* », à l'échelle mondiale, de la torture.

« *Il faut que ce crime odieux soit déclaré crime contre l'humanité, et mis sur le même plan de condamnation universelle que le génocide, l'esclavage, l'apartheid et la discrimination raciale* », demande la résolution finale, qui affirme, d'autre part : « *Le principe de non-intervention dans les affaires intérieures des Etats ne saurait en aucune circonstance être invoqué comme prétexte pour la non-application de la déclaration contre la torture adoptée en 1975 par l'Assemblée générale des Nations unies* ».

Le séminaire a appelé les gouvernements et les organisations internationales à coopérer plus étroitement afin d'inciter tous les Etats à ratifier le pacte international des Nations unies sur les droits civils, et politiques. Il a également demandé que la torture soit interdite dans toutes les Constitutions nationales, qu'elle soit qualifiée de crime grave dans les codes pénaux, civils et militaires. On peut noter, à ce propos, que la notion de torture ne figure pas dans le droit français.

D'autres thèmes figuraient au programme du séminaire, notamment l'emploi de la médecine à des fins politiques, catégoriquement condamné à la lumière des conclusions du récent congrès mondial de psychiatrie d'Honolulu, et la définition d'un code de déontologie policière dont la mise en œuvre a été demandée. Ce dernier sujet devait faire l'objet d'une discussion devant l'Assemblée du Conseil de l'Europe, vendredi 7 octobre, mais il vient d'être retiré de l'ordre du jour.

A Paris

LES DEUX JEUNES INCENDIAIRES DU C.E.S. EDOUARD-PAILLERON ONT COMPARU A HUIS CLOS DEVANT LE TRIBUNAL POUR ENFANTS

Le procès des fonctionnaires, architectes, entrepreneurs et cadres du Gaz de France considérés comme responsables de la propagation rapide de l'incendie qui ravagea, le 6 février 1973, le C.E.S. Edouard-Pailleron doit s'ouvrir — publiquement — le 17 novembre à la seizième chambre correctionnelle de Paris. Mais les deux jeunes incendiaires, Patrick et Marc, qui avaient respectivement, à la date des faits, moins de quinze et seize ans, ont comparu à huis clos, mercredi 5 octobre, devant le tribunal pour enfants, présidé par M. Chemin. Les prévenus sont défendus par Mes Veron et Multedo.

Au nom des familles des victimes — seize enfants, trois professeurs et la concierge de l'établissement, — Mes Borker, Annie Voisin, Jean Lafon, Dimet... avaient fait déjà renvoyer ce procès à plusieurs reprises, espérant qu'il serait confondu avec l'autre, celui des responsables techniques. Ils y ont finalement renoncé en considérant la proximité de l'ouverture des débats consacrés à ces derniers.

Il y avait foule aux abords du tribunal pour enfants, une foule calme et digne. Chacun semblait conscient du poids écrasant les frêles épaules des deux prévenus, à peine sortis de l'adolescence, et de la démesure entre leur acte stupide de gosse et ses conséquences tragiques. Il semble, selon certains témoins, que Patrick, vexé d'avoir dû redoubler sa classe de quatrième, ait exprimé plusieurs fois — sans doute pour « épater les copains » — son intention de se venger de « la dirlo » : celle-ci l'avait réprimandé à propos d'un vélomoteur qu'il avait pris un jour sur un trottoir du quartier pour caracoler bruyamment devant ses camarades.

Son projet de mettre le feu au C.E.S. avait fait l'objet de conversations amusées avec cinq ou six de ses condisciples devant les « flippers » de cafés voisins où ils avaient l'habitude de se réunir.

Avec 3,80 francs versés par Marc, un redoublant lui aussi, Patrick avait acheté 2 litres d'un produit détachant ; de son côté, Marc avait fait l'acquisition d'une boite d'allumettes.

A l'heure convenue — 19 h. 20, — après une séance du ciné-club, Patrick, confiant son pardessus à ses amis, escalada une grille et entra au C.E.S. nanti de son liquide incendiaire. Quand il revint, il annonça : *Je ne sais pas si ça a pris, mais j'ai fait ce qu'il fallait...* »

Les autres n'y croyaient guère. Après avoir incité, ne serait-ce qu'involontairement, leur camarade à commettre un geste criminel, ils ne pensaient pas qu'il serait allé jusqu'au bout.

Les débats continuent ce 6 octobre. — J. L.

TRENTE ET UN MOIS D'AGONIE

(De notre correspondant.)

Beauvais. — *Victime d'une agression le 23 février 1975 à la sortie d'un bal à Crèvecœur-le-Grand (Oise), un jeune homme de vingt et un ans, Laurent Rabache, est mort le 4 octobre 1977 des suites des coups reçus, au terme d'une agonie qui aura duré plus de trente et un mois. Pendant toute cette période, la victime n'était jamais sortie de son état comateux, et elle avait été soignée dans divers établissements hospitaliers avant d'être renvoyée, probablement en désespoir de cause, au domicile de ses parents à Lihus (Oise).*

Les trois agresseurs, âgés à l'époque des faits de vingt-deux, dix-neuf et dix-huit ans, avaient été respectivement condamnés le 13 février 1976 par les assises de l'Oise à des peines d'emprisonnement de cinq ans, dont deux avec sursis, quatre ans dont deux avec sursis et trois ans dont un avec sursis.

LE DERNIER ATTENTAT CONTRE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME EST APPARENTÉ AU PRÉCÉDENT

affirme M. Noguères

M. Henri Noguères, président de la Ligue française des droits de l'homme, a indiqué lors d'une conférence de presse réunie mercredi matin 5 octobre au siège de la Ligue, 27, rue Jean-Dolent, à Paris (14e), qu'il possédait des éléments précis devant permettre de découvrir les auteurs de l'incendie criminel qui a endommagé les locaux samedi 1er octobre (*le Monde* des 2-3 et 4 octobre).

Il a rappelé que l'an dernier déjà la Ligue française des droits de l'homme avait été victime d'un attentat, le 4 août 1976 (*le Monde* du 6 août 1976), revendiqué par le « groupe Peiper ». « *J'ai porté plainte à l'époque*, a dit M. Noguères, *et je viens enfin d'apprendre qu'une action était entreprise et que le juge Pinsseau était chargé de l'instruction. Il n'a pas jugé utile d'entendre le président de la Ligue ni de le tenir au courant des résultats obtenus. Il est vrai que, selon toute probabilité, ces résultats sont nuls.* » « Cependant, a-t-il conclu, *cette fois-ci je suis en mesure de prouver qu'un des agresseurs de samedi était déjà venu la fois précédente, en 1976.* »

APRÈS LE MEURTRE D'UNE SEPTUAGÉNAIRE

Une triple inculpation pour défaut de secours indigne les habitants de Valleroy

Les habitants de Valleroy (Meurthe-et-Moselle) se déclarent indignés après l'inculpation de trois personnes pour non-assistance à personne en danger après le meurtre d'une septuagénaire, Mme Antonia Orzech (*le Monde* du 6 octobre). « *On inculpe des innocents, qu'on arrête plutôt les assassins* », disent-ils. Mais pour M. Henri Habasque, procureur de la République à Briey, non seulement les trois inculpés « *méritent d'être poursuivis* », mais « *d'autres inculpations pour le même motif pourraient être décidées dans les jours à venir* ».

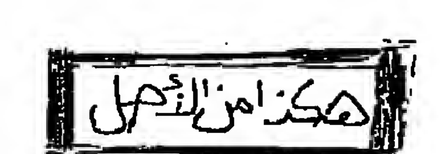
L'enquête et de nombreux témoignages ont permis d'établir que des bruits suspects et un cri ont d'abord été entendus par des voisins de Mme Orzech, dimanche 2 octobre, vers 10 h 30 du matin. « *Cette femme seule, âgée de soixante-quatorze ans*, souligne le procureur, *pouvait se croire en sécurité dans une maison mitoyenne, en plein cœur d'un ancien coron où les habitations sont très proches. Or, la lutte entre elle et ses agresseurs, deux ou trois hommes, qui ont pénétré dans sa maison par une fenêtre, a duré plus d'une heure. Les voisins immédiats, une dizaine de personnes au moins, se sont regroupées devant la maison pendant que les malfaiteurs enfonçaient trois portes, fracassaient le réfrigérateur, la cuisinière et tout le mobilier, en rouant de coups la pauvre femme et en poussant des cris.* »

Selon le procureur, tous ces témoins « *se sont abstenus au sens de l'article 63 du code pénal d'empêcher un crime, sans risque pour eux, soit par leur action personnelle, soit en provoquant des secours...* ».

L'un des inculpés, un apprenti peintre âgé de dix-sept ans, dont les parents occupent la maison qui jouxte celle de la victime, ne comprend pas pourquoi il est inculpé. Il explique : « *Seul dans l'appartement de mes parents, le soir du drame, j'ai entendu des gémissements et des bruits de vaisselle cassée. Ayant constaté que ces bruits provenaient de chez Mme Orzech, je me suis rendu chez des amis pour leur demander de me conduire à la gendarmerie de Briey. Leur voiture étant en panne, j'ai parcouru les 600 mètres qui me séparaient de la poste, pour constater, en arrivant, que la cabine téléphonique était « en arrêt momentané.* »

« *Sur le chemin du retour*, ajoute le jeune homme, *j'ai rencontré deux camarades* (qui ont également été inculpés). *Ils regagnaient leur domicile, et tous trois nous avons contourné la maison de la victime, vers 2 heures du matin. Un de mes amis a lancé une pierre contre les volets de la maison. Les lumières se sont alors éteintes, et tous les bruits ont cessé. Nous nous sommes alors rendus au domicile de mon autre camarade pour téléphoner aux gendarmes de Jarny.* »

● *Un comité d'application du rapport sur la violence*, la criminalité et la délinquance a été créé par décret du premier ministre en date du 3 octobre. Ce comité est chargé, en liaison avec les administrations concernées, d'« *étudier et proposer dans un délai de trois mois les mesures à prendre comme suite aux recommandations contenues dans ce rapport* » remis le 27 juillet dernier par M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, au président de la République.



JUSTICE

FAITS ET JUGEMENTS

« Libération » censuré dans certaines prisons le 1er octobre.

Le quotidien *Libération* a mis, samedi 1er octobre, l'une de ses pages à la disposition du journal du Comité d'action des prisonniers (CAP). Comme il l'avait fait déjà plusieurs fois pour d'autres publications interdites. Lundi 3 octobre la directrice de la publication de *Libération*, Mme Zina Rouabah, apprenait que le journal n'avait pas été distribué samedi à la maison d'arrêt de Bourgoin-Jallieu (Isère).

Interrogé, le directeur de cet établissement a affirmé « *avoir reçu une note officielle de la chancellerie* ». « *En fait*, explique-t-on à la chancellerie, *la note officielle concerne le journal du CAP. Mais samedi certains directeurs d'établissement ont téléphoné pour savoir s'ils pouvaient interdire* Libération, *qui publiait ce jour-là* le CAP. *On leur a répondu par l'affirmative.* »

Selon les directeurs des maisons d'arrêt de la Santé et de Fresnes, *Libération* a été distribué samedi normalement dans leurs établissements, « *tant les numéros cantinés demandés et payés en début de semaine par les détenus que les abonnements* ». A Fleury-Mérogis d'après des témoignages de détenus, le journal a été distribué puis repris.

« *En juin dernier*, rappelle *Libération*, dans son éditorial du jeudi 6 octobre, *le garde des sceaux recevait les animateurs du Comité d'action des prisonniers, et les assurait que leur journal*, le CAP, *ne serait plus interdit dans les prisons (le Monde* du 23 juin). *Ces paroles n'ont pas été relayées dans les faits.* » Selon le Comité d'action des prisonniers « *la maison d'arrêt de Fresnes, la Santé et Feury-Mérogis continuent de s'opposer à l'entrée du journal, prétextant qu'elles attendent des consignes ministérielles* », (*le Monde* du 31 août).

● *L'affaire Revelli-Beaumont.* — M. Hector Villalon, l'homme d'affaires argentin qui a été impliqué dans l'enlèvement du président-directeur général de Fiat France, a pu recouvrer la liberté le 5 octobre. La caution de 300 000 francs, exigée la veille par l'arrêt de la chambre d'accusation, a pu être versée au greffe, car le magistrat genevois qui, sur commission rogatoire de M. Charles Franceshi, premier juge d'instruction à Paris, avait bloqué en Suisse les comptes bancaires, les coffres et le fonctionnement des sociétés de M. Villalon, est revenu sur sa décision : il avait constaté l'absence de toute trace de rentrée de fonds suspecte au profit de M. Villalon après le versement de la rançon aux ravisseurs de M. Revelli-Beaumont.

Le P.-D.G. de Novotel inculpé d'infractions sur les prix.

M. Paul Dubrule, président-directeur général du groupe hôtelier Novotel, a été inculpé mercredi matin 5 octobre de diverses infractions à la législation sur les prix par M. Dominique Coujard, juge d'instruction à Évry. Il a été laissé en liberté.

Le groupe Novotel avait été l'objet de plusieurs procès-verbaux, l'un d'eux remontant à 1974, qui relevaient des infractions à la législation sur les prix. Ces procès-verbaux, établis par les directions départementales de la concurrence et des prix, ont été, comme il se doit automatiquement transmis au parquet, qui a ouvert une information et désigné un juge d'instruction. Le magistrat avait convoqué par deux fois M. Dubrule, qui ne s'était pas présenté. Pour la troisième convocation, mercredi 5 octobre, un mandat d'amener avait été délivré.

Prison ferme pour un dimanche.

Le gérant de la société Afrique-Europe transaction, spécialisée notamment dans la vente de produits saisis en douane, M. André Harquin, âgé de quatre-vingt-quatre ans, a été condamné, lundi 3 octobre, par le tribunal d'instance de Saint-Lô (Manche) à un total de soixante-cinq jours d'emprisonnement ferme et à treize amendes de 40 F pour avoir ouvert son établissement le dimanche.

Au printemps dernier, il avait déjà été condamné pour la même infraction. Or l'article R. 29 du code pénal prévoit qu'en cas de récidive « *une peine d'emprisonnement pendant cinq jours au plus pourra être prononcée* ».

M. Harquin a décidé de faire appel de cette décision.

Douze années de réclusion pour un homicide involontaire.

Les assises de l'Oise ont condamné, mercredi 5 octobre, M. Paul Duchesne, trente-cinq ans, instituteur à Laignéville, à douze années de réclusion criminelle pour « coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner » sur la personne d'une esthéticienne de trente-quatre ans, Mlle Annick Donné. Les faits se sont déroulés le 15 mars 1975 à Creil, dans une parfumerie où était employée la victime. L'accusé avait pénétré dans le magasin pour s'emparer de la recette.

« Instituteur bien noté », mais aussi « démon taraudé par le jeu », Paul Duchesne a toujours soutenu qu'il n'avait pas voulu tuer Mlle Donné. Les experts avaient fourni des rapports contradictoires sur les causes de la mort.

SOCIÉTÉ

REGARDS

Mortelle seringue

Mme Germaine Pignon avait trente-six ans. Elle habitait Bourg-en-Bresse, dans l'Ain.

C'était une travailleuse. Depuis plusieurs années, elle était infirmière à l'Hôtel-Dieu.

C'était une mère de famille. Elle avait deux enfants : une fille, Christel, âgée de quatorze ans, et un garçon, Lilian, sept ans.

C'était aussi une femme d'intérieur. « Son foyer était admirablement bien tenu », *dit-on aujourd'hui. Germaine Pignon était* « très ordonnée ».

Mardi 4 octobre probablement, l'enquête le déterminera, cette mère de famille s'est penchée sur ses deux enfants, une seringue à la main. Geste d'infirmière. Dans le corps de la seringue, il y avait un « cocktail de médicaments et de poisons ».

Christel et Lilian sont morts ainsi. Dans leur lit.

La seringue s'est retournée. A son tour, Germaine Pignon s'est donné la mort. Dans sa baignoire.

Germaine Pignon avait récemment lancé à des collègues qu'elle mettrait fin à ses jours. Elle vivait séparée de son mari depuis environ deux ans.

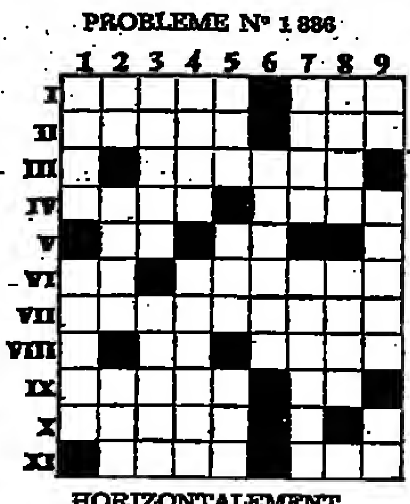
Mardi soir, la police a découvert les trois corps. « Drame de la neurasthénie », *conclut-on. On parle également de* « drame de la démence ».

M. Dominique Roux, juge d'instruction au tribunal de Bourg-en Bresse, est chargé de ce dossier. Les trois corps doivent être transportés, ce jeudi 6 octobre, à Lyon pour y être autopsiés à l'institut médico-légal. — L. G.

AUJOURD'HUI

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1886



HORIZONTALEMENT

I. Ressource des imaginations pauvres ; Permet de raccourcir ce qui paraît trop long. — II. Bon nombre de personnes se soucient peu de ses lois ; Alliée providentielle des Romains. — III. Source de lumière. — IV. Mouvement de foule ; Dissiper. — V. Abréviation ; Participe. — VI. Possessif ; Chaudes, dans la profusion. — VII. Ne restait pas passif. — VIII. Symbole ; Créature. — IX. Restent sur leurs positions. Fin de participe. — X. Se laisse traîner. — XI. Siège épiscopal ; De cinq à sept.

VERTICALEMENT

1. Traduit une culture assez négligée ; Groupent de nombreuses feuilles. — 2. On les a toujours dans les jambes ; Ne pardonne pas ; Fin de participe. — 3. Plus proches du lis que de la rose ; Algarade. — 4. Puits dépourvu de margelle ; Compagne d'un être superbe mais peu généreux. — 5. Points ; Pas d'attaque ; Possessif. — 6. Variété de cornichon. — 7. Pour le toucher, il faut l'atteindre ; Mènent une vie de chien. — 8. Moins fluide ; L'Irlande. — 9. Fin de participe ; Aimable invitation ; Préfixe.

Solution du problème n° 1 885

Horizontalement

I. Fromage. — II. Europe ; Je. — III. Ebénistes. — IV. AM ; Titi. — V. ONU ; Minos. — VI. Esse ; Cent. — VII. Rau. — VIII. Libellule. — IX. Lésées. — X. Mot ; EV. — XI. Ténèbres.

Verticalement

1. Fée ; Œil. — 2. Rubans ; Ilot. — 3. Oremus ; Bête. — 4. Mon ; Eres. — 5. Api ; Alène. — 6. Gesticule. — 7. Tine ; User. — 8. Jeton ; Vé ! — 9. Résistiez.

GUY BROUTY.

Journal officiel

Est publié au *Journal officiel* du 6 octobre 1977 :

UN DECRET

● Modifiant les paragraphes I (1°) et II de l'article 11 du décret n° 74-131 du 20 février 1974 concernant l'octroi d'une indemnité viagère de départ aux chefs d'exploitation agricole âgés cessant leur activité.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	105 F	195 F	283 F	370 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	198 F	375 F	553 F	730 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE	135 F	250 F	365 F	480 F
II. — TUNISIE	173 F	325 F	478 F	630 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

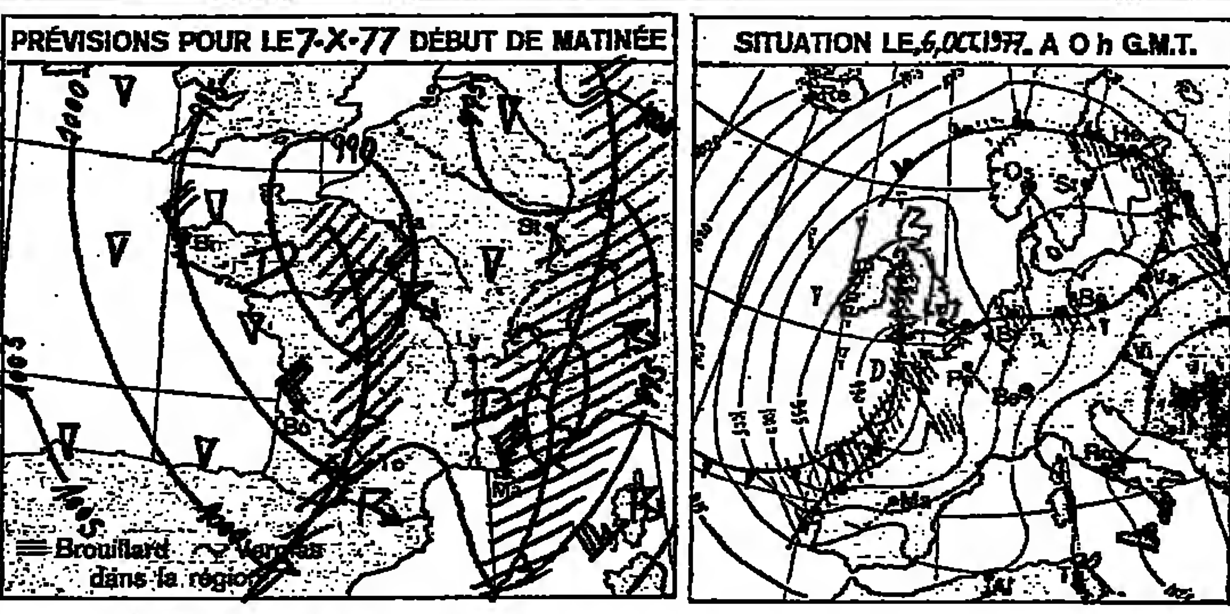
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

MÉTÉOROLOGIE



Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige ▽ averses orages Sens de la marche des fronts
Front chaud Front froid Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 6 octobre à 0 heure et le vendredi 7 octobre à 24 heures :

La profonde dépression centrée sur l'ouest de la Bretagne s'allongera en direction du centre de la France et de la Méditerranée. Alimentée en air humide et instable, elle maintiendra sur notre pays un temps souvent médiocre.

Vendredi, le temps sera le plus souvent très nuageux sur l'ensemble de la France, avec des pluies ou des averses localement accompagnées d'orages. Ces précipitations seront parfois abondantes, surtout sur les montagnes de la moitié sud-est, mais quelques éclaircies temporaires pourront cependant se manifester. Le temps prendra un caractère plus variable avec alternance d'éclaircies et d'averses sur nos régions de l'Ouest, où les vents s'orienteront au secteur nord à nord-ouest en étant assez forts.

Par ailleurs, les vents, orientés entre sud-est et sud-ouest, seront assez forts avec fortes rafales sous les orages ; ils seront forts sur les côtes du pourtour méditerranéen.

Les températures maximales seront plutôt en baisse, surtout sur nos régions de l'Ouest.

Jeudi 6 octobre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris-Le Bourget, de 994,6 millibars, soit 746 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 5 octobre ; le second, le minimum de la nuit du 5 au 6) : Ajaccio, 24 et 14 degrés ; Biarritz, 20 et 15 ; Bordeaux, 21 et 15 ; Brest, 12 et 11 ; Caen, 10 et 11 ; Cherbourg, 12 et 10 ; Clermont-Ferrand, 25 et 16 ; Dijon, 21 et 15 ; Grenoble, 22 et 9 ; Lille, 16 et 12 ; Lyon, 22 et 16 ; Marseille, 23 et 19 ; Nancy, 18 et 13 ; Nantes, 13 et 12 ; Nice, 19 et 15 ; Paris-Le Bourget, 15 et 13 ; Pau, 24 et 13 ; Perpignan, 28 et 19 ; Rennes, 14 et 12 ; Strasbourg, 23 et 11 ; Tours, 18 et 13 ; Toulouse, 24 et 20 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 35 et 21 degrés ; Amsterdam, 16 et 12 ; Athènes, 22 et 13 ; Berlin, 17 et 9 ; Bonn, 17 et 12 ; Bruxelles, 16 et 11 ; Iles Canaries, 25 et 19 ; Copenhague, 14 et 8 ; Genève, 22 et 10 ; Lisbonne, 22 et 12 ; Londres, 14 et 11 ; Madrid, 27 et 12 ; Moscou, 6 et —1 ; New-York, 22 et 8 ; Palma-de-Majorque, 27 et 17 ; Rome, 22 et 14 ; Stockholm, 12 et 6 ; Téhéran, 25 et 11.

loterie nationale — Liste officielle DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TERMINAISON	FINALES et NUMEROS	GROUPES	SOMMES A PAYER (F.)
1	1	tous groupes	50
	41	tous groupes	150
	291	tous groupes	250
	851	tous groupes	250
	0 001	groupe 2	5 050
		autres groupes	550
	9 201	groupe 4	5 050
		autres groupes	550
	01 361	tous groupes	5 050
2	42	tous groupes	100
	702	tous groupes	200
	5 532	groupe 4	5 000
		autres groupes	500
	01 362	groupe 5	1 500 000
		autres groupes	15 000
3	7 113	groupe 3	5 000
		autres groupes	500
	7 123	groupe 1	5 000
		autres groupes	500
	01 363	tous groupes	5 000
4	254	tous groupes	200
	484	tous groupes	200
	084	tous groupes	500
	3 394	groupe 4	5 000
		autres groupes	500
	4 924	groupe 5	5 000
		autres groupes	500
	6 564	groupe 3	5 000
		autres groupes	500
	7 374	groupe 4	5 000
		autres groupes	500
	01 364	tous groupes	5 000
5	95	tous groupes	100
	0 285	groupe 3	5 000
		autres groupes	500
	3 905	groupe 1	5 000
		autres groupes	500
	01 365	tous groupes	5 000
	04 705	groupe 5	100 000
		autres groupes	10 000
6	1 516	groupe 5	5 000
		autres groupes	500
	5 106	groupe 5	5 000
		autres groupes	500
	8 666	groupe 3	5 000
		autres groupes	500
	01 366	tous groupes	5 000
	65 326	groupe 1	100 000
		autres groupes	10 000
7	7	tous groupes	50
	637	tous groupes	250
	2 747	groupe 5	5 050
		autres groupes	550
	3 157	groupe 3	5 050
		autres groupes	550
	7 197	groupe 4	5 050
		autres groupes	550
	01 367	tous groupes	5 050
8	1 718	groupe 4	5 000
		autres groupes	500
	2 878	groupe 1	5 000
		autres groupes	500
	4 338	groupe 1	5 000
		autres groupes	500
	7 858	groupe 2	5 000
		autres groupes	500
	01 368	tous groupes	5 000
9	69	tous groupes	100
	829	tous groupes	500
	01 369	tous groupes	5 100
	3 599	groupe 5	10 000
		autres groupes	1 000
	52 129	groupe 2	100 000
		autres groupes	10 000
0	30	tous groupes	100
	270	tous groupes	200
	5 790	groupe 4	5 000
		autres groupes	500
	8 970	groupe 2	5 000
		autres groupes	500
	9 160	groupe 3	5 000
		autres groupes	500
	9 970	groupe 5	5 000
		autres groupes	500
	01 360	tous groupes	5 000
	8 780	groupe 4	10 000
		autres groupes	1 000
	04 280	groupe 5	100 000
		autres groupes	10 000
	09 920	groupe 1	100 000
		autres groupes	10 000

TRANCHE DE LA MUSIQUE
TIRAGE DU 5 OCTOBRE 1977
PROCHAIN TIRAGE
LE 12 OCTOBRE 1977
à CROIX (Nord)
77 — 46è

LOTO — TIRAGE No 40 : 4 7 12 28 36 49 — NUMERO COMPLEMENTAIRE 37

PROCHAIN TIRAGE LE 12 OCTOBRE 1977 VALIDATION JUSQU'AU 11 OCTOBRE APRES-MIDI

ÉQUIPEMENT

TRANSPORTS

DÉMISSION ET SUSPENSIONS A L'AÉROPORT DE NEW-YORK

Les ennuis ne sont pas réservés à Concorde...

Les riverains de l'aéroport Kennedy ont annoncé leur intention de provoquer des embouteillages aux abords des pistes, le dimanche 9 octobre, si la cour d'appel de New-York, qui doit se réunir le vendredi 7 octobre, autorise Air France et British Airways à exploiter sans délai l'avion supersonique.

Le port de New-York, qui a porté l'affaire devant la Cour suprême des Etats-Unis, étudie de nouvelles normes de bruit susceptibles, par leur sévérité, d'interdire à Concorde l'accès de Kennedy Airport. Le port de New-York est privé d'une partie de ses responsables qui ont été suspendus de leurs fonctions après avoir été mêlés à des malversations financières.

De notre correspondant

New-York. — Les autorités portuaires de New-York, qui se montrent sourcilleuses des intérêts écologiques des riverains de l'aéroport Kennedy et comptent minutieusement les décibels émis par Concorde, se sont montrées beaucoup moins pointilleuses lorsqu'il s'est agi des deniers du contribuable. En juin dernier, M. William Ronan, président du Port de New-York, M. Guy Tozzoli, l'un des directeurs de cet organisme, et leur femme, annulaient en catastrophe (sur un coup de téléphone reçu du gouverneur de l'Etat de New-York), alors qu'ils se trouvaient déjà dans la salle d'embarquement, un voyage de trente jours autour du monde aux frais du Port.

Pendant plusieurs jours, ils prétendirent que ce périple était justifié du point de vue de leurs fonctions et qu'ils espéraient notamment persuader, au Japon, certaines firmes de venir s'établir à New-York. Mais la mèche était éventée et le *State Comptroler* (vérificateur des comptes de l'Etat), qui depuis plusieurs mois discrètement passait à la loupe les livres du Port de New-York, publia un rapport de trente-cinq pages qui provoqua un beau tollé.

Ce document dressait le catalogue des « voyages d'affaires » que les six commissaires du port de New-York, MM. William Ronan, Gordes Kuhbach, Guy Tozzoli, Cesar Patterini, Anthony Tozzoli, Louis Gambaccini, accompagnés d'un mystérieux factotum, M. Carl Kleber, avaient effectué depuis six ans aux frais du contribuable. Le montant total de ces déplacements se chiffrait à 724 000 dollars. Parmi les innombrables endroits où les directeurs du port, toujours accompagnés de leurs épouses et parfois même de leurs enfants, s'étaient ainsi rendus « *en mission* » on trouve Rome, Moscou, Sao-Paulo, Tahiti, Hawaï, Saint-Tropez. Paradoxalement, la ville que ces adversaires impénitents de Concorde ont le plus fréquentée est... Paris.

Ces hautes personnalités avaient la mauvaise habitude de facturer au port de New-York des billets de première classe, alors qu'ils voyageaient en classe économique et empochaient la différence. Dans la liste des « *dépenses officielles* » dressée par le « *State Comptroler* », on trouve notamment 80 dollars pour cinquante minutes de « massage » à Tokyo, 15 dollars pour la location de *cannes de golf à Curaçao*, 105 dollars pour une baby-sitter aux Barbades, sans compter le prix exorbitant du safari auquel deux directeurs avaient participé au Zaïre.

Le rapport indique aussi que les membres de la direction du port de New-York utilisaient sans remords les hélicoptères de l'Etat pour leurs déplacements personnels, lorsque leurs femmes avaient besoin de venir en ville, ou qu'ils allaient passer le week-end dans leurs maisons de campagne.

Il n'est pas inutile de rappeler que ces paragons de vertu recevaient des salaires d'au moins 60 000 dollars par an. Et que M. Ronan, le « *protégé* » de Nelson Rockefeller, est plusieurs fois millionnaire en dollars, et propriétaire à East-Hampton d'un manoire dont la valeur est estimée à 375 000 dollars.

Le 15 juillet, M. Paul Stillman, haut commissaire du port de New-York, donnait sa démission. Quelques jours après, tous les directeurs de cet organisme étaient suspendus. Début août, le fisc, qui s'était décidé à fouiner, lui aussi, dans les comptes du port, fit savoir que trois cents cadres et employés avaient fraudé.

C'est dire que la vertueuse indignation dont le port de New-York est périodiquement saisie vis-à-vis de Concorde — ce croquemitaine européen — a des relents de soufre.

LOUIS WIZNITZER.

ENVIRONNEMENT

● *L'Europe de l'environnement.* — L'Institut pour une politique européenne de l'environnement, que préside M. Edgar Faure, président de l'Assemblée nationale, estime nécessaire une « *délimitation à l'attribution au Parlement européen d'une compétence clairement définie dans le domaine de l'environnement* ». Tous les grands problèmes de l'environnement, que ce soit la pollution des fleuves ou les centrales nucléaires, justifient la compétence européenne, a déclaré M. Edgar Faure au cours d'une conférence de presse mercredi 5 octobre à Paris.

● *Des écologistes expulsés.* — Les gendarmes ont expulsé sans incident le mercredi 5 octobre une dizaine d'écologistes français, allemands et suisses qui campaient depuis plusieurs mois autour du pylône d'Heiteren (Haut-Rhin). Ils voulaient empêcher la construction d'une ligne E.D.F. de la centrale nucléaire de Fessenheim à Méry-sur-Seine (Aube).

OFFICIERS MINISTÉRIELS ET VENTES PAR ADJUDICATION

VENTE au Pal. de Just. à Nanterre, le mercredi 26 octobre 1977, à 13 h 30
EN DEUX LOTS
DEUX CHAMBRES
dans l'immeuble sis à
CLICHY (Hauts-de-Seine)
63, boulevard Victor-Hugo
MISES A PRIX : 3.000 F chaque lot
S'adresser Me P. REGNAULT, avocat, 43, rue de Courcelles, 75008 Paris, tél. 924-33-37, et à tous avocats exerçant près les Tribunaux de Nanterre, Paris, Bobigny et Créteil.

Etudes de Me Denis EVRARD, avocat à Sens (tél. 65-12-09, 65-71-33) et la S.C.P. LALANDE-PASCAL-VERRIER et autres à Joigny (tél. 62-17-85)
VENTE SUR CONVERSION DE SAISIE IMMOBILIERE
au Palais de Justice de SENS, le jeudi 20 octobre 1977, à 14 heures, d'un
ENSEMBLE IMMOBILIER A USAGE INDUSTRIEL
sis à MIGENNES (Yonne)
Comprenant : Grands bâtiments administratifs, 13 garages et ateliers, station de lavage, grand garage, hangar, abattoirs, grande porcherie avec quai de déchargement, abri de bicyclettes, grand bâtiment de fabrique, pompe à essence et station de pompage, très beau pavillon d'habitation avec chauffage central, jardin et clôture. Le tout sur plus de 3 hectares.
MISE A PRIX : 1.490.000 FRANCS
Les enchères ne peuvent être reçues que par ministère d'avocat.
Pour tous renseignements, s'adresser à l'un des avocats ci-dessus.

VENTE sur conversion de saisie au Palais de Justice de Nanterre, le MERCREDI 19 OCTOBRE 1977, à 14 heures
EN SIX LOTS **DEUX STUDIOS et QUATRE APPARTEMENTS**
dans un immeuble
SIS à CLICHY (92), 5, rue Martre
LIBRES DE LOCATION ET D'OCCUPATION
MISES A PRIX : 1er et 2e lots : 20.000 F chacun ; 3e et 4e lots : 80.000 F chacun ; 5e et 6e lots : 50.000 F chacun.
S'adresser à Me MALINVAUD, avocat, 19, av. Rapp, Paris, tél. 555-86-37 ; Me CERVESI, avocat, 166, bd Haussmann, Paris, tél. 227-19-94 ; Me GOURDAIN, syndic, 174, bd Saint-Germain, Paris, et à tous avocats près les Tribunaux de Grande Instance de Paris, Bobigny, Nanterre et Créteil.

VENTE au Palais de Justice de Pontoise, jeudi 20 oct. 1977, à 14 h., en 6 lots,
DIVERS TERRAINS, Commune de CERGY (95)
Lieux-dits « La Côte de Frais Val » et « L'Ile de Ham »
MISES A PRIX : 1er lot : 5.200 F ; 2e lot : 3.200 F ; 3e lot : 27.000 F ; 4e lot : 5.300 F ; 5e lot : 10.400 F ; 6e lot : 20.300 F.
Consign. pour enchér. (esp. ou chèque visé) : 1er lot, 1.100 F ; 2e lot, 700 F ; 3e lot, 5.700 F ; 4e lot, 1.100 F ; 5e lot, 2.200 F ; 6e lot, 4.300 F.
Pr ts rens. : Me Jacques PORTE, avocat, à PONTOISE (95), 33, rue P.-Butin. - Tél. : 464-00-43.

VENTE Palais de Justice à Paris, lundi 24 octobre 1977, à 14 heures
EN UN LOT
ENSEMBLE IMMOBILIER PARIS-15e
296, 298 et 302, rue LECOURBE
3-5, rue FREDERIC-MISTRAL et 16, rue FELIX-FAURE, comprenant :
1) TERRAIN, 6.075 m2 env. 296-298, RUE LECOURBE 3-5, r. F.-Mistral et 16, r. F.-Faure
sur lequel sont édifiés deux immeubles
a) l'UN au 296, r. LECOURBE, élevé partie sur caves, partie sur terre-plein, d'un rez-de-ch. et 3 étages carrés et part. d'un 4e étage dans le comble.
b) l'AUTRE au 298, r. LECOURBE, élevé s/caves d'un r.-de-ch., de 5 ét. carrés et 6e ét. lambrissé.
c) DIFFÉRENTS BATIMENTS
2) TERRAIN, 795 m2 environ, 302, rue LECOURBE
et les constructions y édifiées, composées de
a) BATIMENT en façade sur rue, élevé sur caves d'un rez-de-ch. et de 3 étages.
b) BATIMENT à gauche dans la cour, élevé sur caves d'un rez-de-chaussée et d'un étage.
c) BATIMENT à la suite, élevé d'un rez-de-chaussée.
d) BATIMENT au milieu de la cour avec aile à gauche sur cour, élevé sur terre-plein d'un r.-de-ch. et d'un étage.
e) DEUX COURS
MISE A PRIX 13.000.000 DE F.
S'adr. Me Guy DANET, S.C.P.A. DANET, BUCHER, MOREAU, NECTOUX, COPPER, ROYER, 51, rue Ampère, Paris (17e), tél. 622-33-78 et 924-23-31 ; Me Michel JOURDAN, avocat, 3, rue Gay-Lussac, Paris (5e), tél. 326-40-63 ; Me Patrice HAFFNER, avocat, Paris (16e), 5, rue de l'Alboni, tél. 288-96-90 et 288-96-91 ; S.C.P.A. Michel MORRIS, Jacques LUCAS, François INBONA, 4, av. Sully-Prudhomme, Paris (7e), tél. 551-92-73 ; Me Roger DELAPORTE, avocat, 11, rue de Leningrad, Paris (8e), tél. 522-13-51 ; Greffe criées T.G.I. Paris ; sur lieux pour vis.

A PROPOS DE...

Un atelier d'enfants au Salon des artistes décorateurs

L'œil écoute

Un atelier de création pour « sensibiliser » les enfants à l'espace architectural est ouvert au Salon des artistes décorateurs, au Grand Palais, jusqu'au 9 octobre. Au-delà de cette expérience traitée dans le temps, que fait l'école pour que les enfants apprennent à voir ?

Pour que les usagers de demain soient moins passifs, plus inventifs, qu'ils aient envie d'agir sur leur cadre de vie, qu'ils soient exigeants sur la qualité de l'espace, il faut former les enfants *d'aujourd'hui à ces disciplines* et éveiller leur sensibilité. En conclusion de toutes les *analyses désolées de la médiocrité* de notre environnement, on entend cette phrase : « *Cela s'apprend dès l'école.* » Et l'école jusqu'ici n'a pas fait grand-chose.

L'enfant doit tout connaître du cours des fleuves ou de la reproduction des plantes ; il s'échine à dessiner, ombres et lumière, une rosace de plâtre ou un torchon *pendu au mur... Mais on* lui apprend à peine à regarder sa ville, sa rue, à reconnaître *une pièce où il se sente bien*, un espace accueillant. Nous sommes tous, nous devrions tous, être *des architectes*.

De-ci, de-là, des expériences *isolées ont été menées*. Des enseignants, des architectes ont essayé de faire jouer les enfants *avec l'espace et les volumes* : en déplaçant les meubles de la classe, en réalisant des maquettes de rues, en *les promenant*, l'œil aux aguets, dans leur village ou leur quartier. L'atelier de création du Salon des artistes décorateurs est une nouvelle mini-expérience : les enfants de quelques classes primaires parisiennes et le public, les mercredi, samedi et dimanche après-midi, « travaillent » sur des maquettes de rues et d'immeubles pour les transformer à leur guise avec des objets divers et de la pâte à sucre de toutes *les couleurs*. Le *résultat n'a rien* de surprenant : les enfants créent « sur » la ville un jardin *extraordinaire qui grimpe* aux murs, envahit les toits. Ont-ils appris quoi que ce soit...

Plus sérieuse semble être la formation des instituteurs, commencée à l'école normale d'Auteuil en 1974 et 1975, préalable indispensable à toute réforme, puisque ce sont les maîtres qui, de toute façon, ont le « monopole » de l'enseignement.

Il est urgent, en effet, de *préparer les enseignants à* ces disciplines nouvelles si l'on veut « *passer des expériences isolées à une généralisation* », comme l'a annoncé M. Jean-Claude Luc, chef de la *commission culturelle au ministère* de l'éducation, au cours d'une conférence de presse organisée *récemment par l'ordre des architectes*. De nouvelles instructions officielles ont été données pour *les activités d'éveil de l'école* primaire (*le Monde* du 14 septembre). Dans le secondaire, dès les classes de *sixième* et de cinquième, les professeurs de géographie sont invités à étudier plus particulièrement leur région et à prendre en compte le milieu rural et urbain. D'autre part, l'éducation artistique doit élargir ses horizons et aborder l'architecture, l'étude du patrimoine et les arts décoratifs dans la vie quotidienne.

Enfin, en classe de quatrième, mais seulement à la rentrée de 1979, une approche plus sérieuse de l'urbanisme et du cadre de vie sera possible grâce à un ensemble de documents pédagogiques préparés en collaboration avec le ministère de l'équipement. « *Toute instruction*, a déclaré M. Luc, *qui n'est pas prolongée par des moyens documentaires mis à la disposition des maîtres reste lettre morte.* » C'est certain, et il est grand temps que les responsables de l'éducation se préoccupent de faire entrer le monde extérieur à l'école et de former des citoyens avertis.

MICHÈLE CHAMPENOIS.

RÉGIONS

Ile-de-France

LA CRYPTE DU PARVIS DE NOTRE-DAME

Le public est toujours interdit de visite

La commission du Vieux Paris vient de se réunir sous la présidence de M. le professeur Lépine, conseiller de Paris, et en présence de Mlle Isabelle de Andia, qui vient d'être nommée sous-directrice des affaires culturelles de la mairie de Paris.

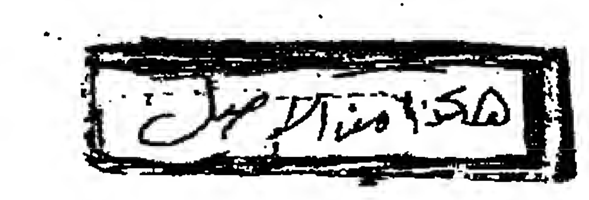
M. Michel Fleury, vice-président de la commission, a donné lecture de deux communications, l'une concernant l'état de certaines sépultures du cimetière Montmartre et l'autre ayant trait aux dernières *découvertes* faites au parvis Notre-Dame par Mlle Legaret, conservateur au Centre archéologique de Paris.

Le cimetière Montmartre, dit aussi cimetière du Nord, a été ouvert, comme d'ailleurs les cimetières de l'Est (le Père-Lachaise) et du Sud (Montparnasse) entre 1790 et 1824. Il contient de fort belles et nombreuses sépultures élevées à la mémoire de gens célèbres comme Berlioz, Offenbach, Alexandre Dumas et, plus près de nous, Lucien et Sacha Guitry, Jean Giraudoux. Certains de ces tombeaux, parmi les plus anciens, viennent d'être réparés avec l'agrément des Monuments historiques, par les soins des *membres* du club du Vieux Manoir et l'œuvre des Appels d'Orphée.

La deuxième communication de M. Fleury concernait les récentes découvertes mises au jour sur le parvis Notre-Dame, dans une partie qui avait été réservée pour une nouvelle campagne de fouilles. On y a découvert un nouveau tronçon *de mur* du Haut Empire ainsi que des sépultures provenant très probablement de la chapelle de l'ancien Hôtel-Dieu.

Ces découvertes sont très voisines de la crypte archéologique dont il faut regretter, une fois de plus, qu'elle n'ait pas encore été ouverte au public. Voici déjà quatre ans que, après entente entre la direction des Monuments historiques et la Ville de Paris, il avait été convenu que, lorsque les travaux concernant l'éclairage, le conditionnement d'air et la pose des glaces de protection seraient achevés, on constituerait un comité de gestion pour l'aménagement d'accès et la présentation des objets. Il semble que rien n'ait été fait dans aucun de ces domaines. Les travaux n'ont guère avancé, et le comité de gestion n'a jamais été constitué. La commission du Vieux Paris, dans sa séance du 4 octobre, a émis le vœu qu'une solution soit vite donnée à cette affaire.

ANDRÉE JACOB.



Le Monde DES LIVRES

La maligne ambiguïté de Didier Martin

● *Que signifie le don de voler ?*

IL y a deux Didier dans le roman contemporain : Didier Decoin et Didier Martin. Deux noms faits pour qu'on les confonde, d'autant mieux que ceux qui les portent sont à peu près *contemporains* et qu'ils ont autant publié l'un que l'autre. On les retrouve de nouveau jumelés cette année. Et pourtant ils ne se ressemblent guère. Plus ample, plus épique, Didier Decoin, dont nous présentions *John l'Enfer*, la semaine dernière. Plus subtile et intimiste, Didier Martin avec son *Garçon en l'air*.

On dirait que, de divers côtés, celui-ci explore les ressources du conte. A l'automne 1976, *Il serait une fois* se présentait comme un pastiche des *Mille et Une Nuits* : un prince arabe aux amours contrariées, des enlèvements, des poursuites, des chevauchées... L'auteur détraquait à plaisir le roman d'aventures et jouait en formaliste avec les bifurcations possibles du récit, sans toutefois jamais en perdre la magie.

N'était son point de départ fort saugrenu, le roman d'aujourd'hui, dans sa composition et son allure, paraît beaucoup plus sage. C'est l'enfance et l'adolescence d'un *fils de famille bourgeois*. Mais le garçon possède une bien étrange anomalie : il vole, non point à la tire, mais au plafond ou au-dessus des arbres. Ce caractère surnaturel nous ramène au conte, voire au conte fantastique, bien que l'épouvante n'en soit pas le registre. Cette fois, décors, événements, sont des plus quotidiens : une famille, un collège, des promenades parisiennes, des vacances normandes, des fiançailles et leur rupture. L'enchaînement des faits ne souffre aucune entorse : Didier Martin s'amuse à tirer toutes les conséquences logiques d'un postulat absurde. Pris sous cet angle, *Un garçon en l'air* est la réplique inversée de *Il serait une fois*.

Raphaël volant depuis sa naissance, il n'y a pas chez lui de soudaine prise de conscience d'un don si particulier. En revanche, dans une suite de scènes cocasses, il découvrira d'abord qu'il n'est pas le seul à voler, ensuite que ceux qui ne volent pas, ne peuvent l'apercevoir. *L'humanité se partage ainsi* entre les « volants » et les autres.

Ce don ne semble conférer aucune supériorité. François, le fils du charcutier, qui fait pipi dans sa culotte en classe, vole aussi bien que le sensible et pudique Raphaël. Mais il n'en tire ni la même joie ni la même honte. Réaliste, il renonce facilement à cette aptitude inespérée pour mieux se consacrer à la charcuterie paternelle. Il jouera pourtant un rôle d'initiateur auprès de Raphaël, qui, lui, a peur de ne plus voler. C'est même cette angoisse qui sert de ressort intérieur à ce roman... psychologique.

En panne de vol depuis plusieurs mois, Raphaël, sur ses seize ans, est introduit par François dans les jardins du Champ-de-Mars, que peuplent beaucoup de « volants ». Le livre atteint ici son maximum d'ironie et d'acuité. Les voyeurs des bosquets se métamorphosent en archanges troublants qui évoluent dans les airs. La rencontre innocente entre un inconnu et Raphaël, qui espèrent l'un par l'autre se remettre à voler, atteint à un étrange pathétique. On regrette de retomber, par la suite, sur une banale histoire d'amour. Raphaël certes, y retrouve ses ailes mais c'est pour mieux fuir la femme qui l'a regréé. Aucune d'elles n'a le pouvoir de voler. Le roman s'achève sur une rupture inévitable, et dernier clin d'œil, sur une clé perdue à trouver.

C'est, bien sûr, cette clé que le lecteur, intrigué cherche tout au long du livre. Que signifie le don du vol ? Là-dessus, ce récit limpide, dont le style est d'un naturel parfait, s'ingénie à brouiller les pistes. Non, le vol ne recouvre ni le plaisir solitaire, ni les jeux interdits entre garçonnets, ni les rencontres homosexuelles dans les fourrés obscurs. Seulement, par les circonstances dans lesquelles on le voit ici se produire, il y fait tout le temps penser. Et le sublime ne cesse de cotoyer le sordide.

Poétique et narquois

Car le vol est sublime. Il vous ravit à la terre comme le rêve, l'absolu, le désir, la création... Ne dit-on pas que les mystiques connaissent des phénomènes de lévitation ? Le roman ne cesse d'osciller entre ces pôles contraires : face noire puis face blanche, masque pur plaqué sur des réalités vulgaires, côtés scabreux d'une aspiration éthérée. Il ne trouve pas seulement son charme dans ce miroitement, mais aussi sa profondeur. S'y déploie une réflexion sur l'anomalie quelle qu'elle soit. Impossible à accepter, à concevoir par les autres, elle condamne celui qui la porte à un douloureux ou splendide isolement. Didier Martin, lui, y fonde son inspiration.

Depuis *Il serait une fois*, on sait qu'il a le goût et l'art de l'équivoque. Le prince arabe qui se lançait à la poursuite de la jeune fille dont il croyait être amoureux ne revenait-il pas bredouille à son point de départ, ayant seulement changé l'objet de son désir et convoitant son page ? C'est une initiation très différente dans ses moyens, mais identique en son fond, que poursuit *Un garçon en l'air*. Ce roman poétique et narquois, où la mélancolie pointe sous les battements de l'ironie, est d'une angélique et diabolique ambiguïté.

JACQUELINE PIATIER.

★ UN GARÇON EN L'AIR, de Didier Martin, Gallimard, 257 p., 42 F.

Les envoûtements de Jeanne Champion

● *Du fantastique à la croisade sociale, un itinéraire passionné.*



DANS *Vautour-en-Privilège*, sa première œuvre véritable, Jeanne Champion décrit la magie d'un lieu à la *fois maudit et bénéfique* pour les êtres qui le fréquentent : le fantastique et la fable paysanne s'y concilient avec un lyrisme certain. *Ma fille Marie-Hélène Charles-Quint*, d'une admirable écriture, joue avec les mille facettes d'une identité encore indéfinie, chez une enfant. Il y a deux ans, *Dans les jardins d'Ester* annexait à cet univers, jusqu'ici sobre et mesuré dans ses hantises, un baroque impénitent.

Un lieu magique

Les Gisants ne se prive d'aucun des éléments dont sont prodigues les romans qui l'ont précédé et y ajoute une dimension nouvelle : la revendication sociale. D'abord, comme jadis, un lieu magique, écrasant : cette basilique de Saint-Denis, qui a pour Jeanne Champion plusieurs attraits physiques et spirituels : la présence des gisants et des rois de France, les ogives gothiques, la Maison de la Légion d'honneur, imposante mais d'un tout autre style, la proximité des habitations ouvrières. Tout ce qui émane de cet amalgame ne peut être qu'aberration, paroxysme et magie. La confusion machiavélique des identités, d'abord si habilement *exploitée* dans *Ma fille Marie-Hélène Charles-Quint*, apparaît cette fois avec une force peu commune.

Elle est servie par l'intrigue : qui a tué Claire de Sougnières, surveillante stagiaire à la Maison de la Légion d'honneur, découverte entre les gisants ? A partir de cette énigme, aussi bien policière que psychique — car aucune des apparences n'apporte de preuve irréfutable, — Jeanne Champion se livre à une analyse vertigineuse de tout ce que ses personnages ne sont pas. Dès qu'ils sont campés et se mettent à vivre avec intensité, quelque chose en eux les dénature. Personne n'est coupable, et tout le monde est coupable, dans un enchevêtrement perpétuel. D'abord la victime, Claire de Sougnières : quand on fouille un peu dans son passé, on découvre qu'elle fut jadis responsable de la mort d'un frère ; si elle ne s'est pas suicidée, elle avait des raisons de songer au suicide. Ensuite, le docteur Malnerbe, sorte de bienfaiteur de la ville et protecteur du principal suspect, Denis, n'est-il pas en réalité, quand il rentre chez lui à Neuilly, un monstre d'égoïsme et de cruauté ?

Mathias, l'ouvrier étranger, épris de Claire, malgré sa condition misérable, est-il innocent, sous prétexte qu'il symbolise les déshérités, les sans-nom, les exploités de la terre ? Et surtout Denis — il porte le nom de la ville, ce qui nous amène à de nouveaux prolongements psychanalytiques, — qui traverse le livre en demeuré qu'il est, mais aussi en justicier muet, tout absent qu'il paraît aux motivations secrètes de l'assassin, à supposer qu'il y en ait un, n'attire-t-il pas les soupçons, du seul fait qu'il n'est pas normal ? Jeanne Champion n'évite pas de nous donner une clef du meurtre : elle refuse de camper des personnages qui ne portent en eux leurs contradictions, leurs hantises, leur part de mimétisme avec ceux qu'ils rencontrent. On est toujours un peu *l'autre*, dans ses romans.

L'aspect baroque se traduit aujourd'hui par une extraordinaire effervescence du langage, tantôt conscient de sa verve, tantôt prenant un malin plaisir à accumuler les pièges, là où une certaine simplicité serait souhaitable. Mais on est vite entraîné, et un point d'interrogation en cache un autre. La vivacité de Jeanne Champion fait merveille, même si l'on a la certitude qu'elle en joue. C'est, en fin de compte, l'accusation sociale qui nous émeut le plus, par-delà les retournements de l'intrigue. Les pupilles de la Légion d'honneur sont traités comme des criminels, les opprimés de Saint-Denis ne connaissent aucune des joies de *l'existence, la ville natale de Paul* Eluard est une énorme plaie dans une société inhumaine, égoïste, sans lucarne sur l'espoir. L'originalité de Jeanne Champion n'est pas son plaidoyer. Si elle avait écrit une œuvre « engagée », avec le réalisme revendicateur qui caractérise ce genre de livre, elle serait tombée dans le lieu commun. Ici, c'est le lyrisme, la magie et le fantastique qui la motivent.

Infiniment plus ambitieux que ses livres précédents, ce roman impose enfin, semble-t-il, Jeanne Champion à un public assez vaste. Il faut souhaiter qu'ayant trouvé une cause elle sache garder ses distances et ne pas y sacrifier ses vertus purement littéraires, qui sont grandes. On verra dans quelques semaines que Jeanne Champion, qui peint depuis vingt ans et qui met au point une exposition assez prestigieuse, est aussi, dans le domaine plastique, quelqu'un qui compte.

ALAIN BOSQUET.

★ LES GISANTS, de Jeanne Champion, Calmann-Lévy, 256 p., 39 F.

Pourquoi diable le désir ?

« Le Mauvais Lieu » de Julien Green

JULIEN GREEN revient au roman. On ne l'y attendait plus. On s'était habitué à retrouver régulièrement son univers si singulier à travers son *Journal* et autres confidences directes. Pourquoi, de nouveau, ce détour par la fiction ?

C'est la première question qui vient à l'esprit avant d'ouvrir *le Mauvais Lieu*, comme naguère quand Mauriac a éprouvé le besoin, longtemps après *l'Agneau* et *le Sagouin*, de confesser une dernière fois en romancier l'*Adolescent d'autrefois* qu'il avait été. Le rapprochement est à lui seul une piste. Julien Green, lui aussi, se retournerait une fois encore vers l'enfance d'où les écrivains ne sortent jamais tout à fait, plus précisément vers les quelques mois où le désir s'ouvre dans les êtres comme une porte sur le vide, et seul l'imaginaire lui paraîtrait capable de suggérer ces premiers vertiges.

RIEN de moins sensuel, à première vue, que la scène de rue sur laquelle débute le livre. Un ouvrier, bras nus et à genoux, pose des pavés en les tapotant avec un maillet *qui rend un petit son clair*. Le trouble, comme toujours chez Green, naît du regard. Dans la maison qui borde le chantier, deux rideaux se sont soulevés. Derrière l'un, rêve Gertrude, veuve de quarante ans dont la remarque grivoise d'un passant, l'heure d'avant, a réveillé les sens assoupis ; derrière l'autre croisée, dans un de ces greniers où se réfugient toutes les adolescences, sourit sa nièce Louise, orpheline presque muette.

Ces échanges de regards suffisent pour que, sur fond d'innocence — la vraie, celle qui commence à n'en penser pas moins et à mesurer son pouvoir, — s'ouvre la sarabande inintelligible des envies. Où sommes-nous ? Quand ? Dans une ville jamais nommée. Des limousines glissent et les veuves prennent le thé à jour fixe ; un monde désuet, donc. Mais là n'est pas l'important. Ce qui compte, c'est le grincement des portes qui lancent dans le noir leurs appels indéchiffrables, le contour des meubles contre lesquels le dormeur se cogne, le carré de lumière qui pénètre du dehors, le réseau d'objets

par Bertrand Poirot-Delpech

et de conventions auquel va se heurter l'appétit charnel, comme papillon dans l'abat-jour ; bref, le décor du tourment intérieur.

Ce qui ne veut pas dire qu'on reste dans le flou, au contraire. Les tenues et les propos de chacun sont précisés à l'extrême. Voici Gertrude, la veuve en soie noire. On lui a trouvé jadis une « belle âme ». Elle a adopté la fillette du grenier par un de ces élans qui gâchent toute une vie et dont l'origine, bientôt, échappe. La vue du paveur n'a pas vraiment réchauffé ses instincts. Elle se console avec des petits fours et l'argent. Elle amasse ses soucis « au pied de la Croix », par habitude et comme elle achèterait de la rente Pinay. A peine a-t-elle placé un bijou de famille dans le cercueil de sa cuisinière — comme ça, un reste de gratuité calqué sur l'amour, — elle regrette son geste et se demande comment elle récupérera son bien. La gourmandise et la cupidité comme substituts du plaisir évanoui. Avoir faute d'être. Pouah !

SON frère Gustave, lui aussi, manie le fric. Des usines, des limousines, des amis soumis : le pouvoir, quoi ! Mais il n'a pas renoncé au bonheur. C'est même pour se l'acheter qu'il brasse tant d'affaires. Car tout se monnaie, même l'innocence. Il a violé, jadis, et payé le silence des juges. Il ne désespère pas de récupérer la petite Louise, c'est aussi sa nièce, après tout. Il y mettra le prix. Il fera vivre tout un collège chic de jeunes filles, s'il le faut.

Il y a plus triste : l'obsédé à qui manquent les moyens de sa faim. C'est l'immonde Brochard. Deux voyous le font chanter pour de misérables passes au « Nid d'amour », qui n'offre que des ersatz de virginités. Il rôde la nuit, s'accroupit dans les squares, échappe de justesse aux rafles, sanglote sur son tapis râpé. La faute à qui, si l'idée d'une jupette sur des genoux lisses l'embrase, si le désir et ses leurres infectent tous ses instants ?

Même les refuges spécialisés contre la convoitise des vieux dégoûtants ne sont pas à l'abri du péché. Au pensionnat où Gertrude et Gustave placent leur chère nièce, l'amour mène déjà sa ronde. Les gamines se regardent dans les miroirs, se pressent les mains au réfectoire, pleurent de jalousie, pressentent l'abîme de la passion sans retour. Les surveillantes gémissent dans le noir sur leur pureté forcée. Aimer est atroce. Et ne pas aimer, donc !

Le jour de Noël, Gustave voudra enlever sa pupille. Il est pressé, elle est à point, dans quelques semaines elle aura compris, son regard n'aura plus le sublime étonnement qui le rend fou. Mais l'enfant s'est envolée, sans laisser de trace. L'innocence a disparu « dans *ce qui lui ressemblait le plus* », conclut Green : la neige.

C'EST mal raconté, ainsi. Il faudrait repartir de zéro, noter uniquement les formes des pièces, les passages de la réalité (?) au rêve (?), l'angle exact des fenêtres et des miroirs, les contrastes de tissus et de parfums, les doigts rougis de la cuisinière, morte d'avoir voulu épier le désir des autres ; chacun son rang.

Autre biais, le plus facile parce qu'il passe par les idées énonçables : débusquer les symboles « greeniens ». L'auteur voudrait montrer que le sens de ces destins embrouillés dans leur libido n'est pas connu des hommes, ni ce qui les pousse invinciblement à salir l'innocent, à lui voler sa lueur venue d'ailleurs. Pourquoi diable cette perversité ? Serait-ce Dieu qui a voulu que toute vie avilisse ?

(Lire la suite page 20.)

Cette pulsion infanticide qui traverse l'histoire des hommes

● *Deux psychiatres italiens nous entretiennent d'un sentiment « maudit », celui de la haine qui lie entre eux parents et enfants.*



(Dessin de PLANTU.)

LES parents aiment-ils leurs enfants ? Poser la question semble déjà incongru, car, à moins d'être un « monstre », comment peut-on ne pas déborder de tendresse devant ces adorables petites têtes blondes, chair de notre chair, auxquelles nous lient les fibres les plus secrètes et les plus profondes de notre être et dont le « bonheur » est notre désir le plus cher ? Ainsi vont les préjugés et les clichés qu'ils parviendraient presque à nous convaincre du caractère « naturel », « instinctuel » de l'amour maternel ; et à nous faire oublier l'ambivalence propre à tout sentiment humain. Il est vrai, à notre décharge, que jusqu'à présent les psychanalystes, pourtant si prompts, si habiles à lever nos illusions, n'avaient guère, à l'exception de Groddeck, entamé celle de la croyance en la toute bonté maternelle, comme si eux aussi éprouvaient le besoin d'être rassurés sur la permanence et la solidité de cet amour.

ROLAND JACCARD.

(Lire la suite page 22.)

la vie littéraire

Weygand n'est plus le fils de personne

« Weygand est le fils du général Van der Smissen », a affirmé tout net le roi Léopold III à André Castelot, qui produit des photographies, en effet, stupéfiantes de ressemblance au dernier chapitre de son livre : *Maximilien et Charlotte, la tragédie de l'ambition*. Ainsi est-il mis fin à une recherche de paternité qui a suscité, depuis trois quarts de siècle, mille supputations dans des directions diverses.

Mais qui était la mère ? Tout porte à croire que l'enfant fut conçu au Mexique par Charlotte, impératrice, et mis au monde sept mois après son retour au château de Miramar, près de Trieste, où, à demi-folle, elle resta plusieurs mois sous une étroite surveillance dans un pavillon isolé au fond du parc. Pour des raisons d'Etat intéressant autant la Belgique que l'Autriche-Hongrie, l'enfant aurait été déclaré le 27 janvier 1867, à Bruxelles, « fils de père et de mère ignorés du déclarant ».

Prudemment, Castelot, qui ne dispose ici d'aucune preuve, avance cette hypothèse au conditionnel. Un faisceau de présomptions l'étaie mieux que chez ceux qui, déjà, ont suivi cette piste, mais l'affaire reste à suivre.

Jurés en herbe

Le vingt-cinquième grand prix de littérature du Salon de l'enfance a été décerné le 28 septembre par un jeune jury à un roman de science-fiction : *les Cascadeurs du temps*, de Christian Grenier (Ed. Magnard).

Cette année, dix garçons de dix à quatorze ans composaient le jury. Celui-ci est alternativement masculin ou féminin, mais jamais mixte, comme si les centres d'intérêt des garçons et des filles étaient à ce point différents. Les membres du jury, tous Parisiens et de nationalité française, sont désignés par les autorités de l'enseignement public et privé. Le règlement prévoit qu'ils sont *« spécialement choisis parmi les élèves le plus évolués »* ; en fait, sont retenus les meilleurs en français.

Huit manuscrits ont été proposés aux enfants avant les grandes vacances. Certains avouent *« s'être accrochés parfois pour terminer leur lecture »*. Beaucoup de conviction cependant et d'enthousiasme chez chacun des jeunes jurés pour défendre son « favori », et une nette insatisfaction, chez les plus âgés, de voir s'imposer *les Cascadeurs du temps*.

Seize « goncourables »

Les jurés de la place Gaillon, qui décerneront le prix Goncourt le 21 novembre, se sont réunis le 4 octobre chez Drouant et ont établi une liste de seize écrivains parmi lesquels ils désigneront vraisemblablement leur lauréat.

Ce sont : Agustino Gomez-Arcos, *Ana Non* (Stock) ; Antoine Audouard (le fils d'Yvan Audouard), *Marie en quelques mots* (Gallimard) ; Nicole Avril, *le Jardin des absents* (Albin Michel) ; Claire Bonnafé, *le Bruit de la mer* (Balland) ; Lucien Bodard, *la Vallée des roses* (Grasset) ; Camille Bourniquel, *Tempo* (Julliard) ; Pierre de Calan, *Côme ou le Désir de Dieu* (Table Ronde) ; Carlo Coccioli, *les Mémoires du roi David* (Table Ronde) ; Didier Decoin, *John l'Enfer* (Seuil) ; Pierrette Fleutiaux, *Histoire du tableau* (Julliard) ; Gilles Lapouge, *Equinoxiales* (Flammarion) ; Antoine Maillet, *les Cornes de bois* (Grasset) ; Didier Martin, *Un garçon en l'air* (Gallimard) ; Patrick Modiano, *Livret de famille* (Gallimard) ; Anne Philipe, *Un été près de la mer* (Gallimard) ; Raphaël Pividal, *Paysages* (Editions Ruptures).

Les membres de l'académie se reverront le 4 novembre pour établir une liste plus resserrée.

Les Mémoires de la compagne de Pasternak

Celle qui fut pendant quatorze ans la compagne de Pasternak et qui, à ce titre, fut emprisonnée et déportée en Sibérie, vient d'écrire ses *Mémoires*, à venir chez Darbleday (Etats-Unis), William Collins (Grande-Bretagne), Fayard (France), Hoffmann und Campe (R.F.A.), et Elsevier (Hollande). Agée aujourd'hui de soixante-deux ans, Olga Inviskaya vit à Moscou, complètement à l'écart. Parce qu'elle a été associée de très près aux travaux de l'écrivain, Olga Inviskaya, la « Lara » du *Docteur Jivago*, apporte dans son manuscrit un éclairage nouveau sur la vie et l'œuvre du prix Nobel russe.

Le « vécu » de Boukovski

Vladimir Boukovski, le dissident dont les autorités soviétiques avaient accepté le départ tandis que les autorités chiliennes laissaient Corvalan se réfugier en U.R.S.S., a entrepris la rédaction de ses « Mémoires ». Il n'aura pas eu besoin d'en terminer le manuscrit pour savoir s'il trouvera éditeur et traducteurs.

Déjà les droits sont acquis pour la France par Opera Mundi, qui réalisera une coédition avec Robert Laffont, dans la collection « Vécu ». Le soin de la traduction a été confié à Jean Cathala. Ce ne sera pas la seule puisque l'acquéreur des droits a signé aussi pour toute traduction hors celles en langues anglaise et allemande.

vient de paraître

Romans

BEATRICE PRIVAT : *l'Assassin d'avril.* — Le troisième roman raconte une histoire d'amour vécue dans des errances nocturnes. (Julliard, 152 p., 32 F.)

JOSANE DURANTEAU : *le Départ.* — Sur le point de quitter Paris, une femme évoque son passé au fil des rues, des quartiers. (Julliard, 150 p., 32 F.)

YVES NAVARRE : *Kurwenal ou la Part des êtres.* — Vingt ans de la vie d'un quatuor, entre 1956 et 1976, à Paris. Huitième roman de l'auteur de Keeler. (Robert Laffont, 376 p., 44 F.)

Chroniques

ANTOINE BLONDIN : *Certificat d'études.* — Les écrivains ou personnages dont l'auteur de *l'Europe buissonnière* a été amené à parler : vulnérables, parfois éthyliques, souvent escamotés par le destin. (La Table ronde, 250 p., 39 F.)

Essais

MAURICE ROY : *Vive le capitalisme !* — Une tentative de réhabilitation, brillante et polémique, d'un système qui passait généralement pour condamné. (Plon, « Les impertinents », 190 p., 32 F.)

M. M. DAVY : *Un itinéraire à la découverte de l'intériorité.* — Suite à *l'Homme intérieur et ses métamorphoses*, une recherche de l'absolu qui débouche sur le vide, le silence et le non-attachement. (Epi, « L'homme du 8e jour », 180 p., 35 F.)

ESTHER VILAR : *Pour une nouvelle virilité.* — Connue pour son anti-féminisme, Esther Vilar propose divers moyens propres à modifier les relations entre les sexes. Traduit de l'allemand par R. Albeck. (Ed. Albin Michel, 256 p., 35 F.)

Lettres étrangères

HECTOR BIANCIOTTI : *le Traité des saisons.* — De la pampa aux rives de la Seine, les apprentissages d'un jeune Argentin. Autobiographie et récit initiatique, ce texte est agencé comme un dictionnaire de secrets. Le quatrième ouvrage traduit en français de Bianciotti, critique littéraire au *Nouvel Observateur*. Traduit de l'espagnol par Françoise-Marie Rosset. (Gallimard, « Du monde entier », 226 p., 39 F.)

WOLFRAM VON ESCHENBACH : *Parzival.* — Pour la première fois traduit en français. La matière de Bretagne traitée par un continuateur allemand de Chrestien de Troyes. Traduction, introduction et notes d'Ernest Tonnelat. (Aubier Montaigne, 2 tomes, 378 p., 343 p., 68 F les deux.)

JUAN GOYTISOLO : *Juan sans terre.* — L'auteur de *Don Julian* poursuit ici son « hispanicide ». Un règlement de comptes avec une culture et un langage gelés, où la virtuosité et l'hétérodoxie de l'auteur triomphent une fois de plus. Traduit de l'espagnol par Aline Schulman. (Le Seuil, 224 p., 39 F.)

IRA LEVIN : *Ces garçons qui venaient du Brésil.* — Un nouveau suspense, un nouveau cauchemar, par l'auteur de *Rosemary's Baby*. Traduit de l'anglais par Bernard Oudin. (Laffont, 250 p., 38 F.)

LUBOMIR LEVTCHEV : *Lapidarium.* — Le troisième recueil, publié en France d'un poète bulgare né en 1935, actuellement vice-ministre des arts et de la culture dans son pays. Traduit par Rossitza Kouzmenova, adapté par Pierre Seghers et Bernard Delvaille. (Seghers, 66 p., 28 F.)

PEARL BUCK : *les Secrets du cœur.* — L'auteur de *la Mère* revient dans ces nouvelles à une inspiration plus américaine qu'exotique. Traduit de l'anglais par Lola Tranec. (Stock, 236 p., 38 F.)

Société

JEAN DUVIGNAUD : *Lieux et non lieux.* — Du huis-clos de la ville à une anthropologie de l'imaginaire. (Ed. Galilée, 152 p., 40 F.)

CLAUDE MAURIAC : *Une certaine rage.* — Les pages du journal de Claude Mauriac consacrées à l'univers des marginaux : les emprisonnés, les exclus. (Robert Laffont, « Violence et société », 208 p., 28 F.)

Politique

JEAN-NOEL JEANNENEY : *Leçon d'histoire pour une gauche au pouvoir.* — La faillite du Cartel (1924-1926). Pour comprendre et éventuellement déjouer cette fatalité historique qui a vu la gauche en 1924, 1932, 1936 et 1956, perdre le pouvoir deux ans après l'avoir conquis. (Le Seuil, « L'histoire immédiate », 155 p., 30 F.)

PHILIPPE ALEXANDRE : *le Roman de la gauche.* — De 1962 à 1977, quinze ans d'une histoire chaotique passionnée, qui n'a pas fini de boucler sa boucle. (Plon, 440 p., 49 F.)

FRANÇOIS FONVIEILLE-ALQUIER : *l'Eurocommunisme.* — L'auteur de *la Grande Peur de l'après-guerre* fait l'inventaire des raisons qui ont incité les partis communistes de France, d'Italie, d'Espagne et même du Japon à choisir la voie démocratique. (Fayard, 290 pages, 49 F.)

DENISE BOUCHER ET MADELEINE GAGNON : *Retailles.* — Complaintes politiques. Deux jeunes femmes canadiennes font entendre ici les voix alternées d'un livre qui se situe à la charnière de la recherche poétique d'écriture et de la revendication féministe. (Editions Etincelle, Diffusion : Montparnasse éditions, quai de Conti, Paris, 165 pages, 30 F.)

Histoire

FRANÇOISE MAYEUR : *l'Enseignement secondaire des jeunes filles sous la IIIe République.* — De la loi Camille Sée de 1880 à la réforme Léon Bérard de 1924, un acheminement vers l'identification à l'enseignement masculin. (Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 490 p., 170 F.)

TOCQUEVILLE : *Egalité sociale et liberté politique.* — Une introduction à l'œuvre de Tocqueville. Textes choisis et présentés par Pierre Gibert. Préface de René Rémond. (Aubier Montaigne, 254 p., 45 F.)

HENRI-IRENEE MARROU : *Décadence romaine ou antiquité tardive ?* — IIIe-IVe siècle. Dans ce petit livre posthume, H.-I. Marrou oppose à la notion de décadence appliquée à la fin de l'Empire romain celle, positive, d'une « antiquité tardive ». (Le Seuil, « Points, Histoire », 190 p., 13 F.)

EDWARD SHORTER : *Naissance de la famille moderne.* — Un jeune professeur de l'université de Toronto retrace le passage de la famille traditionnelle à la famille nucléaire. Traduit de l'anglais par S. Quadruppani. (Ed. du Seuil, 377 p., 59 F.)

Sciences humaines

JACQUES NASSIF : *Freud, l'Inconscient.* — Une réflexion critique et historique sur les origines de la psychanalyse. (Ed. Galilée, 637 p., 98 F.)

MARCELLE MARINI : *Territoires du féminin.* — Une étude psychanalytique et féministe de l'œuvre de Marguerite Duras. (Ed. de Minuit, 268 p., 40 F.)

Documents

DENNIS EISENBERG, URI DAN, ELI LANDAU : *Mossad, les services secrets israéliens.* — Trois journalistes racontent vingt et une opérations « extraordinaires » des agents de Mossad. Trad. de l'anglais par Eva Adrien de Thèze. (Stanké, 288 p., 48 F.)

JANUS PIEKALKIEWICZ : *Israël a le bras long.* — Une autre façon de traiter le sujet précédent. (Jacques Grancher, la Pensée moderne, 209 p., 39 F.)

JOSEPH COMBLIN : *le Pouvoir militaire en Amérique latine.* — La doctrine de la sécurité nationale dans quelques Etats militaires. (Jean-Pierre Delarge, 229 p., 50 F.)

en poche

« Iles à la dérive »

ILES A LA DERIVE est l'œuvre la plus autobiographique d'Ernest Hemingway. C'est de sa première version qu'il a tiré le récit du *Vieil Homme et la mer.*

Un peintre, Thomas Hudson, s'est retiré à l'île Bimini, entre son chat siamois et ses trois fils. Le film de sa vie mouvementée est projeté sur le tissu calme et voluptueux de sa retraite. On retrouve la bohème parisienne des années 20, l'amour des animaux et l'amitié des hommes. L'artiste part à l'aventure et à la pêche, avec ses fils.

La deuxième partie se passe à Cuba, qui était à l'époque le paradis des pêcheurs, des désœuvrés et des prostituées. Mais la guerre éclate. Thomas Hudson équipe son bateau de pêche en bateau de guerre pour faire la chasse aux sous-marins allemands qui patrouillent au large de l'île. Au cours d'une mission, il trouvera la mort.

Tous les thèmes chers à l'auteur se retrouvent dans ce gros roman dominé par le voyage. Pour Hemingway, le voyage, au sens propre et au sens figuré, était la condition même de l'initiation à la vie. Prendre part à l'événement comme reporter et correspondant de guerre, mais aussi vivre la culture et les mœurs à Paris, en Espagne, à Cuba, en Italie, c'était, pour Hemingway, recréer l'unité de l'homme, brisée par la modernité. C'est là un des « testaments » de la littérature occidentale.

DIMITRI T. ANALIS.

★ **ILES A LA DERIVE, d'Ernest Hemingway, traduit de l'anglais par Jean-René Major, 2 volumes, « Folio ». Tome I : 9,20 F ; tome II : 10,95 F.**

● *Parmi les rééditions* : *Poésies*, de Stéphane Mallarmé, édition établie, préfacée et annotée par Daniel Leuwers (Le Livre de poche) ; *les Infortunes de la vertu*, de Sade, avec une préface de Jean Paulhan, texte établi, présenté et annoté par Béatrice Didier (« Folio ») ; un roman de R.-L. Stevenson et Lloyd Osbourne, *le Creux de la vague* (traduction de Théo Varlet. Documents réunis à la fin du volume par Francis Lacassin 10/18).

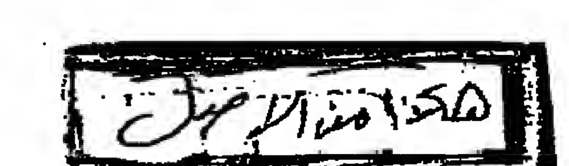
● *Parmi les inédits* : *Yours for the Revolution*, de Jack London. Jacques Lacassin a rassemblé et préfacé les textes qu'écrivit Jack London sur le socialisme de 1895 à 1915 (10/18) ; *Carthage ou l'Empire de la mer*, de François Decret. L'histoire des Carthaginois (Points, Le Seuil).

en bref

● **L'AMITIE CHARLES PEGUY ET LE CENTRE CHARLES-PEGUY** d'Orléans organisent une rencontre-débat, 11, rue du Tabour, à Orléans, le samedi 8 octobre prochain, sur le thème : « Morale souple et morale raide chez Péguy ». L'animateur en sera M. Jacques Chabot, professeur à l'université de Provence. Le lendemain, dimanche 9 octobre, la ville d'Orléans et l'Amitié Péguy rendront hommage à Péguy à l'église Saint-Aignan et au square du Faubourg-Bourgogne d'Orléans. Pour tous renseignements, s'adresser à l'Amitié Péguy (4, rue Auguste-Bartholdi, 75015 Paris, tél. 579-31-36) ou au Centre Charles-Péguy (11, rue du Tabour, 45000 Orléans, tél. Orléans 87-20-23).

● **A L'INITIATIVE DE LA FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES DU MANS**, un colloque international sera organisé en cette ville du 13 au 16 octobre afin de marquer le soixantième anniversaire de la mort de Huysmans et le cinquantième anniversaire de la Société des amis de J.-K. Huysmans. A ce colloque, qui sera ouvert au public et se tiendra à l'abbaye de l'Epau, aux portes du Mans, participeront des représentants de sept pays étrangers. Sa clôture est prévue à l'abbaye de Solesmes que fréquenta en son temps l'écrivain.

● **LE PRIX MERIDIEN**, créé par le conseil régional Languedoc-Roussillon sera remis pour l'année 1977 à Claude Duneton pour son livre « Je suis comme une truie qui doute » (Le Seuil).



romans

QUAND PIERRE BOURGEADE MANGE SON ARMOIRE

● ***De Berlin-Est à Berlin-Ouest, les mésaventures d'un transfuge.***

TRANSFUGE de l'Est, un homme arrive au cœur de Berlin-Ouest par les égouts. L'événement est presque banal ; à peine un fait divers. Et tout à fait banal l'homme lui-même : une vingtaine d'années, célibataire, sans famille, sans métier, sans talent, sans qualités et sans passé.

Dans l'histoire de son évasion, racontée au journaliste qui l'a découvert par hasard, il y a cependant un détail surprenant : c'est à cause d'une armoire, pour elle, et finalement avec elle, que Focker a trouvé le courage de tenter le passage à l'Ouest. Cette armoire, « *une énorme garde-robe de chêne massif que sa grand-mère, morte depuis des années, lui avait laissée en héritage et à laquelle il tenait par-dessus tout* », Focker décide, le jour où elle éveille l'attention et la convoitise de la police, de la manger, copeaux par copeaux, mélangée à son chou rouge quotidien.

La presse, la radio, la télévision, feront très vite de l' « armoire mangée » le symbole de la liberté conquise. Qu'un homme en arrive à ce point de désespoir et d'ingéniosité, voilà qui condamne l'Est plus sûrement que les vopos et les miradors du mur.

Célèbre et riche, Focker est désormais condamné par la logique du spectacle capitaliste à « manger de l'armoire » pour le restant de ses jours. Symboliquement d'abord, remâchant, ruminant inlassablement son récit ; et un beau jour, réellement. Le taux de bois présent dans son sang, qui avait confirmé son histoire, est retombé à rien au bout de dix ans ; pour rester une vedette de la liberté il lui suffira désormais, matin et soir, de manger un peu de bois.

Apologue ? Satire ? Essai de politique-fiction ? Le récit de Pierre Bourgeade est un peu de tout cela sans être nettement l'un ou l'autre. La satire contrastée des deux Berlins est attendue, un peu facile. Que le capitalisme comme le communisme soient finalement, du point de vue de Sirius, de la m..., avec la différence (appréciable, non ?) que la première est dorée, l'autre pas, la réflexion n'est pas nouvelle.



★ *Dessin de J.-P. CAGNAT.*

Entre la satire et la politique-fiction

Elle est du moins bien menée, d'une écriture solide et claire. Trop peut-être : trop « propre », comme si le Bourgeade essayiste politique et antifasciste militant avait voulu exorciser l'autre, le premier, le poète. Disons-le, *l'Armoire* mérite d'être lue, mais les inconditionnels de Bourgeade en seront, nous semble-t-il, plutôt déçus.

Conçue d'un bout à l'autre, visiblement, comme une longue nouvelle de Kafka, la fable noire de Pierre Bourgeade manque de la profondeur et en même temps de la nudité kafkaïennes. Focker, Neckar (le journaliste), Kraft (un patron de la télévision), ne sont kafkaïens que (vaguement) de noms, et d'intentions.

Déception aussi pour l'écriture. Comme elles paraîtront sages ces pages, à qui a aimé avec passion la rigueur baroque de *la Rose rose* (1968), la folle sauvage de *New-York Party* (1969), et plus encore peut-être cette admirable construction poétique qu'est *l'Aurore boréale* (1973). Trois œuvres (mais d'autres, mineures, le confirmaient) qui donnaient à penser que nous tenions en Pierre Bourgeade le grand styliste, et l'un des grands poètes d'aujourd'hui, et dont les promesses cette fois ne nous semblent pas tenues.

JACQUES CELLARD.

★ L'ARMOIRE, de Pierre Bourgeade. Gallimard, 172 p., 25 F.

La vie, quand il ne s'y passe rien

● ***Deux pas de deux ne font pas un quadrille***

UN homme, jeune encore — la trentaine, — erre dans Paris. Il vient de rompre avec son métier — journaliste dans un mensuel de résidences secondaires. Il voudrait téléphoner à sa femme pour lui annoncer ou pour fêter cette reconquête de son indépendance. Il est un peu en froid avec elle. Elle ne répond pas, absente ou boudeuse.

Marie Jacana est une actrice d'avant-garde. Elle n'est pas vraiment célèbre, mais appréciée. Elle a aimé Julien, un jeune premier, lui aussi engagé, qui s'est fait tuer, en Bolivie, sur une place de village. Un Gérard-Philipe qui aurait vécu les engagements de Régis Debray. Elle est un peu désemparée, Marie Jacana. Elle vient de passer la nuit avec un « quadra » un peu ventripotent, un cadre de l'immobilier, habillé Lanvin, chaussé Weston. Elle s'écœure. Elle erre, avant de retrouver son chez soi.

L'astuce de l'auteur, c'est de ne pas les faire se rencontrer. En revanche, ils rencontreront d'autres personnages. Au restaurant, où il a fini par échouer, entre deux coups de téléphone infructueux à sa femme, Pierre Sorbier fait la connaissance d'une Allemande, blonde, elle aussi en proie au vague à l'âme. L'amie avec qui elle vit est partie, brusquement. Elle ne sait si elle reviendra.

Marie Jacana se fait aborder, dans la rue, par une jeune vendeuse de revues, Louise Vaneau, qui est belle, et mère célibataire. Militante M.L.F. sur les bords. Elle l'emmène chez elle.

Rien ne se passera. Rien ne se passe pour aucun des deux couples. Quand l'Allemande veut introduire Pierre chez elle, l'amie est revenue.

Ce n'est pas un quadrille. Ce sont deux pas de deux dont chacun des deux partenaires est indépendant de l'autre. Comme dans ces danses modernes où l'on est vis-à-vis sans jamais s'enlacer, où souvent même on se tourne le dos. Quatre solitudes. Quatre désarrois. Quatre détresses.

Jean-Pierre Enard use, pour traduire cet entrecroisement de destins qui s'ignorent, de phrases courtes. Comme un halètement. Ce sont des personnages qui souffrent, qui sont mal dans leur peau, dans leur pays, dans leur époque, mais le taisent pudiquement.

Ce sont tous des enfants de bourgeois. Tortionnaires allemands de ce côté-là, partisans de l'O.A.S. de ce côté-ci ou enrichis dans le négoce en boîtes. Eux-mêmes ont eu des velléités d'engagements contraires, compensatoires. Mais qui ne sont restés que des velléités : le F.L.N., le tiers-monde, la liberté sexuelle. Ils lisent les journaux qu'il faut lire. Ils jouent dans les spectacles qu'il faut jouer. Ils s'habillent moderne. Ils pensent moderne. Ils logent moderne. Ils vivent moderne. Tout ça fait le souffle court.

Les mille notations justes

C'est le Paris actuel. Le Paris des jeunes — et des moins jeunes — que l'on pourrait découvrir si l'on prenait le temps de s'arrêter.

Jean-Pierre Enard a pris ce temps. Et il nous donne de ce Paris aux alentours de 1975 un tableau en coupe qui est fascinant de vérité, de justesse par la multiplicité des petits détails vrais, ce catalogue des mœurs, des poncifs, des snobismes, des conformismes et des angoisses d'une époque.

Un début — qui n'est pas tout à fait un début — mais qui à son niveau est plus qu'un début, une réussite, et qui doit tout à l'écriture, à sa sensibilité : parvenir à exprimer la vie quand il ne s'y passe rien, que le drame de cette viduité.

PAUL MORELLE.

★ LA LIGNE DE CŒUR, de Jean-Pierre Enard. Le Sagittaire, 196 p., 32 F.

Isaure au pays des écorchés vifs

● ***Une petite musique d'aube. Un livre-cri.***

« *Sept heures trente. Un quai désert, aussi noir que le drap recouvrant le cercueil. Un matin aux contours flous. J'ai la chair de poule et voudrais achever les fantômes.* » Qui parle ici ? Un homme qui n'est plus vraiment un « jeune homme ». Olivier. Ce soliloque murmuré dans le froid vif d'un petit matin de gare, pas très loin de la pancarte « *Un train peut en cacher un autre, — train de plaisir, train de mort, train de vie, train de...* », fait une pauvre petite musique d'aube de « gueule de bois ».

Olivier est comme un projectionniste désespéré qui fait sans fin passer et repasser les images d'un film flou, un peu fou, images cruelles et douces, images encombrées de visages, de noms, de corps de femmes explorées jusqu'au plus secret, plus intime : Ingrid, Laure, etc. Mais un nom, une *ombre*, ressurgissent comme un leitmotiv : Claire. Claire est morte, mortellement blessée dans un accident de la route qu'elle semble avoir délibérément provoqué, après s'être saoulée. Claire était la femme d'Olivier et la mère de Cigale, leur enfant, arrachée au père, exilée au loin.

Les chambres sans écho

Que fut la vie d'Olivier jusqu'à ce matin mélancolique où il hésite, au bord de ce quai d'une gare innommée, perdue ? Il a cherché la vérité à travers l'acte érotique, renouvelé, les fêtes toujours plus baroques, plus exigeantes de l'Eros sombre et cerné de flammes. Il a tenté de tuer la vieille peau, celle d'un fils de bourgeoise et d'« aristocrate », d'enfouir une enfance pleine de fantasmes, de désirs refoulés ou non accomplis, d'obsessions grouillantes comme les vers qui mangent Claire dans la fosse obscure. Olivier, oui vraiment, vient de loin : de ces chambres sans écho où l'on voudrait se glisser dans le lit de la mère ; de ces nuits d'orgies solitaires ; de ces heures où une main de faute et d'innocence révèle à soi-même des pâmoisons jusqu'alors ignorées.

Avec son ignorance, sa brutalité, son égoïsme d'homme, de *phallocrate*, Olivier a-t-il, à sa façon, tué Claire ? Il s'interroge, se questionne, se torture, reconstitue le puzzle, accuse aussi, appelle au secours. Retranché chez son oncle, un rude gaillard qui vit avec Lise, librement, Lise qu'il caresse sous les robes, Olivier va en venir à ne plus désirer que « l'amour de l'amour ». Enfoui jusqu'aux yeux dans une mémoire de pourriture, d'alcools, de nausées, d'instants sordides, il s'ouvre lentement à une sorte de folie qui allège le poids du crime, de la faute.

« Mme Bovary, c'est moi. » Isaure de Saint-Pierre a pris le masque d'Olivier pour se dévoiler. Etrange et fascinante substitution. André Pieyre de Mandiargues, dans sa superbe préface toute de frémissements, note qu'il y a de la Penthésilée chez Isaure. Et il évoque Huysmans et Strindberg. Il a raison, car, au pays des écorchés-vifs, Isaure de Saint-Pierre est reine.

Nouée viscéralement à son mal-être, petite silhouette touchante et meurtrie, brûlante et glacée, Isaure de Saint-Pierre, fille de l'illustre écrivain admirateur de Cadoudal, « règle des comptes » : avec le couple, la famille, réalités honnies, avec la société d'argent et d'hypocrisie, avec la veulerie des hommes, l'oppression des femmes qui peuvent être aussi des bourreaux. Elle se griffe, elle se couvre l'âme de bleus. Sado-masochiste, sans doute, comme Olivier.

Le règlement de comptes

« *Sept heures trente. Un quai désert, aussi noir que le drap recouvrant le cercueil. Un matin aux contours flous.* » Claire a-t-elle jamais existé ? Olivier n'est peut-être qu'un fantasme. Après nous avoir fait errer à travers un tableau de Paul Delvaux, après des rumeurs de fouets flagellant des chairs douloureuses, le troisième roman d'Isaure de Saint-Pierre se clôt sur une sorte de brume insondable. Seule reste, sur le quai de la gare, une femme-écrivain qui voudrait fuir jusqu'à Istanbul, Marrakech, Bangkok, afin d'y enterrer une fois pour toutes « l'angoisse, le temps, le vide ».

Au-delà des maladresses, des ressassements, ce livre-cri bouleverse, déchire. C'était son but.

ANDRÉ LAUDE.

★ L'OMBRE CLAIRE, d'Isaure de Saint-Pierre. Belfond, 190 p., 39 F.

« Le Mauvais Lieu », *de Julien Green*

(Suite de la page 17.)

Voilà que nous trichons. A cause de ce que nous savons de Green, nous cherchons du côté du *péché originel*, et ce n'est pas juste. Le nom de Dieu n'est pas prononcé, comme il sied dans un... « *mauvais lieu* ». *La religion ne traîne dans les consciences que par* « lambeaux » — le mot est de Gertrude. *Les crucifix* sont des objets comme les autres. Ils ont un prix. On y accroche ses regrets, ces fausses bagues.

Explication plus admissible : le livre viserait le rôle du hasard dans tout désir. L'auteur fait dire en clair à ses personnages qu'une folle contingence préside à leurs rages sensuelles. Aller devant soi : telle est la règle enivrante et désespérée du maniaque, quand le soir rallume sa fièvre. Drôle de création qui veut que, chaque nuit, des âmes forcenées miaulent à la lune, à l'absence, comme des chats !

C'EST encore médire. On pourrait croire que *le Mauvais Lieu* donne à penser. Or il fait mieux et plus calé : il en empêche rigoureusement. Sitôt qu'un raisonnement s'ébauche, une image foudroyante le réduit en miettes. Il faut se rattraper comme on peut aux instincts et aux instants. La lecture comme délicieuse noyade !

Du moins, direz-vous, peut-on indiquer comment c'est fait ! Pas même. C'est plein de gens invraisemblables ou repoussants et auxquels, pourtant, on s'intéresse passionnément. A cause de quoi ? Du style ? Vous n'y êtes pas davantage. *L'attention* glisse sur les images et les mots de tout le monde. Contrairement aux débutants qui doivent faire la roue, les pauvres, pour se faire remarquer, Julien Green avance avec le calme malicieux de qui se sait lourd d'un monde, et riche d'un art *consommé du fantastique. Tout est dans l'agencement* des descriptions, surgies de l'âge, à jamais figé, des désastres intimes. C'est à peine si l'auteur s'autorise un « lopophore » ou un « opoponax ». Il n'a pas besoin d'en jeter. Son sens diabolique du mystère et du « suspens » spirituels suffit. Un volet qui bat, un verrou qu'on tire, un filet de lumière sous une porte, et nous voilà, comme au temps d'*Adrienne Mesurat*, de *Léviathan* ou de *Moïra*, au cœur de ce qui nous réveille tous en sursaut et qui, *cependant, ne se dit pas.* Du grand Green !

par Bertrand Poirot-Delpech

LA référence à Mauriac vaut pour ce climat d'âmes infestées, mais pas pour la forme, qui évoque aussi bien Robbe-Grillet par la minutie géométrique des premières images, ou Duras et Nathalie Sarraute par la fausse *banalité* des dialogues, suintant de détresse cachée. Comment ne pas penser d'abord à Edgar Poe, pour *la façon de pénétrer* l'inavouable, à pas feutrés ?

Effraction sans trace, *ou presque. Le Mauvais Lieu* une fois quitté, la mémoire ne veut pas se souvenir des visions pourtant *précises qui ont flambé en elle.* Le livre, jusqu'au bout, épouse les battements du désir qu'il peint : on imagine, on s'affole, des châteaux s'aperçoivent au bout de futaies enneigées, le feu ronfle ; et puis, comme Gertrude quand les bruits de la nuit se sont tus, on se rendort, on tombe dans le *néant de l'assouvissement. Jusqu'à nouvel ordre.*

★ LE MAUVAIS LIEU, de Julien Green, Plon, 293 pages, 45 F.

romans

VERCORS OU LE RATIONALISME EN VACANCES

● ***Le plaisir du fantastique et d'un envoûtement sept fois recommencé.***

FATIGUE d'être une conscience de ce temps, Vercors se jette dans l'intemporel, se « donne congé » : enfin ! Il va se passer ses fantaisies ». Nous sommes tranquilles : on ne se *défait* pas de la charge de veilleur et d'éveilleur. En attendant : ce congé, pour quoi faire ? Où le porte cette « fantaisie » (façon pudique de parler) ? Du côté du fantastique (façon rapide de parler).

Eh bien ! on ne croit pas non plus qu'un écrivain — du moins un écrivain comme Vercors — se laisse aller, fût-ce au divertissement, sans s'y engager, ou s'y laisser prendre. Même le détachement, *supérieur* de Mérimée à l'égard de ses Vénus d'Ile n'était qu'une manière de *cant* ou un dandysme. Et Vercors est le contraire d'un mondain et d'un sceptique. Aussi, ce « roman fantastique » où se dévoile la face cachée de l'homme, quelque chose des pouvoirs qu'il ne se *connaît pas encore*, ce *roman* bouleverse le lecteur, le saisit. Le livre serait d'un auteur inconnu, serait le premier livre de Vercors, quelle découverte et quel bruit !

Saisis, oui, nous le sommes : au sens fort. Surpris, non : dans sa transparence, et à commencer par *le Silence de la mer*, l'œuvre romanesque de Vercors est silencieusement *mystérieuse*. Mystère aussi, et qui le reste presque jusqu'à la fin, ce titre *les Chevaux du temps*. Mais « l'écheveau » du temps est précisément cette quenouille où se cache le fuseau par quoi les princesses et les poètes s'endorment pour cent ans. Autrement dit : pour une *longue nuit, grosse de rêves.*

« Une histoire d'amour et de mort »

Le temps, l'espace, le lieu. Vercors, en se donnant la distance nécessaire, les a trouvés, au siècle dernier et dans les forêts, le vent, la neige, les châteaux romantiques d'une Scandinavie évanouie, si propice à la présence de l'invisible. Bien plus loin encore, mêlée à de bien plus anciennes chevauchées, retentit soudain, sans qu'elle soit prononcée, l'annonce des vieux conteurs : « *Je vais vous dire une* histoire d'amour et de mort. » *Car, c'est cela. Histoire multiple*, à plusieurs voix, où vous buvez le philtre d'un envoûtement sept fois suspendu, sept fois recommencé, et dont vous ne guérirez pas tout à fait. Chacun des narrateurs embrasse follement cette vieille espérance (un seul, il me semble, la refuse) : l'amour, en vérité, ne serait-il pas plus fort que la mort ?

Interrogation qui n'est guère dans l'ordre du rationalisme et *du matérialisme purs (ou étroits,* comme on voudra). On répondra que la fable souffre tout, même les écarts de l'esprit ou ses nostalgies déraisonnables. Et puis, le surnaturel n'est-il pas que du naturel encore inexpliqué ? *Pourtant*, Vercors *salue* Edgar Poe, une fois explicitement, une autre fois par une allusion pleine de révérence et d'humour. Salut que son lecteur lui rend, car il se montre ici, sans cesser d'être totalement lui-même, très digne du poète de *Ligeia*: dans la première aventure surtout, et dans la dernière, la plus merveilleusement déchirante.

Seulement, Poe croyait à beaucoup de choses, mais certaine*ment pas à la souveraineté de la* raison, de *notre* raison ; il ne croyait pas qu'elle pût avoir le dernier mot, ni qu'elle l'aurait jamais. Aussi Vercors n'entend-il pas qu'on s'abuse, et il avertit d'abord son lecteur qu'il est toujours un rationaliste absolu et qu'il serait désespéré qu'on pût *le croire, si peu que ce fût*, « complice de l'offensive antirationaliste ». Ses propres « histoires extraordinaires », se faisant à la fois l'enfant et la nourrice, il se les raconte pour se « faire plaisir », non, certes, pour se bercer. Il reste le veilleur aux yeux ouverts. Vercors est un mystique impénitent de la raison. Celle-ci inséparable de la science. Sa foi, à lui, est qu'elles finiront par faire, ensemble, toute la lumière *sur tout. Alors ?*

Eh bien ! alors, il est écrivain *et même poète.* Et, jusque dans la lumière grecque, la littérature se nourrit des profondeurs de l'ombre, elle n'est vraiment belle que la nuit ; la poésie, cette primitive, est par essence irrationnelle et magique. Et ce romancier, *comme les meilleurs des* autres, c'est Vercors qui le dit, est *fait pour « servir d'exutoire aux* aspirations chimériques de l'esprit et du cœur ». Diderot, avec moins de certitude, disait déjà (à la femme qu'il aimait, ne pouvant se refuser la « chimère » d'une espèce d'âme de la matière qui assurerait aux amants l'éternité l'un en l'autre) : « J'enrage d'être empêtré d'une diable de philosophie que mon esprit ne peut s'empêcher d'approuver et mon cœur de démentir. » Lequel se trompe et nous trompe ?

C'est entendu — pour Vercors, en tout cas : demain (si demain *il y a) il fera jour. Un plein jour* implacable. Raison (pardon !) de plus pour nous hâter de jouir des rêves et de la nuit.

YVES FLORENNE.

★ LES CHEVAUX DU TEMPS, de *Vercors. Tchou, 256 p., 45 F.*

Un mal de vivre venu d'Irlande

DU temps de la Résistance ou des guerres coloniales, Cazenave aurait pu étancher sa soif d'action. Né en 1942, il se retrouve trop jeune dans un Hexagone trop vieux. Les romantismes naissent dans ces périodes de vacuité.

Romantique, Cazenave l'est incontestablement, de toute sa nostalgie d'homme jeune floué par le reflux de l'histoire. Faute d'action, il reste la fiction, et c'est ce qui nous vaut ces « Fusils de l'IRA ».

Un jeune homme attend une jeune femme. Ce pourrait être le thème d'une chanson de Charles Trénet. Mais nous sommes en Ulster, à Derry. Le jeune homme est catholique, membre de l'IRA provisoire. « *Pauvre peuple d'Irlande, qu'au moins Dieu te bénisse, nous nous chargerons du reste.* » Le reste, pour le moment, c'est cette fille qui moucharde pour le compte des Anglais. Une inconnue, *qu'il attend, sous la pluie, avec un fusil. Qu'il attend depuis toujours*, depuis qu'il y a d'un côté les protestants, de l'autre les *catholiques. Les riches et les pauvres.*

Ce n'est pourtant pas un tueur ni un fanatique. Il se mêle de la politique. Ce n'est qu'un poète, encombré d'un fusil. La mort sera au rendez-vous.

Cazenave s'identifie à cet homme. Il s'interroge passionnément. Il interroge cette lutte. Peut-on continuer à se battre, quand le peuple est las de trop de morts ? Peut-on se battre pour l'Irlande contre les Irlandais ? Que pèsent dans ce conflit droite ou gauche en regard de l'idée de nation ? A quoi rime la vie si on finit par mourir pour rien ? Ce ne sont pas là des questions de pure forme. On sent que Cazenave les pose, faute d'avoir pu les vivre pour son compte.

Nous tenons là un écrivain de race, pas de la race des mercenaires, de celle des témoins qui auraient bien voulu se faire tuer.

CLAUDE COURCHAY.

★ LES FUSILS DE L'IRA, de Michel Cazenave. L'Herne, 212 pages. 42 francs.

Solitudes à la dérive

● ***Un homme, deux femmes, trois détresses au vif de l'époque***

GABRIEL, Marie, Laure. Trois jeunes gens de notre temps, trois confessions pour dessiner le *Portrait de Gabriel*, premier roman d'un *jeune professeur* qui prépare une thèse sur Henry James, Catherine Rihoit.

Gabriel a vingt-huit ans, il est professeur agrégé, enseigne à Caen, est marié avec Laure, d'un an son aînée, père de deux *enfants, Marine et Fabien.* Entre le lycée et un foyer toujours en désordre, il promène le visage d'un vieil adolescent désabusé et révolté par la platitude de son existence. Une appréhension toute sartrienne des contingen*ces l'amène progressivement au* sentiment de l'échec : il ne trouve ni dans son métier ni dans son ménage des raisons suffisantes pour y faire face. Il préfère la fuite, jusqu'à Arromanches où il commence *à écrire un roman.* C'est là qu'il rencontre une toute jeune fille. Marie. Une liaison rapide et fougueuse, une nouvelle fuite, une tentative de suicide, des retrouvailles avec Marie à Paris. Gabriel va-t-il gagner son équilibre ? *Ne restera-t-il pas plutôt* ce mal aimant mal aimé, malade de lui-même, qui ira jusqu'au bout de ses interrogations, jusqu'au désaveu : « *Il semble bien qu'il ne reste rien. Il ne reste rien. Rien à moi. Rien à personne.* »

Un égocentrisme forcené

Cette lente confession *de* Gabriel, conduite comme un exorcisme, nous amène à Marie. Sa vérité ? Elle nous la livre. A dix-neuf ans, elle vit sa nonchalance au jour le jour avec une allègre détermination. A l'univers halluciné de Gabriel, elle oppose son « *vécu imaginaire* » : *promenades, fringues,* cinéma, bouquins, coucheries. Les hommes, elle les choisit ; les goûte, les rejette. Elle ne sait pas s'abandonner, elle reste en *faction sur* la dunette de son égocentrisme forcené. Dans cette période transitoire que lui procure l'abandon provisoire de ses études, entre des parents qu'elle laisse à leur médiocrité, des copines idiotes et des *amants d'un jour*, elle vit sa liberté sans concession, ivre de *ses jeux et déjouant* les pièges.

Les recettes des magazines

L'amour ? Elle veut bien tenter le coup. C'est elle qui appellera Gabriel à Paris. Une saison de liberté dans un appartement d'emprunt, en marge des habitudes et des contraintes. Un quotidien arrangé à leur fantaisie. Mais cette vie à deux deviendra *communauté* de solitudes. Pour Marie aussi, le bilan est négatif ; elle connaît son « *impossibilité d'aimer au-delà du seuil où on a tiré de l'autre ce qu'on pouvait en tirer* ». Elle conclura : « *J'ai dix-neuf ans et j'ai pas vécu, il me reste plus que moi, je suis seule au monde, je suis comme une île déserte, je me fais l'amour à moi-même, j'ai plus personne...* »

Il reste Laure, l'épouse délaissée. Rien que du banal dans sa vie. Elle a écouté ses parents, rêvé, s'est gardée vierge pour le mariage par amour de Gabriel. Elle a voulu des enfants pour consolider les choses et ne les a vues que se dégrader. Boulot, ménage, lessive et couche-culottes souillées ; elle se néglige pour répondre à ses « devoirs » : *elle a trop écouté les conseils* du docteur Spock et les recettes des magazines féminins pour un bonheur mijoté à feux doux. Elle est raisonnable, pratique, pleine de bon sens et trop « bonne femme » pour un mari tenté par le vertige. Mais qui a voulu la comprendre, l'aider ? Elle est seule, Gabriel reviendra, mais elle commence à être lasse...

Trois destins qui se coupent, se recoupent, se fuient. Un triptyque des occasions manquées, des rêves inaboutis, de l'illusion amoureuse, du bonheur gâché, *peint aux couleurs de l'angoisse*, gris cloporte et rouge sang. Un miroir à trois faces où se renvoient des visages d'aujourd'hui, moqueurs, fiévreux, glacés. Perdus.

Si la confession de Gabriel semble parfois un peu verbeuse et abuser des commentaires, les *récits de Marie et de Laure sont* remarquablement menés. Combien de femmes ne se reconnaîtront dans ces constats d'échec où la sincérité parle un langage intrépide et alarmé ? L'auteur sait « clicher » comme Albertine Sarrazin ou garder aux mots leur puissance d'émotion destructrice, comme dans les meilleures pages de Christiane Rochefort. Un talent insolite et vigoureux, l'âpre lamento de solitudes à la dérive dans un roman qui convainc.

PIERRE KYRIA.

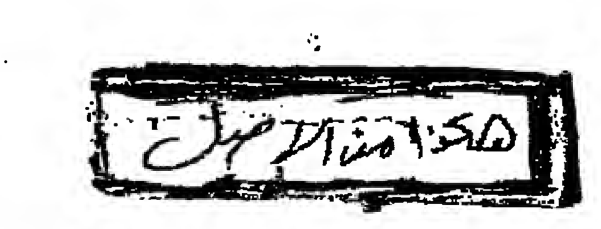
★ « Portrait de Gabriel », de Catherine Rihoit. Gallimard, 336 p., 49 F.

CORRESPONDANCE

A propos de Nimier

En présentant le texte inédit de Roger Nimier, que nous avons publié le 30 septembre, nous avons été obligé de couper l'article de M. Marc Dambre, assistant à la faculté des lettres de Tunisie. Celui-ci estime que nous avons fait ainsi sauter la « raison essentielle » pour laquelle il nous avait proposé cette méditation. Nous publions ici un extrait de la lettre où il s'en explique :

J'ai cru bon de proposer un tel inédit pour une raison essentielle : contester l'idée reçue selon laquelle Roger Nimier n'avait plus rien à dire. Dans ce but, j'avais souligné les résonances pascaliennes de la « Méditation », étudié la constance des références à Corneille et leur évolution jusqu'au *D'Artagnan amoureux*. Or la thèse n'apparaît plus dans l'article sévèrement mutilé.



histoire

Ponia, Cadoudal et Napoléon

● *Une belle couverture pour un mauvais « teinturier ».*

MARCO DE SAINT-HILAIRE n'a jamais inspiré une grande confiance aux historiens de Napoléon. Dans la lignée de ces « teinturiers », grands fabricants de mémoires apocryphes et de pseudo-révélations tirées des archives de la police, que furent au dix-neuvième siècle Villemarest, Lamothe-Langon ou Balzac dans ses périodes « alimentaires », Marco de Saint-Hilaire a produit plus de vingt volumes consacrés à l'Empereur.

La Librairie académique Perrin exhume son histoire de la conspiration de Cadoudal, histoire interdite en 1852, et qui nous éclaire avant tout sur les procédés de ce polygraphe : il découpe les principaux passages des interrogatoires des conjurés dans les volumes publiés sur ordre du gouvernement en l'an XII, extrait quelques scènes des souvenirs du temps, et colle au bas d'une page une anecdote recueillie, affirme-t-il, auprès des survivants. Le résultat offre peut-être plus de garantie qu'à l'ordinaire, mais n'apporte d'éléments nouveaux ni sur le suicide (ou l'assassinat) de Pichegru ni sur les liens entre Moreau et les royalistes. Reste un récit alerte, propre à séduire le grand public.

L'intérêt de cette publication réside toutefois, l'éditeur ne s'y est pas trompé, dans la présentation de l'ouvrage par M. Michel Poniatowski, annoncé en caractères deux fois plus importants sur la couverture que ceux concédés à l'infortuné Marco de Saint-Hilaire. Le texte de M. Poniatowski, intitulé *Bonaparte et les Idées de Mars*, est élégamment écrit, solidement documenté. Mais on attendait de l'ancien ministre de l'intérieur, du brillant stratège de la dernière campagne présidentielle, chargé tout récemment de la lutte contre le terrorisme, autre chose qu'un exposé, à la manière d'Albert Sorel, des relations diplomatiques entre la France et l'Angleterre, au début du dix-neuvième siècle, ou qu'une relation, style Decaux - petit écran, des derniers jours du duc d'Enghien.

Une déception

Il est bon que les hommes politiques, qui font l'histoire actuelle, écrivent aussi sur l'histoire passée, mais à condition d'y apporter cette expérience qui fait défaut à l'homme de lettres ou à l'universitaire. Or, à peine relève-t-on, sous la plume de M. Poniatowski, une allusion à l'O.A.S., une note sur les projets d'assassinat de Fidel Castro par la C.I.A. et une remarque sur le retour brutal à l'ordre qui suit toute période d'anarchie. On croirait lire l'un de ces bons vieux érudits de province, frileusement emmitouflés dans leur robe de chambre, qui décrivent complots subtils et assassinats raffinés, sans jamais avoir affronté d'autres orages que la mauvaise humeur de leur gouvernante.



★ *Dessin de JULEM.*

Comment l'auteur a-t-il pu éluder des problèmes aussi importants que la confusion du pouvoir policier et du pouvoir judiciaire dans la répression de la conjuration, la torture pratiquée à la préfecture de la rue de Jérusalem par le sinistre Bertrand (Nodier a laissé de lui un terrifiant portrait) ou encore la résurrection du grand débat sur le tyrannicide dont on trouve un écho jusque dans *Une ténébreuse affaire?* On invoquait plus, il est vrai, Brutus que Ravaillac. Autre lacune : les résonances sociales de la conspiration. Certes, l'on s'était aperçu depuis longtemps que M. Poniatowski n'était point marxiste : mais de là à ne consacrer que trois lignes à la conjoncture économique qui joua, si l'on en croit tous les rapports sur l'esprit public, un rôle décisif dans l'échec final des conjurés, il y a tout de même un abîme !

La déception est d'autant plus vive que l'homme d'Etat nous avait précédemment gâtés avec un remarquable *Talleyrand aux Etats-Unis* fondé sur des documents inédits qui éclairaient un épisode mal connu de la vie en émigration du futur ministre de Napoléon. Saluons la réédition de ce livre devenu classique.

A qui voudrait, en revanche, comprendre la fascination qu'exerce aujourd'hui encore Cadoudal, colosse plein d'audace et d'humour, soldat lucide d'une cause provisoirement perdue, animateur malchanceux d'une conspiration mal préparée, on recommandera la brève mais chaleureuse préface de Jean-François Chiappe. Ah ! si Georges s'était rallié, quel maréchal d'Empire il eût fait, aux côtés du prince Joseph Poniatowski !

JEAN TULARD.

★ CADOUDAL, MOREAU ET PICHEGRU, de Marco de Saint-Hilaire, présenté par Michel Poniatowski. Préface de Jean-François Chiappe. Librairie académique Perrin, 376 p., 48 F.

★ TALLEYRAND AUX ETATS-UNIS. 1794-1796, de Michel Poniatowski. Librairie académique Perrin, 350 p., 75 F.

ethnologie

« Dersou Ouzala » le chasseur des forêts froides

DU fond de la Sibérie, un étrange bonhomme a surgi l'an dernier. Il arrivait des années 1900, en se dandinant un peu, et il a pris possession des écrans, tranquille comme Baptiste, avec sa vieille veste en peau de renne, ses yeux comme deux grains de poudre, son immense fusil et sa grosse tête mongole. Son nom est devenu célèbre, Dersou Ouzala, le chasseur des forêts froides, qu'un officier russe, Arseniev, avait rencontré par hasard, en 1902, au cours d'une de ses missions. Le film du japonais Kurosawa disait l'admirable amitié de l'homme de la ville, l'officier russe, pour l'homme de la forêt, Dersou.

Les éditions Pygmalion ont traduit le livre dans lequel Arseniev relate ses différentes missions sibériennes, son compagnonnage avec Dersou, le vieillissement puis la mort humble et brutale du chasseur.

Pour nous, hantés par les images du film, le texte a un autre mérite. Il montre que l'extravagante aventure ne doit rien à l'imagination. Ce film fou est un film réaliste. Il met en images exactes le compte rendu d'Arseniev. Aucun détail n'est inventé : le tigre et les sangliers, la tempête de neige, les marches dans le gel, les oiseaux de l'automne, pas une scène qui n'ait été prélevée, telle quelle, dans le rapport d'Arseniev.

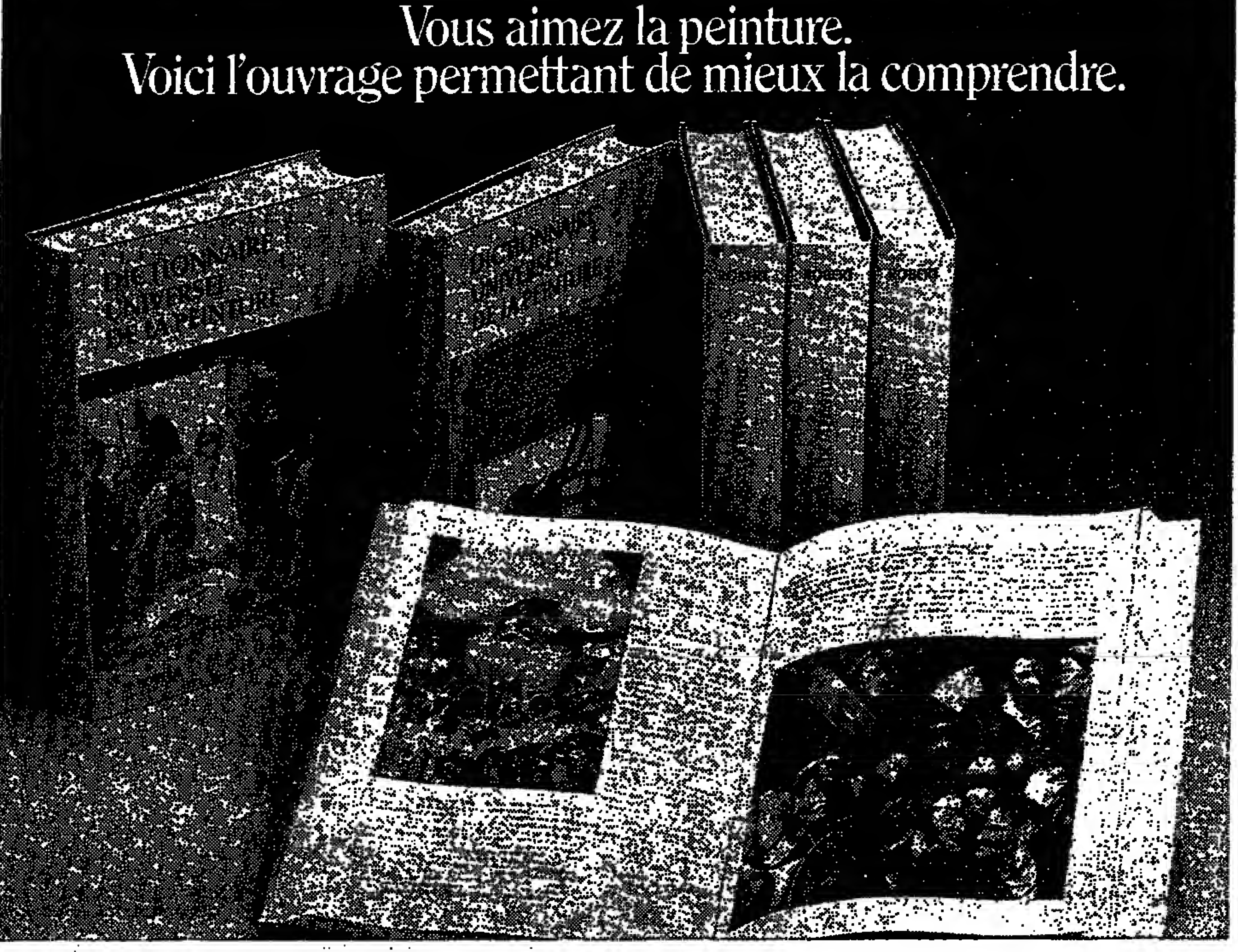
Arseniev n'est pas seulement un cartographe, un naturaliste et une sorte d'ethnologue à l'état sauvage. C'est aussi un très grand écrivain et l'on comprend que Gorki l'ait admiré. Son texte est lumineux : ni emphase, ni rêverie, ni commentaires : un compte rendu austère et comme maigre — la poésie même.

Le livre meuble certains silences du film. Par exemple, la forêt de Sibérie est plus peuplée dans le livre que dans le film : Coréens à la recherche de la racine de ginseng, la plante magique, Chinois chasseurs ou pêcheurs, bandits du néolithique ou vagabonds lunaires, les grands espaces de Sibérie grouillent d'hommes. Ils grouillent de bêtes aussi. Le gel n'est un territoire de la mort que pour un regard civilisé. Pour Dersou, il forme la grande réserve de la vie.

La science de Dersou est infinie. Avec sa peau, avec ses yeux et son nez, avec sa mémoire, il voit, de la forêt, ce que nul n'aperçoit. Il connaît de quoi demain sera fait, si le tigre attaquera, et qu'un ciel immobile peut préparer une accalmie ou une tornade. La forêt est un grand être vivant. Rien n'est inanimé. Et toute existence est si noble que Dersou ne voit, dans chaque figure du monde, qu'un homme. Pour lui, un tigre est un homme, comme aussi une fourmi ou un arbre. Simplement, tous les hommes ne sont pas de même rang : « *Le soleil, dit Dersou à Arseniev, c'est l'homme principal. S'il périssait, tout périrait autour de lui. Mais le feu et l'eau sont aussi des hommes puissants.* »

GILLES LAPOUGE.

★ DERSOU OUZALA, de Vladimir Arseniev. Traduit du russe par P. Wolhomsky. Ed. Pygmalion. 329 pages. 45 francs.



société

Histoire d'un malentendu

● ***Il faut se changer soi-même avant de changer la société, écrit Georges Suffert aux « gens de vingt ans ».***

Il y a un malentendu entre Georges Suffert et bon nombre de ses confrères, journalistes ou écrivains ; et même peut-être, pour chacun de ses livres bien plus que pour ses articles, un malentendu avec ses lecteurs. Rédacteur en chef de *Témoignage chrétien*, militant de gauche ardent et déterminé jusqu'à faire à l'occasion le coup de poing, il a viré cap pour cap à l'approche de la quarantaine. Passé d'abord à *l'Observateur*, puis à *l'Express*, enfin au *Point*, dont il est aujourd'hui directeur adjoint de la rédaction, il a peu à peu entrepris de soupçonner, puis de dénoncer, enfin de combattre avec la même vigueur et la même assurance, qui témoignent d'une complexion généreuse et d'un tempérament sanguin, les analyses et les opinions qu'il avait toujours défendues, et bientôt les groupes, les journaux et les hommes qui continuent de s'en réclamer.

C'est parfaitement son droit, seuls les imbéciles ne changent jamais d'avis. Au surplus, élevé dans le sérail, il évite d'avancer bon nombre des sottises qui discréditent ceux qui mènent le nouveau combat auquel il participe. Il n'en éprouve pas moins une sorte de gêne et d'irritation lorsqu'on le situe, sur l'échiquier, là où il a lui-même choisi désormais de se placer. Ainsi, dans son dernier livre, se défendant d'être devenu conservateur, il ajoute : *« Je suis fatigué de me promener avec cette étiquette sur le front. »* Et il est exact qu'il n'est pas vraiment un conservateur comme les autres, que son cheminement lui vaut d'être parfois suspecté aussi bien par ses nouveaux amis que par ses anciens compagnons. C'est le prix dont se paie inévitablement tout changement de camp.

Un ton amer

Alors il en conçoit de l'amertume et se persuade qu'il est volontairement ignoré, brimé, tenu à l'écart, que sa voix, qui est celle de la mesure, du bon sens, de la vérité, est étouffée. Il ne cesse de le clamer et de s'en plaindre, allégrement et abondamment, à longueur de pages, de colonnes et d'heures d'antenne, dans ses livres, dans la presse, sur les ondes de la radio et de la télévision. En même temps, ce journaliste chevronné et en vue, auquel ses articles dans *le Point*, *J'informe*, *le Républicain lorrain* et bien d'autres publications, ses chroniques régulières à la radio, ses interventions fréquentes sur le petit écran, ses ouvrages déjà nombreux, assurent une large présence auprès du public, n'hésite pas à écrire : *« Le mensonge est devenu un produit de grande consommation. Il nourrit les médias. »*

Ce sont ces réactions et ces sentiments que l'on ne peut s'empêcher de ressentir en lisant sa *Lettre ouverte aux gens de vingt ans à qui l'on ment*. Dénoncer avec éclat comme « des bavardages à la mode » certaines des idées, que l'on défendait hier, au nom des nouveaux principes que l'on professe aujourd'hui, et alors qu'on est soi-même si fort à la mode, c'est un peu facile. Surtout lorsque la route que l'on a choisi de suivre est infiniment plus accessible, puisqu'elle rencontre le conformisme de la plus grande partie des médias qui s'ouvrent très volontiers à ceux qui feignent ainsi de les mépriser à condition qu'ils le fassent avec talent.

Du talent, Suffert n'en manque pas. En vertu du même procédé qui lui réussit si bien sur les ondes et par l'écrit, il ne cesse de vilipender tous ceux auxquels il s'adresse. Quinquagénaire et père de famille, il accuse les parents de sa génération : par crainte de paraître dépassé, leur dit-il, *« vous vous êtes couchés devant vos enfants »*, vous devriez *« avoir honte »*, vous êtes *« des larves »*. Les jeunes d'aujourd'hui reçoivent ensuite leur paquet : ils sont *« un peu niais et très ignorants »*, *« d'une grande naïveté et d'une superbe ignorance »*, avec *« une sensibilité prodigieuse et une culture inexistante »* à cause de leur extrême *« paresse intellectuelle »*, bien que — admirons le choix subtil de cette contrepartie — s'ils ont tout de même une qualité, une seule, ce soit *« la gentillesse »*. Qu'ils se méfient de la politique, ortie et drogue pour l'esprit, de la liberté sexuelle, de l'écologie... Qu'ils ne se laissent pas entraîner par ceux qui leur parlent sans cesse du bonheur pour leur démontrer ensuite qu'il est impossible, qui les chargent de tous les péchés du monde pour leur donner mauvaise conscience, qui veulent les enrégimenter dans leurs croisades et usent d'un double langage. Il faut se changer soi-même avant de transformer la société, telle est la vérité et tout le reste n'est que mensonge.

Parfois on sourit et il arrive qu'on se sente d'accord avec le pamphlétaire sans partager sa véhémence. Ainsi quand il rappelle, en proposant de reprendre l'idée, que les Grecs avaient inventé le mariage automatique : au bout d'un an de vie commune, tout couple était réputé légitimement marié. Et on veut bien le croire quand il avoue qu'il lui est plus facile *« de parler avec un ministre polonais qu'avec un lycéen de terminale »*, car, avec le premier *« il existe un accord implicite sur la quantité de mensonge acceptable et la quantité de vérité que l'on échange »*, tandis qu'avec le lycéen *« le discours est presque impossible »*.

C'est sans doute pour surmonter cet obstacle qu'il a choisi d'adresser aux gens de vingt ans cette épître qui s'achève sur un dialogue d'actualité où, rédigeant les questions et les réponses, l'auteur est évidemment assuré d'avoir finalement le dernier mot.

PIERRE VIANSSON-PONTÉ.

★ LETTRE OUVERTE AUX GENS DE VINGT ANS A QUI L'ON MENT, de Georges Suffert. Albin Michel, 18? p., 27 F.

Cette pulsion infanticide...

(Suite de la page 17.)

Aussi, les deux psychiatres italiens Glauco Carloni et Daniela Nobili, auteurs de *la Mauvaise Mère*, ont-ils pleinement conscience de violer un tabou en introduisant le doute là où les certitudes et la bonne conscience étaient de mise ; car rien n'est moins évident pour eux que le caractère « instinctuel » de l'amour parental — il résulterait plutôt d'une « conquête très lente et non irréversible », — et ils s'emploient à le prouver en recourant à la mythologie, à l'ethnologie, à l'histoire, aux contes de fées, à la rubrique des faits divers des journaux et à leur expérience clinique. Sans négliger les statistiques, qui, toutes, mettent en évidence l'extrême fréquence des actes de violence, de sadisme, perpétrés par les parents sur leurs enfants. Si leur projet est clair, leur titre l'est moins, car il fait porter sur la mère seule une responsabilité qu'elle partage le plus souvent avec le père. A côté de Médée, archétype de la « mauvaise mère », il y a Ouranos et Chronos, sans oublier Laïos, le père d'Œdipe.

G. Carloni et D. Nobili nous rappellent d'ailleurs opportunément que les origines du filicide — terme qu'ils préfèrent à celui d'infanticide, moins précis — sont aussi vieilles que l'humanité elle-même et que durant des millénaires la pratique consistant à se débarrasser d'enfants faibles, malformés ou gênants paraissait aussi naturelle que celle qui consiste aujourd'hui à vouloir à tout prix s'en occuper. Les Egyptiens, selon le témoignage de Diodore de Sicile, estimaient que les parents, ayant donné la vie aux enfants, devaient, s'ils la leur ôtaient, être exemptés de la peine sanctionnant l'homicide ; cet usage était si répandu que, pour le limiter, on obligeait le père ou la mère filicide à rester enlacé au cadavre de son enfant pendant trois jours et trois nuits. Quant aux sages de l'Antiquité, tous approuvaient l'infanticide. Plutarque allant même jusqu'à écrire qu'il honorait les parents : *« Si les pauvres n'élèvent pas leurs enfants, c'est pour ne pas les voir corrompus par une mauvaise éducation qui les rendrait inaptes à l'honneur et à la vertu. »* Il faudra attendre le christianisme pour que des châtiments sévères frappent le filicide, assimilé dès lors à l'homicide volontaire et puni comme tel.

L'intérêt de l'essai richement documenté de G. Carloni et D. Nobili tient à ce qu'il rétablit dans toute sa force cette pulsion infanticide si violemment niée qui traverse l'histoire des hommes. Il nous rend sinon normal du moins commun ce désir de mort, toujours présent dans les fantasmes ou dans les actes, qui, de génération en génération, autant que l'amour, lie les parents et leurs enfants. A ce tableau tragique mais réaliste, il est bien sûr permis de préférer les chromos représentant les suavités d'une vie de famille sans conflit ; auquel cas la lecture de *la Mauvaise Mère* est fortement à déconseiller.

ROLAND JACCARD.

★ LA MAUVAISE MERE, de Glauco Carloni et Daniela Nobili. Traduit de l'italien par Robert Maggiori. Petite Bibliothèque Payot, 185 p., 27 F.

PIERRE DESGRAUPES
docteur parmi les docteurs

A première vue, on croit à un recueil d'entretiens. Il y en a tellement... Comme Pierre Desgraupes, de « Lecture pour tous » aux rencontres du *Point*, s'est depuis longtemps taillé dans ce genre une réputation d'habile homme et de journaliste intelligent, pourquoi ne pas lire ? On découvre alors qu'il ne s'agit nullement d'une mosaïque, moins encore d'un défilé de vedettes, mais d'une enquête, d'une quête menée sans relâche. Sur quoi ? Sur les grands signes particuliers du temps, sur les audaces des hommes comme sur les inquiétudes qu'elles font naître. L'angoisse, la drogue, l'explosion des mœurs anciennes, bousculées, éclatées, sans qu'on sache encore si, de cette atomisation, en sont déjà nées de nouvelles.

Ceux que fait parler Pierre Desgraupes ne sont pas seulement les psychologues, les psychiatres, les médecins, les sociologues, dont il est depuis longtemps un familier et, à l'occasion, un ami. Ceux-là, « receveurs d'angoisses », que ce soit celle de la pilule ou celle de l'infidélité, celle de l'H.L.M. ou du mariage, voient, jour après jour, des hommes, des femmes, dont les histoires sont celles-là mêmes autour desquelles un Simenon a bâti tant de romans.

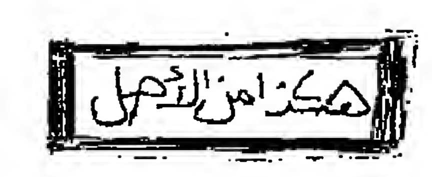
Ces personnages que *fabrique* un monde sans chaleur ont aujourd'hui le courage de leur détresse comme de leur espérance, même si elle se ramène à l'obscur souhait d'une assurance de bonheur, ou peut-être seulement à « une explication acceptable du malheur ».

L'enquête de Pierre Desgraupes, quels que soient les témoins qu'il y fait paraître, ne lasse point, car elle conserve son rythme. Roger Planchon y a sa place aussi bien que François Lhermitte, Maurice Béjart n'y fait point figure d'intrus et y apporte sa pierre autant que Claude Olievenstein, Jacques Bensoussan, André Malraux et le Père Chenu. La culture, l'art, la recherche, la psychiatrie, la biologie, sont au même titre des indices de civilisation en essor ou en crise. Le « mal du siècle » n'est plus celui des élites. Il est descendu dans la rue.

Une fois achevé ce livre sérieux et bien agencé, on s'aperçoit qu'il conviendra très bien aux « honnêtes hommes ». Ils se retrouveront sans gêne ni effort aux côtés de l'un des leurs, docteur parmi les docteurs.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

★ LE MAL DU SIECLE, de Pierre Desgraupes. Grasset, 346 p., 45 F.



lettres étrangères

LA COLLECTION « VOIX » : UNE AUTRE FAÇON D'ÉCRIRE

● *La poésie-vérité, ouverture sur le monde.*

PLUTOT qu'esquisser un panorama superficiel et hâtif, L. Albertini et C.G. Bjurström ont préféré, pour nous introduire à la poésie du Nord, réunir chez Maspéro des textes de trois poètes. Le Finlandais B. Carpelan qui, reliant la modernité au classicisme, cisèle dans *la Cour* un quotidien envahi par la « catastrophe » — misère économique, solitude, meurtre, guerre (p. 36). Néanmoins ses personnages nous défient de leur « joie » (p. 16) : liesse de posséder un univers intime, rigoureusement caché.

> *« En fait, il n'existait personne qui n'eût pas un secret pour un autre.*
> *C'était notre condition de vie : qu'elle puisse se vivre en dépit des jours. »* (p. 25.)

G. Johannensen, un Norvégien marqué par les surréalistes, gomme son pessimisme en investissant sa foi dans une poésie qui se fait action. Sous les coups déraisonnés de la souffrance, la résignation se mue en nécessité : il faut briser les contraintes, être présent à la vie avec une parole lucide. Le Suédois L. Norèn, s'inspirant des dessins de C.F. Hill (qui illustrent le recueil), retrace l'histoire de ce peintre qui, d'abord élève de Corot à Paris, fut ensuite interné à l'hôpital psychiatrique de Lund (1849-1911). Son langage immédiat et direct, reflétant les connivences étroites entre sensibilité, folie, imagination et poésie, ouvre au lecteur les espaces insoupçonnés d'une fraternité nouvelle. Ainsi cette anthologie, qui ne se prétend nullement significative de l'état actuel de la poésie nordique, concrétise une fois de plus l'option de la collection « Voix ».



★ *Illustration de Carl Fredrik Hill.*

En la créant en 1960, Fanchita Gonzalez Batle voulait pouvoir diffuser « *des textes poétiques où domine la sensibilité, face à la réalité* » (1). Confronté à la substantielle et opiniâtre réalisation de ce projet — quarante-neuf volumes réunissant, au-delà des limites du temps et de l'espace, les écrivains les plus différents : V. Parra tout comme Pausanias ou N. Hikmet, — on se trouve obligé de s'interroger. Quelle est sa valeur, sa signification culturelle ? D'autant plus que maints débats ont dénoncé le danger d'une poésie qui se prête à être consommée comme du *folklore*. A présent celui-ci fonctionne sur deux registres. D'une part il dénonce le déracinement d'un langage — (bals, chants, etc.) — dans l'emploi duquel, hier encore, une communauté pouvait reconnaître son passé et ses liens. D'autre part, souvent, il témoigne du besoin d'illusion des consommateurs : feindre d'être ensemble, exigence qui accuse le désarroi et l'incapacité d'affronter, seuls, leur propre vie.

Le paradoxe de la communication

Dans ce contexte, Fanchita Gonzalez Batle s'obstine à publier ses « Voix ». Echos d'une autre scène, elles sont en même temps ces présences qui déchirent notre « convention signifiante » : astreintes à crier l'angoisse et l'espoir, leur nécessité découpe la conjonction habituelle du langage et du vécu.

> *Si j'ai souffert la soif, la faim, tout ce qui était mien et qui ne fut plus rien, si j'ai fauché les ombres en silence, il me reste la parole* (2).

Dans le dénuement, la communication redeviendrait-elle possible ? Le poids de la douleur serait-il la seule condition pour transfigurer le rapport vie-mort, du fait que n'importe quel malheur se trouve métamorphosé par le partage ? La parole de l'écrivain catalyse les phantasmes et les désirs inavoués, mais, en les mobilisant, elle trouve sa réponse ; de même que le lecteur, capable d'accueil, se voit consolé. Si le malaise agit comme un aimant sur les insatisfactions, dans cet espace, invisible et imaginaire, se cristallise l'espoir du changement possible.

En poursuivant son œuvre, Fanchita Gonzalez Batle veut montrer la force d'une poésie qui, ouverte sur le quotidien, déclare possible la fraternité parmi les hommes différents. En cela, n'a-t-elle pas rejoint l'« écriture féminine », inaugurant, par ailleurs, un autre style ? Les femmes, aujourd'hui, en écrivant, décentrent et recentrent les lois de la communication. De plus en plus elles transgressent la barrière qui oppose « théorie » à « poésie », faisant exploser la pauvreté existentielle.

MARIA LETIZIA CRAVETTO.

(1) « Voix » Anthologie poétique réunie par Fanchita Gonzalez Batle. Hors commerce. Paris. Maspero. 1977. p. 5.

(2) B. de Otaro, Je demande la paix et la parole, « Voix » n° 9. Maspero. 1963. p. 21.

★ VIVRE EN DEPIT DES JOURS, trois poètes du Nord présentés et traduits par Lucie Albertini et C.-G. Bjurström. Collection « Voix ». Maspero. 148 pages. 30 francs.

Tsépeneag et la mythologie danubienne

● *Un romancier roumain d'avant-garde s'inspire d'une vieille légende des Carpates.*

DEPUIS l'évasion onirique jusqu'à la mythologie danubienne, chère à Eliade, Tsépeneag aura fait du chemin. Dans *Exercices d'attente* (1), l'écrivain était en sursis. Il trouvait refuge dans une « production » littéraire encore imprécise, alimentée par l'inconscient. Certes, la psychanalyse et le surréalisme ont toujours fait bon ménage. Leur mariage cependant, dans ces textes excessivement sophistiqués, paraissait précaire, miné par l'attente et par l'anxiété.

Déjà dans *Arpièges* (2), où le temps, l'anecdote et les personnages demeurent éclatés, une ligne mélodique nécessaire se dessine. Le livre est imprégné d'une chaleur secrète, rare dans la banquise du nouveau roman. L'économie des moyens, peu pratiquée dans les lettres roumaines, fait pressentir ici un auteur important. Le voici maintenant qui tient ses promesses. Sans renoncer aux techniques d'avant-garde, abandonnant l'exercice gratuit exigé par une modernité « à la mode », il retrouve un mythe conservé par la sagesse populaire et le rajeunit.

Un cérémonial grandiose

Une vieille ballade roumaine, *Mioritza*, raconte l'histoire d'un berger assassiné, pendant la transhumance, par deux de ses compagnons jaloux de la beauté et de la richesse de ses troupeaux. Informé auparavant par son agnelle préférée du sort qui l'attend, le berger, nullement épouvanté, dit sa conception poétique de la mort : épousailles avec le cosmos, cérémonial grandiose où la terre et le feu, les planètes et les galaxies participent dans la joie. Funérailles-fête de vie, d'où tout chagrin et tout regret sont absents. Cette légende qui nous arrive de la proto-histoire, nous la retrouvons dans les territoires jadis occupés par les Thraces, par les Scythes, mais c'est en l'espace roumain, sans doute, qu'elle a trouvé son expression la plus achevée. Qu'en a fait Tsépeneag ?

Eros et Thanatos dans un bourg de province

Berger, un petit professeur de province est aimé par Agnès, son écolière préférée, mais c'est une autre qu'il doit épouser, la Mort, figurée par une joyeuse rombière de village. Dumont et Duval (3), ses collègues, envieux de son prestige et de l'amour qu'il inspire aux élèves, ourdissent sa perte. L'inspecteur, à qui un rapport sera envoyé, viendra participer aux noces de Berger, accusé de stupre, d'ivrognerie, de fornification et de débauche d'élèves. Agnès, sa petite bien-aimée, l'informe de l'ignoble intrigue.

Libéré par la contemplation attentive de ses propres fantasmes, Berger le professeur adoptera face à sa mort sociale la sérénité du mythique berger roumain. La mort n'est-elle pas inscrite dans le cycle éternel de la vie et de l'amour ? On aime écouter le dialogue d'Eros et de Thanatos qui se sont donné rendez-vous dans un bourg de province.

L'écriture de Tsépeneag traduit avec élégance ce dialogue : implacable alternance d'une sensualité débridée et de symboles rédempteurs qui reviennent de façon obsédante. Images tantôt cocasses, tantôt effrayantes, au charme corrosif auquel il est difficile de résister. Faussement statique, ce texte au rythme soigneusement contrôlé, aux répétitions envoûtantes, prouve qu'il est possible de restituer au mythe, aussi lointain et ancien fût-il, une présence, une jeunesse, en utilisant les techniques d'une nouvelles écriture. Comme il est dommage qu'une préface ne vienne informer les lecteurs de ce qu'est, pour l'espace danubien, l'admirable ballade *Mioritza*, si peu et si mal connue au ponant de l'Europe.

EDGAR REICHMANN.

(1) Flammarion, « Textes ». 1971.
(2) Flammarion, « Textes ». 1973.
(3) Une correspondance existe entre les noms des personnages du texte français et ceux de la ballade roumaine : le berger, le montagnard (Dumont), l'homme de la plaine (Duval), l'agnelle (Agnès).

★ LES NOCES NECESSAIRES, de Dumitru Tsépeneag. Traduit du roumain par Alain Paruit. Flammarion (coll. « Textes », dirigée par Paul Otchakovsky-Laurens). 197 pages. 38 francs.

entretien

Günter Grass : je suis fatigué du présent...

● *L'écrivain allemand s'explique ici sur son dernier roman, événement littéraire en République fédérale.*

« COMMENT présenter un livre de 700 pages ? Le titre, *le Turbot*, se réfère à un conte bas-allemand, *Vom Fischer un syne Fru*, le pêcheur et sa femme. C'est un conte très beau, dramatique, mais plutôt anti-féministe. Ilsebill, l'épouse du pêcheur, émet des vœux de plus en plus ambitieux, et le brave homme à qui le turbot a promis de les exaucer a honte du caractère insatiable de sa femme. Elle veut tout d'abord posséder une maison de pierre, puis devenir reine, impératrice — et enfin elle veut être Dieu. A ce moment-là, tous deux se trouvent ramenés dans leur petite hutte. J'ai repris cette histoire en la modifiant. Le livre commence à l'âge de pierre et le matriarcat règne. Pêché par le narrateur (qui est moi), le turbot s'offre à devenir le conseiller des hommes. Il conduit notre monde à une conception virile du pouvoir et de la morale. Les femmes sont réduites à leur rôle bien connu, avec très peu de possibilités de développement.

» Au début des années 1970, le turbot retourne volontairement dans la baie de Lübeck et se fait pêcher par trois féministes. Il leur dit : « *Je suis las des hommes. Ils ont abusé de la puissance que je leur avais donnée, il ne me reste qu'une solution, c'est de soutenir à l'avenir la cause des femmes, si vous me libérez.* » Mais les féministes ne le libèrent pas, elles l'emmènent à terre et, dans un cinéma désaffecté de Berlin, elles réunissent un tribunal pour le juger. Le procès du turbot traverse le livre, comme une sorte de jeu satirique représentant tous les événements historiques que j'expose tandis que je raconte en même temps l'histoire de notre nourriture. Le point de vue masculin est défendu par moi, le narrateur qui réapparaît à travers les siècles sous différents rôles, et par le turbot.

● *Le livre survole ainsi toute l'histoire du monde. Le narrateur se nomme l'évêque Adalbert en 997, l'armurier Sichling en 1378 — date d'un soulèvement d'artisans que vous mettez en parallèle avec la révolte des ouvriers des chantiers navals à Gdansk et Gdynia en 1970. Pensez-vous aborder l'histoire de plus près par l'intermédiaire des « histoires » ?*

— Notre manière d'écrire l'histoire, notre manière classique, qui, certes, se donne pour authentique, je la considère vraiment comme de la fiction. Comme une fiction malhonnête, car elle n'a pas la force de s'avouer telle. Nos connaissances historiques sont pleines de lacunes, car nous ne tirons de l'histoire que des valeurs de papier, des documents livrés par le hasard et qui furent écrits tendancieusement à leur époque. L'écrivain, avec son imagination exacte, son vaste pouvoir de représentation, bouche les trous. Non seulement il reconstitue le processus politique, mais il ajoute d'autres éléments, non moins historiques, comme le développement de la nourriture.

● *Espérez-vous ainsi éveiller chez les Allemands un nouvel intérêt pour l'histoire ?*

— Au commencement des années 70, à la suite des manifestations étudiantes, certains groupes de jeunes ont montré de l'hostilité envers l'histoire. Ils ont prétendu que l'on pouvait s'appuyer entièrement sur le présent pour agir. Depuis, ils ont reconnu d'eux-mêmes leur erreur. En les invitant à comprendre l'histoire comme une suite d'expériences vécues, comme une possibilité de développer l'imagination, comme une invitation à sortir d'un présent amoindri par notre rationalisme, j'espère ainsi modeler un peu d'avenir.

● *Ce roman, si positif, semble né de deux impulsions négatives. Tout d'abord, une inquiétude devant le féminisme. Et puis une lassitude que résume un mot au cours du récit :* « Je suis fatigué du présent. »

— Ce livre n'aurait pu être écrit sans la provocation du mouvement féministe et sa volonté d'émancipation. Mais je ne considère pas cette émancipation comme un phénomène particulier à nos jours. Cela remonte très loin dans le dix-neuvième siècle, surtout en Allemagne.

La nourriture et la culture

C'est une tradition du tout premier socialisme, pensez au livre de Bebel, *Die Frau und der Sozialismus* (la Femme et le Socialisme) ou à Clara Zetkin. Cette tradition est aujourd'hui oubliée par la plupart des féministes, qui, au moins en Allemagne, viennent surtout de la moyenne bourgeoisie ou des couches supérieures de la société. La masse des femmes, les ménagères, celles qui travaillent à la chaîne, qui, elles aussi, ont besoin d'émancipation, sont à peine prises en considération. On les expédie avec quelques belles paroles.

» Cela dit, cette exigence féminine plonge les hommes dans l'inquiétude. Et c'est à partir de cette inquiétude, dont j'ai moi-même fait l'expérience, que j'ai écrit ce livre, qui traite parallèlement de l'importance existentielle de la nourriture, du boire et du manger, et pénètre ainsi tout le vécu. La nourriture a été déchue de sa valeur existentielle par un comportement puritain. Le capitalisme et le socialisme sont deux comportements puritains, fixés sur le travail et l'éthique du travail. J'inverse ces positions. Je dis que la nourriture est la question centrale, le point d'où tout part. Cela donne naturellement au livre ce que vous appelez son côté positif : une sensualité qui comprend la nourriture non comme quelque chose qui rassasie, mais comme une partie de notre culture, ou même la source de notre culture.

» Quant aux autres inquiétudes, la « *fatigue du présent* », elles viennent du temps où nous vivons. Nous sommes réduits à une politique quotidienne pragmatique, à une mentalité de compagnie d'assurance sur la vie. Ce besoin apeuré de sécurité limite à tel point notre idée du présent que l'imagination, la joie de vivre au sens démodé du mot, peuvent à peine se développer. Les jeunes le remarquent avec une force particulière. Ils jouissent d'une sécurité totale. Enfants choyés de l'après-guerre, ils ont grandi en trente années de paix et ils n'ont plus de goût ni pour le passé ni pour l'avenir. Ils errent dans notre présent avec ennui, sans être motivés par quoi que ce soit. De là cette phrase, « je suis fatigué du présent », et ma tentative d'élargir ce présent, par la conscience du passé et l'ouverture sur l'avenir.

● *Utiliserez-vous l'autorité croissante que vous donne le succès de votre livre pour intervenir en faveur du maintien de la liberté en Allemagne et dans les autres pays ?*

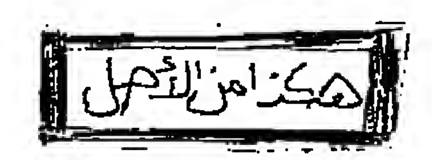
— Pour le moment, je suis en train de me détacher des cinq années pendant lesquelles j'ai travaillé à ce livre. J'effectue actuellement une tournée de lecture de mon roman et j'en profite pour présenter un auteur, à mes yeux très important. Il vit en République fédérale allemande, c'est là qu'il a écrit son livre, *Versuchte Nähe*, mais il n'a pas pu le faire publier. Il se nomme Hans Joachim Schädlich. A la fin de chacune des séances, je lis un de ses récits qui décrit la pratique policière quotidienne en R.D.A. Elle démasque, en même temps, un comportement qui s'étend aussi en République fédérale.

» Les deux littératures allemandes, qui se sont développées pendant trente ans dans des conditions souvent opposées, ont quand même un rapport l'une avec l'autre : elles constituent même le seul élément commun positif entre les deux Allemagnes. La R.D.A., qui tient à son séparatisme, refuse ce tronc commun. La République fédérale l'ignore. Je ne me rappelle pas qu'un député quelconque au Bundestag ait jamais fait dans un discours une allusion à cette communauté des deux littératures.

» C'est cela qui sera le prochain point de départ de mon action politique. A notre époque, la liberté péniblement conquise en République fédérale et ailleurs est mise en jeu avec légèreté, au nom d'un hystérique besoin de sécurité et dans l'incapacité où l'on est de vivre les crises. La littérature peut rendre attentif à ce danger. Les démocraties parlementaires posent, à juste titre, comme condition préalable à la démocratie, la pluralité des opinions. Elles renoncent à elles-mêmes si elles limitent cette pluralité qui fait d'elles la seule alternative aux sociétés fermées. C'est pour cela que je travaille, avec Heinrich Böll et Carola Stern, à une revue, *L 76*, qui paraît depuis un an et sert de forum à un socialisme démocratique. Des socialistes du bloc-Est, qui sont encore là-bas, ou qui ont émigré, ou qui ont été expulsés, y trouvent une tribune commune avec les socialistes démocrates des pays de l'Ouest. Ils ouvrent ainsi une perspective qui, dans l'alternative où nous sommes, permet d'échapper à la fois au système capitaliste occidental et au capitalisme d'Etat communiste. »

Propos recueillis par NICOLE CASANOVA.

★ *Copyright* Tim.



ARTS ET SPECTACLES

LE JOUR DU THÉATRE

Franziska, Antigone et quelques autres.

Un Faust au féminin Franziska *de Wedekind, dans une mise en scène d'Hélène Vincent et Agnès Laurent ouvre, le 10 octobre, la saison du Théâtre national de Strasbourg. Trois autres créations suivent :* la Table, *par Michèle Foucher, Denise Peron, Yolande Marzouff ;* Holderlin, l'Antigone de Sophocle, *par Michel Deutsch et Philippe Lacque-Labarthe ; deux pièces de O'Casey, par Jean-Pierre Vincent — directeur du T.N.S. — qui reprendra en avril son* Misanthrope *avant de l'emmener en tournée dans les pays de l'Est et au prochain Festival d'Automne. En septembre 1978, André Engel préparera un spectacle Kafka.*

Le contrat de Jean-Pierre Vincent prend fin le 31 décembre 1978. Le budget doit être présenté en équilibre. Or, pendant deux ans, seul le budget salarial a été augmenté et le coût des productions, lui aussi, suit le cours de l'inflation. Pour combler le retard, un supplément de 25 % aurait été nécessaire, 16 % ont été accordés. Avec 8 800 000 francs dont 2 000 000 sont consacrés à l'école, la seule école nationale de théâtre à l'exception du Conservatoire, le T.N.S. peut assurer son programme jusqu'en juin. Sa situation est moins grave que celle des centres dramatiques dont les promesses d'augmentations sont sensiblement réduites et dont les directeurs vont prochainement se manifester. Au-delà des revendications ponctuelles, c'est le rapport des institutions avec leurs organismes de tutelle qui doit être redéfini.

Les nouvelles fortunes de la comtesse.

Le Théâtre de Saône-et-Loire, en coproduction avec la Maison de la culture de Chalon-sur-Saône, présente du 7 au 10 octobre et du 3 au 8 novembre Gaspard, le bon riche *de Claude Vercey, d'après le roman de la comtesse de Ségur* la Fortune de Gaspard. *L'histoire du jeune paysan aux dents longues, sans scrupules, sauvé du péché par la vertu de sa femme — un ange — a servi la saison dernière aux Athénains.*

Claude Vercey, lui, déclare : « L'intérêt est dans la contradiction entre la morale de l'auteur, sa vision d'une société immobile, hiérarchisée, mais que la charité chrétienne rend vivable, et le dynamisme du héros, type même de l'individualiste libéral

Avignon ne dort pas l'hiver.

La Fédération des œuvres laïques, le Théâtre municipal d'Avignon et le Chêne noir organisent, du 11 au 21 octobre, une série de manifestations — « A l'écoute de la chanson et de la Méditerranée » — où l'on pourra rencontrer Mouloudji (le 16), Jean-Roger Caussimon (le 17), Gilles El Baz (le 19). Le 15 aura lieu une soirée non stop avec, entre autres, Claude Marti. Le 18, viendront chanter des femmes algériennes. Le 17, au Théâtre municipal, il y aura un gala Théodorakis. Avec le corps de ballet de l'Opéra d'Avignon, le Chêne noir présentera dans la salle de la rue Sainte-Catherine une nouvelle version des Chants pour le delta.

Pour 30 francs.

Toulouse abrite un centre dramatique bicéphale que dirige, d'une part, Maurice Sarrazin (le Grenier), pionnier de la décentralisation (il prépare actuellement sa mise en scène de Pauvre assassin, *de Pavel Kohout) et, d'autre part, Bruno Bayen (la Fabrique), fils de Brecht et de mai 68. De plus, la ville dispose d'un théâtre municipal et d'un organisme qui coordonne les programmes et leur diffusion. La diversité des productions rend difficilement réalisable un service d'abonnements. L'équipe de la Fabrique a décidé de tenter pour son compte une expérience. Elle offre un abonnement simple, 30 F pour trois spectacles :* Lectures américaines, *d'après Salinger, par Bernard Koltes et Bruno Boeglin ;* la Mouette, *dans la mise en scène de Bruno Bayen ;* les Mémoires d'un bonhomme, *par Olivier Perier.*

Théâtre

« S.A.D.E. », de Carmelo Bene

Invité à l'Opéra-Studio par le Festival d'automne, le metteur en scène italien Carmelo Bene présente, après Roméo et Juliette *(spectacle dont Colette Godard a rendu compte dans* le Monde *daté 25-26 septembre),* S.A.D.E. ou Libertinage et décadence de la fanfare des carabiniers de la gendarmerie salentine.

La fanfare arrive la première, musiciens carabiniers en vareuse et casquette blanches, dirigés par un *padre* campagnard, l'air d'un vigneron. Ils s'installent dans la fosse et jouent une petite marche à demi-militaire, genre kiosque gaillard pour ville d'eau.

Cette fanfare a un rôle précis : elle est le pare-chocs des malades, des affreux, qui vont démarrer sur la scène. Les carabiniers bons enfants, et leurs clairons du dimanche, sont là pour dire : vous voyez y'a quand même nous, y'a quand même du frais, du franc, du populaire par-devant toutes ces méchancetés.

Le rideau se lève sur un décor où téléscripteur, lit d'hôpital, seau de fer blanc, micros directionnels, simple porte, machine à photocopier, robinet, téléviseur, font bon ménage dans un climat trompe-l'œil, comme si les outils réels du délire de la société formaient une opérette optique.

Un monsieur, la soixantaine, visage bourgeois cultivé, barbe taillée à l'ancienne, chez nous ce pourrait être un ministre de l'instruction sous la IIIe République (s'il y en avait un), se tient au milieu de ce bric-à-brac : une de ses mains, dans la poche de son pantalon, est agitée d'un tic nerveux, comme si ce monsieur se grattait ou avait un Parkinson. Ce tic représente, non sans distanciation, une masturbation que l'acteur va soutenir sans faiblesse jusqu'à l'ultime seconde de *S.A.D.E.*, car c'est là le fil du spectacle : le Maître (joué très *cool* par Cosimo Cinieri) essaie d'atteindre un orgasme ; il n'y parvient pas, et le Serviteur (Carmelo Bene, pas *cool* du tout, surchauffé, charmeur, danseur, croquemitaine, farceur) va essayer par mille moyens de déclencher cet orgasme en plaçant le Maître dans des situations « fantasmatique » qui vont former, l'une dans l'autre, une critique dialectique de notre univers de l'esprit.

Eglise, armée, famille, capital, patrie, tous les emblèmes de première main, vont y passer.

Le Serviteur sort d'une boîte deux femmes qui vont être mises nues. Elles figurent l'épouse et la fille du Maître. Le Maître va neutraliser son épouse, violer (sans conclusion) sa fille. Ensuite, il tuera sa grand-mère, figurée par un travesti vêtu d'une culotte bouffante à dentelles roses fin de siècle. Exit la famille. Mais pas d'orgasme.

Puis le serviteur va donner au maître — toujours agité par son Parkinson — l'occasion de régler son compte à des prostituées, un juge, un prélat, ainsi de suite, tandis que dans le fond de la scène des égarées du sous-prolétariat se font torturer par une cuisinière maquerelle qui lit des textes du marquis de Sade. Mais toujours pas d'orgasme.

Le Serviteur, après l'entracte, va proposer au Maître un autre jeu, celui de la vie quotidienne dans sa complète vacuité : réveil, toilette, transport, bureau, etc. Et cette contrefaçon du désespoir ordinaire provoquera enfin, par dérision, l'orgasme du maître, quand un policier entrera en coup de vent, le soir, dans son appartement.

⁂

Mais là, Carmelo Bene triche, ou du moins métamorphose très fort la banalité quotidienne, puisque tous les faits et gestes du Maître sont mimés, non avec des objets témoins, mais au moyen d'une jeune femme nue qui sert de porte, de table, qui représente, pendue à l'envers, le bœuf chez le boucher où le Maître achète son bifteck, qui est étendue sur sa table lorsqu'il déjeune (il « la » mange), jeune femme qui est aussi tout simplement son souffre-douleur, car il la cogne, brutalise, tord, jette par terre.

Il y a dans *S.A.D.E.* une maestria évidente, et comme une joie naturelle à faire miroiter dans un spectacle sur-talentueux, les acquisitions les plus récentes de la culture philosophique du vieux monde.

Obligé de m'exprimer pour une fois à la première personne du singulier, tant je me suis senti minoritaire, je dirai que ce spectacle de Carmelo Bene n'a pas éveillé mon intérêt, et que j'ai dû beaucoup me forcer pour le décrire ici. Trop de choses m'ont paru faciles, tape-à-l'œil, à la mode, et sans conscience. Je n'aime pas qu'au théâtre les femmes soient montrées nues quand les hommes sont habillés, il y a là un sexisme écœurant, surtout quand ces femmes sont brutalisées, humiliées. Je n'aime pas que le théâtre arrive *après la vulgarisation* des idées, et qu'avec une « mise en scène » de ces idées le théâtre fabrique une pâtisserie fourrée de tous les bateaux qui traînent. Le *S.A.D.E.* de Carmelo Bene, malgré ses ruses et ses moyens, c'est quand même les découvertes de Deleuze et de Foucault promues girls de music-hall.

Quand le roi Richard II de Shakespeare parle avec son palefrenier, quand le Précepteur de Lenz parle avec le maître d'école, le théâtre invente des idées, dégage des perspectives neuves, apporte aux philosophes comme aux gens du commun des sujets de réflexion, et il y a, derrière ce théâtre-là, un cœur ferme. La réussite mondaine de Carmelo Bene apporterait tout au plus, aux élites européennes d'aujourd'hui, la preuve de leur narcissisme, et de leur légèreté.

MICHEL COURNOT.

★ Salle Favart, 20 h. 30.

■ Le Stadium, qui présentera une nouvelle sonorisation, affichera, le 20 octobre, Elvin Jones, puis Doc Watson et Kol Avin.

« Les Pâques à New-York » d'après Blaise Cendrars

Les Pâques à New-York, poème publié en 1912, est le récit lancinant, rythmé comme un psaume, d'une marche fiévreuse que fait Blaise Cendrars, tout un jour et toute une nuit, dans cette ville. C'est un poème religieux : dans sa course Cendrars ne cherche qu'à rencontrer ou fuir une présence muette qui est Dieu.

Le spectacle que la Compagnie du Lierre présente aujourd'hui sous ce titre, *les Pâques à New-York*, s'écarte résolument de la spiritualité du texte.

Trois femmes et trois hommes exécutent une suite de lentes pantomimes qui représentent des épisodes de la vie d'émigrés russes, juifs, italiens, allemands, à New-York. Débarquement, recherche d'un travail, d'un logement. Scènes de prostitution, de délinquance, de faim.

Très peu de décor. Des vêtements sobres, justes, sans misérabilisme excessif. Un accompagnement assez beau de voix, soit par des chants peu mélodiques, soit par des « accès » brusques de dialogues prononcés dans un sabir que nous ne comprenons pas, qui a un ton plus sicilien que juif.

Ce spectacle est sympathique. Il n'est pas sans liens avec Cendrars, puisque de temps à autre deux vers des *Pâques* sont prononcés, d'un ton simple, et puisqu'en effet Cendrars, dans sa marche harassante, rencontre des émigrés, des prostituées, des criminels. — M. C.

★ Cartoucherie de Vincennes, 21 h.

LA NOUVELLE ZOUC

D'un gros carton, Zouc a sorti des victuailles, des gâteaux : « J'ai pensé que vous n'auriez pas dîné », a-t-elle dit aux techniciens enfermés dans le vieux théâtre dès le matin. Puis elle a souri.

Il est 8 heures du soir. L'idée du pique-nique réjouit moins Roger Montandon, le metteur en scène pressé d'en finir avec les ultimes réglages du récital de Zouc. Pour lui, Zouc a apporté du bon chocolat. Elle va et vient, *un peu à l'écart, elle boit de l'eau, et pensivement croque une pomme :* « Pas très drôle, ce régime permanent. » *Elle regarde la chaise.*

Avant le spectacle, la chaise de Zouc est vide, toute seule sur le plateau, comme dans l'Album *présenté la première fois à Paris en 1970, à la Vieille Grille, et, depuis, à l'Atelier, au Théâtre de la Ville ainsi qu'en province — Zouc a aussi fait rire les Belges et les Suisses.*

Pour le R'Alboum, *actuellement au Palace, la chaise vide qui attend l'entrée en scène de Zouc n'est plus posée comme avant : elle tourne le dos au public, Zouc la fait pivoter en arrivant.*

Elle s'assied avec difficulté, à cause des rhumatismes. Elle est la vieille dame. Si vous ne la connaissez pas, c'est comme si vous la connaissiez : Zouc lui ressemble tant. Son front est ridé, elle a du mal à bouger la tête, ses mains sont crispées par l'arthrose, elle suce sa bouche, mord ses gencives.

Bientôt, en un centième de seconde, Zouc ne sera plus cette vieille dame mais quelqu'un d'autres — à les énumérer, on n'irait pas assez vite.

Zouc a eu une enfance triste de « grosse », trop laide pour séduire. Mauvaise fille, élève facétieuse, elle a séjourné à l'asile, elle a connu les cellules capitonnées, et, un jour, elle a exorcisé cette mort lente, elle a eu le désir d'un contact, d'une rencontre. A vingt ans, elle est montée sur la scène, l'Alboum, *était surtout sa vie d'angoisse.*

Aujourd'hui, elle a vingt-sept ans : « J'ai cessé d'être une victime, *dit-elle calmement.* Tant que mon spectacle n'était fait que de moi-même, il n'y avait aucun dialogue. Je ne veux plus exercer ce pouvoir diabolique de faire pleurer chaque soir dans la salle. C'est violent un spectacle. Maintenant, j'accepte le jeu du théâtre... Et aussi j'ai pris plaisir à jouer. »

Avec son teint pâle, son visage lisse, sa voix égale, ses mots familiers et son accent vaudois, Zouc évoque *le rôle de son ami, le peintre Roger Montandon, qui, depuis ses débuts, l'aide, la critique, la* conseille et la « met en scène ». *Mais* « je suis mobile sans l'être, *dit-elle,* et on ne doit pas me déranger. Je mène mon truc, je sens moi-même quand c'est faux, quand il y a un mot de trop. Et j'écoute ».

Oui, elle écoute. Elle a de l'oreille et elle a des yeux pour voir les gens, pour les peindre — de tout son corps, — pour en rire. « Le spectacle est détaché de moi-même. Le spectacle n'est plus Zouc », *précise-t-elle. Zouc, coupée de Zouc, c'est une actrice qui montre, qui essaie de comprendre. Zouc, c'est son surnom de l'enfance, mais elle s'appelle Isabelle.*

MATHILDE LA BARDONNIE.

★ Le Palace, 21 heures.

Cinéma

« PARADIS D'ÉTÉ », de Gunnel Lindblom

Aussi rigoureusement organisé soit-il, le bonheur suédois n'est qu'une illusion, sinon une imposture. C'est la moralité du film réalisé par Gunnel Lindblom, une des interprètes favorites de Bergman. En fait, sous ses sourires de nuits d'été et malgré une atmosphère par moments très tchékhovienne, cette histoire de vacances familiales dans une résidence aux environs de Stockholm apparait bel et bien comme un apologue politique. L'« âme » de la maison est une doctoresse d'une cinquantaine d'années, une femme d'ordre qui se donne bonne conscience en imposant autour d'elle la gaieté, l'harmonie et l'affection. Contre ce confort moral, douillettement entretenu par les rites bourgeois, s'insurge sa meilleure amie, une assistante sociale dont le dur métier a préservé la jeunesse d'esprit. Affrontement symbolique entre deux conceptions de l'existence, deux façons de faire face à la réalité, et finalement deux idéologies.

Influence de Bergman ? Ce qui frappe dans ce film, c'est la parfaite intégration de la pensée de l'auteur aux multiples épisodes du récit, et plus encore la présence charnelle, presque sensuelle des personnages. En quelques mots, en quelques gestes, Gunnel Lindblom rend sensible l'allégresse d'une femme amoureuse, les déchirements d'un couple, la révolte d'un gosse humilié, le romantisme suicidaire d'un adolescent, les affres d'un vieux bonhomme découvrant aux portes de la mort que « *tout est vain* . Le film s'achève sur l'image d'une petite fille abandonnée à son chagrin. Les volets de la maison sont clos. Il n'y a plus de paradis. Mais était-ce un paradis que ce monde égoïstement fermé sur lui-même, aveugle aux détresses étrangères, qui se berçait de faux rêves et de mensonges ?

JEAN DE BARONCELLI.

UN ENTRETIEN AVEC LA RÉALISATRICE

Orages sur la société du bonheur

Actrice étrange, superbe et célèbre des films d'Ingmar Bergman, Gunnel Lindblom a voulu, un jour, s'exprimer entièrement, prendre la responsabilité complète d'une création. Metteur en scène de théâtre, elle a monté des pièces d'auteurs suédois débutants, de Strindberg, Tchekhov et Brecht. Et puis sa passion du cinéma l'a amenée à réaliser *Paradis d'été*, d'après un roman d'Ulla Isaksson. La production s'est faite grâce à Bergman.

« Pourquoi avez-vous choisi ce sujet intimiste, ces vacances d'une famille bourgeoise dans la « villa paradis » ?

— Je voulais atteindre un public différent de celui du théâtre, cultivé, élitaire. Et le roman m'apportait, avec une histoire simple, claire, non symbolique, la possibilité de parler de certains maux de la société suédoise sur lesquels je voulais faire réfléchir, car ils ont des conséquences dramatiques. Nous avons créé une société qui est de plus en plus technocratique et indifférente à l'homme. Il faut arrêter cela. Il faut dire : l'important, c'est le personnage humain. Le plus dangereux, c'est de se taire, de tout accepter. Un dialogue doit s'ouvrir à propos de ce faux bonheur.

— N'est-ce pas justement le dialogue de vos deux héroïnes, Katha et Emma ?

— Oui. Katha se protège dans son confort et ne pense qu'à la protection des siens. Elle veut préserver l'îlot familial. Emma, elle, n'arrête pas de poser des questions, d'apporter le trouble, le doute. Je me suis énormément intéressée à ces femmes de soixante ans qui, avec leur force vitale, réagissent différemment à ce qui atteint le monde moderne, occidental. Katha et Emma se connaissent de longue date. Elles se disputent, elles ont des affrontements violents mais, *pour moi, leurs rapports* sont la belle image de l'amitié.

— Que représentent Ingrid, la mère célibataire murée dans sa solitude, et son fils King, un peu caractériel ?

— Ce sont les marginaux qu'on accueille parfois dans le milieu privilégié du « paradis » pour se donner bonne conscience à peu de frais, se montrer généreux en surface. Ils sont la preuve vivante de l'échec de la société du bonheur. King est le seul qui se révolte, qui n'accepte pas les conditions données. Il reste silencieux, mais il agit. C'est positif.

— Et Tomas, ce garçon qu'on remarque à peine et qui, tout d'un coup, provoque le drame ?...

— Je ne l'ai pas « expliqué » afin que les spectateurs ressentent, en même temps que sa famille, le choc émotionnel et se disent aussi : « *On l'a oublié, on aurait dû s'occuper de lui.* » Tomas, c'est la jeunesse qu'on abandonne à elle-même, c'est l'orage qui tombe brusquement sur le paradis pour la mise en accusation des adultes. »

Propos recueillis par JACQUES SICLIER.

Culture

Le budget 1978 donne la priorité à la conservation du patrimoine

M. Michel d'Ornano, ministre de la culture et de l'environnement, a présenté, mercredi 5 octobre, devant la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale, le projet de budget de la culture pour 1978. La veille, la commission des finances l'avait adopté, tout en déplorant la faible part accordée aux maisons de la culture et aux enseignements.

Les crédits s'élèvent à 2,2 milliards de francs. En hausse de 18,6 %, ils augmentent plus vite que le budget de l'Etat (+12,5), dont ils représentent 0,5 %. Les priorités vont à la conservation du patrimoine — musées, monuments historiques, — au détriment de la création et des enseignements.

MUSEES. — Les crédits d'équipement vont plus que doubler (+ 130 % environ). Il est vrai qu'ils avaient diminué de près de moitié entre 1976 et 1977. Ils seront de 92 millions en 1978. La création de cent quatorze emplois de surveillance est d'autre part proposée.

Avec près de 130 millions, le budget de fonctionnement du Centre Georges-Pompidou — bibliothèque non comprise — s'accroit faiblement (+ 11,3 %), pour permettre notamment la création de trente emplois de surveillance. Aucun crédit d'équipement n'est demandé.

MONUMENTS HISTORIQUES. — Les crédits d'équipement, qui se montent à 262 millions, augmentent de près de 44 %. Le budget de fonctionnement prévoit en outre la création de trente emplois.

LECTURE PUBLIQUE. — Les dotations des bibliothèques centrales de prêt sont multipliées par quatre et demi (de 4,5 millions à 20,7 millions en autorisations de programme), mais les subventions aux collectivités locales (pour les bibliothèques municipales) sont en baisse. Cinquante emplois seront créés, en particulier pour les bibliobus. La subvention de la bibliothèque publique d'information au Centre Georges-Pompidou est augmentée de 8,1 % (de 6,8 millions à 8,3 millions).

ARCHIVES. — Les subventions aux collectivités locales sont en nette hausse (de 4,4 millions à 8 millions).

THEATRE. — C'est un des secteurs sacrifiés. Les subventions aux théâtres nationaux augmentent peu : moins de 8 % pour le Théâtre de Chaillot, condamné à demeurer un lieu d'accueil ; un peu plus de 16 % pour le Théâtre de l'Est parisien et le Théâtre national de Strasbourg.

Les crédits des dix-neuf centres dramatiques nationaux s'accroissent d'un peu plus de 8 % ou d'un peu moins de 11 %, selon qu'on inclut les dépenses du programme d'action prioritaire « assurer l'égalité des chances par l'éducation et la culture ». On est loin des 25 % promis par M. Michel Guy lorsqu'il était secrétaire d'Etat à la culture. L'aide aux troupes indépendantes augmente de 13,2 %, l'aide au théâtre privé de 14,4 %.

Les maisons de la culture et organismes culturels, dont les subventions avaient augmenté de près de 40 %, devront se contenter en 1978 d'une hausse inférieure à 10 %.

MUSIQUE. — Les crédits de la Réunion des théâtres lyriques nationaux — devenue l'Opéra de Paris — sont en augmentation de 8,5 %, atteignant 149,9 millions.

ENSEIGNEMENTS. — Les dépenses d'enseignement connaissent une hausse inférieure à 8 %.

■ MUSIQUE DANS LE METRO. — Une opération « musique dans le métro » analogue à celle qui s'est déroulée en mars dernier aura lieu, du 8 au 10 décembre, pour l'inauguration de sections du R.E.R. Une double animation à l'intérieur et hors du métro est prévue avec de la musique et des bals dans certaines stations comme lors des quatre journées organisées au printemps et avec des activités culturelles gratuites dans les théâtres de quartier et en banlieue, en liaison avec les municipalités.

Rock

Peter Gabriel redécouvert

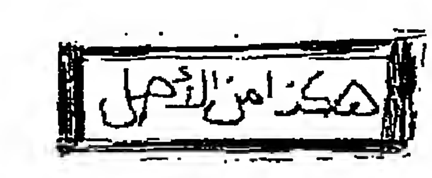
Près de dix années après la formation de Genesis, qui s'était progressivement assuré une position majeure dans le monde rock, notamment en France, Peter Gabriel, le fondateur du groupe avec Anthony Philips, Tony Banks et Mike Rutherford, Peter Gabriel, le chanteur qui conduisait peu à peu ses équipiers à concevoir l'un des plus beaux spectacles rock avec des climats étranges, des images surprenantes, des textes surréalistes, Peter Gabriel, le magicien, quitta ses complices en plein succès de peur, sans doute, de n'être plus bientôt qu'une « super-star » dont la personne serait sacrée et la parole d'évangile. Il s'isola dans la campagne anglaise, écrivant des chansons, passant le temps à goûter la vie et à essayer de retrouver ses rêves des années 60.

Il fit cependant un album avec des chansons qui, dit-il, sont « *un peu moins dans l'abstraction et un peu plus dans la réalité* ». Le voici de nouveau aujourd'hui en concert avec tout l'éclat et l'imagination que l'on était en droit d'attendre d'un héros d'une musique qui embrasse les apparences et les rêves, la griserie de la fête et le cri dramatique, la romance et le mythe, les gestes et les visions.

La musique dense, élaborée, précise, jouée par Peter Gabriel et ses amis à l'Hippodrome de Paris, mardi soir, découvre des espaces, éclate magnifiquement — la voix un peu rauque du chanteur faisant surgir toute la poésie du rock et sa démarche théâtrale élargissant encore le spectacle, lui donnant sa dimension humaine mais aussi lyrique. Le tissu sonore s'intègre parfaitement au jeu des mots, des gestes et des lumières. Le groupe, qui s'introduit peu à peu dans les ballades de Gabriel, dégage une force impressionnante, participe pleinement à la note d'humour ou de dérision voulue par le leader.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Concerts de Peter Gabriel : le 16 à Strasbourg ; le 24 à Besançon ; le 26 à Lille ; le 28 à Bordeaux ; le 29 à Poitiers ; le 30, une fois encore à l'Hippodrome de Paris.



DROUOT
Rive Gauche

Cie des Commissaires Priseurs de Paris

GARE D'ORSAY - 7, QUAI ANATOLE-FRANCE
75007 PARIS - Tél. 544-38-72 - Télex 270906

LUNDI 10 OCTOBRE (Exposition samedi 8)

S. 1 - Tableaux anc. Céramique. Mobil. anc. Me Oger. MM. Bérard, Revillon d'Apreval.
S. 2. - Tr. bel. four. Me le Blanc.
S. 3. - Obj. d'art d'Extr.-Orient. Meub. de style. Me Chayette (SCP). M. Portier.
S. 4. - Bx mbles anciens et mod. 7 maquettes de bateaux. Mes Ader, Picard, Tajan.
S. 19. - Arg. Meub. Me Rogeon.
S. 20. - Meub. Empire, Ch. X. et objets de vitrine. Me Pescheteau.

MARDI 11 OCTOBRE (Exposition lundi 10)

S. 8. - Objets d'art et d'ameubl. des XVIIIe et XIXe s. Mes Ader, Picard, Tajan. M. J.-P. Dillée.
S. 11. - Tablx XIXe et XXe. Obj. vitrine. Mob. style. Mes Couturier, Nicolay.

MERCREDI 12 OCTOBRE (Exposition mardi 11)

S. 2. - Livres anciens illustrés d. XIXe et XXe s. Editions originales. Mes Ader, Picard, Tajan. MM. L. Leconte, P. Meaudre.
S. 3. - Bons meubles. Mes Laurin, Guilloux, Buffetaud, Tailleur.
S. 4. - Meubl. Me Chambelland.
S. 6. - Céramiques. Etains. Obj. rustiques. Mes Couturier, Nicolay.
S. 10. - Bijoux. Objets de vitrine. Argent. anc. et moderne Mes Ader, Picard, Tajan. MM. A. et P. Boutemy. Ph. Maréchaux.

MERCREDI 12, JEUDI 13, VENDREDI 14 OCTOBRE (Exposition mardi 11)

S. 1. - Le 12 Bibelots. Mobilier. 13 et 14 Estamp. Bijx. Objets d'art. Mobil. anc. Me Oger, Mlle Rousseau, MM. de Fommervault, Monnaie, Revillon d'Apreval.

JEUDI 13 OCTOBRE (Exposition mercredi 12)

S. 9. - Dessins et tabeaux mod. Sculptures. Faiences de Picasso. Mes Ader, Picard, Tajan. MM. A. Pacitti, Ph. Maréchaux.
S. 15. - Ling. Dentel. Four. Poupées. Argenterie. Armes soldats. Me Pescheteau.
S. 16. - Bibelots. Tableaux. bon mobilier. Me Michaud.

VENDREDI 14 OCTOBRE (Exposition jeudi 13)

S. 2. - Estampes ancien. et des XVIIIe, XIXe, XXe siècles. — Mes Ader, Picard, Tajan. Mlle D. Rousseau.
S. 3. - Ameublement. Mes Boisgirard, de Heeckeren.
S. 8. - Tableaux mod. Meubles et objets d'art. Me Delorme. MM. Pacitti, Lacoste.
S. 10. - Import. vente de marques postales. Mes Ribault-Menetière, Lenormand. MM. Robineau, Pothion.
S. 11. - Objets d'Extr.-Orient. Cuivres. Etains. Bx meub. anc. et rust. Mes Godeau, Solanet, Audap.
S. 14. - Bijoux. Argenterie. — Mes Couturier, Nicolay.

SAMEDI 15 OCTOBRE A 14 H.

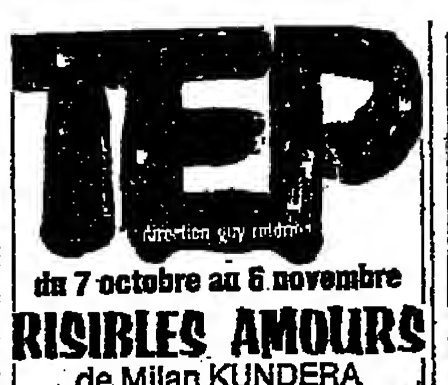
S. 13. - Lithos. Me Binoche.

SAMEDI 15 OCTOBRE A 16 H. (Exposition de 11 h. à 15 h. 30)

S. 8. - Tapis d'Orient. Me Rogeon.

Etudes annonçant les ventes de la semaine

— ADER, PICARD, TAJAN, 12, rue Favart (75002), 742-95-77
— BINOCHE, 5, rue La Boétie (75008), 265-79-50
— LE BLANC, 32, avenue de l'Opéra (75002), 073-99-78
— CHAMBELLAND, 1, rue Rossini (75009), 770-16-88
— CHAYETTE S.C.P., 10, rue Rossini (75009), 770-38-89
— COUTURIER, NICOLAY, 51, rue de Bellechasse (75007), 555-85-44
— DELORME, 3, rue de Penthièvre (75008), 265-57-63
— GODEAU, SOLANET, AUDAP, 32, rue Drouot (75009), 770-15-53 - 770-67-68
— LAURIN, GUILLOUX, BUFFETAUD, TAILLEUR (anciennement RHEIMS, LAURIN), 1, rue de Lille (75007), 260-34-11
— MICHAUD, 21, rue de Longchamp (75016), 553-74-84.
— OGER, 22, rue Drouot (75009), 523-39-66
— PESCHETEAU, 16, rue de la Grange-Batelière (75009), 770-88-38
— RIBAULT-MENETIERE, LENORMAND, 12, rue Hippolyte-Lebas (75009), 878-13-93.
— ROGEON, 16, rue Milton (75009), 878-81-06.



du 7 octobre au 6 novembre
RISIBLES AMOURS
de Milan KUNDERA
mise en scène : J. LASSALLE
•
AU PETIT TEP
17 rue Malte-Brun - Paris 20e
métro Gambetta - Tél. 636.79.09

6e SALON DE PEINTURE
au Moulin Neuf,
route de Rochefort,
78730 SAINT-ARNOULT,
du samedi 8 octobre au 16 oct.
de 9 h. à 19 h.



à partir du 11 octobre
PEINES DE COEUR D'UNE CHATTE ANGLAISE
PAR LE GROUPE TSE
THEATRE GERARD PHILIPE
St. Denis
59 boulevard Jules-Guesde - tél. 243.00.59
location théâtre - Fnac - Copar - Agences

STUDIO CUJAS
à 14 h - 16 h - 17 h 50
20 h - 21 h 50
CARRIE (vo)
de Brian de Palma
20, RUE CUJAS 5e - 033-89-22

Mo Cité Universitaire
Théâtre Cité Universitaire
jeune théâtre national
HEDDA GABLER
de H. IBSEN
réalisation Claude RISAC
du 4 octobre au 19 novembre
21, boulevard Jourdan Paris 14e
location 589.38.69

CHAILLOT THEATRE NATIONAL
direction : André-Louis Perinetti
du 4 au 26 Novembre
avec le concours de l'Association Française d'Action Artistique
les Spectacles A.L.A.P. — en accord avec le FESTIVAL D'AUTOMNE PARIS 77 — les Spectacles LUMBROSO
présentent pour la première fois à Paris
LE THEATRE DE LA TAGANKA DE MOSCOU
DIRECTEUR ET METTEUR EN SCÈNE : **IOURI LIOUBIMOV**
Traduction simultanée

LA MÈRE d'après Maxime Gorki
4 - 5 - 6 - 19 - 20 - 25 - 26 Novembre à 20 h 15 / 5 - 6 - 20 Novembre à 15 h.
DIX JOURS QUI ÉBRANLÈRENT LE MONDE d'après John Reed
8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 23 - 24 Novembre à 20 h 15 / 12 - 13 Novembre à 15 h.
ÉCOUTEZ MAÏAKOVSKI. Tableaux de la vie d'un poète
15 - 16 Novembre à 20 h 15.
HAMLET de William Shakespeare
17 - 18 - 22 Novembre à 20 h 15.
FRIX DES PLACES : 40 F et 60 F - COLLECTIVITES-ETUDIANTS : 30 F

LOCATION PAR CORRESPONDANCE
Bon à adresser au THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT
1, place du Trocadéro - 75116 PARIS

Nom
Adresse
Titres des spectacles : Tél.
Places :
Nombre : Prix : DATES 1er CHOIX / 2e CHOIX / 3e CHOIX

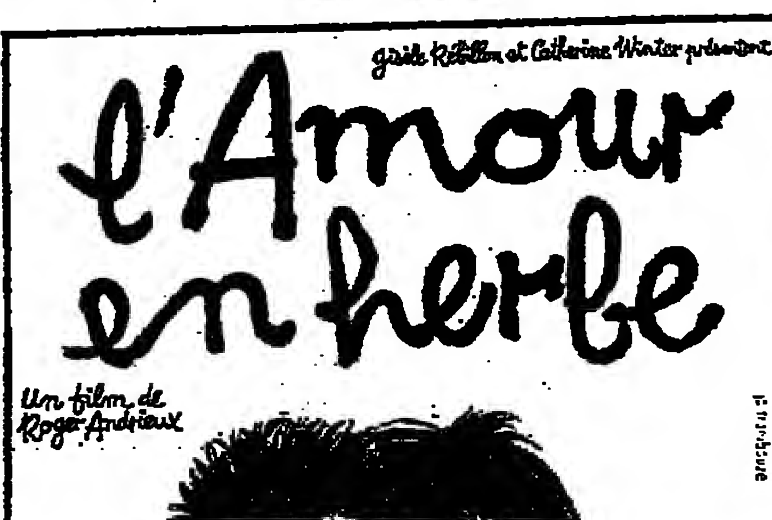
Joindre obligatoirement à votre demande : une enveloppe timbrée à votre adresse pour l'envoi de vos billets numérotés.
Par spectacle : Un chèque postal à l'ordre de M. l'Agent Comptable du T.N.C., ou un chèque bancaire à l'ordre du T.N.C., agence comptable.

LOCATION
— Au guichet du THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT - 1, place du Trocadéro, 75116 PARIS, tous les jours de 11 h à 19 h (sauf dimanches et fêtes). — Par téléphone au 727.81.15.

PARAMOUNT ELYSEES vo - PARAMOUNT MARIVAUX vf
PARAMOUNT MAILLOT vf - PARAMOUNT MONTPARNASSE vf
PARAMOUNT GALAXIE vf - STUDIO JEAN COCTEAU vo



COLISÉE - GAUMONT OPÉRA - MONTPARNASSE 83 - LES 3 MURAT
LA FAUVETTE - CLICHY PATHÉ - Périphérie : MARLY ENGHIEN
MULTICINÉ Champigny - BELLE-ÉPINE PATHÉ Thiais - GAUMONT Evry
CYRANO Versailles





UGC NORMANDIE (vo) - UGC ODÉON (vo) - BONAPARTE (vo)
STUDIO RASPAIL (vo) - CAMÉO (vf) - ABC (vf)
BIENVENUE MONTPARNASSE (vf) - MISTRAL (vf) - UGC GOBELINS (vf)
MAGIC CONVENTION (vf) - UGC GARE DE LYON (vf) et Périphérie

Après "Portier de Nuit" le nouveau film de Liliana Cavani



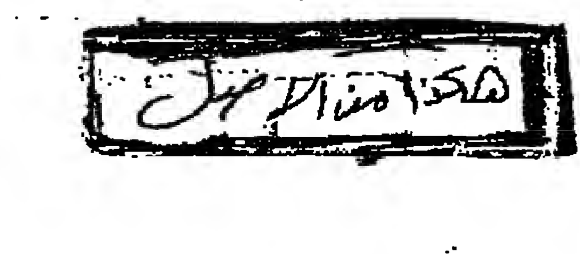
un film de LILIANA CAVANI
GRAND PRIX DES LECTRICES DE ELLE
AU-DELA DU BIEN ET DU MAL
avec
DOMINIQUE SANDA
ERLAND JOSEPHSON ROBERT POWELL
VIRNA LISI
INTERDIT AUX MOINS DE 18 ANS

MAISON DE LA CULTURE DE NANTERRE
THEATRE DES AMANDIERS
DIRECTION PIERRE DEBAUCHE
7, Avenue Pablo Picasso NANTERRE
en collaboration avec le Festival d'Automne
BALLETS MERCE CUNNINGHAM
2 programmes
des créations
du 4 au 16 octobre

GAUMONT AMBASSADE - MONTPARNASSE PATHÉ - CLUNY PALACE - MULTICINÉ Champigny - STUDIO Parly 2 - AVIATIC Le Bourget
BALZAC ÉLYSÉES - GAUMONT RICHELIEU - BERLITZ - WEPLER PATHÉ
STUDIO ST-GERMAIN - GAUMONT SUD - CAMBRONNE - GAUMONT GAMBETTA
VICTOR HUGO - CINEVOG ST LAZARE - GAUMONT BOSQUET
PATHÉ Belle Épine - GAUMONT Évry - TRICYCLE Asnières
FRANÇAIS Enghien - CLUB Maisons-Alfort - FLANADES Sarcelles
VÉLIZY 2 Vélizy - ARIEL Rueil







SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 19 . 30 : Ballet G.R.T.O.P.
Comédie-Française, 20 h. 30 : Lorenzaccio.
TEP, 20 h. : Main basse sur la ville : Juliette et l'air du temps (films).

Les salles municipales

Châtelet, 20 h. 30 : Volga.

Les autres salles

Aire libre - Montparnasse, 22 h. : Etoiles rouges.
Antoine, 20 h. 30 : les Parents terribles.
Arts-Hébertot, 20 h. 45 : Si t'es beau, t'es con.
Atelier, 21 h. : le Faiseur.
Athénée, 21 h. : Equus.
Bibliotéâtre - Opéra, 21 . : la Jeune Fille Violaine.
Cartoucherie, Théâtre de l'Aquarium, 21 h. : les Pâques à New-York.
Centre culturel suédois, 20 h. 30 : Mademoiselle Julie.
Cité internationale, la Galerie, 21 h. : Hedda Gabler. — Grand Théâtre, 21 h. : Toussaint Louverture.
Théâtre de l'Epée-de-Bois, 21 h. : Madras.
Comédie des Champs - Elysées, 20 h. 45 : le Bateau pour Lipaia.
Edouard-VII, 21 h. : Un ennemi du peuple.
Eglise Saint-Germain-des-Prés, 21 h. : le Prophète.
Epicerie, 21 h. : Belle ombre.
Gaîté-Montparnasse, 20 h. 45 : Récital Pierre Louki.
Gymnase, 21 h. : Arrête ton cinéma.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino, 20 h. 30 : les Raggionamenti.
La Bruyère, 21 h. : Quoat-quoat.
Lucernaire, Théâtre noir, 18 h. 30 : la Belle Vie ; 20 h. : Penthésilée ; 22 h. 30 : R. Wagner. — Théâtre rouge, 20 h. 30 : les Emigrés.
Madeleine, 21 h. : Peau de vache.
Mathurins, 20 h. 45 : La ville dont le prince est un enfant.
Michodière, 20 h. 30 : Pauvre assassin.
Mouffetard, 21 h. : Erostrate ; 22 h. 30 : Un drame musical instantané.
Œuvre, 21 h. : la Magouille.
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Palace, 21 h. : R'alboum de Zouc.
Plaisance, 20 h. 45 : Oui.
Poche-Montparnasse, 21 h. : Sigismond.
Porte-Saint-Martin, 21 h. : Pas d'orchidées pour miss Blandish.
Récamier, 20 h. 30 : Jean Harlow contre Billy the Kid.
Studio des Champs-Elysées, 21 h. : les Dames du jeudi.
Théâtre-en-Rond, 21 h. : le Voyage vertical.
Théâtre du Marais, 20 h. 30 : le Cosmonaute agricole.
Théâtre Oblique, 18 h. 30 : les Derniers Hommes. — Grande salle, 21 h. : Rodogune.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Jeudi 6 octobre

Théâtre d'Orsay, grande salle, 20 h. 30 : Harold et Maude. — Petite salle : les Libertés de La Fontaine.
Théâtre de la Plaine, 20 h. 30 : l'Ombre du conte.
Théâtre la Péniche, 20 h. 30 : le Retour.
Théâtre 13, 20 h. 45 : Renaud et Armide.
Théâtre Tristan-Bernard, 18 h. 30 : le Troisième Témoin ; 21 h. : Divorce à la française.
Variétés, 20 h. 30 : Féfé de Broadway.

La danse

Centre culturel du Marais, 20 h. 30 : Silence.
Palais des sports, 20 h. 30 : Ballet soviétique sur glace.
Musée Guimet, 20 h. 30 : Rajika Puri.

Les théâtres de banlieue

Boulogne, T.B.B., 20 h. 30 : les Aiguilleurs.
Ivry, Salle des fêtes, 21 h. : Griselidis.

Les cafés-théâtres

Au Bec Fin, 20 h. 45 : le Motif ; 22 h. : On a le veuvage de ses artères ; 23 h. : C'est pas toujours facile ; 0 h. 15 : Qui mâles y pensent.
Au Coupe - Chou, 20 h. 30 : l'Impromptu du Palais-Royal ; 22 h. : les Frères ennemis ; 23 h. 30 : les Mystères du confessionnal.
Blancs - Manteaux, 20 h. 30 : Renaud ; 21 h. 45 : Au niveau du chou ; 23 h. 15 : Pierre Triboulet.
La Bretonnerie, 20 h. 30 et 22 h. : le Certificat ; Dialogades.
Café d'Edgar, I, 20 h. 15 : Aubade à Lydie ; 21 h. 45 : Popeck ; 23 h. : J.-M. Thibault. — II, 19 h. 15 : Tango ; 22 h. 30 : Deux Suisses au-dessus de tout soupçon.
Café de la Gare, 20 h. 30 : Coluche.
Cour des Miracles, 20 h. 30 : Jacques Bertin ; 21 h. 45 : Fromage ou dessert ; 23 h. : Marianne Sergent.
Le Fanal, 18 h. 30 : Béatrice Arnac ; 20 h. 45 : le Président.
La Mama du Marais, 20 h. 30 : la Pomme maudite ; 21 h. 30 : Il était la Belgique une fois ; 22 . 30 : Que n'eau, que n'eau.
La Murisserie de bananes, 20 h. : Fontaine Areski ; 22 h. : P. Val.
Petit Bain - Novotel, 21 h. : Je perce ; 22 h. 30 : Les jumelles reviennent de loin.
Petit Casino, 21 h. 15 : Cani ; 22 h. 30 : J.-C. Monteils.
Le Plateau, 20 h. 30 : la Porcherie du ciel ; 21 h. 45 : la Nuit de noces de Cendrillon.
Le Sélénite, 20 h. 45 : Frissons sur le secteur ; 22 h. 15 : Amours, coquillages et crustacés.
Théâtre du Marais, 20 h. 45 : le Cosmonaute agricole ; 22 h. 30 : Jeanne d'Arc et ses copines.
Tout à la joie, I, 20 h. 15 : la Muse gueule ; 21 h. 15 : N'oublie pas que tu m'aimes ; 22 h. 15 : Je vote pour moi. — II, 22 h. 30 : les Œufs à la moutarde.
La Vieille Grille, 20 h. 30 : Bernadette Rollin ; 22 h. 15 : l'Autre côté de la vie ; 23 h. : Michel Haumont. — II, 20 h. 30 : Lionel Rocheman ; 22 h. 30 : J.-L. Caillat.
La Veuve Pichard, 20 h. 30 : le Mystère de la petite marche ; 22 h. : le Secret de Zonga.

Les concerts

Lucernaire - Forum, 19 h. : Flûte, violoncelle et piano (Haydn, Bach, Poulenc) ; 21 h. : G. Parmentier, piano (Debussy, Chopin, Liszt, Bartok, Beethoven, Schubert, Brahms).
Eglise Notre - Dame des Blancs-Manteaux, 20 h. 30 : B. Soustrot, trompette ; J.-C. Francon, orgue (Bach, Telemann, Albinoni, Corette).
Salle Pleyel, 20 h. 30 : Récital Victoria de Los Angeles (Scarlatti, Piccini, Fauré, Schubert, Schumann, Brahms et musique espagnole).
Palais des Glaces, 20 h. 30 : Musique de l'Inde.
Maison de la Radio, 20 h. 30 : Nouvel Orchestre Philharmonique de Radio-France, dir. G. Amy (Debussy, Sibelius, Schoenberg).

cinémas



(*) Films interdits aux moins de treize ans.

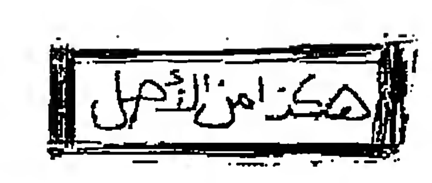
(**) Films interdits aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : Kermesse funèbre, de S. M. Eisenstein ; 19 h., Regards des cinéastes français sur Israël : Salut Jérusalem, de H. Chapier ; 20 h. 30, Semaine du cinéma israélien : Tante Clara, d'A. Heffner ; 22 h. 30 : le Diabolique Dr Mabuse, de F. Lang.

Les exclusivités

ACCELERATION PUNK (Angl., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
AIDA (Fr.), Lucernaire, 6e (544-57-34).
L'AMI AMERICAIN (All., v.o.) (*) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Gaumont Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Elysées - Lincoln, 8e (359-36-14) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42) ; V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Nations, 12e (343-04-67).
L'AMOUR EN HERBE (Fr.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont-Opéra (073-95-48) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
ANNIE HALL (A., v.o.) : Boul'Mich, 5e (033-48-29) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
LES APPRENTIS SORCIERS (Fr.) : Racine, 6e (633-43-71) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
BAD (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40).
BARRY LYNDON (Angl., v.o.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
CET OBSCUR OBJET DU DESIR (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Miramar, 14e (326-41-02).
LA CHAMBRE DE L'EVEQUE (It., v.o.) (*) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Galerie-Point-Show, 8e (225-67-29) ; v.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27).
LE CHAT CONNAIT L'ASSASSIN (Ang., v.o.) (*) : Studio J.-Cocteau, 5e (033-47-62) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount - Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
COMME LA LUNE (Fr.) (*) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Miramar, 14e (326-41-02) ; Grand Pavois, 15e (531-44-58).
LA DENTELLIERE (Fr.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Arlequin, 6e (548-62-25) ; Studio Marigny, 8e (225-20-74).
DES ENFANTS GATES (Fr.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Impérial, 2e (742-72-52).
LE DIABLE PROBABLEMENT (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
DITES-LUI QUE JE L'AIME (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; Saint-Lazare - Pasquier, 8e (387-35-43) ; Gaumont-Lumière, 9e (770-84-64) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
DUELLISTES (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Balzac, 8e (359-52-70).
L'ENFER MECANIQUE (A., v.o.) (*) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. - Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
FURTIVOS (Esp., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Palais des Arts, 3e (272-62-98) (sf L., à 20 h. 30).
GLORIA (Fr.) : Paris, 8e (359-53-99) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Diderot, 12e (343-19-29), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Calypso, 17e (754-10-68) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).



SPECTACLES

LES GRANDS FONDS (A., v.o.) (*) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Helder, 9e (770-11-24) ; Nations, 12e (343-04-67) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Wepler, 18e (387-50-70).
HARLAN COUNTY U.S.A. (A., v.o.) : Studio Saint-Séverin, 5e (033-50-91) ; Action Lafayette, 9e (878-80-50) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).
L'HOMME PRESSE (Fr.) : Monte-Carlo, 8e (225-09-83).
L'IMPRECATEUR (Fr.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Mercury, 8e (225-75-90) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
J.-A. MARTIN PHOTOGRAPHE (Can.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).
KUNG FU WU SU (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70).
LA MACHINE (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).
LA MAISON DE L'EXORCISME (A., v.f.) (**) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
LE MANQUE (Fr.) (*) : le Seine, 5e (325-95-99).
LA MENACE (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Omnia, 2e (233-39-36) ; Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; George-V, 8e (225-41-46) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Gaîté, 14e (326-99-34) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
MONSIEUR PAPA (Fr.) : Madeleine, 8e (073-56-03) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Calypso, 17e (754-10-68), Concorde, 8e (359-92-84).

Les films nouveaux

EMMA, film français de Jean-Pierre Mahot, v.am. La Clef, 5e (337-90-90).
NE LAISSONS PAS LES MORTS ENTERRER LES MORTS, film de montage de l'INA, v.yiddish. la Clef, 5e (337-90-90) ; Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; New-Yorker, 9e (770-63-40) ; Olympic, 14e (542-67-42).
PLEASANTVILLE, film américain de Vicky Polon, v.o. Action-Christine, 6e (325-85-78).
PARADIS D'ETE, film suédois de Gunnel Lindblom, v.o. Vendôme, 2e (073-97-52) ; Studio des Ursulines, 5e (033-39-19) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
LES INDIENS SONT ENCORE LOIN, film français de Patricia Moraz. Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Olympic, 14e (542-67-42).
AU-DELA DU BIEN ET DU MAL (**), film italien de Liliana Cavani, v.o. Bonaparte, 6e (326-12-12) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Studio Raspail, 14e (326-38-98) ; v.f. A.B.C., 2e (236-55-54) ; Caméo, 9e (770-20-89) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).
EL MACHO, film italien de Mark Andrew, v.o. Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
CAPRICCI, film italien de Carmelo Bene, v.o. Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25), J. et S.
L'ANIMAL, film français de Claude Zidi. Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72) ; Bosquet, 7e (551-44-11) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Cinévog Saint-Lazare, 9e (874-77-44) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
HOLD-UP (*), film italien de G. Lorente, v.f. Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).

LES NAUFRAGES DU 747 (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
NICKELODEON (A., v.o.) : France-Elysées, 8e (723-71-11) ; v.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88).
L'OPIUM ET LE BATON (Alg., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Le Seine, 5e (325-95-99).
PADRE PADRONE (It., v.o.) : Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; v.o. et v.f. : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
LE PASSE SIMPLE (Fr) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).
PROVIDENCE (Fr., v. ang.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08).
PLUS ÇA VA, MOINS ÇA VA (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23).
SALO (It., v.o.) (**) : Panthéon, 5e (033-15-04).
TRANSAMERICA EXPRESS (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Escurial, 13e (707-28-04).
TREIZE FEMMES POUR CASANOVA (It.-Fr., v.o., v.f.) (*) : Les Templiers, 3e (272-94-56) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
UN AUTRE HOMME, UNE AUTRE CHANCE (Fr.-Am.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
UN BOURGEOIS TOUT PETIT, PETIT (It., v.o.) (**) : Quintette, 5e (033-35-40).
UNE ETOILE EST NEE (A., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Convention-St-Charles, 15e (579-33-00).
UNE JOURNEE PARTICULIERE (It., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).
UN PONT TROP LOIN (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41)
UN TAXI MAUVE (A., v.o.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90).
VALENTINO (Ang., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marbeuf, 8e (225-
WIVES (Norv., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; Olym-47-19) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97).
pic-Entrepôt, 14e (542-67-42).

Les grandes reprises

ALLONSANFAN (It., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40).
AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.) : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29).
AU FIL DU TEMPS (All., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
ALICE DANS LES VILLES (All., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.f.) : Denfert, 14e (033-00-11) ; v.o. : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
LES CHIENS DE PAILLE (**) (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
LES CONTES DE CANTERBURY (**) (It., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).
FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; v.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).
LA HORDE SAUVAGE (A., v.f.) : Palace Croix-Nivert, 15e (734-52-21).
HESTER STREET (A., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
IL ETAIT UNE FOIS A HOLLYWOOD (A., v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34).
LA MONTAGNE SACREE (A., v.o.) : Le Ranelagh, 16e (288-64-44), tous les soirs, à 22 h.
MORE (**) (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83).
LES MILLE ET UNE NUITS (It., v.o.) : Styx, 5e (633-08-40).
NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES (It., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
NUCLEAIRE DANGER IMMEDIAT. MALVILLE 77 (Fr.) : André-Bazin, 13e (337-74-39).
ORANGE MECANIQUE (**) (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
SATYRICON (It., v.o.) : Actua-Champo, 5e (033-51-60) ; Studio Dominique, 7e (705-04-55).
THE KILLING (l'Ultime Razzia) (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
THE KNACK (A., v.o.) : Studio-Bertrand, 7e (783-64-66). H. Sp.
THE BUS (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Lucernaire, 6e (544-57-34) ; J.-Renoir, 9e (874-40-75).
UNE NUIT A L'OPERA (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
LES VALSEUSES (**) (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69).
LE VOYAGE (It., v.o.) : Studio-Bertrand, 7e (783-64-66). H. Sp.
VOYAGES AU CENTRE DE LA TETE (Fr.) : Le Ranelagh, 16e (288-64-44), à 20 h., perm. S. et D.

Les festivals

CHATELET-VICTORIA, 1er (508-94-14) (v.o.) : 11 h. 50 (sf D.) : Maîtresse ; 14 h. : Mahler ; 16 h. 10 : Family Life ; 18 h. : Saloon Kitty ; 20 h. 20 : Casanova, de Fellini ; 22 h. 40 : Aguirre, la colère de Dieu ; V. et S., à 0 h. 15 : les Valseuses. — 12 h. (sf D.) : Glissement progressif du plaisir ; 14 h. 10 : les Mille et Une Nuits ; 16 h. 15 : Cria Cuervos ; 18 h. 20 : Taxi Driver ; 20 h. 30 : Cabaret ; 22 h. 40 : le Dernier Tango à Paris.
JEAN COCTEAU : La Pagode, 7e (707-12-15) : Thomas l'imposteur.
HOMMAGE A VALENTINO (v.o.) : La Pagode, 7e : le Fils du cheik.
HUMOUR NOIR ET CINEMA ITALIEN (v.o.) : Studio Galande, 5e (033-72-71), en alternance : Affreux, Sales et Méchants ; Drame de la jalousie ; le Fanfaron.

RADIO-TÉLÉVISION

VU

Amour, toujours...

Elle c'est Rose, l'héroïne de « Au bout du printemps », mercredi sur FR 3. Elle a seize ans, elle est mignonne, exquise, une biche ; elle va à l'école Massillon, ravissant hôtel particulier sur les quais ; elle s'entend merveilleusement bien avec sa sœur ; elle a les parents rêvés, jeunes, beaux, aimants, bien habillés ; ils habitent un fabuleux appartement donnant sur les jardins du Palais-Royal. C'est d'ailleurs là qu'elle le rencontre, lui. Lui, c'est Brandy ; lui, ce n'est pas pareil ; lui, c'est le mystère, l'aventure, la poésie, le cirque, les Rolls, les toiles de maître, les clubs, les boîtes. Son père, un ancien clown, s'est reconverti dans le champagne.

Brandy arrive du Canada, où il vivait avec sa mère. Et il y repartira. Car voyez-vous, elle l'aime et il ne l'aime pas, pas vraiment, pas comme on voudrait être aimée quand on aime, quand on a seize ans, qu'on est fine, exquise...

Alors elle pleure. Elle a de la peine. Elle promène, sous la direction attentive et ferme de Robert Dubois, son chagrin dans les plus jolis coins de Paris le jour, Paris la nuit, son chagrin ou sa joie d'être avec lui, de courir en se tenant la main sur les trottoirs ou sur les rives de la Seine...

L'amour, la souffrance, la révolte de l'adolescence, ça existe, ça fait mal, très mal dans la vie. Au cinéma, ce cinéma-là, ça fait chic. Le talent du réalisateur — il en a — se devine cependant au détour d'une réplique ou inaudible ou inarticulée ; bribes, bulles, mots jaillis, éparpillés dans la confusion, le tohu-bohu du sentiment ou de la sensation. Par moments, c'est très bien vu, très bien cerné — presque trop — par une caméra qui dissèque au scalpel les états d'âme. La force de la réalisation fait éclater alors, au lieu de l'escamoter, l'élégante minceur du sujet. L'amour, toujours... Si on nous parlait d'autre chose à la télé, pour changer ?

CLAUDE SARRAUTE.

MÉDECINS AUX PIEDS NUS

Quand le professeur Minkowski adopte une idée, il la fait partager. Ayant fait admettre — après quel combat ! — qu'il fallait protéger la petite enfance, donc la maternité, il défend aujourd'hui la liberté du médecin. Aussi l'émission « Indications » que nous a présentée, mercredi soir, TF 1 était-elle centrée autour de cette notion.

Nous avons donc vu la Laponie, la Bulgarie et leurs systèmes à la fois simples et sophistiqués de surveillance des grossesses et de prévention des handicaps. Nous avons vu les ruines de Tell-El-Zaatar, au Liban, où a fonctionné pendant des mois sous les obus une structure sanitaire de fortune. Nous avons vu de bouleversantes images du Vietnam et cet hôpital en sous-sol où des chirurgiens extrayaient de crânes et de thorax des fléchettes projetées par les bombes les plus raffinées qui soient. Nous avons encore vu aux Etats-Unis des victimes directes de la ségrégation et leur avocate Angela Davis. Et nous avons vu... la France, plus précisément un centre de santé à Grenoble, où, comme on nous l'a dit, « le lien d'argent n'existe pas » — on paie à la caisse, — le médecin est démystifié et la communication simplifiée.

Le seul défaut, peut-être, d'une telle émission est qu'elle frustre inévitablement le spectateur. On veut trop montrer en trop peu de temps. Sur chacune de ces séquences, nous aurions aimé en savoir davantage. Comment fonctionne dans le tiers-monde cette « médecine de terrain » qui a fait ses preuves ? Quels liens entre ces médecins aux pieds nus dont s'est dotée la Chine et les jeunes techniciens que nous préparent à grands frais et en grand nombre nos facultés ? Dans quelles conditions — la médecine de fortune ou nos soins de luxe — cette liberté du médecin est-elle la mieux préservée ? La disparition du « lien d'argent » suffit-elle à anéantir cette distance entre le médecin et le patient qu'impose avant tout la maladie elle-même ?

En bref, cette émission — trop tardive, — qui apportait un foisonnement d'informations, aura surtout fait surgir un foisonnement de questions. Le tout à l'image même du personnage-clé de cette soirée : l'image de la vitalité.

CLAIRE BRISSET.

JEUDI 6 OCTOBRE

CHAINE I : TF 1

18 h. 35, Pour les petits ; 18 h. 40, L'île aux enfants ; 19 h. 5, Feuilleton : Recherche dans l'intérêt des familles ; 19 h. 43, Une minute pour les femmes ; 19 h. 35, Eh bien ! raconte ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Magazine d'actualité : L'événement (M. Raymond Barre, premier ministre) ; 21 h. 30, Série : Cinq à sec ; 22 h. 30, Allons au cinéma.
23 h., Journal.

CHAINE II : A 2

18 h. 25, Dorothée et ses amis ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Emission des formations politiques : le parti républicain ; 20 h., Journal.

20 h. 30, En direct du Théâtre-Français : « Lorenzaccio », d'A. de Musset, avec F. Huster, L. Seigner, A. Ducaux, G. Casile (sous réserves ; lire notre information page 40).

22 h. 25, Journal ; 22 h. 45, « Lorenzaccio » (suite) (sous réserves).

CHAINE III : FR 3

18 h. 45, Pour les jeunes ; 19 h. 5, Emission régionale ; 19 h. 40, Tribune libre : la Fédération de l'éducation nationale ; 20 h., Les Jeux ;

20 h. 30, FILM (cinéma français 1968-1978) : C'EST DUR POUR TOUT LE MONDE, de C. Gion (1975), avec B. Blier, F. Perrin, C. Piéplu, C. Cartier, N. Rouge.

Un jeune loup de la publicité fonde sa propre agence et entre en concurrence avec le puissant P.-D.G. d'une firme où il a fait ses débuts.

Si le propos satirique ne va pas aussi loin qu'on pourrait l'espérer, ce film a le mérite de faire beaucoup rire.

21 h. 55, Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « le Nuage noir », de Fred Hoyle, adaptation E. Noël (rediffusion) ; 19 h. 25, Biologie et médecine ;

20 h., Nouveau répertoire dramatique : « les Peupliers », de J.-P. Amette, avec D. Colas, P. Destailles, M. Sarcey, A. Natanson. Réalisation J.-J. Vierne ; suivi de « Joachim c'est un prénom », de G. le Can. Avec D. Colas, P. Destailles, M. Sarcey, A. Natanson. Réalisation G. Peyron (rediffusion) ; 22 h. 30, Entretiens avec... André Masson, par N. Neveux ; 23 h., Festival d'automne à Paris.

FRANCE-MUSIQUE

19 h., Jazz time ; 19 h. 45, Le délire des doigts, par R. Koering.

20 h. 30, En direct du grand auditorium de Radio-France... Nouvel Orchestre philharmonique, direction G. Amy, avec S. Marcovici, violon, et J. Martin, soprano : « Jeux » (Debussy) ; « Concerto pour violon » (Sibelius) ; « Erwartung » (Schoenberg) ; 22 h. 30, France-Musique la nuit ; 0 h. 15, Musique des mots, musique des sons.

VENDREDI 7 OCTOBRE

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Jeu : Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h., Journal ; 13 h. 55, Emission régionale ; 14 h. 5, Emission pédagogique ; 18 h., A la bonne heure ; 18 h. 35, Pour les petits ; 18 h. 40, L'île aux enfants ; 19 h. 5, Feuilleton : Recherhe dans l'intérêt des familles ; 19 h. 43, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Eh bien ! raconte ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Au théâtre ce soir : Bichon, de J. de Letraz, avec D. Ceccaldi, J. Marsan, J.-P. Lamy.

Le secrétaire d'un fabricant de bicyclettes est amoureux de la fille de son patron. Sans espoir.

22 h. 35, Magazine : Téléfoot.
23 h. 35, Journal.

CHAINE II : A 2

13 h. 35, Magazine régional ; 13 h. 50, Feuilleton : Les enfants des autres ; 14 h. 5, Aujourd'hui madame ; à 15 h., Série : Kojak (rediffusion) ; 15 h. 55, Aujourd'hui magazine ; 17 h. 55, Fenêtre sur ; 18 h. 25, Dorothée et ses amis ; 18 h. 40, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Jeu : Ouvrez l'œil.

20 h. 30, Feuilleton : D'Artagnan amoureux, avec N. Silberg ; 21 h. 35, Emission littéraire : Apostrophes, de B. Pivot (Deux itinéraires communistes de la Révolution d'octobre).

Avec MM. Georges Cogniot (Parti pris), Alain Duhamel et Jacques Fauvet (Histoire du P.C.), Charles Tillon (On chantait rouge).

22 h. 55, FILM (ciné-club) : BREWSTER MAC CLOUD, de R. Altman (1970), avec B. Cort, S. Kellerman, M. Murphy, W. Windom, Sh. Duvall, S. Keach (v.o. sous-titrée, rediffusion).

Dans un abri anti-aérien désaffecté, un jeune homme cherche le moyen de voler avec des ailes articulées. Le film le plus personnel d'Altman.

CHAINE III : FR 3

18 h. 45, Pour les jeunes ; 19 h. 5, Emissions régionales ; 19 h. 40, Tribune libre : l'Association Nationale de Sauvegarde des Adolescents ; 20 h., Les jeux ;

20 h. 30, Magazine Vendredi : Ailleurs (Le rideau de fer, de S. Walsh).

Le point sur la détente Est-Ouest.

21 h. 30, Série documentaire : Les grands fleuves, reflets de l'histoire (le Gange).
22 h. 25, Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie avec... Marcel Détienne (reprises à 14 h., 15 h. 55 et 23 h. 50) ; 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance : Les civilisations de l'écriture, par J. Peignot ; à 8 h. 30, A propos de Rubens ; 8 h. 50, Echec au hasard ; 9 h. 7, La matinée des arts du spectacle ; 10 h. 45, Le texte et la marge ; 11 h. 2, Ecoles de Paris ; 12 h. 5, Parti pris ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Musique extra-européenne ; 14 h. 5, Un livre, des voix : « les Gisants », de Jeanne Champion ; 14 h. 5, Les après-midi de France-Culture : les Français s'interrogent ; à 16 h., Les pouvoirs de la musique ; 18 h. 30, Feuilleton : « le Nuage noir », de Fred Hoyle. Adaptation E. Noël (rediffusion) ; 19 h. 25, Les grandes avenues de la science moderne ;

20 h., Poésie hongroise contemporaine : poèmes lus en hongrois par Tamas Major et Heidi Varadi, du Théâtre national de Budapest ; et poèmes lus en français par Sylvie Artel, Jean Bollery, François Chaumette, René Farabet, Vicky Massica et Emmanuelle Riva ; mélodies chantées par Maria Posa. Réalisation G. Godebert ; 21 h. 30, Musique de chambre (Saint-Saëns, Israël-Meyer, Sary) ; 22 h. 30, Entretiens avec... André Masson, par N. Neveux ; 23 h., Festival d'automne à Paris.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique ; 9 h. 2, Instrumentales ; 9 h. 30, La règle du jeu ; 10 h. 15, Cours d'interprétation (Sandor Vegh) ; 12 h., La chanson ; 12 h. 40, Jazz classique : Tout Duke ;

13 h. 15, Stéréo postale ; 14 h. 15, Mélodie sans paroles : Boccherini, Borodine, Dvorak, Bach ; 15 h., Musique française pour piano : S. Nigg, E.-H. Bull, Jolivet ; à 15 h. 32, Œuvres de Rathgeber, Diruta, Zimmerman, Pal Rigier, Bach, Franck, Sammartini ; 17 h. 30, Les grandes voix ; 18 h. 2, Ecoute, magazine musical ; 19 h., Jazz time... carnet de bal ; 19 h. 45, Le délire des doigts.

20 h. 20, Cycle d'échanges franco-allemands... Orchestre symphonique de la radio de Sarrebruck. Direction H. Zender. Avec J. Norman, soprano : prélude de « Tristan et Iseult » (Wagner) ; « Cinq pièces pour orchestre, opus 16 » (Schoenberg) ; « Wesendonck-Lieder » (Wagner) ; « la Nuit transfigurée » (Schoenberg) ; extraits de « la Mort d'Iseult » (Wagner) ; 22 h. 15, Le coin des collectionneurs ; 23 h. 15, Jazz forum ; 0 h. 5, France-Musique la nuit : Musique des mots, musique des sons (Goethe, Schumann).

LES ARTISTES-INTERPRÈTES S'INQUIÈTENT D'ACCORDS DE « DOUBLAGE » AVEC LE QUÉBEC

● Les délégués du Syndicat français des artistes-interprètes (SFA-C.G.T.) et de l'Union syndicale des artistes (USDA-autonome) ont été reçus, mercredi après-midi 5 octobre, par M. Antoine de Clermont-Tonnerre, conseiller technique au cabinet de M. Raymond Barre. Ils demandaient des précisions au sujet des négociations en cours entre les représentants de l'industrie cinématographique québécoise et ceux du Centre national de la cinématographie. Les artistes-interprètes s'inquiètent en effet d'accords commerciaux qui autoriseraient la diffusion dans les salles de cinéma françaises et sur les antennes nationales de films, de téléfilms et de séries étrangères doublés au Québec.

Selon le SFA et l'USDA, les dépenses consacrées à la post-synchronisation ne justifient pas une telle « ouverture » du marché français (ces dépenses, selon les syndicats, étant faibles en comparaison du coût des productions et de bénéfices possibles). Les activités de doublage assurant des emplois à près de cinq cents comédiens et sept cents techniciens (environ deux cent vingt-quatre films sont doublés chaque année en France), le projet québécois de vendre aux pays francophones une centaine de films déjà doublés menace donc directement une profession qui compte, toujours selon les syndicats, 80 % de chômeurs.

Rappelant qu'un décret impose que tout doublage de film destiné au cinéma soit effectué dans l'Hexagone, les représentants des artistes-interprètes font remarquer qu'aucun texte législatif n'est prévu en ce qui concerne la télévision. Ils s'étonnent de surcroît que M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice, ait été directement désigné pour traiter d'un problème qui, selon eux, concernerait plutôt le ministère de la culture et de l'environnement.

HUIT DIALOGUES FRANCO-BRITANNIQUES SUR FRANCE-CULTURE

● Le British council et le centre culturel britannique organisent du 7 au 28 octobre une série de « Dialogues franco-britanniques » dont les enregistrements seront diffusés le mardi à 20 heures sur France-Culture. Ces dialogues auront lieu sur les thèmes suivants :

— Syndicats et politique, avec MM. Tom Jenkins, membre de la section internationale de la confédération des syndicats britanniques, et Jacques Moreau, responsable du secteur politique de la C.F.D.T. (vendredi 7 octobre, à 18 h. 30) ;

— Régions : la fin du centralisme, avec MM. John Mackintosh, député, directeur du département des sciences politiques à l'université d'Edimbourg, et Jean-Marcel Jeanneney, ancien ministre (lundi 10 octobre, à 18 h. 30) ;

— Politiques de l'éducation, avec Mme Margaret Sutherland, directeur du département des sciences de l'éducation de l'université de Leeds, et M. Jean Auba, directeur du Centre pédagogique international de Sèvres (mercredi 12 octobre, à 18 h. 30) ;

— Les conditions socio-économiques dans les deux pays, avec Sir Peter Tennant, conseiller à la Barclays Bank International, et M. François Bloch-Lainé (vendredi 14 octobre, à 18 h. 30).

— Puissance et limites des médias, avec MM. Gérard Mansell, directeur général adjoint de la B.B.C., et Jean Cazeneuve, président-directeur général de TF 1 (lundi 17 octobre, à 18 h. 30) ;

— Cartésianisme et empirisme, avec MM. Maurice Cranston, professeur en sciences politiques à la London School of economics, et Jean-Marie Benoist, maître-assistant au Collège de France (mercredi 19 octobre, à 18 h. 30) ;

— La création artistique, avec MM. Jonathan Benthall, directeur du Royal Anthropological Institute, et Michel Guy, ancien secrétaire d'Etat à la culture (lundi 24 octobre, à 18 h. 30) ;

— Les pratiques médicales, avec les professeurs Roger Brearley, chirurgien consultant des hôpitaux de Liverpool, et Jean-Louis Signoret, professeur agrégé, neurologue à la Salpêtrière (vendredi 28 octobre, à 18 h. 30).

★ Entrée libre dans la limite des places disponibles, 9, rue de Constantine, Paris 75007.

TRIBUNES ET DÉBATS

JEUDI 6 OCTOBRE

— *La Fédération de l'éducation nationale* dispose de la « Tribune libre » de FR 3, à 19 h. 40.

— *M. Raymond Barre*, premier ministre, répond aux questions de la rédaction de TF 1, au cours du magazine « l'Evénement », à 20 h. 30.

— *M. Michel Poniatowski*, ancien ministre, envoyé spécial du président de la République à l'étranger, est interviewé au cours de l'émission « Radioscopie », sur France-Inter, à 17 heures.

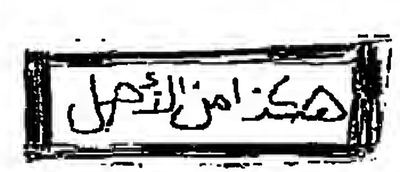
VENDREDI 7 OCTOBRE

— *M. Robert Fabre*, président du Mouvement des radicaux de gauche, est l'invité d'« Inter-Midi », sur France-Inter, à 13 heures.

— Marcel Paganelli reçoit *Jacques Barrot*, secrétaire d'Etat au logement, au cours de l'émission « R.M.C.-Choc », à 13 h. 15.

— *M. François Mitterrand*, premier secrétaire du parti socialiste, participe au journal de TF 1, à 20 heures.





	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,00	49,19
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,44
IMMOBILIER	30,00	34,32
AUTOMOBILES	30,00	34,32
AGENDA	30,00	34,32
PROP. COMM. CAPITAUX	80,00	91,52

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	24,00	27,45
DEMANDES D'EMPLOIS	5,00	5,72
IMMOBILIER	20,00	22,88
AUTOMOBILES	20,00	22,88
AGENDA	20,00	22,88

offres d'emploi

EXPANSIAL

Recherche pour une importante Société Algérienne d'Ingénierie Industrielle

- Ingénieurs Chefs de projets et coordination d'un important chantier industriel — REF. 2580 M
- Directeur de travaux — REF. 2555 M
- Adjoint au directeur de travaux spécialisé en second-œuvre — REF. 2599 M
- Métreurs T.C.E. — REF. 2582 M

Une solide formation de base et une expérience professionnelle d'au moins 5 années, assureront à des candidats de valeur, une carrière très motivante.

Il est offert :
- De bonnes conditions de séjour :
  - logement assuré
  - sécurité sociale et retraite cadre
- Une rémunération selon compétences (nette d'impôts et en partie transférable).

Les candidatures sont à adresser sous référence correspondante, à EXPANSIAL - 6, rue Halévy 75509 PARIS

HAVAS CONTACT

UNE DES PLUS IMPORTANTES BANQUES PRIVÉES (8e)
recherche pour PARIS et REGION PARISIENNE

DEUX COMMERCIAUX DE BON NIVEAU

Ayant :
— 26 ans minimum ;
— un niveau d'études secondaires ;
— une première expérience réussie dans la démarche et le conseil aux particuliers.

Pour :
— recherche et promotion d'une clientèle privée de standing ;
— suivi et développement d'une clientèle existante.

Nous proposons :
— un poste d'avenir lié à une réussite au sein d'une équipe restreinte.

Nombreux avantages sociaux. Sécurité d'emploi.

Adresser lettre et C.V. manuscrits sous No 3.273, PUBLICITES REUNIES, 112, bd Voltaire - 75011 PARIS, qui transmettra.

---

emplois régionaux

SAFT Leclanché — Groupe C.G.E.

crée à POITIERS à la DIVISION PRODUITS TECHNIQUES le poste d'

INGENIEUR COMMERCIAL

Adjoint au Chef du service piles militaires et administration.

- Il effectue les études de marchés des produits techniques.
- Il collabore à la définition et à la mise en œuvre de la politique de la Division.
- Il participe à l'introduction de nouveaux produits sur le marché international.

- Vous êtes ingénieur-électricien ou chimiste.
- Vous avez au moins une première expérience de commerce international.
- Vous êtes bilingue anglais.

Si vous êtes intéressé par ce poste, adressez votre curriculum vitae détaillé avec prétentions sous référence P 11 - 35 à

SAFT DIRECTION DES RELATIONS HUMAINES 119, rue du Prdt-Wilson 92300-LEVALLOIS-PERRET

RESPONSABLE CONTROLE QUALITÉ — AUXERRE

ELECTRONIQUE
ELECTROTECHNIQUE
MECANIQUE

Pour une société française moyenne d'excellent renom fabriquant des composants, sous-ensembles et matériels de pointe. Relevant de la D.G., le Responsable du Contrôle Qualité (30 personnes) intervient tout au long du processus de fabrication (matériels achetés, en cours, en bout de chaîne) et assure la maintenance des appareils de mesures dans les ateliers. Il faut un Ingénieur (AM, HEI, INSA, SUDRIA) de plus de 38 ans, ayant une expérience de la fabrication électronique et électrotechnique, et si possible du Contrôle Qualité ou des Méthodes sur des produits très diversifiés.

Adressez votre dossier sous le n° 121.

G.M. RECRUTEMENT 134, boulevard Malesherbes 75017 Paris

Groupe AGRO-ALIMENTAIRE
Région Est possédant plusieurs usines recherche

DIRECTEUR D'USINE

Formation ou expérience Meunerie.

Ce poste nécessite :
— de réelles compétences de commandement ;
— un esprit d'organisation.

Adresser C.V. au n° 7.720, « LE MONDE » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS (9e), qui transm.

Importante entreprise de bâtiment de la région PROVENCE-COTE D'AZUR recherche
— Pour son service commercial
UN MÉTREUR
possédant une expér. de 2 à 3 ans, principalem. dans le second œuvre. Ce poste est à pourvoir à AIX-EN-PROVENCE.
— Pour ses chantiers, des
CONDUCTEURS DE TRAVAUX
Ingénieurs de formation, justifiant de 2 à 5 ans d'expér. dans le gros œuvre. Ces postes sont à pourvoir dans la région Provence-Côte d'Azur. Téléph. (42) 27-82-16, poste 215.

Petite Société importation et distribution d'articles Extrême-Orient
SITUEE A LYON
recherche pour seconder Directeur, puis prendre en charge ultérieurement la Direction
JEUNE COLLABORATEUR
ayant expérience 1 ou 2 ans gestion et commercial
Formation E.S.C. ou équivalent souhaitée : Ecrire avec C.V. à M. HABIB, 30, bd Henri-IV, 75004 PARIS.

Centre formation d'apprentis Paris-17e recherche :
UN PROFESSEUR
pour enseignement dans les disciplines suivantes : Français - Mathématiques.
Les candidats devront être titulaires d'un bac d'enseign. Gal ou d'un bac de technic. Adress. C.V., photo et prétentions sous n° T 081.897 M, REGIE-PRESSE 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

FONDATION cherche pour GESTION de ses laboratoires d'ORSAY (130 pers.)
CADRE TECHNICO-ADMINIST.
45 ans minim. Devant assurer :
— Direction administrative et comptable des laboratoires ;
— Direction des personnels techniques du service général.
Niv. enseignem. supér. souhaité. Tél. pr prendr. R.-V. 329-12-42, P. 302 ou 308, ou 326-84-61.

Importante société Paris-6e recherche
JEUNE HOMME
diplômé de gestion débutant.
Connaissances appréciées :
— Comptabilité générale.
— Comptabilité gestion.
— Prévisions économiques.
— Informatique de gestion.
Esprit pratique, souple. Faculté d'adaptation. LIBRE IMMEDIATEMENT
Env. C.V., prétentions sous référence No 7.614 à L.T.P., 31, bd Bonne-Nouvelle, 75002 PARIS.

IMPRIMERIE OFFSET cherche pour accentuer son action dans le secteur publicitaire
JEUNE COMMERCIAL
dynamique, enthousiaste, désireux de s'accomplir par son travail. Salaire et avantages seront examinés avec lui. Ecr. avec C.V., photo et prétent. à Mme ANSEAUX, 6, rue Louis-Armand, Z.I., 92600 Asnières.

SOCIETE DE CONSTRUCTIONS METALLIQUES disposant d'un ordinateur UNIVAC 90/30 65 K recherche
CHEF DE SERVICE INFORMATIQUE
ayant :
— Expérience gestion commerciale et gestion de production ;
— Connaissance GAP II, COBOL, FORTRAN.
Formation ingénieur souhaitée.
Env. C.V. et photo (retournée) au Service du personnel, ETABLISSEMENTS PRIVE, 61, rue Victor-Hugo, 94701 MAISONS-ALFORT.

SOCIETE PROMOTION IMMOBILIERE rech. :
J.F. aimant contacts humains pour
VENTE APPTS NEUFS PARIS. Fixe + %, indemnité voiture. - 277-97-26.

Ville de Fontenay-le-Fleury recrute pour sa section enfance
SOUS-BIBLIOTHÉCAIRE
Titulaire du C.A.F.B.
Adresser candidature avec C.V. à Bibliothèque municipale avenue Voltaire 78330 Fontenay-le-Fleury

---

INFORMATIS 26, rue Daubenton, Paris (5e)
INGÉNIEURS
— Exp. système SIRIS 3 et/ou télétraitement.
— Temps réel (SOLAR, MITRA).
M. RIVIERE - 337-99-72/79

Org. prof. agric. rech. comptable DUT ou BTS pour resp. comptabilité entrep. 70 pers. 1 ou 2 ans exp. souhaitée. Situation à Beauvais. Tél. 448-15-62 pour R.V.

Pour POSTES STABLES 6 - A. T3
— INFORMATIQUE
— ELECTRONIQUE
Général Service E.T.T. 47, rue de Maubeuge, Paris-9e

Sté d'Ingénieurs Conseils recherche
INGÉNIEUR CONFIRMÉ
en planification de projets. Ayant bonnes connaissances applications, méthodes PERT sur affaires complexes type Ingénierie ou Nucléaire.
Env. C.V. détaillé avec prétent. et photo s/réf. 1085 à P. LICHAU S.A., B.P. 220 75063 Paris Cédex 02 qui transmettra

---

Groupe Industriel Français (Industrie alimentaire) recherche pour sa filiale de MELUN
JEUNE DIPLOMÉ (ÉE)
Ecole Supérieure de Commerce options finances comptabilité. Perspectives d'avenir.
Adr. C.V. + photo et prétent. à Société PICON, B.P. n° 533, 77005 MELUN

LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE
Proche Banlieue Sud - Prox. Autoroute du Sud
recherche
COMPTABLE PRIX DE REVIENT STOCKS - BUDGET
Adr. C.V. et prétentions à M. FILY-JOUVEINAL, Laboratoire, 1, r. des Moissons, 94260 FRESNES.

IMPORTANT GROUPE PHARMACEUTIQUE
région parisienne, recherche
TECHNICIEN-NEUROCHIMISTE
(Homme ou Femme)
Pour son Unité de Recherches
Minimum 1 an expérience.
Ecrire avec C.V. et prét. sous n° 31.088 à CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01.

LA COMPAGNIE DE SIGNAUX ET D'ENTREPRISES ÉLECTRIQUES
recherche pour d'importants
CHANTIERS NUCLÉAIRES
UN INGÉNIEUR
(Grande École ou équivalent)
Spécialisé dans les domaines du soudage et des contrôles non destructifs.
Ecrire avec C.V., photo et prét. ou tél. au 387-39-29 à M. DULIEGE-C.S.E.E., 2 à 8, r. Caroline, Paris-17e.

SOCIETE DE CONSEIL dans le cadre de son développement recherche
CHEF DE PROJET INFORMATIQUE
— Ingénieur Grande Ecole scientifique ;
— Ayant environ 3 années d'expérience ;
— Apte à aborder tous les aspects de l'informatique.
Ce poste nécessite un esprit d'analyse, de synthèse et un sens du concret.
Adresser C.V. rémunération souhaitée à : Sté OBJECTIFS CONSEIL, 160, rue de Bagnolet 75020 Paris

---

FILIALE INFORMATIQUE d'un important groupe d'assurances (quartier Saint-Lazare - PARIS)
recherche
PROGRAMMEURS ET ANALYSTES PROGRAMMEURS
Connaissances souhaitées : COBOL - ASSEMBLEUR 370 OS/VS 1 C.I.C.S.
Envoyer lettre manuscrite, C.V. + photo, traitement actuel et prétentions sous réf. 3.097. Publicité GAUTRON, 29, rue Rodier, 75009 PARIS.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ
A BONNEUIL-SUR-MARNE (94)
recherche
CHEF COMPTABLE
(D.E.C.S.) pour diriger service 20 personnes
Env. curriculum vitae détaillé, photo et prétentions, à COSEL Publ., 160, avenue de Suffren. 75015 PARIS. qui transmettra.

représentation offres

SOCIETE D'EDITIONS MEDICALES recherche

TROIS REPRÉSENTANTS EXCLUSIFS
Région Parisienne - Région Montpellier
Régions NICE - GRENOBLE

Expérience du milieu médical nécessaire pour vente à professionnels. (Ex-visiteurs médicaux appréciés).

— Formation rémunérée.
— Tous avantages sociaux cadre.
— Salaire lié aux résultats.
— Voiture indispensable.

Env. lettre manuscrite, curr. vitae et photo à : M. F. BOUMIEUX R.T., 123, r. d'Alésia, 75014 Paris.

Vous souhaitez
— des contacts de très haut niveau,
— une carrière évolutive,
— une rémunération élevée,
— des responsabilités.

Nous vous offrons :
— un stage de formation,
— une assistance totale,
— des garanties de départ pour devenir

DÉLÉGUÉ CONSEIL
auprès dirigeants P.M.E. dans filiale d'un groupe européen spécialiste de l'assistance aux entreprises sur Paris et région parisienne

Si vous possédez auto + téléph. appelez M. BALMON les 6 et 7 octobre au 886-11-24 ou envoyez C.V. sous n° 9869 à ZENITH PUBLICITE, 36, av. Hoche 75008 Paris qui transmettra (réponse assurée)

capitaux ou proposit. com.

Fabricant U.S. de la meilleure production internationale de skateboards cherche en FRANCE
un DISTRIBUTEUR EXCLUSIF de SKATEBOARDS et EQUIPEMENT de PROTECT.
Si vous fournissez déjà des magasins de sport et des grands magasins en article de sport, veuillez prendre contact avec nous en anglais, s/n° 708.775 M à REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75081 PARIS, qui tr.

Sté en réorganisation céderait :
Département Electronique Industrielle
Gamme homogène de produits ; Fabrication stabilisée ; Fortes références commerciales ; Assistance technique possible.
Ecr. n° 1731, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

secrétaires

Secrétaire de direction

CENTRE MEDICO-CHIRURGIC. 15, av. de la Porte-de-Choisy, 75634 PARIS CEDEX 13, téléph. 581-11-62, recherche
SECRÉTAIRE DE DIRECTION CONFIRMÉE
Connaissances hospitalières exigées.
Se prés. au bureau du pers. de 8 h. 30 à 11 h. et 14 h. à 17 h.

GROUPE DE PRESSE centre Paris rech. pour Direction générale
SECRÉTAIRE DE DIRECTION
ayant réelle expérience professionnelle et très bonne formation générale. Excellente sténodactylo indispensable. Horaires décalés se terminant à 21 h. Ecrire S.G.P., 13, avenue de l'Opéra, PARIS (1er).

enseignem.

LANGUES Tous niveaux. Tous diplômes. Particuliers et Entreprises. Petits groupes et individuels. LAETITIA. Ecole des Langues 1, carrefour de l'Odéon-6e. 633-37-85 - 033-99-48.

cours et leçons

Docteur lettres aiderait étud. à rédiger maîtrise ou thèse littéraire (18e, 19e, 20e siècles) ou disciplines voisines. Prix à déb. Ecr. n° 1.719, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

traductions

Demande

M., 35 ans, germaniste, dipl. univers. ferait travx traductions Ecrire no 7719 « le Monde » Pub 5, rue des Italiens, 75427 Paris-9e

demandes d'emploi

Vous qui souhaitez pouvoir appliquer UNE STRATÉGIE COMMERCIALE dans un esprit marketing, collaborer avec UN HOMME JEUNE, organisé, gestionnaire et responsable de son efficacité et de vos finances, PARLANT COURAMMENT L'ANGLAIS, COMPRENANT L'ALLEMAND ET L'ESPAGNOL.

Vous qui désirez bénéficier de l'expérience d'un cadre de haut niveau (mais les pieds sur terre). DE FORMATION INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN E.C.E., CERTIFIÉ MARKETING CPMV, résolu à réussir pour votre entreprise et par son dynamisme ce qu'à 35 ans il continue de pratiquer : la vie d'équipe.

Profitez rapidement de cette offre et vivez dès maintenant l'avenir en écrivant au n° 7.712 « le Monde » Publicité 5, rue des Italiens 75427 PARIS-9e, qui transmettra

---

INGÉNIEUR CIVIL DES MINES
(37 ans)
Expérience industrielle solide, homme de contact, tempéram. vendeur, sachant négocier, organisateur, connaissant Espagne, Amérique latine, disposant d'un réseau de relations dans secteur grandes industries construction
recherche
POSTE DE DIRECTION
basé région parisienne. - Tél. (4) 457-42-45, ou écrire n° T. 81.839 M. REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS, qui transmettra.

POUR CATERING-AVIATION HOTELLERIE RESTAURATION ET COLLECTIVITES
GESTIONNAIRE TECHNICO-COMMERCIAL
- Parf. connaiss. technol. et hygiène des aliments.
- Prix de revient, gestion personnel.
- Parlant anglais, espagnol, portugais, arabe.

Excellentes références professionnelles et morales contrôlables.
ASSURERAIT DIRECTION France - Etranger.
Ecrire n° T. 081.798 M. REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e, qui transmettra.

HOMME 45 ANS
SPÉCIALISTE NON ALIMENTAIRE
— Implantations.
— Gestion.
— Collections.
Recherche en région parisienne.
Poste en Centrale d'Achats ou en Société possédant moyennes et grandes surfaces.
Ecrire N° T 81.827 M - REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS (2e).

J. H., 24 ans, 1 an expér. adolescents, lic. psycho, cherche emploi. M. J.-F. BROUCHOT, 14, rue Caillaux, 75013 PARIS.

PUPITREUR IBM 360 et 370 sous D.O.S. stage 6 mois, libre de suite, recherche emploi. Tél. M. GUILLAUME 874-56-60 ou 874-76-49, ou écrire : 94, rue St-Lazare, 75009 PARIS.

PROGRAMMEUR IBM-3 stage 8 mois, libre de suite recherche emploi. Tél. : AEFI, 874-56-60 ou 874-76-49 ou écrire : 94, r. Saint-Lazare, 75009 Paris.

J.F. 31 a., exp. com., lic. psych. angl., italien, espagn., étud. ttes propos. motivantes. T. : 325-29-30

Jeune Femme 10 ans expérience comptable 2e échelon. Comptabilité générale, comptabilité analytique, bilan, décalque, informatique, libre de suite. Ecr. n° 6.566, « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Française cherche heures de ménage de 16 h. 30 à 19 h. 30, bon. réf. (écr.) Mme MENARD, 43, rue Madame, 75006 Paris

H. 31 a., format. techniq. ESA, angl. cour., chef groupe approvisionnement inform. et périph., mécan., tôler., ch. poste équiv. Paris, banlieue. Libre immédiat. Ecr. n° T 081.785 M, Régie-Pr., 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e)

J.F., 10 ans expér. comptable 2e échelon compt., gén., compt. analytique, bilan, décalque, informatique. Libre de suite. Ecr. n° 6566 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

Collaborateur d'architecte 41 ans, 17 ans expér. permis de construire, exécution, chant., rech. situat. stable Paris, rég. Paris Est. Ecr. J. PICHARD, rue de Villiers, 77580 Voulangis Tél. 004-82-64

Jne Homme 20 a., sérx. dynam., libre O.M., niv. 1re G-3, rech. place stable. Didier GUERARD, 3, square du Var - 75020 PARIS TELEPH. : 207-38-03

J.F., 30 ans, secrétaire dactylo bilingue anglais, expérience. Cherche poste stable à respons. 3 850X13. Tél. 905-11-73

CHEF DE CHANTIER PRINC., 2e éch., 48 ans, cadre, 20 ans maîtrise, ts genres de chantiers, conn. topo., métré, maçonn., tr. sérieuses référ., cherche emploi simil. ou commis de chant. Paris-Banlieue. Libre. Tél. 016-29-37.

J.F. CHERCHE PLACE **SECRÉTAIRE DE DIRECTION** Paris - Banlieue Sud TRILINGUE (Anglais avec sténo - Allemand) B.T.S. Diplômée chambre de commerce britannique Stage SNIAS Ecr. n° 6.564, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

GENERALISTE 36 ANS **DIRECTEUR P.M.E.**
— Licence + I.C.G.
— Expérience gestion, commercial, animation, personnel, relations extérieures + expérience conseil de direction,
rech. poste à responsabilités. Ecr. n° T 81.876 M, Régie-Pr., 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

CHEF D'ATELIER 44 ans Câblage électronique. Diplôme cadre et maîtrise. C.A.P. radio électronique. Ch. emploi Paris ou BE Sud. Téléph. 496-24-39.

Document. diplômée, Paris-VIII anglais, espagnol, dactylographie cherche place stable. Tél. : 581-39-06, à part. de 16 h.

ARCHITECTE DESA 31 ANS spécialiste ouvrages d'art recherche poste Paris. Ecr. n° T 081 895 M R.-PRESSE 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

J.F. rech. travaux sténodactylo mi-temps, connaissance anglais. Ecr. n° T 081 896 M R.-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

H. 58 A., GDE EXPERIENCE cherche emploi CLICHEUR DE PRESSE Ecr. : KAIKENGER Jean, 185, boulevard Vincent-Auriol, 75013 PARIS.

J. F. orig. française secrétaire sténodactylo, expér. fix angl., ARABE LITT., not. allemand, ch. emploi stable, relat. avec pays arabes. Ecrire sous référ. n° T 77 068 M REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

J. F. 18 ans, débutant, cherche emploi stable, employée bureau, dactylo (notions comptabilité). GRENET, 22, parc des Sources, 93220 GAGNY. Tél. : 927-21-92.

Cadre dynam. pouv. voyag., exp. adm. ventes - transit - transport Commerce intern. parl. angl rech. poste attaché comm. préf. Sté agro-alimentaire tournée EXPORTATION. Ecr. n° 30 469 Cont. Pub, 20, av. Opéra, qui tr.

H. 31 a., Docteur phil., bonnes connais., angl./all. et dactyl. exp. administ. ch. emploi, étud. ttes propos. Ecr. n° 1711 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, PARIS

J. H., 21 a., prépar. licence lettres et anglais ayant expér. librairie (vente, commande, etc.) ch. place vendeur ou autre. Tél. à partir de 18 h. 531-98-58 ou écr. n° 6567 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e qui transmettra

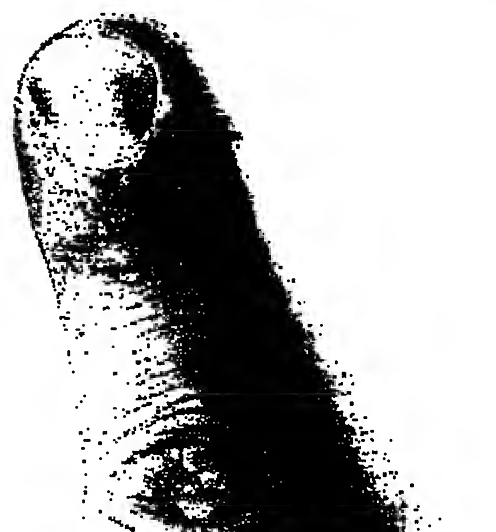
Cadre femme 47 ans, directrice administrative et du personnel. Expérience gestion prévisions commerciales et financières, très sérieuses références, dynamique, bonne présentation, grande disponibilité, cherche situation équivalente ou poste réclamant esprit responsable. Paris, région sud Paris ou région Tulle. Libre de suite. Ecrire : n° 6 565, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

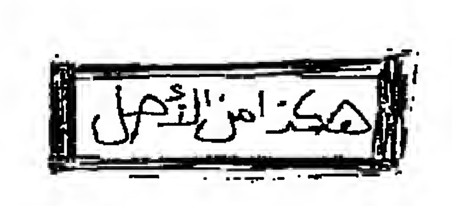
occasions

LIVRES. Achat comptant à domicile. — Laffitte, 13, rue de Buci, Paris (6e). Tél. 326-68-28.

Retraité vd IVOIRES et PIERRES DURES, CHINOIS et JAPONAIS. Ecrire sous n° 68.061, HAVAS CONTACT, Paris. 156, bd Haussmann, 75008

EN SOLDE. Moquette et revêtements muraux premier et deuxième choix, 180.000 m² sur stock. — Téléphone 355-66-50.





	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,00	49,19
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,44
IMMOBILIER	30,00	34,32
AUTOMOBILES	30,00	34,32
AGENDA	30,00	34,32
PROP. COMM. CAPITAUX	80,00	91,52

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	La m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	24,00	27,45
DEMANDES D'EMPLOIS	5,00	5,72
IMMOBILIER	20,00	22,88
AUTOMOBILES	20,00	22,88
AGENDA	20,00	22,88

L'immobilier

appartements vente

Paris Rive droite

JE vds directement 2 Pièces LUXUEUSEMENT AMENAGE PX : 170.000 F. 531-85-56

Disponible de suite Possib. achat sans gar. 21, BD DAVOUT, PARIS-19e quelques APPTS neufs dans petit imm. façade pierre Prix fermes Crédit 80 % garanti sur dossier STUDIOS à partir de 142.000 F 2 P. : 266.000 F. 3 P. : 339.000 F. Visite sur pl. dimanche, lundi de 14 h. à 19 h.

INVESTISSEMENT DE CHOIX 11, R. DE LA REUNION, 20e quelques APPTS neufs à prix fermes. Crédit 80 % garanti sur dossier STUDIOS à partir de 145.000 F. 2 P. à partir de 247.000 F. 3 à 5 P. duplex avec terrasses Visite sur place vendredi, samedi, de 14 h. à 19 h.

XVIIe PL. SAINT-FERDINAND charmant liv. + 3 chambres 100 m2, cuis. équipée, 5e asc. balcon plein soleil Impeccable + chambre service. 630.000 F. 267-55-71

EXCEPTIONNEL DANS PARIS Prix ferme moyen 4.818 F. m2 21, QUAI DE L'OISE, PARIS-19e dans petit imm. neuf sud-est face canal, quelques beaux STUDIOS aux 4 P. avec balcon pour habitation ou location. Bonne rentabilité Crédit 80 % assuré sur dossier. Visite sur place de 14 h. à 19 h.

ILE ST-LOUIS, 90 m2 environ, 3-4 P., luxueux impeccable. 730.000 F. 577-91-49.

TRINITE Calme - 4/5 P., confort. MARTIN, Dr Droit - 742-99-09

PX SANS CONCURRENCE (19e) Quelques gds APPTS neufs av. balc., disponibles de suite, dans bel immeuble Sud-Est 15, QUAI DE L'OISE (face canal) 4 P. 84 M2 - 335.000 F 5 P. 96 M2 - 404.000 F Crédit 80 % garanti sur dossier. Pour visiter, s'adresser au 21, quai de l'Oise, de 14 à 19 h.

RUE des FRANCS-BOURGEOIS Studio, tt cft, kitchen., douche, téléph., bon état. Tél. le matin seulement au 325-82-66

17e RUE COLONEL-MOLL Magnifique 4 P., 6e ét., asc., tt confort, 780.000 F - 380-19-56

XVIe Hameau Boulainvilliers Immeuble neuf très grand luxe. Jamais habité, 3 P. 115 m2, 7e étage + terrasse - 603-88-88

PARC MONCEAU 5, av. Van-Dyck Pptaire vend dans hôtel partic. classé de très haut standing : 1°) 4 Pces, ét. élevé entièr. rén. 110 m2 environ. Prix 1.100.000. 2°) Duplex sur 3 nivx, intér. exceptionnel, 3 pièces 130 m2 env. Prix : 1.050.000. Sur place de 14 h. à 18 h.

IENA - TROCADERO Imm. ancien VRAIMENT EXCEPTIONNEL, 5e étage, balcon, Appt 280 m2 DONT RECEPTION 70 M2, clair, calme. 3 chambres serv. Bon état. DIVISIBLE. Adapt. usage mixte. Prix intéressant. - 227-22-62

118, RUE DE COURCELLES Pptaire vend dans imm. 1930 en pierre de taille, 7 P. 165 m2 envir, 2e étage avec cour jardin privé, tél., interphone. Prix : 1.100.000 F entièrem. refait neuf. Sur place de 14 h. à 18 h.

Dans 16e, bel imm. ancien P. de taille, 7 P. tt cft, au 5e étage + atelier 18 m2 en duplex. Professions libérales autorisées. 522-45-52

MONCEAU - 5-6 Pièces Pptaire vend dans imm. très gd standing, appt 250 m2, parfaite finition, 3e étage - Tél. 825-46-69

XIe FG TEMPLE - Dans imm. ancien rénové sur cour-jardin, 2 P. 37 M2, LIBRE. Bon placement locatif avec travaux déductibles. 110.000 F - 227-22-62

DANS HOTEL PART. 19e Propriét. vd magnifique duplex, vue s/jard. GRAND STANDING. 734-98-06 HEURES de BUREAU.

VILLIERS Particulier à Particulier dans immeuble P. de T., 6e étage, très clair : 6 PIÈCES 160 M2 Très belle réception, cuisine aménagement par décorateur, tt cft, chbr. serv., cave, débar. 975.000 F. Téléphone : 522-68-35.

13, PLACE DES VOSGES IMMEUBLE RESTAURE APPTS DE 100 M2 A 235 M2. Sur place tous les jours, sauf dimanche, de 14 à 18 heures, ou 227-91-45 et 755-98-57.

Entre Saint-Augustin - Europe part. od. appt. standg. 6 p. 190 m2 à 5.000 F. m2 1er ét. rue calme pièces sud donnant sur jardin. 2 chbres serv. Tél. 387-53-07

LAMARCK-CAULAINCOURT dans imm. 1900, 2 P. refait nf cuis., bs, Wc. 148.000. 522-95-20

MÉTRO TEMPLE dans bel imm. Pierre de T. STUDIO refait neuf. 89.000 F. 522.95.20

LES HALLES PART. VEND 6-7 P. 170 m² Duplex soleil, calme, immeuble ancien, refait neuf BEAUCOUP DE CHARME 900.000 F dont 400.000 C.F. 11,75 % sur 15 ans - 233-17-19.

10e IMM. RECENT STANDING gd confort, 8e étage, petit studio av. coin cuis., bains, wc. Prix 92.000 F. S.G.T. - 607-64-15.

VIe, RUE SEGUIER, sur cour 18e siècle, duplex pl. sud 110 m2, tout confort, état parfait, calme total. Tél. : 326-63-98, après 18 h.

FRANK ARTHUR S.A. propose 3 appts très prestigieux entièrement rénovés dans le quartier des Ministères et des Ambassades à quelques pas des Invalides : RUE BARBET-DE-JOUY Ces appts ont respectivement 174 - 183 et 206 m2 en 4 ET 5 PIÈCES avec chambre de service et parking, ils sont ensoleillés et au calme et bénéficient de belle hauteur sous plafond. Pr tous renseignements, s'adr. à FRANK ARTHUR 134, bd Haussmann 766-01-69

PASTEUR, entr., dble liv., 2 ch., cuis., wc, bns, chff. cent. indiv., 2e s/rue, calme ensoleil., balcon, 425.000 F. Brancion, VAU. 61-85.

13e STUDIOS confort A PARTIR 100.000 F 4, R. JONAS - Samedi 14-18 h, ou R.-V. : 542-73-85, matin.

PROXIMITE IMMEDIATE NOTRE-DAME Petit immeuble entièr. restauré STUDIOS 35 M2 ENVIRON APPTS DE 60 M2 A 135 M2 ENVIRON Gros œuvre et aménagements TRES SOIGNES Ne convient pas à amateurs d'habitations classiques SOREDIM 755-98-57 227-91-45

R. MONT.-STE-GENEVIÈVE Dans imm. entièrement rénové, 1 GD STUDIO caract., poutres, tissu, moquette - 522-95-20

RUE ODEON RAVISSANT 4 PIECES, 120 M2, gd cft, IMMEUB. DIRECTOIRE CHARME. EICHER, ELY. 99-69.

FONTENAY-S/BOIS, beau 5 P., 3 chbres, tt cft, ds résid. 200 m. bois, R.E.R., balc., cave, park. sous-sol. Téléphone : 873-48-23.

CLAMART - GARE Dans immeuble 1974, 8e étage : APPART. GRAND STANDING, 210 M2 210 M2 Balcon 41 m2, Terrasse Pl. Ciel.

170 M2 AVEC JARDIN VUE EXCEPTIONN. S/PARIS. Téléph. 645-17-89, après 17 h.

SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE Part. vd appt 4 P., 107 m2 + loggia, cave, park., tél., 1er ét., gd stdg, 450.000 F, créd. poss. Tél., h. b., M. Ferrey, 755-84-64.

COURBEVOIE Gare même, très beau 2 PCES, ref. nf, cuis., bns, wc, ds imm. 1905 : 138.000 F. Tél. 522-95-20.

LA DEFENSE, Part. vd 5 P., 103 m2, moderne, ensol., gd cft, cuis. équip., park. Vue panoramique. Tél., matin : 776-02-17.

Saint-Germain-en-Laye, 12 min. à pied R.E.R., 3 P., 65 m2, part. ét., b. stdg, 230.000 F. 460-31-22.

RUEIL, bord de Seine, R.E.R., séj. + 2 ch., stdg, site classé, libre, 300.000 F. 976-35-66, soir.

MAISONS-LAFFITTE 3.400 F le m2, immeuble récent, séj. + 2 chbr., 77 m2, parking. 359-27-11.

ST-OUEN Bel imm. impeccable et vaste 4 P. tt cft., ensoleillé SANS VIS-A-VIS Prix 265.000 F. 387-27-60.

BOULOGNE ROLAND-GARROS Petit immeuble pierre de taille 3 P. 80 M2 ENVIRON 3e et dernier étage + TERRASSE PLEIN CIEL 70 m2 environ. Soleil. Calme. Très jolie VUE SUR BOIS 755-98-57 ou 227-91-45

VINCENNES GRENIER AMENAGE TT CONFORT 129.000 F, possib. crédit. Le propriétaire - 544-25-22.

IVRY GARE - 6e ETAGE ASC. BALCON 3 P. CFT 159.500 F EXCEPTIONNEL - 577-96-85

BOULOGNE Résidentiel. Près nouveau Mo et bois, beau duplex récent, séj., salon, 3 ch., cft, terrasse, pl. sud + studio indépend. Tél. 603-01-81.

en plein Paris

il existe encore, au 142 rue Saint-Maur, des appartements spacieux et très bien équipés

à partir de 4600 f le m² pondéré

Exemples de prix (appartements habitables immédiatement)
3 pièces : 65,85 m² + 12,80 m² de balcon = 347.100 F (2e étage)
4 pièces : 101,30 m² + 19,45 m² de balcon = 511.100 F (2e étage)

renseignements et vente : sur place tous les jours de 10 h à 18 h



567.54.56

SULLY-MORLAND 7, RUE CHARLES-V (MARAIS) dans immeuble de caractère PETIT 5 P. RENOVE RUSTIQUE PRIX : 570.000 F. Vendredi, samedi, 14 à 18 h. 30 ou 292-29-92.

DANS HOTEL PARTICULIER de classe et charme exceptionnels reste disponible à la vente quelques appartements de 2 P. sur 1 ou 2 niveaux volume insolite. Réception vendredi 7 octobre, 12, BD FLANDRIN, de 14 à 17 heures.

16e PASSY, 6e ét. sans asc. MINI-STUDIO ent. av. coin cuis. amén., s. d'eau avec dche, w.-c. incorp. Px. 105.000 F. S.G.T. 607-64-15.

CHATEAU DE VINCENNES (proximité) dans imm. rénové, STUDIOS tout confort. 69.000 F. IDEAL PLACEMENT Location assurée. 8.500 F l'an. Le propriétaire : 544-25-22.

PRÈS AV. FOCH, 5 P. imm. stand. tt conft + chbre service. 1.300.000 F. Visite jeudi, vendredi, de 14 h. à 18 h. 30, 8, AVENUE ALPHAND

12e près BOIS et METRO Magnifique terrasse 3 P. cuis., bains, asc. Prix 375.000 F. - 344-07-13.

Paris Rive gauche

RUE TOMBE-ISSOIRE Ravissante MAISON, TERRAS., pl.-pied, récept., 2 chbr., 2 bns, cuis. équip EXCELLENT ETAT « DECORATION RAFFINEE ». P. BATON : 704-55-55 +.

A SAISIR IMMEDIATEMENT 10, rue Ponscarme, Paris (13e), quelques STUDIOS équipés dans petit immeuble neuf, calme, pour habitation ou location. Bonne rentabilité. Prix fermes à partir de : 153.000 F. Crédit 80 % assuré sur dossier. Visite sur place de 14 h. à 19 h., ou téléphonez au : 583-37-45.

CENSIER, A SAISIR, SEJOUR DOUBLE, 2 CHAMBRES, Soleil. Vue dégagée, asc., ODE. 42-70.

Mo ALESIA Bel immeuble P. de T., luxueusement rénové : 2 Pièces, ascenseur, 175.000 F ; 3 Pièces, 259.000 F. Sur place, jeudi et vendredi, de 15 à 18 heures, au 45, RUE D'ALESIA.

Ve, SEINE, NOTRE-DAME Copropriété directe, charme de l'ancien avec confort du neuf : 2 P., 45 m2 ; 3 P., 88 m2, 4 P., 95 m2. Voir, vendredi, de 14 à 18 h., 17, R. MAITRE-ALBERT.

ALMA Propriétaire vend, au 83, quai d'Orsay, immeuble grand standing, pierre de taille : 1°) Beau 2 P., cuis., bns, boiseries anciennes, cheminée, téléphone. Prix 450.000 F ; 2°) 3 P., cuis., bns, 120 m2 env., liv. de 60 m2 av. bois., tél., chb. serv., cave. Px 950.000. Sur place, de 14 à 18 heures.

RUE DE GRENELLE 160 m2, 6 P., cuis., bns, toilette, étage élevé, imm. tout confort. Téléphone : 567-22-88.

PRES AVENUE SAINT-MANDE Mo Bel-Air, s/jard., beau séj., 2 chbres, entr., cuis., dress., tt cft, 420.000 F + box. 346-63-85.

STUDIO ET CHAMBRE 28 m2 - R. Babylone, 240.000 F 15 m2 - Rue Duroc, 45.000 F JEAN FEUILLADE - 566-00-75

VILLAGE SUISSE Imm. pierre de taille impeccable Séj. + chbre + chbre d'enfant, tout confort. Prix : 430.000 F. JEAN FEUILLADE - 566-00-75

ÉPARGNANTS INQUIETS DEVENEZ INVESTISSEURS HEUREUX de 35.000 à 300.000 F comptant PLAN EPARGNE LOGEMENT POSSIBLE A PARIS PLACEMENT D'AUJOURD'HUI VALEUR de DEMAIN Sélect. de programmes d'invest. — Accroissement rapide du cap. — Rentabilité immédiate. — Fiscalité avantageuse. — Gestion assurée. Check-up financier fiscal grat. C.F.I. PIERRE 8, avenue Hoche - 75008 PARIS Tél. : 758-68-80 + Ts les jrs et samedi de 8 à 20 h.

6e Dans HOTEL PARTICULIER 18e siècle, plein soleil, calme absolu, dble living + 2 chbres, tt cft, part. état, 110 m2. 325-82-66.

13e 6 pièces, GRANDE TERRASSE plain-pied Tél. : 583-39-86 (soir).

2-3 P. VAVIN - 70 m2 tout cft, cft, calme. 485.000 F. PROMOTIC - 325-10-74

PANTHÉON PPTAIRE VD DIRECTEMENT UN 2 PCES et UN DUPLEX dans imm. 17e siècle magnifiquement rénové. Cuisine équipée, salle de bains. TRES CALME. Sur jardin intérieur. S/PL. JEUDI, VENDREDI, SAMEDI, de 13 h. à 17 h. 15-17, RUE TOURNEFORT ou 723-38-53

13e PEUPLIERS Londres dans Paris Constr. d'un petit imm. NEUF 5 Appts ateliers d'artistes de 100 à 110 m2, terrasse. Livraison OCTOBRE 1978 Tél. le matin au 589-20-97

Région parisienne

CHOISY-LE-ROI exceptionnel, cause départ, à 100 m. gare, Part. cadre vend beau 4 pièces plein sud, tout confort, parfait état, avec double box. Prix : 200.000 F. Visite sur place le vendredi, de 14 h. à 20 h. Tél. : heures bur. 346-71-68

VILLE D'AVRAY dans imm. neuf en bordure forêt 4/5 P. 112 m2 + Terrasse 16 m2 Téléph. Parking TEL. 945-66-75 DE 14 A 19 H.

TRAPPES face église grand 2 P moderne dans parc 135.000 F. Tél. 343-13-18

LE VESINET part. à part. vd Appt 3 P tt cft. 210.000 Francs Tél. 976-13-56 apr. 18 heures

LA PLUS BELLE VUE DU BOIS Neuilly très grd stand. récent Luxueux 4 P. 125 m2, balcon + stud. serv/jard. + 3 park. 1.420.000 F. RARE. 651-32-20

NEUILLY (près bois) voie privée dans hôtel part. style rive gauche, 160 m2, bon état, jardin privatif. MONTESFORT Tél. 544-11-87

IMM. RECENT REZ-CHAUS. BOUGIVAL près GARE séj., 2 chbres, cuis., bains, 80 m2 Parking, 270.000 F. 788-49-00

BECON, 2e ETAGE ASCENS. Séjour, 2 chambres, cuisine, bains, 98 m2 + box + chbre service. 450.000 F. 788-49-00

L'ORDINATEUR de la MAISON de L'IMMOBILIER sélectionne gratuitement l'aff. que vous recherchez parmi celles de 1000 professionnels F.N.A.I.M. agréés PARIS et 120 KM AUTOUR Consultation sur place ou tél. Par correspondance : questionnaire sur envoi de votre carte de visite. LA MAISON DE L'IMMOBILIER 27 bis, av. de Villiers, 75017 PARIS. 757-62-02.

SAINT-GRATIEN proche Enghien et Forêt de Montmorency « LES CYCLADES » quelques APPTS neufs avec vue sur le lac et la forêt. Disponible de suite. Prix fermes avec financement exceptionnel. PIC à partir de 9,25 % les 5 premières années. Visite, sur place, de 14 à 19 heures, ou : 989-45-21.

BRY-SUR-MARNE Petit immeuble avec jardin privé dans secteur résidentiel proche R.E.R. « LE BOIS DES CHENES » angle avenue Cherbourg et rue Bois-des-Chênes, disponib. quelques APPTS neufs, 2 à 4 P., 2 P. à partir de 185.000 F, 3 P. à partir de 315.000 F. Visite sur place, de 14 à 19 h.

BECON (Pr. Gare), récent sans vis-à-vis, 3 Pièces, tt cft, balc., bon état, parking. — MARTIN docteur en droit. — 742-99-09.

Province

EXCEPTIONNEL Près SAINTE-MAXIME, hameau provençal, site enchanteur, 2 à 4 Pièces, mezzanine, loggia. TERI, 3, RUE VEZELAY, Paris-8e. - Téléphone : 522-92-10.

SKI EN HAUTE-SAVOIE (74) A CHATEL Studio 120.000 F av. 24.000 cpt ; 2-3 Pièces, rentabilité assurée. ERIGE, 123, av. de Versailles, 75016 Paris. — Tél. : 524-66-87.

CANNES. Calme, luxe, habitable de suite, 2, 3, 4 Pièces, piscine, tennis. Brochure gratuite. AZUR EDEN, 26, bd Gambetta. 06-LE CANNET.

CANNES (CALIFORNIE) Tr. bel APPT STANDING 114 m² + 54 m² de terrasse, séj., 2 ch., 2 s. bns, cuis. équ. PX s/valeur 600.000 F. Mandat. : M. Billault, av. de Cannes, 06210 Mandelieu Téléph. : 16 (93) 47-06-92

appartements occupés

12e Prox. BOIS VINCENNES Ds bel imm. 1883 p. de t. PETITS 2 PIECES, cuis., w.-c. Loués à personnes âgées. Prix moyen 1.900 F le m2. Excellent placement différé.

9e MURS BOUTIQUE 325-66-72

BONAPARTE PL. ST-GERMAIN-DES-PRES RESTE : dans immeuble rénové 1 APPT DE 3 PIECES et 2 APPTS DE 4 PIECES OCCUPES PAR PERSONNES AGEES. PPTAIRE S/PLACE VENDREDI 13 H 30 à 17 H : 45, rue BONAPARTE

appartem. achat

Jean FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet, 15e — 566-00-75, rech. Paris 15e et 7e, pour bons clients, appts toutes surfaces et imm. PAIEMENT COMPTANT.

constructions neuves

La Résidence Le Clos-des-Vignes Petit immeuble pierre de taille massive au calme du 20e sur une petite place. 3-4-5 P. et quelques STUDIOS Px FERMES et DEFINITIFS On aménage en NOVEMBRE 77. Visite ts les jrs de 14 à 19 h., fermé le mardi et le mercredi. 75-77, rue des Vignoles, 20e. TREVAL, 277-62-23 - 278-53-52.

Immobilier (information)

LOCATIONS SANS AGENCE OFFICE DES LOCATAIRES 18, r. la Michodière, Mo Opéra, 84, rue d'Alésia, Mo Alésia. Frais d'abonn. 310 F. 266-52-04.

RÉSIDENCE SECONDAIRE Avant achat avez-vous apprécié l'état de la charp., des murs ? Vous avez besoin conseil tech. Vous éprouvez des difficultés pour suivre l'exécution travaux. CONSEIL SERVICE à v. disp. pour consultation ou assistance. Pr 1er contact sans engag. écr. C.S., 33, rue Poussin, Paris-16e.

Pour vendre, louer, acheter, entre particuliers, LISEZ « SANS INTERMÉDIAIRE » le jeudi dans les kiosques.

locations non meublées Offre

Paris

19e, Part. loue 45 m2, 3 P., cuis., dchs, wc, entrée, 1.150 F net mensuel. Tél., soir : 681-74-05.

Me CHARDON-LAGACHE 6 Pièces, 160 m2, imm. récent, park., cave, tél., 4.000 F + ch. Bail 4 ans. - Tél. : 227-11-89.

PLACE ITALIE, living double, 3 chbres, 105 m2, tout confort : 2.500 F + charges. — 331-81-11.

Proximité PARC MONCEAU TRES BEL APPT 9 P., 3 sanit. Conv. à Prof. libér. - 734-23-97.

locations non meublées Demande

Paris

Collaboratrice journal cherche appt 100 m2 min., avec cave, bon stdg, clair, 1er, 2e, 7e, 8e, rés. RIC. 71-34 de 14 à 21 h. ou écr. no 6.569, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Ch. chbre Paris 5e ou 6e (Part. à Part.), 400 F max. — Téléphone : 726-60-75 (après 18 h.).

Région parisienne

Pour Sté européenne cherche : VILLAS, PAVILLONS pr Cadres. Durée 2 à 6 ans. Tél. 283-57-02.

locations meublées Offre

Paris

SEMAINE, QUINZAINE OU MOIS - MACSON loue du STUDIO au 5 PIECES, standing. 43, rue Saint-Charles, 75015 Paris - Téléph. : 577-54-04

hôtels-partic.

MOULIN DE LA GALETTE pet. hôtel part., 5 p., terrasses, parfait état dans la verdure d'une VOIE PRIV. BEAUC. CHARME Tél. : 076-02-63, le matin.

16e 119, rue du Ranelagh, part. préf. part. vends maison dans verdure, 2 p., récept., 4 chbres, 3 san., jdin. Sur place 6, 7, 8 : de 13 h. 30 à 16 h. 30.

L'ORDINATEUR de la MAISON de L'IMMOBILIER sélectionne gratuitement l'aff. que vous recherchez parmi celles de 1000 professionnels F.N.A.I.M. agréés PARIS et 120 KM AUTOUR Consultation sur place ou tél. Par correspondance : questionnaire sur envoi de votre carte de visite. LA MAISON DE L'IMMOBILIER FNAIM 27 bis, av. de Villiers, 75017 PARIS. 757-62-02.

immeubles

En vue extension dans le 15e bel imm. Vendons boutique aménagée en 4 bureaux, moquette, bx sanitaires, jamais occupée. Idéal placement ou siège. TEL. : 531-85-56.

locaux commerciaux

Part. à Part. local commercial placement sûr, investissement 160 000 F. Rapport 12 % garanti et indexé. T. 660-43-36, ap. 18 h.

19e p. loue 3 ATELIERS 200m2 chacun, ensemble ou séparé. Tél. : 681-74-05, le soir.

XIe A VDRE murs ateliers 400 M2 loués 46.000 F an révisables début 78. Bonne rentabilité. 500.000 F. Possibilité libération en plus. 227-22-62.

Local ccial 60 m², imm. standg, 15e arrond., loyer mens. 2.000 F. Téléph. 533-43-92, le soir.

PLACE RODIN 16e Dans imm. gd stand., beau loc. 210 m2 pour prof. libér. exclusivement. - Vente 950.000 F. S.O.E.D.I.C. - 272-38-53

Dans le même bâtiment 3 SUPERBES LOCAUX individuels, 1er, 2e, 3e étages, de 500 m2 par étage seul tenant, très clair, tél., chauff., monte-charges. Conviendrait bureaux, ateliers, dépôts ou tout autre usage. Bail libre. Visite s/place : 21, rue Georges-Boisseau, 92100 CLICHY - Tél. 737-24-21.

bureaux

1 à 20 BURX. Tous quartiers. Locations sans pas-de-porte. AG. MAILLOT - 293-45-55.

DOMICILIATION. TEL. SECR. TELEX Frais 100 F par mois APEPAL - 228-34-50

8e SAINT-AUGUSTIN Dans immeuble gd standing sur un seul niveau A LOUER 32 BUREAUX 293-62-52.

QUARTIER ST-LAZARE A louer directement avec propriétaire : 850 m2 utiles de bureaux. Loy. 500 F/an le m2 utile, charges environ 50 F/an le m2 utile. Immeuble très bien situé, excellent état, ascenseur, chauff. central, installation tél. complète : 12 lignes. Disponible immédiatement. Ecr. no 30.589, Contesse Public., 20, av. Opéra, Paris (1er), qui transmettra.

FAUBOURG-SAINT-HONORÉ Face Ambassade Gde-Bretagne Petit bureau - Tél. : 073-10-20.

PALAIS-ROYAL 2, 4 ou 6 beaux burx X 30 m², meublés ou non, téléph., possib. sal. conférences. Bel emplacem. SOUS LOCATION 1 an minim. Téléph. 260-37-17, poste 38.

EPINAY, à 10' Gare du Nord, à louer ensemble de 4 imm., 18.000 m2 disponibles. Lots à partir de 50 m2, archives, park., restaur., téléph. Prix : 250 F/m2 H.T. par an. BOURDAIS BUREAUMATIQUE 227-11-89

fonds de commerce

URGENT Part. vend Fonds de Commerce PRET-A-PORTER féminin ds rue commerç. Tél. : 770-45-41.

Part. vend, banl. Est Paris, Graineterie et Grainerie tt au détail. Bne situat., centre ville, face marché. T. 10/12 h 656-98-36

Boulogne-Billancourt. Beau quartier, vends fonds articles sport, belle clientèle, ski, tennis, camping. C.A. annuel 1 million, cause double emploi. Libre de suite. Prix tr. intéress. 506-01-09

RUE PONCELET 17e MAGASIN bien placé à vendre tous commerces, murs ou bail ou les deux 200.000 F chaque à débattre. - 200-05-24

CLERMONT-FERRAND URGT CAUSE DBLE EMPLOI vend CABINET KINÉSITHÉRAPIE C.A. 130.000 F à développer CLIENTELE ASSUREE Ecr. no T 81738 M, Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e

Boutiques

17e, r. CARDINET - A vendre local, rez-chauss. 50 m2, sous-sol 30 m2, libre de tte occupation 704-78-83

locaux indust.

Cédons bail dépôt marchandises, 600 m2, avec bureau, Montreuil - ss - Bois. Ecr. no 7 730, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

maisons individuelles

PARTICULIER VEND SABLES-D'OLONNE BELLE MAISON Type 7 récente chauff. cent., 2 bains, gar. buanderie, jdin, mer à 400 m. libre. Tél. (99) 51-52-27

viagers

LIBRE. 85 km Autoroute Sud, belle Villa 6 P., garage. Parc 1.000 m2. Vue sup. 140.000 F + 2.000 rente. - LODEL, 355-67-58.

7e très rare, 100 m2 tt confort, balc., service, 4e asc., verdure, soleil. 2 têtes, 75-78 ans. Cpt 285.000 F, rente 3.830 F. LE VIAGIER 130, rue de Rivoli 233-05-75

Pptaire, réalisez mieux votre viager, indexation, garanties F. CRUZ 8, rue La Boétie 266-19-00 Estimation gratuite. Discrète.

Les meilleures CONDITIONS FONCIAL - VIAGER 19, bd Malesherbes - 266-32 35 37 ans d'expérience Etude gratuite - Rente indexée.

VOIR LA SUITE DE NOTRE IMMOBILIER PAGE SUIVANTE

construction neuve & ancienne 60 000 ANNONCES IMMOBILIERES EN VENTE CHAQUE MOIS CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

automobiles automobiles

5 à 7 C.V.

PART. A PART. COUPE FIAT 128 1300 S L année 73 Très bon état. Avec 2 500 F. Tel. 820-72-54.

Particulier vend R 5 LS 1974, 42.000 kilom., très bon état. Téléph. 540-47-21.

Particulier vend R 5 TS, 1977, 21.500 km., opt. (verre feuilleté, cass., all. électron.). Px Argus. Tél. 825-34-45 (h. bur). ENOUX, 95, av. E.-Vaillant, 92-Boulogne.

RENAULT 5 TL 1976 Première main, 34.000 km., glaces teintées, peinture métallisée, toit ouvrant, pare-brise feuilleté, intér. simili. 14.000 F, créd. pos. Téléph. 784-03-47, après 20 h.

A vendre 304 SLS, 18.000 km., 1977, 21.000 F. Px Argus. Crédit possib. Tél. 686-63-29, après 19 h.

Vend FIAT 128 CL 1977, excell. état, 14.000 km., radio-cassette stéréo, 17.000 F. Tél. 873-38-25.

SOCIETE VEND FORD TAUNUS 1300 L Juill. 77 état neuf, 800 km., crédit poss. Téléph. 747-99-45, heures bureau.

C'est à la PORTE DE VERSAILLES (du 7 au 17 octobre 1977 inclus) que se tiendra la 24e Exposition nationale des véhicules automobiles d'occasion. Près de 1.000 voitures de toutes marques y seront exposées. Afin de permettre à un public jeune de se tourner vers l'automobile l'entrée sera gratuite.

8 à 11 C.V.

LANCIA HPE-2000 Voiture direction. Tél. 474-40-32.

+ de 16 C.V.

Cause double emploi, vends CHEVROLET CAMARO, 30.000 kilomètres, bon état, modèle 76, boîte mécanique. Tél. 227-97-65.

MERCEDES 280 S.E.B.A. de DIRECTION 78 Garantie totale et crédit possib. Téléph. 548-97-69.

ROLLS ROYCE SILVER SHADOW 77 13.000 kilom., toutes options + bar + téléph. Faire proposition 781-39-43 - 788-54-61

divers

Une boîte de vitesses NEUVE réf. 607.125, avec prise de force et transfert pr Landrover série II A, Prix 4.975 F au lieu de 8.063 F. Deux boîtes de vitesses automatiques NEUVES pr Austin Mini 1000 Minimatic. Prix 2.993 F au lieu de 4.692 F. Tél. (Paris) 820-80-26, apr. 20 h.

B.M.W. OCCASIONS 316, 320, 520, 525, 528, modèles 1977, peu roulé, garanties Auto-Paris XV. Tél. h. bur. 533-69-95, 63, r. Desnouettes, Paris (15e).

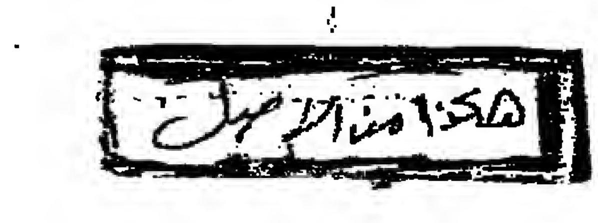
OFFRE SPECIALE CONCESS. B.M.W. NEUVES DISPONIBLES B.M.W. 3,3 LIA NEUVE ; B.M.W. 528 aut., bleue métal. ; B.M.W. 320 I, gris métal. ; B.M.W. 320 aut. anthrac. mét. VOIT. DIRECT. et OCCASIONS B.M.W. 630 CS 7.500 km., V.T anthr. mét. 78 B.M.W. 30 SI, 1973 ; 604 aut. gr. mét., v.t., T.O. élect. 15.000 km, 77. AUTOB. A 112, 10.000 km., 1977. 63, bd Jean-Jaurès, 92-CLICHY. 270-09-39 - 737-13-29

MERCEDES-BENZ LONGCHAMP Exposition voitures SÉLECTIONNÉES 80, rue de Longchamp 75016 Paris - tél.: 553.57.35 - 553.44.35

La garantie "Etoile" est un label de qualité Mercedes. Un contrôle extrêmement rigoureux sélectionne les véhicules, vendus avec une garantie de six mois/10 000 km sur moteur, embrayage, boîtes de vitesses, etc. pièces et main-d'œuvre.

EXPOSITION NATIONALE DES VEHICULES AUTOMOBILES D'OCCASION 7-17 OCTOBRE 1977 PORTE DE VERSAILLES

J'ai saisi l'occasion ENTREE GRATUITE



ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,00	49,19
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,44
IMMOBILIER	30,00	34,32
AUTOMOBILES	30,00	34,32
AGENDA	30,00	34,32
PROP. COMM. CAPITAUX	80,00	91,52

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	24,00	27,45
DEMANDES D'EMPLOIS	5,00	5,72
IMMOBILIER	20,00	22,88
AUTOMOBILES	20,00	22,88
AGENDA	20,00	22,88

L'immobilier

fermettes

20' DEAUVILLE, 2 h. PARIS. pleine campagne, non isolé. Charmante fermette normande colomb., séj. + 3 p. + grenier aména., E., El. BON ETAT, sur 1 ha arborisé, 135 000, facilités. T. 260-13-98 ou (16-31) 63-15-24.

90 KM A-6 au milieu de 2.000 m² jard. verger. Belle ferme de caractère 4 P. habitables + belles dépend. attenantes à aménager. 215.000 avec facil. C.I.N. Face Eglise NEMOURS - 428-26-63

CHALO-ST-MARS (12 KM DOURDAN) charmante fermette poutres appar., cheminée, salon, s. à manger, 3 ch., tt confort sur 1.000 m² clos de murs. Px tot. 375.000 F avec 75.000 F. LESIEUR. 494-20-80.

YONNE Région SAINT-SAUVEUR Très belle FERMETTE 3 pces sur cave, gren. aménag., chem., poutres, grange et écurie à la suite. Le TOUT PARF. ETAT, sur 1.200 m² env. PX 175.000 F. Tél. 16 (86) 52-30-19 et 52-76-15.

Vous cherchez une maison?



où la trouver

Information Logement

525.25.25

Centre Etoile 49, avenue Kléber, 75116 Paris 525.25.25

Centre Nation 45, cours de Vincennes, 75020 Paris 371.11.74

Centre Maine 210, avenue du Maine, 75014 Paris 539.22.17

Un choix de 40.000 appartements et pavillons neufs à l'achat.

Information Logement, service gratuit créé par la Compagnie Bancaire et auquel la BNP, le Crédit Lyonnais, le Crédit du Nord, la Caisse Centrale des Banques Populaires, la FNPC, la Fédération Parisienne du Bâtiment, la Fédération Nationale des Mutuelles de Fonctionnaires et Agents de l'Etat, la MGEN, la Mutuelle Générale des PTT, l'Association pour la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction, apportent leurs concours.

terrains terrains

BECON GARE
BEAU TERRAIN CONSTRUTIBLE
SITUATION EXCEPTIONNELLE
TRÈS CALME
240 m² - PRIX : 320.000 francs
EXCLUSIVITE :
CABINET EDGAR-QUINET
20, rue Edgar-Quinet
COURBEVOIE-BECON
Tél. : 788-37-32

ESPAGNE. Terrain à vendre, 25 km Valence, face mer, eau, électr., route amén., 65 F le m2. Poss. créd. T. à partir de 19 h. 328-04-22.

Part. vend CARCES (Var) — PET. DOMAINE entièr. accès auto avec cabanon, citerne, belle vue, 29.990 m2 vignes V.D.Q.S. — 37.239 m2 pins, chênes, vergers. Prix : 420.000 F. — 10.391 m2 vignes avec cabanon, citerne. Prix : 100.000 F. Ecr. n° 7725 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

CROISSY-SUR-SEINE près centre BEAU TERRAIN 850 M2 Façade 26 m. 340.000 F TTC. AGENCE de la TERRASSE, LE VESINET. 976-05-98.

propriétés

A VENDRE 55 km Paris-Est par aut. A-4. PPTE de classe 19e, 10 p. pp, dépend., comm. de 4 p. pp. A prox. imm. ville ayt ts comm. et services. Magn. parc 9 000 à 16 000 m2 selon conv., av. arbres séculaires et pièces d'eau par source. Etat impeccable. Prix élevé justifié. HERBRETEAU notaire. Téléphone : 403-27-44.

CHANTILLY (centre) Propriété sur 2 000 m2 environ. sous-sol, R.-de-ch., salon, salle à mang., bur., 1 ch., salle d'eau. 1er ét., 4 chbres, salle de bns. TEL. : (4) 457-30-93.

EXCEPTIONNEL DANS PARIS 21, QUAI DE L'OISE Paris (19e) 4 MAISONS INDIVIDUELLES neuves avec jdin privatif, habitables de suite. Prix fermes. Crédit 80 % garanti sur dossier. Visite sur place de 14 h. à 19 h.

NORMANDIE banlieue ROUEN Vds magnifique propriété boisée close de 165 ha avec pav. tout confort. - Ecrire : FABRE G., 27890 LA NEUVILLE-du-BOSC

DEAUVILLE Mt CANISY Maison 10 P. sur 2.400 m². Prix : 333.000 F. Interconstruction : 604-81-87.

Région GISORS charmante maison NORMANDIE. Caractère. imm. séj. cheminée, pout., gde cuis., 1 ch. + possib. s. eau, gar., jard. 2.000 m², gd calme, 330.000 Cabinet BLONDEAU-LEBLANC 2, sq Cappeville à GISORS. Tel. : (16-32) 55-06-20.

65 km Porte de la Chapelle MAISON 5 PIECES tout confort sous-sol total, cheminée, téléph. 3.500 m² terrain. Dern. mais. du village. Calme. SITE EXCEPTIONNEL 433-21-22, le matin.

PRES NONANCOURT 3/4 h. de Paris, sur l'Avre (300 m de berge), très calme. MOULIN ds parc 1 ha, compr. maison de caract. couverte en chaume. maison d'amis et mais. de gardiens, tennis, le tout en excellent état. - 1.050.000 F.

C.P.H. - TEL. 954-54-54 ou 955-48-00

LES ESSARTS 30' Montparnasse. Mais. longue, basse, beaucoup cachet. 500 m2, jdin clos, entrée, gd séj., 2 ch., vaste cuis., bns lux., wc, ch. cl, combles amén., cave, atel., gar. 2 voit. Prix 372.000 av. 75.000 F. AVIS 14, r. Raymond-Poincaré, RAMBOUILLET. 483-05-27

80 km. PARIS NORD-OUEST

ANCIEN MOULIN AVEC PIÈCE D'EAU sur 7.100 m2, séj., salon + loggia petit salon, 4 chbres, bains, w.c. dépendances, 525.000 francs M. CARON. T. : (16-32) 55-04-24.

manoirs

ETUDE DE Me GAUTIER Notaire à THURY - HARCOURT (Calvados) Tél. : (31) 79-72-11. A VENDRE en Normandie, 25 km au sud de Caen, rive gauche de l'Orne, très beau manoir av. parc de 6 ha.

châteaux

Cherchons à acheter PETIT CHATEAU OU CHATEAU FORT si possible près Méditerranée. KLEBER K.G., Postfach 31, D-6842 Bürstadt.

domaines

5 KM DE GIEN, territoire de chasse de 103 ha, dont 25 bois, 83 culture + ferme exploitation d'un seul tenant, possib. étang. TEL. : (38) 67-07-87.

villas villas

Vds villa F-3, tt clt, 71, neuve, 3.000 m2 terrain clos, arbres, ds village GARD, ts comm., 4 km bourg import., 10' autor. A 7 : 300.000 F - T. (91) 41-33-90, 20 h.

15 min. OUEST VERSAILLES SUR TERRAIN 1.690 M2 MAISON construction 1963 Rez-chauss. 120 m2 habitables. 2 sél. contigus, 2 ch., 2 cuisines, 2 bains, 2 wc. Etage : 2 p. + 2 autres possib. S/sol 120 m2. Prix : 650.000 F. Tél. : 489-84-99 et 951-50-82

VERRES (Forêt SENART) luxe VILLA moderne 180 m² habitables, garage 4 voitures, 800 m² ter. paysagé - 285-21-64.

CHATOU - Ravissante Villa Séjour, 3 chambres, dépendanc. luxueusement équipé, 670.000 F. S.A. H. LE CLAIR, 65, avenue Foch, à Chatou - 976-30-82

DEMEURE de standing à COYE-LA-FORET Vue impr. s/camp., forêt. Vaste villa, hall, dble séj., cheminée, bur., 4 chb., cuis., 2 bains, cab. de toil., douche, 2 wc, garage. 820 m2 terrain. Beaux arbres. 440.000 + C.F. 30.000 av. 94.000 F ACB 771 r. Paris, La Chapelle-en-Serval - (15) 44-54-60-42, ou Paris : 887-43-40.

PARC DE SCEAUX ALLEE D'HONNEUR. Prestigieuse villa sur jardin 900 m² environ. Pour rens. ROB. 34-86, de 9 h. à 15 h. ou après 20 h.

LA COURNEUVE près gare 8 P., dépendances 200 m², tt cft, const. 1950 impeccable, gar., jard. 600 m². Prix 450.000 F. Crédit. 627-78-52.

VERSAILLES près gare Rive dr. résident. pour prix terrain Villa bourgeoise, récept. triple, 6 chbres, 3 bains, tt confort. Parc paysagé 2.000 m2 KATZ, gare Garches - 970-33-33.

VIROFLAY, résid. - Récept. + 4 chambres, joli jardin 740 m2. 680.000 F - 027-57-40

FEUCHEROLLES - Belle maison réc. 145 m2 habit. sur 600 m2 terrain clos. Séjour. Cheminée. Poss. 5 ch. 580.000 - 469-31-22

25 km OUEST PARIS Maison XVIIIe restaurée, 7 Pces. état neuf, jard. curé clos murs, 850.000 F - 975-86-59

pavillons

PRES SAINT-BRIEUC PAVILLON 5 P., avec jardinet. R.-d.-ch. : entrée, 1 chambre, W.-C., garage. En étage : salle de séjour, cuisine, 3 chambres, salle de bains. Proximité tous commerces. Prix : 260 000 F. Tél. : 61-10-69.

GENTILLY 2' métro : au calme constr. en 1920 à rénover, belle allure, 5 p., sous-sol, bon état gros œuvre, ch. cent., clt, jdinet clos murs. 390 000 F à débattre. TEL. au 948-70-55.

ASNIERES grand séjour, 6 chbres, 2 bains, garage 2 voitures, terrain de 400 m2, 525 000 F. T. 788-49-00.

LA CELLE-SAINT-CLOUD 5-6 P. cuis., cft., sous-sol, gar. Vis. samedi 10 h. à 17 h., 17, rte des Suisses ou 985-28-78.

UNE CHANCE A SAISIR, 7 km CARCASSONNE Sortie localité, commodit. Beau pavill. 5 pièces tt cft, bains, wc, chff. cl, cell., gar. 1.900 m2 terr. Prix 320.000 F, av. 32.000 F cpt. AVIS 4, rue de Verdun, Carcassonne - Tél. (16) 68-25-76-55, ou Paris : 887-43-40.

ERMONT-CERNAY Pav. s/sol entrée, Sél. double, 2 chbres, cuis., bains, jardin 700 m2, gar., chf. mazout. IMPECCABLE. EXCEPTIONNEL 350.000 av. 20% PLACOR 989-40-60

POUR ETRE "CHEZ VOUS" en week-end, en vacances..

Commencez par acheter : RESIDENCES SECONDAIRES ET PRINCIPALES

Vous trouverez votre résidence de vacances, votre maison de campagne votre terrain à bâtir

En vente chez votre marchand de journaux

Editée par : CONSTRUCTION NEUVE ET ANCIENNE. 8, rue de Richelieu - 75001 Paris

les annonces classées du Monde sont reçues par téléphone

du lundi au vendredi

de 9 heures à 12 h. 30 - de 13 h. 30 à 18 heures

au 296-15-01

Une annonce communiquée avant 15 heures peut paraître dès le lendemain.

CARNET

Fiançailles

— M. et Mme Robert Dandolos sont heureux de faire part des fiançailles de leur fille
Hélène
avec Mr Max SINDLAY

Mariages

— Kathy Boukine
et François Heingold
ont le plaisir d'annoncer leur mariage, célébré à Téhéran, le 13 septembre 1977, à l'ambassade de France.
27, rue Edouard-Nortier, 92200 Neuilly-sur-Seine.
43 Takhte Tavoos Avenue, Téhéran (Iran).

— Dimitri Tsakanikas Anallis et Christiane Drier de Laforte sont heureux de faire part de leur mariage, qui aura lieu le 10 octobre à Athènes.

Décès

Louis BERTHOMMÉ-SAINT-ANDRÉ

Nous apprenons la mort, à Paris, samedi 1er octobre, du peintre
BERTHOMMÉ-SAINT-ANDRÉ,
officier de la Légion d'honneur.

[Peintre dans la tradition française qui a suivi l'impressionnisme, Louis Berthommé-Saint-André était né en 1905 à Barbery (Oise). Il fut notamment l'élève de Cormon, à l'Ecole des beaux-arts. Exposant régulièrement au Salon d'automne, ainsi qu'au Salon du dessin et de la peinture à l'eau (dont il était le président depuis 1951), Berthommé-Saint-André était surtout un peintre de figures, figures de femmes qu'il peignait avec la même palette claire et très colorée qu'un bouquet de fleurs. La mort a surpris le peintre au moment où il inaugurait une exposition de ses œuvres récentes dans une galerie parisienne (Galerie Dimpoulos, 24, rue du Laos).

L'œuvre de Berthommé-Saint-André comptait plusieurs peintures murales, réalisées dans des lycées et collèges, ainsi qu'une décoration de l'escalier d'entrée de la direction des Beaux-Arts de la Ville de Paris. Il a illustré Zola, Colette et Maupassant.]

Max MONICHON

Mme H. de Marquelssac,
Mme A. Naphle.
M. et Mme Michel Naphle et leurs enfants,
M. et Mme Robert Marlan et leurs enfants,
Les familles Bloy, Garnung, Lafon-Liet, R. Lafon, Plantey, parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Pierre Max MONICHON,
maire honoraire du Bouscat,
sénateur de la Gironde,
président du groupe R.I.A.S. du Sénat.

Ses obsèques auront lieu le vendredi 7 octobre, à 10 h. 15, en l'église Sainte-Clotilde du Bouscat.

162, avenue du Président-Robert-Schuman, 33110, Le Bouscat.

[Né le 25 novembre 1900, à Mios (Gironde), M. Max Monichon présidait le groupe sénatorial des républicains indépendants d'action sociale (groupe « paysan ») depuis octobre 1968. Il siégeait au Sénat, alors Conseil de la République, depuis novembre 1948, époque à laquelle il avait été élu comme républicain de gauche dans le département de la Gironde.

Directeur d'agence immobilière, gérant d'immeubles, M. Max Monichon avait débuté en 1948 dans la vie publique comme maire du Bouscat (Gironde). Il avait fait partie de la commission exécutive du Centre national des indépendants et paysans (1955-1961), puis du comité directeur de la Confédération des indépendants (1975-1977). Il était vice-président du Centre national des indépendants et membre du conseil régional d'Aquitaine, dont il présidait la commission d'action régionale et d'orientation.

M. Monichon est remplacé au Sénat par son suppléant, M. Armand Bastit-Saint-Martin, propriétaire-exploitant.]

Beniamino SEGRE

Le centre français de la Société européenne de culture a la tristesse d'informer du décès du
professeur Beniamino SEGRE,
président
de la Société européenne de culture.

Notre société se trouve une nouvelle fois frappée cruellement après le décès, il y a un an, de son fondateur et secrétaire général,
Umberto CAMPAGNOLO.

(Voir « le Monde » du 29 septembre 1976.)

[Né à Turin en 1903, Beniamino Segre, élève d'Elie Cartan, devint en 1931 titulaire de la chaire de géométrie analytique de l'université de Bologne. En 1938, il fuit le régime fasciste pour la Grande-Bretagne, où il travailla à Londres, à Cambridge et à Manchester. En 1948, il rejoignit Bologne et prit, en 1950, la responsabilité de la chaire de géométrie de l'université de Rome.

Vice-président et président, depuis 1973, de l'Academia dei Lincei, Beniamino Segre était membre correspondant de l'Institut de France, membre de l'Académie royale de Belgique et membre d'honneur de la Société mathématique de Londres.]

— M. Pierre Bennezon, son époux,
M. et Mme Robert Majubert,
M. et Mme Jean-Marc Bennezon, ses enfants,
Laurent, Catherine et Florence, ses petits-enfants,
M. Jean Mouton, son oncle,
M. et Mme Lucien Henot, leurs enfants et leurs petits-enfants,
Mme Emile Kayser, ses enfants et ses petits-enfants,
Mlle Marcelle Mouton,
M. et Mme Yvon Dubois et leurs enfants,
Mlle Simone Morras,
ses cousins,
Sa famille et ses amis,
ont la grande douleur de faire part du décès de
Mme Germaine BENNEZON,
née Colson,
survenu à son domicile, le 30 septembre 1977, dans sa soixante-septième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité le 4 octobre 1977 en l'église Notre-Dame-du-Chêne de Viroflay et ont été suivies de l'inhumation au cimetière de Clairefontaine-en-Yvelines.

27, rue Rieussec (4, square Vauban), 78220 Viroflay.

— M. Robert Vergnaud, président-directeur général d'Air Inter,
Le conseil d'administration et le personnel de la compagnie,
vous prient de bien vouloir assister ou vous unir d'intention au service religieux célébré à la mémoire de
A. Joachim CASTANHEIRA,
décédé le 30 septembre 1977 lors du détournement de la Caravelle Paris-Lyon.

Cette cérémonie aura lieu le vendredi 7 octobre 1977, à 10 h. 45, en l'église de Paray-Vieille-Poste, 11, rue de l'Eglise (91).

— M. et Mme Jacques Cerf,
M. et Mme Isaac Modiano,
Mme Catherine Cerf,
M. Jacques Lecat,
ont la douleur de faire part du décès accidentel de leur fille, belle-fille, sœur et fiancée, dans sa vingt-troisième année,
Claude CERF.

Le service religieux aura lieu le vendredi 7 octobre, à 16 heures, en l'église Sainte-Cécile, 44, rue de l'Est, à Boulogne-Billancourt.

Cet avis tient lieu de faire-part.

M. et Mme Cerf, domaine du Sault, 06810 Auribeau-sur-Siagne.

M. et Mme Modiano, 38, avenue Marceau, 75008 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès de
M. Gilbert-Antoine COULAUD,
architecte D.P.L.G. honoraire,
ancien élève
de l'Ecole nationale supérieure d'arts et métiers
(Cluny, Chalon-18),
croix de guerre 1939-1945.

De la part de ses filles, Micheline et Andrée et de son petit-fils Dominique.

Une cérémonie religieuse sera célébrée en l'église d'Auzances (Creuse), le lundi 10 octobre 1977, à 10 h. 30, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.

19, rue Ribera, 75016 Paris.
Centre hospitalier de Saint-Denis, 93205.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— M. Paul Mondoloni, inspecteur d'académie, et toute sa famille, ont la douleur de faire part du décès de
Mme veuve Louis MONDOLONI,
née Camille Joyeux,
survenu le 1er octobre 1977.

L'inhumation a lieu à Sartène (Corse), le 6 octobre.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Alexandre Tcherepnine,
Ses enfants Peter, Serge et Ivan,
Et ses petits-enfants,
ont la grande douleur de faire part du décès de
Alexandre TCHEREPNINE,
compositeur,
pianiste et chef d'orchestre,
survenu le 29 septembre à Paris, dans sa soixante-dix-neuvième année.

Selon la volonté du défunt, il n'y aura pas de cérémonie.

Ni fleurs ni couronnes.

Les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité familiale.

Il sera incinéré au Père-Lachaise.

Inhumation au cimetière de Sainte-Geneviève-des-Bois.

2, rue Furstenberg, 75006 Paris.

Cet avis tient lieu de faire-part.

● *Les grandes conférences de Paris*, qui vont fêter leur vingt-cinquième anniversaire, présentent tous les lundis, de 18 h. 30 à 20 heures, avenue Franklin-Roosevelt, un cycle de conférences-débats consacrées aux grands courants de la pensée : le vrai visage du judaïsme, par M. Meyer Jaïs, grand rabbin de Paris ; du catholicisme, par le R.P. Riquet ; de l'islam, par S.E. Si Hamza Boubakeur, recteur de l'Institut musulman ; du protestantisme, par le pasteur Marchal ; du bouddhisme, par le vénérable lama Kunsang Dorge ; du marxisme, par M. Jean Elleinstein ; du socialisme, par M. Pierre Mauroy, secrétaire national du parti socialiste, député-maire de Lille ; du nationalisme, de l'anarchie, de la monarchie, du libéralisme, de l'écologie, etc. Pour inscriptions, écrire en joignant enveloppe timbrée et libellée aux Grandes Conférences de Paris, 6, rue Jules-Guesde, 91270 Vigneux-sur-Seine.

— On nous prie d'annoncer le décès, à son domicile, de
Mme Georges TESSIER,
née Magdeleine Lorain,
rappelée à Dieu, munie des sacrements de l'Eglise, le 4 octobre 1977, dans sa quatre-vingt-septième année.

De la part de :
M. et Mme Gérard Loyer, ses enfants,
Béatrice, Agnès et Guilaine, ses petites-filles,
M. et Mme Georges Lorain, son frère et sa belle-sœur.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 7 octobre, à 8 h. 30, en l'église Saint-Sulpice.

60, rue de Vaugirard, 75006 Paris.
15, avenue de la Motte-Piquet, 75007 Paris.

Cet avis tient lieu de faire-part.
Le Monde des 4 et 5 octobre.

Remerciements

— Mme Jean Ribo,
Mlle Marie-Françoise Ribo,
Et toute la famille,
très sensibles aux nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de
M. Jean RIBO,
et dans l'impossibilité d'y répondre personnellement, prient toutes les personnes qui se sont associées à leur deuil de trouver ici l'expression de leurs remerciements émus.

— M. David Uzan, ses enfants,
Les familles Abbou, Razon, Scetbon,
très touchés devant les multiples témoignages de sympathie reçus, devant la foule d'amis venus s'associer à leur peine, lors des obsèques de
Mme Emilie UZAN,
née Abbou,
demandent à chacune et à chacun de trouver l'expression de leur profonde gratitude.

Les prières de huitaine auront lieu le samedi 8 octobre à l'oratoire tunisien, 17, rue Saint-Georges, 75009 Paris, à 10 h. 30.

Anniversaires

— La réunion annuelle à la mémoire de
Robert GAMZON (Castor),
Edmond FLEG,
Henri SCHILLI,
aura lieu au Q.G. des Eclaireurs israélites de France, 27, avenue de Ségur, Paris-7e, le jeudi 6 octobre, à 19 heures.

Visites et conférences

VENDREDI 7 OCTOBRE

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 14 h. 45, 42, avenue des Gobelins, Mme Guillier : « La manufacture des Gobelins ».

15 h., aire de Bellevue, Mme Bouquet des Chaux : « Meudon ».

15 h., place Jussieu, Mme Legregeois : « Des arènes de Lutèce à la rue Mouffetard ».

18 h., 92, rue Saint-Martin, Mme Saint-Girons : « Musée Georges-Pompidou » (Caisse nationale des monuments historiques).

15 h., 17, quai d'Anjou : « La demeure du comte de Lauzun » (Mme Barbier) (entrées limitées).

14 h. 45, porche de la Sainte-Chapelle : « La Sainte-Chapelle » (M. de La Roche).

15 h., 11, quai Conti : « Exposition Pèlerinage à Watteau » (Paris et son histoire).

CONFERENCES. — 18 h. 30, Centre culturel britannique, 9, rue de Constantine, MM. Tom Jenkins et J. Moreau : « Syndicats et politique » (entrée libre).

20 h. 30, 26, rue Bergère, M. Robert Masson : « Les huit causes fondamentales de toute maladie » (L'Homme et la Connaissance).

20 h. 30, 11 bis, rue Keppler : « La mémoire des vies passées » (Loge unie des théosophes) (entrée libre).

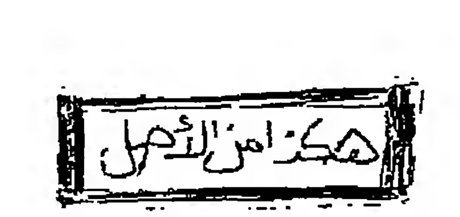
20 h. 30, salle Pleyel, 252, faubourg Saint-Honoré, M. Michio Kushi : « Découverte de la santé universelle ».

A L'HOTEL DROUOT

Vendredi

VENTES

S. 2. - Mob. Bijoux. Fourr.
S. 4. - Bx mbles de st. Tapis d'Or.
S. 14. - Icônes et estamp. russes.



UN ATOUT POUR LE TIERS-MONDE

CULTIVE depuis des millénaires, le coton se développe dans les zones tropicales et subtropicales du globe, entre le 36e degré de latitude sud et le 43e degré de latitude nord. Pour des raisons d'évolution historique et de développement industriel, la production mondiale, pour 60 %, est assurée par des pays industrialisés ou à l'économie planifiée : Etats-Unis, U.R.S.S., Chine (voir tableau). Mais le fait capital des vingt-cinq dernières années a été *la croissance très rapide de la production du tiers-monde*, dont la part est passée de 18,3 % en 1950 à 40 % en *1977* sur un total qui a presque triplé entre-temps (65 millions de balles contre 22 millions de balles).

Ce n'est pas un hasard si soixante-dix pays en voie de développement consacrent une part appréciable de leur activité à la culture du coton qui, pour un grand nombre d'entre eux, *est le principal produit exporté*, représentant une part essentielle ou appréciable de leurs ressources en devises : *c'est le cas du Tchad* (64,5 %), du Soudan (54,2 %), de la République du Yémen (49 %), du Mali (43 %), de l'Egypte (43,4 %), de la Syrie (33 %), de la Haute-Volta, du Nicaragua, de la Turquie, du Pakistan, de l'Ouganda. Ces pays assurent près de 60 % des exportations mondiales, pour une valeur de 8 milliards de dollars, la valeur totale de leur productivité atteignant 8,3 milliards de dollars.

C'est dire qu'après le pétrole, et avec le cuivre et le sucre, le coton et ses dérivés constituent l'une des principales ressources du tiers-monde, donnant du travail à au moins 125 millions de personnes (170 millions, en y ajoutant celles employées dans la filature et le tissage, soit *8 % environ des populations des pays producteurs*).

UN TRÈS IMPORTANT POTENTIEL D'ACCROISSEMENT DE PRODUCTION

Bien que la culture du coton soit pratiquée dans soixante-quinze pays, la surface *totale* qui lui est consacrée est seulement de 33 *millions* d'hectares, soit 0,8 % des terres présentement *réservées dans le monde* à la production agricole. Sans *même augmenter les surfaces* cultivées, la production mon*diale de coton peut être accrue* de façon substantielle en aug*mentant* le *rendement* à l'hectare. Le rendement (voir le tableau) *s'échelonne de 58 kilos* par hectare (Ouganda) à près *de* 1 300 kilos (Israël), la moyenne s'établissant à 414 kilos. *Si tous* les pays producteurs récoltant actuellement *moins de 414 kilos* à l'hectare pouvaient rejoindre cette moyenne, *la production annuelle* mondiale augmenterait de 25 %.

De meilleures pratiques agricoles, telles qu'une amélioration de la *sélection* des graines de meilleures techniques agronomiques *et* des méthodes plus efficaces de cueillette permettraient de relever les rendements, sans même *aller* jusqu'aux « cotton pickers » des Etats-Unis, qui moissonnent les capsules sans intervention autre que celle du conducteur. Tout récemment, des organisations internationales de premier plan, comme la Banque mondiale et les Fondations Rockefeller, ont manifesté l'intention de lancer, patronner et financer, un programme d'étude de recherche *portant sur la production* du coton.

Les principaux producteurs mondiaux en 1977/1978

(en millions de balles de 230 kilos)

Etats-Unis	13,5
U.R.S.S.	12,5
Chine	10,8
Inde	5,3
Turquie	2,8
Pakistan	2,5
Brésil	2,3
Egypte	2
Mexique	1,5
Soudan	0,8
Nicaragua	0,8
Colombie	0,8
Syrie	0,7

Sur une production totale estimée de 64,7 millions de balles.

Rendement de la récolte

(kilos par hectare)

Chine	446
Etats-Unis	495
Pérou	529
Mexique	852
Guatemala	978
U.R.S.S.	1 014
Israël	1 297
Ouganda	58
Kénya	76
Nigéria	91
Inde	160
Tchad	184
Côte-d'Ivoire	368

Un appoint important pour l'alimentation humaine et animale

LE coton, principale fibre textile produite dans le monde, est, on ne le sait pas assez, une source de nourriture extrêmement importante pour l'humanité, notamment, pour les pays en voie de développement. A hauteur des deux-tiers, la capsule de coton, en effet, est constituée par des graines riches en matières grasses et en protéines, qui, après broyage, fournissent de l'huile comestible et des tourteaux pour l'alimentation du bétail.

Ces graines, dont la production *annuelle atteint* 25 à 27 *millions* de tonnes, viennent au deuxième *rang mondial* sur la liste des grains et fruits à huile, comme *l'indique le tableau ci-dessous*, pour l'année 1974 :

(Millions de tonnes.)

Soja	57,3
Graines de coton	25,6
Arachides	18,1
Tournesol	11,1
Olives	7,7
Colza	7,3

(Source : Margarine Institut.)

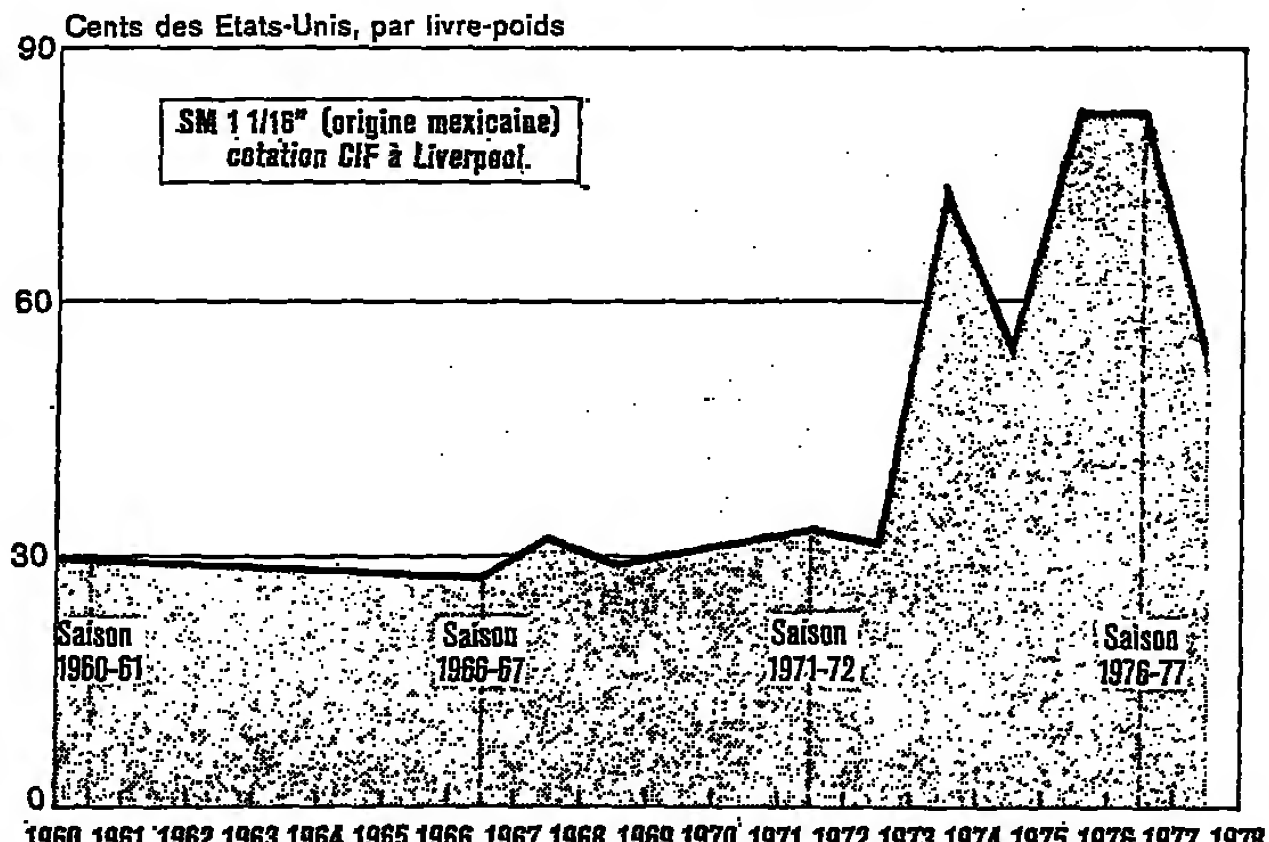
Dans bien des pays producteurs, particulièrement les Etats-Unis et l'U. R. S. S., les pro*duits tirés des graines* de coton contribuent d'une façon substantielle à accroître le capital alimentaire de l'homme et du bétail. En U.R.S.S. par exemple, ils constituent la deuxième source d'huile végétale après le tournesol. Dans le tiers-monde néanmoins, de nombreux pays ne traitent pas encore *les graines* de coton : elles y sont utilisées soit comme source de combustible, soit à l'état brut, comme nourriture de la volaille et du bétail.

Une nouvelle et énorme source de protéines

Heureusement, ce gaspillage d'un produit de réelle valeur *disparaît graduellement*, des usines destinées au traitement des grains et à l'extraction de l'huile étant construites à un rythme croissant dans les pays en voie de développement : au Pakistan, par exemple, la graine de coton *est déjà la plus importante* source d'huile comestible. On a calculé que si la totalité des 14 *millions* de tonnes de graines de coton produits en moyenne par an par les pays du tiers-monde pouvait être traitée cela procurerait près de 2,5 millions de tonnes d'huile tonnes de tourteaux.

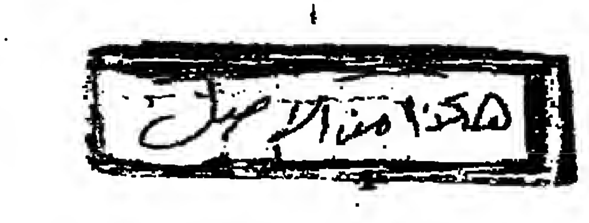
Dernière utilisation, mais non la moindre, des graines de coton : la fourniture de protéines sous forme de farine, pour l'alimenta*tion humaine*, dont elle représente à l'état brut 6 % du potentiel de production. Jusqu'à présent, cette farine n'a pu être *consommée par* l'homme par suite de la présence d'un élément toxique le gossypol. Cependant, les progrès réalisés sur le plan technologique pour l'élimination du gossypol, de même que le dé*veloppement* des variétés de coton sans gossypol, autorisent les plus grands espoirs. Des usines-pilotes installées aux Etats-Unis et en *Inde fonctionnent* déjà. Si ces expériences étaient susceptibles, *comme on* l'espère, de déboucher sur une exploitation commerciale, *une nouvelle* et *énorme* source de protéines pour la consomma*tion humaine* serait alors disponible, et l'on sait à quel point *la population* des *pays sous-dé*veloppés souffre de carences en ce domaine.

LES PRIX DU COTON BRUT AU GRÉ DES RÉCOLTES



Source : Institut International du Coton (Rapport d'activité 1976)

Les prix du coton ont stagné pendant vingt ans, de la guerre de Corée, en 1950, jusqu'au début de l'année 1973. Une série de mauvaises récoltes, la diminution des stocks, la crise *monétaire, l'inflation et la spéculation engagèrent alors les prix dans une spirale haussière* qui les firent doubler. Après une crise en 1974, la reprise de la demande, face à une offre insuffisante, provoqua une nouvelle flambée, suivie d'une rechute due à l'accroissement de la production et à la diminution de la consommation.



MALGRÉ LA REPRISE DE LA CONSOMMATION

La guerre du coton contre les fibres synthétiques n'est pas encore gagnée

DEPUIS quelques années, la crise du coton alimente la chronique. Il n'est de mois, voire de semaine, où ne sont annoncés ici des licenciements, là des dépôts de bilan. En France, les déboires d'un groupe comme celui fondé par Marcel Boussac — ex-« roi du coton » — ont, entre autres, fait prendre conscience à l'opinion et aux pouvoirs publics des problèmes aigus que connaît le secteur. Pourtant la « crise du coton » est un mythe. L'industrie européenne du coton se meurt, c'est vrai, mais en Chine, en Colombie ou ailleurs, elle est plus dynamique que jamais. Pour l'ensemble du monde, la « crise » est un phénomène ancien, déjà largement dépassé, et l'industrie cotonnière se porte plutôt mieux qu'il y a dix ans.

Enfin vint le jean

La véritable crise a débuté au cours des années 50 avec l'avènement des fibres synthétiques : polyamides (Nylon), polyester (Tergal), acryliques (Crylor, Courtelle, etc.). Plus commodes d'entretien et souvent plus solides, elles étaient produites à très large échelle avec un minimum de main-d'œuvre. Soutenues par la puissante industrie chimique, elles réussirent vite, grâce à d'importants efforts de marketing, à surplanter le coton dans les faveurs du public. L'industrie cotonnière, vieillotte, dont les structures — parfois les équipements et les méthodes — remontaient pour la plupart au début du siècle, perdit vite pied. De 75 % en 1947, la part du coton dans la consommation mondiale de fibres textiles chuta à 68,4 % en 1960 et à 55,4 % en 1970. La situation devint particulièrement critique au cours des années 60 sur les marchés des pays développés. En Europe et au Japon, la consommation de produits cotonniers stagna de 1960 à 1966, alors que la consommation globale de textiles progressait de 0 % et celle de fibres synthétiques de 187 % ! Dans l'ensemble du monde, la consommation de coton progressa pour l'essentiel grâce à l'essor des marchés de certains pays en voie de développement (Brésil, Asie) et des pays de l'Est (U.R.S.S., Chine). Mais la stagnation en Europe occidentale et au Japon, principaux importateurs de coton brut affecta, outre les industries transformatrices de ces pays (1), les grands Etats producteurs. Ces derniers, inquiets d'une dégradation que rien ne paraissait devoir enrayer, s'organisèrent en créant notamment l'Institut international du coton, chargé d'assurer la promotion du coton en Europe et au Japon (2). Les efforts de cet organisme, aidé de façon inespérée par la mode des « produits naturels » et l'engouement pour le « jean », ont, dans un premier temps, enrayé le processus de dégradation et même, depuis deux ans, inversé, semble-t-il, le mouvement.

De 1967 à 1974, la consommation de coton, en Europe et au Japon, a progressé de 38,6 %. La part des fibres de coton dans la consommation totale de textiles a certes continué de diminuer, mais dans une proportion beaucoup moins importante qu'auparavant. De 41,9 % en 1967, elle est passée à 37 % en 1974, soit 4,9 points de perdus en huit ans (contre dix points au cours des dix années précédentes). De plus, les produits cotonniers ont mieux résisté que les matières synthétiques à la crise qui a affecté la production mondiale de textiles en 1974-1975. En Europe et au Japon, la consommation de fibres de coton a diminué de 17 % de 1973 à 1975, mais dans le même temps, la consommation totale de fibres a chuté de 20 %, celle de fibres synthétiques de 25 %, si bien que la part du coton dans la consommation totale de fibres par les filatures dans ces pays a progressé de 2,7 points au cours de cette période. Qui plus est, au cours des deux dernières années, bien que les statistiques globales sur la consommation apparente de fibres ne soient pas disponibles, tout semble indiquer une progression du coton. Dans sept pays d'Europe et au Japon, par exemple, la part de fils de coton dans la production totale de fils est passée de 53,8 % en 1974 à 54,7 % en 1976.

D'autres menaces

La « guerre du coton » contre les synthétiques est-elle donc gagnée ? Pas encore. Deux facteurs peuvent remettre en cause l'avantage récemment repris. D'une part, la baisse du prix des fibres synthétiques — liée à la surproduction, — alors que les cours du coton brut remontaient, a rendu le coton plus cher que les synthétiques. D'autre part, la surcapacité des producteurs mondiaux de fibres synthétiques — en Europe et au Japon notamment — risque de déclencher une sévère offensive sur des produits où, jusque-là, le coton gardait une place prépondérante (draps et linge de maison, vêtements de travail et sous-vêtements pour homme).

Reste qu'au niveau mondial l'industrie cotonnière a retrouvé depuis quelques années un essor nouveau, qui devrait se poursuivre. Ainsi, selon les estimations de la F.A.O. (Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation), l'effectif employé dans le monde par l'industrie cotonnière devrait passer de quarante-cinq millions de personnes actuellement à cinquante millions, en 1980.

De la culture à l'industrie

La crise profonde que traversent les industries cotonnières des pays développés, en Europe et au Japon notamment, ne s'explique donc pas par une crise générale due à la baisse de la consommation au niveau mondial, mais par un second phénomène peut-être plus profond et en tout cas irréversible : le transfert des activités de filature et de tissage des pays développés vers les pays en voie de développement producteurs de coton brut. Depuis une quinzaine d'années, une bonne partie des pays traditionnellement producteurs de coton brut se sont équipés afin de produire eux-mêmes leurs produits textiles.

(Lire la suite page 34.)

VÉRONIQUE MAURUS.

(1) En France, par exemple, le nombre de broches à fibres en activité passa de 5 590 en 1954 à 3 730 en 1967, celui des métiers à tisser de 92 900 à 67 450 au cours de la même période.

(2) Les membres de l'I.I.C. sont le Brésil, la Côte-d'Ivoire, l'Espagne, les Etats-Unis, la Grèce, l'Inde, l'Iran, le Mexique, le Nigéria, l'Ouganda et la Tanzanie.

APRÈS DIX ANS DE STAGNATION LA CONSOMMATION DE COTON PROGRESSE À NOUVEAU

Consommation apparente de produits cotonniers en Europe et au Japon en millions de balles

PRODUCTION — EXPORTATIONS NETTES — IMPORTATIONS NETTES — Estimation

1960 1961 1962 1963 1964 1965 1966 1967 1968 1969 1970 1971 1972 1973 1974 1975 1976

Source : Institut international du Coton (Rapport d'activité 1976)

Principaux pays transformateurs et exportateurs de coton brut (en 1975-1976)

...nsommation de coton brut par les ...latures (en milliers de balles)	
...ine	12,4
...S.S.	8,7
...A.	7,3
...e	6
...on	3,2
...istan	2,1
...il	1,9
...rquie	1,4
...pte	1,1
...gkong	1,1
...A.	1
...wan	1
...nce, Italie, Corée ...n Sud	0,9

Exportations (en milliers de balles)	
U.R.S.S.	3,9
U.S.A.	3,3
Turquie	2,2
Soudan	1
Egypte	0,8
Iran	0,6
Syrie, Nicaragua, Mexique	0,5
Pakistan, Guatemala Argentine	0,4
Chine, Grèce	0,2

VERS L'ORGANISATION DE STOCKS-RÉSERVES DE COTON

A GENEVE, la première conférence de la CNUCED (Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement), visant à établir pour le coton un système de stabilisation relative des prix n'a pas permis de rapprocher les points de vue divergents des tenants du laisser-faire et des partisans de l'organisation du marché. Des études au niveau des experts vont se poursuivre et rien ne permet de dire qu'elles aboutiront.

Cependant, de nombreux arguments justifieraient la mise sur pied d'un programme visant à renforcer les économies des pays producteurs de coton et donc à réduire les fluctuations de prix de cette matière première laquelle, après le pétrole, constitue un des principaux moyens d'échange des pays du quart-monde.

Chacun s'accorde à dire, aujourd'hui, qu'il faut accentuer l'effort agricole des pays tropicaux, aussi bien parce que la courbe démographique impose une expansion de la production pour couvrir les besoins essentiels d'une population croissante, que pour favoriser l'amélioration du bien-être d'une population rurale aux moyens souvent encore bien limités.

Dans un tel développement, le coton a un rôle considérable à jouer. Sa culture exige des conditions d'humidité et de chaleur que l'on ne rencontre qu'entre l'équateur et le quarantième degré de latitude. Il convient à la mise en valeur de nombreuses terres. Sa fibre représente environ 40 % du poids de la graine. Elle peut subir de longs transports que sa valeur permet de rémunérer. Son huile est éminemment comestible et les tourteaux de la graine apportent un élément protéinique très prisé pour l'élevage du bétail et peut-être, demain, une fois affiné, pour l'alimentation humaine.

Le coton ameublit les sols grâce à sa racine pivotante et trouve une place très utile dans de nombreux assolements.

Le succès de toute politique d'expansion de sa culture dépend nécessairement du respect de trois conditions essentielles : la recherche, l'encadrement, la commercialisation.

LA RECHERCHE :

- pour mettre au point, par la génétique, les variétés les mieux adaptées au climat et les plus résistantes aux maladies et aux insectes ;
- pour dégager les meilleures façons culturales, les assolements les plus appropriés, les meilleurs procédés de défense des cultures ;

L'ENCADREMENT :

- pour faire adopter par les populations les enseignements tirés de la recherche en adaptant ces derniers aux coutumes des populations afin de bénéficier au maximum de leur bonne volonté active ;

LA COMMERCIALISATION :

- pour assurer au producteur une équitable rémunération, laquelle démontrera la vertu des conseils qui lui auront été apportés.

Sur ce dernier point, à GENEVE, les nations paraissent avoir grand mal à trouver un terrain commun, alors que le passé récent s'avère menaçant.

Après une période de trente ans, pendant laquelle l'administration américaine a régularisé en fait les cours du coton par le jeu d'une législation intérieure, l'abandon de cette politique a entraîné, en 1966, la liquidation des stocks constitués précédemment, entraînant des cours inférieurs à la logique économique. *Cette action a freiné la production mondiale juste au moment* où l'inflation monétaire, puis la crise du pétrole de 1973 entraînaient une expansion brutale de l'économie. Il en est résulté une hausse extraordinaire des cours, qui atteignirent, en 1973-1974, 1 dollar par lb. L'année suivante, en 1974-1975, cette hausse entraîna une récolte record de plus de 63 000 000 de balles de coton et coïncida avec une réduction de la demande due à la récession économique. Il en résulta un accroissement des stocks de près de 8 000 000 de b./c. et un retour au niveau de 40 cts par lb. Cette chute des cours provoqua une récolte 1975-1976 de 55 000 000 de b./c., laquelle coïncida avec une reprise de la demande, laquelle se traduisit par une réduction des stocks de près de 8 000 000 de b./c. Le marché revint, en 1976-1977, aux environs de 90 cts par lb, et la consommation du coton se mit à fléchir entraînant actuellement la baisse des cours autour de 55 cts. Pendant ce laps de temps, les fibres chimiques subissaient des fluctuations d'une amplitude moindre et donnaient aux consommateurs textiles l'avantage d'une stabilité relative. Sans doute l'inflation monétaire vient-elle compliquer les choses. Le dollar a perdu environ 50 % de sa valeur depuis 1966 et un cours de 25 cents d'alors correspond à 50 cents aujourd'hui.

Il n'en demeure pas moins que les fluctuations aberrantes de ces dernières années désorientent les pays producteurs qui sont nombreux à désirer qu'une organisation du marché favorise une expansion graduelle de leurs revenus grâce à une expansion harmonieuse de la production et de la consommation.

Il faut être conscient qu'en agriculture, il est impossible de planifier la production car des accidents climatiques se produisent inéluctablement : les statistiques nous enseignent que, d'une année à l'autre, le rendement moyen annuel des récoltes de coton varie jusqu'à 12 % d'une manière totalement imprévisible.

Qu'un rendement record intervienne et les acheteurs se dérobent, attendant la baisse des cours que l'abondance doit produire. Cette abondance exerce une influence psychologique et entraîne les cours à des niveaux trop bas qui découragent les producteurs, lesquels limitent par la suite leurs superficies, d'où pénurie à plus ou moins long terme, puis hausse excessive. Un cercle vicieux est ainsi engagé dont on ne peut prévoir la fin, sauf intervention d'un élément nouveau.

La constitution de stocks de réserve en période d'abondance pourrait aux yeux de nombreux esprits apporter cet élément nouveau. Elle se heurte toutefois à l'opposition déterminée de certains pays producteurs et de nombreux pays consommateurs, lesquels y voient une atteinte au laisser-faire économique : ils redoutent un soutien artificiel des prix à des niveaux anti-économiques.

Sans doute est-il vrai que les fluctuations de cours ont pour mérite d'ajuster l'offre à la demande. Mais à travers quelles exagérations ! Car si le niveau des prix tient bien compte de la statistique, il se trouve aussi influencé par l'anticipation de ce qui peut se produire. Ainsi, dans une situation statistique forte, la perspective d'une forte récolte fera fléchir le marché et comme la baisse entraîne la baisse, on ira souvent au-delà du raisonnable parce que, à tous les stades de la production et de la distribution, les acheteurs s'abstiendront. C'est un peu ce qui se fait actuellement sur un plan mondial. Mais que cette baisse des cours entraîne une réduction des emblavements et les acheteurs se précipiteront sur le marché entraînant des hausses excessives.

Le respect total de la loi du marché entraîne bien l'ajustement de l'offre à la demande, mais à travers des fluctuations extrêmes, génératrices de souffrance et de chômage.

Peut-on se prosterner devant les lois de la nature et le laisser-faire ? L'homme crée bien des réservoirs pour régulariser les crues des fleuves parce qu'il connaît le danger de les laisser s'écouler en catastrophe. Pourquoi ne constituerait-on pas un stock de réserve de coton en épongeant un excédent de récoltes pour l'écouler par la suite pendant une période de pénurie ? C'est Joseph qui le premier suggéra semblable politique au pharaon.

Une telle action aurait un double mérite : celui de freiner la baisse des cours afin de ne pas décourager le producteur au point de créer la pénurie par réduction excessive de ses emblavements ; celui de créer un stock de sécurité en cas de récolte manquée.

La constitution de stocks de réserve de coton intéresse le producteur à un degré plus grand que le consommateur, car ce dernier peut s'adresser à des producteurs de fibres chimiques pour couvrir ses besoins. Toutefois, les pays consommateurs partagent l'intérêt des pays producteurs dans la mesure où la prospérité de ces derniers les concerne, en fonction des échanges qu'ils pratiquent avec eux : l'expansion économique mondiale ne peut résulter que de la prospérité de toutes les parties du monde.

Que la constitution de ces réserves présente des difficultés n'est que trop évident. Il importe d'étudier le problème à fond et de dégager des mesures susceptibles de porter le moins possible atteinte au libre jeu des marchés tout en répondant aux besoins définis ci-dessus. A cet égard, il ne faut pas oublier que le coton est une culture annuelle, assuré de voir réduire sa production annuellement dans la mesure où ses prix décourageront les producteurs. Le précédent des récoltes de plantation n'est en rien applicable à son cas. Car, les plantations demandent plusieurs années pour venir à maturité et produisent ensuite pendant des décennies, d'où la nécessité de quotas d'exportation et même de destruction de superficies plantées.

Pour les cultures annuelles, donc pour le coton, chaque année apporte la possibilité de réviser les emblavements.

L'organisation du marché doit s'interdire de soutenir les cours à un niveau arbitrairement élevé, susceptible de créer la surproduction. Elle doit s'assigner pour seul but d'éponger tout ou partie d'une production accidentellement excessive par la constitution de stocks de réserve. A cet effet, le prix d'intervention de tout organisme stabilisateur doit être déterminé, chaque année, avant les semis, en fonction de l'importance probable des stocks reportés découlant des ressources existantes et de la consommation probable et en tenant compte, également, du prix des récoltes et des productions synthétiques concurrentes.

D'aucuns objectent que la constitution de stocks entraîne des coûts écrasants.

Or le coton ne se détériore pas s'il est mis à l'abri des intempéries. Les frais de magasinage et d'assurance sont faibles : quelques pour cent par an selon les lieux de stockage. Seuls les intérêts peuvent vraiment grever la marchandise si la détention est longue.

On pourrait concevoir que dans la mesure où des stocks de réserve internationaux ou nationaux se trouveraient constitués sous l'égide de la CNUCED et que celle-ci se trouverait habilitée à en coordonner la gestion, un organisme international tel que la BIRD se trouverait habilitée à escompter sur la base de taux préférentiels les warrants représentatifs des stocks en question. Allant plus loin, un accord avec le Fonds monétaire international pourrait permettre de mobiliser auprès de ce dernier les stocks de coton ainsi créés, procurant à l'économie mondiale un moyen monétaire nouveau de nature contracyclique puisque les stocks se développeraient normalement en période de dépression économique. Le F.M.I. pourrait effectuer de tels financements moyennant une simple commission.

En conclusion, le problème de la stabilisation relative des matières premières a été posé à Nairobi. Le principe d'une action positive a été accepté. Le coton, depuis quatre ans, souffre d'une grave instabilité qui compromet son avenir. Il est possible d'y porter remède à condition de le vouloir. Il faut le vouloir.

Ce texte a été établi par Edouard SENN, président honoraire de l'INSTITUT DE RECHERCHES DU COTON ET DES TEXTILES EXOTIQUES, administrateur de la COMPAGNIE FRANÇAISE POUR LE DEVELOPPEMENT DES FIBRES TEXTILES.

Le coton et les pays en voie de développement

La guerre du coton contre les fibres synthétiques n'est pas encore gagnée

(Suite de la page 33.)

La part des pays en voie de développement dans la transformation du coton brut (mesurée par la consommation des filatures) est ainsi passée de 23,7 % en 1960 à 38,8 % en 1975, tandis que celle des pays développés chutait de de 42 % à 20,3 %. Parmi les grands pays consommateurs de coton brut, les Etats-Unis n'arrivent qu'en troisième position, le Japon en cinquième et la R.F.A. en onzième, et la France en treizième position (voir tableaux). Quelques exemples illustrent mieux le phénomène. Ainsi, au Maroc, la production de fibres de coton a augmenté de 740 % de 1961 à 1974, et le nombre des salariés employés dans les filatures de coton est passé de 1.600 en 1965 à 8.500 en 1975. De même, dans l'ensemble des cinquante-deux pays des A.C.P. (Algérie, Caraïbes, Pacifique), alors qu'en 1970 on ne comptait que dix-sept mille cinq cents métiers à tisser et six cent dix-huit mille broches à filer dans quatre pays, cinq ans plus tard, onze pays possédaient trente-trois mille métiers et un million deux cent mille broches. Le processus d'équipement des pays en voie de développement est maintenant bien engagé et devrait se poursuivre — voire s'accélérer — dans les années à venir. Pour ces pays, la création d'une industrie cotonnière présente à l'évidence des avantages considérables nécessitant un niveau de recherche et d'investissement par rapport à certains secteurs «lourds» ou «de pointe». Elle emploie une main-d'œuvre abondante et peu qualifiée et permet aux pays producteurs de valoriser leurs matières premières. Aux Indes, l'industrie et l'artisanat textiles emploient huit millions trois cents mille salariés. Le textile représente 49 % de ses exportations de produits manufacturés du pays et lui a rapporté, en 1974, 986 millions de dollars de devises (dont 85 % assurés par le seul produit cotonnier).

L'équipement des pays en voie de développement, entraînant une croissance manifeste de leurs exportations de fils, de tissus et même (pour l'Asie) de vêtements (3) de coton, il est largement responsable des graves difficultés des industries européennes. Celles-ci, qui n'ont pas su ou pas voulu se préparer à cette situation nouvelle, mais largement prévisible, se trouvent aujourd'hui contraintes à un « repli dans le désordre » que les mesures protectionnistes récemment adoptées au sein de la C.E.E. ne pourront durablement stopper. Il paraît illusoire, et au demeurant immoral, de vouloir entraver le développement de pays où le chômage est autrement plus lourd de conséquences qu'en Europe. D'autant que le processus mondial de redistribution des productions qui est engagé — et qui n'est d'ailleurs pas limité au coton — laisse une place à l'industrie textile des pays développés, si elle sait se spécialiser dans certains types de produits. Les pays en voie de développement produisent pour l'essentiel les articles les plus simples, fabriqués en grandes quantités (fils, tissus écrus, bonneterie courante) ou dans certains cas — très limités — la copie de vêtements «mode» de grande diffusion. Reste aux industries des pays développés soit à se reconvertir vers des articles plus élaborés, soit à abandonner largement le secteur : c'est le choix du Japon. En tout état de cause, le blocage des frontières, prix de l'imprévoyance, ne saurait répondre à terme aux véritables problèmes. — V. M.

(3) En 1950, les pays en voie de développement exportaient 300 000 tonnes de textiles de coton ; en 1973 ils ont vendu 1,2 million de tonnes à l'étranger et sont devenus exportateurs nets de ces produits.

Depuis 25 ans la part de coton transformé par les pays développés est tombée de 56 à 20 %

CONSOMMATION DE COTON BRUT POUR LA FILATURE

	1950		1960		1970		1975	
	en milliers de tonnes	en %	en milliers de tonnes	en %	en milliers de tonnes	en %	en milliers de tonnes	en %
Pays développés	4 011,2	56,75	4 349	42	3 279	27,1	2 717	20,36
Pays à économie planifiée	1 691,2	23,93	3 550	34,3	4 369	36,2	5 449	40,85
Pays en voie de développement	1 366	19,32	2 461	23,7	4 438	36,7	5 172,7	38,80
Total	7 068,4	100	10 360	100	12 087	100	13 339	100

ÉCONOMIE - SOCIAL

CADRES

« TOURNANT » DANS LES RELATIONS ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LA C.G.C.

M. Barre s'engage à ne pas « déplafonner » les salaires soumis à cotisations sociales

Après le déjeuner à l'Elysée des dirigeants de la C.G.C., le premier ministre, qui a reçu, mercredi 5 octobre, une délégation de la Confédération des cadres conduite par son président, M. Yvon Charpentié, a confirmé, par des mesures concrètes, l'attention que porte le gouvernement au personnel d'encadrement.

M. Barre s'est tout d'abord engagé auprès de la C.G.C., qui, depuis toujours, s'oppose à tout déplafonnement du salaire soumis aux cotisations de la Sécurité sociale; à ne prendre aucune mesure de ce genre pour 1978. Mieux encore, le premier ministre a annoncé qu'un décret sera publié cette année sur les méthodes de calcul et d'évolution du salaire-plafond servant au calcul des cotisations. Alors que le système en vigueur prévoit que chaque année ce salaire-plafond évolue en fonction de l'augmentation du salaire des ouvriers — décret qui en fait n'était pas appliqué totalement — le nouveau texte fera évoluer le salaire-plafond en fonction de l'augmentation des salaires moyens de tous les salariés y compris des cadres. *Le Monde* l'avai tlaissé entendre, ce décret ne sera pas appliqué à la lettre pour 1973 dans la mesure où la nouvelle méthode de calcul prend en compte des rémunérations dont on ne connaîtra pas l'évolution en décembre 1977 ; mais le gouvernement se réfère à l'esprit du décret pour fixer le salaire-plafond pour 1978 (1).

La position prise par le gouvernement donne ainsi satisfaction à la C.G.C. qui réclamait de telles mesures afin de sauvegarder les régimes complémentaires des cadres. Financés par des cotisations assises sur les rémunérations au-delà du salaire-plafond, ces régimes étaient effectivement pénalisés lorsque le salaire-plafond augmentait au rythme des salaires des ouvriers, c'est-à-dire, assez souvent, ces dernières années, plus fortement que celui des traitements des cadres.

Autre sujet de satisfaction important pour la C.G.C. : la reconnaissance effective du rôle des cadres dans les entreprises. Trois initiatives vont être prises par le gouvernement : présentation devant le Parlement, lors de cette session, d'un projet de loi qui créera, dans les conseils de prud'hommes, une section cadres de telle façon que dans les cas de litige les cadres soient jugés par leurs pairs ; présentation, cet automne également, d'un deuxième projet de loi qui permettra aux cadres d'être informés régulièrement dans les entreprises, de la marche de leur société sans que le rôle des comités d'entreprise soit remis en cause ; mise à l'étude du projet de la C.G.C. prévoyant la représentation de l'encadrement dans les conseils d'administration ou de surveillance des entreprises.

Enfin M. Charpentié a obtenu du premier ministre que des mesures soient prises pour inciter davantage les entreprises à communiquer à l'Association pour l'emploi des cadres (APEC) et à l'ANPE les offres d'emploi publiées dans les journaux et pour faciliter le recrutement des cadres dans les ambassades afin de participer à l'effort national d'exportation.

« *Oui, nous sommes satisfaits* », a déclaré M. Charpentié, qui a apprécié les réponses « *concrètes, claires et précises* » du premier ministre, et n'a pas hésité à parler d'un « tournant ». Après des mois au cours desquels une certaine ambiguïté avait caraccertaine tension ou plutôt une térisé les relations entre la C.G.C. et le gouvernement, la rencontre de mercredi a officiellement marqué la réconciliation entre l'un des syndicats les plus représentatifs de ceux qu'on appelle « les mal aimés » et la majorité. Une réconciliation payante à quelques mois des élections législatives.

JEAN-PIERRE DUMONT.

(1) L'augmentation prévisible du salaire-plafond pour l'année 1978 serait, en conséquence de l'ordre de 10 % à 10,50 %, comme *le Monde* du 29 septembre l'avait indiqué.

NOMINATIONS

● *M. Roger Goetze*, gouverneur du Crédit foncier, prendra sa retraite en décembre prochain. M. Robert Blot, premier sous-gouverneur, le remplacera avant d'être lui-même remplacé par M. Max Laxan, second sous-gouverneur. Le poste actuel de M. Max Laxan pourrait être dévolu à M. Jean Farge, actuel directeur de la comptabilité publique ; mais la décision n'est pas encore prise.

● *Commission des comptes de la nation.* — MM. Robert Lattès et Robert Pelletier remplacent, à la commission des comptes, au titre des personnalités qualifiées, MM. Gillet et Levêque (*Journal officiel* du 6 octobre).

PATRONAT

LES QUATRIÈMES ASSISES DU C.N.P.F.

Deux mille exemples d'amélioration de la vie dans les entreprises

Défense et illustration de l'entreprise libre, appel au patronat pour qu'il multiplie les innovations sociales et volonté réaffirmée d'agir en étroite liaison avec les cadres, tels sont les objectifs des Quatrièmes Assises nationales des entreprises, durant lesquelles le C.N.P.F. veut démontrer que le patronat français, en dépit de la crise économique, a poursuivi son effort d'amélioration des conditions de travail.

Le président du C.N.P.F. a présenté, jeudi 6 octobre, les objectifs et le programme de ces Assises, qui se tiendront à Paris, du 15 au 18 octobre au Palais des congrès sur le thème « L'homme, l'entreprise et la cité ». Les deux premières journées seront consacrées aux cadres et au public, qui, sur invitation, pourront visiter une exposition et participer à des débats sur des réalisations sociales. Et les Assises proprement dites, réservées aux membres du C.N.P.F., se dérouleront les 17 et 18 octobre.

Pour la première fois, des centaines d'entreprises ont accepté de « crever le mur du secret » en présentant dans un volumineux catalogue quelque deux mille cas d'amélioration de la vie dans les ateliers et bureaux, chaque cas étant succinctement analysé avec, phénomène nouveau, le nom et l'adresse de la firme. Ces illustrations portent sur les six thèmes suivants : l'information du personnel, la formation, la concertation avec les cadres, la gestion sociale, l'aménagement du temps et les conditions de travail. En outre, des stands, répartis sur un millier de mètres carrés, et des débats permettront aux invités d'engager la discussion avec une centaine de dirigeants d'entreprise qui apporteront le témoignage de leurs efforts dans le domaine social.

Le programme de ces quatre jours est le suivant : samedi matin, colloque entre M. Ceyrac et quelques milliers de cadres ; samedi après-midi, inauguration de l'exposition « Portes ouvertes sur l'entreprise » par le premier ministre et poursuite de l'exposition jusqu'au dimanche soir 16 octobre ; lundi et mardi, assises patronales comprenant des commissions de travail et la présentation de trois rapports : « L'esprit d'entreprise « L'entreprise et la cité », par M. François Dalle, président-directeur général de l'Oréal ; « l'entreprise et la cité », par M. Georges Chavannes, président du directoire de Leroy-Sommer ; « L'homme et l'entreprise », par M. Paul Appel, animateur d'Entreprise et Progrès, et président du comité des Assises.

ÉCONOMIE - SOCIAL

ÉNERGIE

L'agence internationale : le succès du plan Carter sera déterminant pour les autres pays importateurs

Les ministres des dix-neuf pays membres de l'Agence internationale de l'énergie (la C.E.E. moins la France, l'Autriche, le Canada, l'Espagne, les Etats-Unis, la Grèce, le Japon, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, la Suède, la Suisse et la Turquie), réunis à Paris les 5 et 6 octobre, ont élaboré un plan en douze points, destiné à orienter les politiques énergétiques de chaque pays.

Ils préconisent la diminution de la dépendance vis-à-vis des importations de pétrole, le développement de procédures pour résoudre les conflits entre les exigences de l'approvisionnement en énergie et celles de l'environnement, le relèvement des prix intérieurs, le renforcement des économies dans la production d'électricité, la substitution progressive au pétrole de nouvelles sources d'énergie pour la production d'électricité, le recours renforcé au charbon pour la production de chaleur, le recours accru au gaz pour l'industrie, le développement continu des capacités nucléaires, une coopération plus grande sur le cycle du combustible, le développement de la coopération internationale pour la recherche et le développement, la création d'un climat d'investissement favorable pour la mise en œuvre de nouvelles sources d'énergie, une planification dans la mise en œuvre de sources de substitution, enfin le développement de la coopération avec les pays non membres de l'A.I.E. ainsi que la poursuite d'un dialogue.

Certains pays, dont la Suède, ont cependant exprimé leurs réserves quant à la poursuite du programme nucléaire. En matière d'importations pétrolières, les Dix-Neuf se sont fixé des objectifs. Ils ne devront pas importer, en 1985, plus de 26 millions de barils par jour de « brut » originaire des pays de l'OPEP, soit 18 % de plus qu'actuellement, les importations n'atteignant en ce moment que 22 millions de barils par jour. Les prévisions pour 1985 s'élevaient à 32 millions de barils par jour (+ 45 %). Les 6 millions de barils par jour qui devront être économisés représentent 300 millions de tonnes par an.

Au cours des réunions de travail du 5 octobre, plusieurs ministres ont lancé un appel pressant au Congrès américain pour qu'il approuve le programme énergétique mis au point par l'administration Carter.

Le commissaire à l'énergie de la Communauté européenne, M. Guido Brunner, soulignant que les importations américaines approcheront en 1977 480 millions de tonnes, autant que pour l'ensemble du Marché commun, a affirmé : « *Le degré de réussite des Etats-Unis dans la mise en œuvre des objectifs du président Carter en matière d'importations de pétrole sera de la plus haute importance pour l'ensemble des autres pays importateurs.* »

Les ministres des pays membres de l'A.I.E. se séparent ce jeudi 6 octobre, après avoir ratifié les principes et les objectifs de politique énergétique et signé sept accords de recherche et de développement concernant le charbon et l'énergie solaire. Un important programme germano-américain de gazéification et de raffinage des combustibles liquides dérivés du charbon — portant sur 62 millions de dollars (300 millions de francs) — va ainsi être lancé.

B. D.

E.D.F. n'envisage pas de supprimer la double tarification « heures creuses, heures pleines »

Interrogé, mercredi 5 octobre, à l'Assemblée nationale, par M. Alain Bonnet, député (rad. de gauche) de la Dordogne, sur une éventuelle suppression par E.D.F. du système de la double tarification, « *heures pleines, heures creuses* » — qui serait génératrice pour les usagers du chauffage électrique d'importantes dépenses supplémentaires, — M. Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, a eu une réponse ambiguë. « *Nous avons mis au point*, a-t-il dit, *un plan tendant à revenir progressivement à la vérité des prix en ce qui concerne les énergies de toute nature. Nous ne pouvons, en effet, à la fois demander aux habitants d'économiser l'énergie et subventionner la consommation.* »

Reprenant ses critiques contre le « tout-electrique » dans l'état actuel de notre approvisionnement énergétique, M. Monory a rappelé qu'une ta[x]e serait instituée en cas de raccordement au « tout-électrique ». Mais cette taxe, annoncée en juillet comme devant être perçue le 1er janvier 1978, ne le sera en fait qu'en mai prochain.

A Electricité de France, on affirme qu'il n'est nullement question de supprimer la double tarification, facteur de vérité des prix, puisque le coût de l'électricité en heures creuses est moindre pour E.D.F. que celui des heures de pointe. L'entreprise nationale n'exclut cependant pas que le tarif « *heures creuses* » augmente plus vite que celui des « *heures pleines* », tendance amorcée d'ailleurs depuis plusieurs années.

AGRICULTURE

Un accord international pourrait intervenir sur le sucre après la réalisation d'un compromis sur les contingents d'exportation

Genève (*A.F.P., Reuter*). — Les pays exportateurs de sucre sont parvenus mercredi 5 octobre à un compromis sur les contingents d'exportation permettant ainsi aux négociations sur un nouvel accord international de sortir de l'impasse. La conférence qui devait se terminer mercredi a été prolongée de deux jours pour permettre de rédiger l'accord final.

Celui-ci a pour objectif la stabilisation des cours du sucre à l'intérieur d'une « fourchette » de 11 à 21 cents des Etats-Unis (53 à 101 centimes) la livre, alors que le cours actuel est de 7 cents. S'il est signé vendredi, il entrera en vigueur début 1978 pour cinq ans.

Les trois principaux pays concernés, Cuba, le Brésil et l'Australie, se sont finalement mis d'accord pour réduire leurs exportations de 15 % afin d'éviter une nouvelle chute des cours. « *C'est là*, a souligné le ministre australien, *un très grand sacrifice pour notre pays.* » Ces quotas seront renégociés deux ans après l'entrée en vigueur de l'accord, au vu de l'évolution du marché.

Optimisme à Genève

D'autre part, un stock régulateur de 2,5 millions de tonnes serait mis sur le marché en trois parts égales si les prix atteignaient 19, 20 et 21 cents. Il serait financé à la fois par les exportateurs et les importateurs.

Les diplomates présents à Genève sont désormais optimistes sur l'issue de la conférence. Mais s'il y a succès, celui-ci sera plus politique qu'économique. La non-participation de la C.E.E. à cet accord dans l'immédiat en limite la portée. La C.E.E. s'est cependant dite prête le 5 octobre à négocier « *très rapidement et sous certaines conditions* » son adhésion au futur accord international.

LA COMMISSION DE LA C.E.E. PROPOSE UN ABAISSEMENT DES PRIX GARANTIS DE LA VIANDE BOVINE

La Commission de la C.E.E. a proposé mercredi 5 octobre aux neuf pays du Marché commun d'abaisser le niveau des prix garantis aux producteurs de viande bovine pour éliminer une partie des stocks, qui s'élèvent à l'heure actuelle à 440 000 tonnes, apprend-on de bonne source. La C.E.E. achèterait ainsi moins cher aux producteurs leurs invendus. Pour compenser leurs pertes éventuelles, M. Finn Olav Gundelach, commissaire européen à l'agriculture, propose l'introduction de primes d'abattage directes et variables, ainsi que des aides au stockage, qui auraient, selon lui, l'avantage de mieux contrôler la production de viande bovine et d'avoir plus d'influence sur le producteur.

Actuellement, les rachats de viande bovine par les organismes d'intervention communautaire se font à 90 % du prix d'orientation fixés à Bruxelles. Sans aller jusqu'à abaisser à 85 % cette proportion, en raison de l'hostilité des commissaires français, la Commission souhaite descendre au-dessous des 90 % actuellement pratiqués.

La France ne cache pas son hostilité à ce système, qui frappera les éleveurs produisant à la fois de la viande et du lait. La taxe de coresponsabilité de 1,5 % pénalise les producteurs de lait ; il n'est donc pas question pour Paris de les pénaliser à nouveau en appliquant un système qui diminuerait de 5 % leurs prix garantis.

SALAIRES

● *La valeur du point bancaire* vient d'être portée à 5,678 francs et la garantie de ressources minimales annuelles à 26 259,50 francs à compter du 1er octobre. La rémunération mensuelle minimum (douzième du revenu annuel) passe ainsi à 2 188 francs, soit, selon l'Association française des banques (A.F.B.) une augmentation de 2,3 % par rapport au 1er juillet. Toujours selon l'A.F.B., un groupe de travail paritaire (patronat-syndicats) a été constitué le 21 septembre pour « *négocier la progression du pouvoir d'achat au titre de l'année 1977* », et cette négociation doit se poursuivre au cours du mois d'octobre.

EMPLOI

Les syndicats craignent le démantèlement du CREDOC

Enquêtes sur la consommation médicale et pharmaceutique, sur les conditions de logement et sur les modes de vie des Français ; études sur les pratiques contractuelles et les conflits du travail, sur l'accès à la justice, sur l'évolution de la natalité, etc ; et puis, nouvellement, recherches sur les besoins et aspirations des familles et des jeunes et étude des groupes sociaux : qui n'utilise, depuis vingt ans, les travaux du CREDOC ?

Et pourtant, pouvoirs publics, universités et autres centres de recherches français et étrangers, presse, entreprises, organisations syndicales et professionnelles vont peut-être devoir se passer des services du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (1). C'est ce que craignent, solides arguments à l'appui, les premiers intéressés — personnel du CREDOC et syndicats « maison », C.G.T., C.F.D.T. et S.N.C.S. (Syndicat national des chercheurs scientifiques, affilié à la FEN).

M. Jean Ripert, commissaire général au Plan et président du CREDOC, que nous avons vainement tenté de joindre depuis plusieurs jours, devait, en effet, annoncer, au comité d'entreprise extraordinaire convoqué pour le 7 octobre, le licenciement collectif, pour raisons économiques, de dix-neuf personnes sur un effectif global de quatre-vingt-cinq chercheurs.

C'est par une feuille de papier froissée, trouvée dans une corbeille, que le personnel du centre de recherche a eu connaissance, au début du mois de septembre, des licenciements prévus, qui doivent affecter toutes les catégories de personnel (ingénieurs, techniciens, secrétaires, etc.) et principalement des délégués syndicaux. Officiellement, la raison invoquée est un lourd déficit, d'abord chiffré à 1,3 million de francs (sur un budget de 13 millions de francs), puis à 1 million de francs. Le personnel du CREDOC conteste fortement ce montant, qui a été établi, selon lui, « *grâce à des artifices comptables* ».

Pour leur part, ils évaluent le déficit réel à 200 000 F et affirment que ce dernier provient surtout « *du non-respect, par l'administration, de ses engagements de financement pluri-annuel et de la non-réactualisation de la subvention du commissariat général au Plan* ». Les principaux « clients » du CREDOC sont le ministère du travail, le ministère de la santé, la Caisse nationale d'assurance-maladie et la Caisse nationale des allocations familiales. Les contrats de recherche passés avec ces organismes et divers autres ont non seulement tendance à diminuer, en raison de la conjoncture économique, mais encore leur paiement est généralement effectué avec retard.

En 1975, pourtant, un plan de restructuration, établi par le directeur du CREDOC, M. Delange, avait élargi les activités du Centre de recherche, créant deux nouvelles équipes (étude des aspirations des Français et étude des groupes sociaux). Mais l'intendance — c'est-à-dire les moyens de financement — n'a pas suivi, comme l'explique le personnel du CREDOC dans une lettre adressée à M. Raymond Barre, et, aujourd'hui, ce sont ces équipes qui sont le plus touchées par les licenciements annoncés. M. Delange était opposé à cette réduction massive des effectifs : le directeur du CREDOC a démissionné en septembre, remplacé par M. Foulon.

Ce licenciement collectif pour raisons économiques va coûter, affirment les syndicats, beaucoup plus cher que le renflouement du déficit. Marque-t-il, comme on l'assure au CREDOC, « *la volonté politique de brader la recherche en sciences sociales* » ? Pour la C.F.D.T. notamment, qui a publié mardi un communiqué, « *le CREDOC, qui a mis en lumière un certain nombre d'inégalités frappantes existant entre les Français (...), reste le seul centre de recherches susceptible d'apporter les informations nécessaires et utiles sur la situation réelle des travailleurs et les besoins de la population* ».

M. C.

(1) 142, r. du Chevaleret, 75634 Paris Cedex 13.

PRIX

CAFÉ TROP CHER

Quatre entreprises poursuivies

Le ministère de l'économie et des finances indique dans un communiqué que, « prenant connaissance des résultats des contrôles effectués par la direction générale de la concurrence et des prix auprès des entreprises de torréfaction, M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances, a donné des instructions à ses services pour que les dossiers concernant quatre entreprises qui n'ont pas respecté le blocage des prix du café soient transmis aux parquets compétents aux fins de poursuites judiciaires ».

En fait, ces entreprises — dont le nom n'a pas été révélé — n'ont pas — ou pas assez — répercuté au détail les baisses des cours de gros du café.

Conséquence de la pénurie mondiale

LES COURS DE L'ÉTAIN A LEUR PLUS HAUT NIVEAU

Les cours de l'étain ont battu tous leurs records en atteignant mercredi 5 octobre à la Bourse des métaux non ferreux de Londres près de 6 900 livres sterling la tonne. Depuis le début de l'année, ils ont monté de plus de 30 %. En vingt mois, la hausse dépasse 100 %.

Comme les précédents, ce mouvement de hausse est étroitement lié à la pénurie mondiale d'étain. Le stock régulateur du Conseil international de l'étain est virtuellement épuisé et les Américains ne semblent pas disposés à liquider une partie de leurs stocks excédentaires avant le courant de l'année prochaine. Au cours de la première séance du Conseil international, qui s'est ouverte mercredi à Hambourg, divers experts ont annoncé que le déficit de la production mondiale, déjà évalué au printemps dernier entre 16 000 et 20 000 tonnes (8 % à 10 % des besoins totaux), allait s'aggraver. On peut craindre que le problème des produits de substitution ne se pose avec de plus en plus d'acuité aux consommateurs industriels. C'est le cas notamment de la France, qui, ne produisant pratiquement pas d'étain, en importe 11 000 tonnes par an pour une valeur de 550 millions de francs.

ÉCONOMIE - SOCIAL

Les mesures de restriction de l'immigration

Du côté de Barbès

Le quartier Barbès à la tombée du jour : rendez-vous de visages anxieux et fatigués qui contrastent avec la gaieté artificielle des bars et des restaurants arabes.

Dans les arrière-salles, les joueurs de loto côtoient d'étranges personnages méditatifs, tournés vers La Mecque à l'heure de la prière. Rue de la Goutte-d'Or, une foule sombre s'agglomère, comme paralysée, devant les corridors éclairés *a giorno* où des filles exhibent leurs charmes ; mais personne, semble-t-il, n'ose entrer. Rue de la Charbonnière, un grand Noir fait rouler les dés sur son étal — une simple caisse de carton — et ramasse les enjeux avec dextérité. *Les attroupements provoqués par ces commerces illicites sont les seuls que tolère* la police, omniprésente. C'est *ici, pourtant, que se retrouvent* un grand nombre de travailleurs *immigrés venus de toute la* région parisienne et parfois, le samedi, de province, pour revoir des copains et recueillir *quelques nouvelles du pays.*

Le pécule

Ces jours-ci, le quartier est plutôt calme. Les événements, il est vrai, n'incitent guère les immigrés à l'agitation ou à l'exubérance. La peur du chômage, la crainte de nouvelles tracasseries policières, reviennent souvent dans les conversations, mais plus encore, bien sûr, les conséquences des mesures qui viennent d'être annoncées par M. Stoléru : arrêt définitif des régularisations, extension de l'aide au retour, suspension pour trois ans de toute immigration familiale. Cette dernière mesure frappe plus particulièrement les esprits, car les solitaires du quartier Barbès sont, pour la plupart, de faux célibataires qui ont laissé femmes et enfants au pays. Elle est ressentie d'abord comme un nouveau pas vers une politique plus sévère à l'égard des étrangers : « *Chacun se demande*, nous dit un ami tunisien, *ce qui va maintenant nous arriver.* »

Curieusement, l'affaire du pécule, comme on l'appelle à Barbès, n'a suscité pour l'instant qu'indifférence ou suspicion : « *Leur million d'anciens francs*, explique un Algérien, *ils peuvent se le mettre quelque part ! J'ai travaillé plus de quinze ans en France. J'y ai consacré une partie de ma vie et de ma santé. Regardez ma main : j'ai deux doigts en moins. Alors, vous pensez bien que je ne vais pas accepter un pécule qui ne représente même pas les deux tiers de ce qu'on me doit.* »

D'autres expriment de sérieux doutes sur la réalité d'un tel pécule : « *Bien sûr*, reconnaît l'un de nos interlocuteurs, *la France a l'habitude de payer ses dettes, mais que deviendront nos droits, la retraite, les cotisations de Sécurité sociale, les rentes maladie-accident ? Nous, à Oran, nous avons un dicton : une piastre en poche vaut mieux que dix dans l'incertain.* »

Au salon Rabha — « *Pâtisseries orientales* » — une vingtaine d'hommes seuls sirotent un thé à la menthe en regardant la télévision. Entre deux séquences d'un film où il est question de vallées perdues, on parle de l'arrêt de l'immigration familiale. Quelqu'un cite le Coran : « *Faites que vos femmes habitent où vous habitez, selon les moyens que vous possédez.* » Les plus touchés par cette mesure particulière sont les immigrés plus jeunes, notamment la frange des travailleurs maghrébins arrivés en France vers les années 1970, au plus haut de la courbe démographique dans leurs pays d'origine. Beaucoup sont venus avec l'espoir d'acquérir un métier, une situation, puis de se marier avec une compatriote.

Tel est le cas d'Elkébir, un Marocain de vingt-six ans, qui *nous explique son drame : mécanicien de machines à coudre arrivé en France clandestinement* en 1971, et ne sachant pas, à l'époque, un seul mot de français ; « régularisé » en 1973 après les grèves de la faim à l'église Saint-Hippolyte dans le treizième arrondissement, à Paris. Une fois en possession de sa carte de travail, il commence à épargner. En août dernier, il rentre quelques jours au Maroc pour épouser sa fiancée — elle l'avait attendu cinq ans — et celle-ci obtient une réponse positive de l'Office français d'immigration de Casablanca : elle pourra rejoindre Elkébir qui avait, entre-temps, acheté des meubles et loué un nouveau logement dans la banlieue parisienne, logement jugé conforme par des inspecteurs du ministère du travail. « *Et maintenant*, dit Elkébir, *que va-t-il se passer ? Pour couronner le tout, ma femme attend un enfant.* »

Combien de ménages séparés

Encore s'agit-il là d'un cas exceptionnel qui sera peut-être *réglé. Il faut l'espérer, à titre* « humanitaire ». Mais combien *d'autres ménages seront-ils* séparés ? « *Moi*, dit un autre Marocain, *ouvrier spécialisé à* la General Motors, *c'est depuis deux ans que je préparais la venue de ma femme et de mes deux enfants, âgés de trois et quatre ans. Je ne les ai pas revus depuis dix mois, et pourtant je les aime bien. Je me suis installé dans une H.L.M. à Gif-sur-Yvette ; j'ai repeint les murs et j'ai aussi acheté des meubles. Je n'ai plus qu'à revendre le tout ou à repartir. Mais j'ai déjà trente-sept ans et je ne trouverai certainement pas de travail au Maroc. C'est aussi l'opinion de mes camarades d'atelier. Dans notre usine, c'est vraiment la panique, car beaucoup d'O.S. ont laissé leur famille au pays.* »

Puis, avec un regard sur les maisons closes de la rue : « *Ce sont pourtant de bons ouvriers*, soupire-t-il, *ce ne sont pas des maquereaux, ni des vendeurs ambulants, ni des clandestins, ni des chômeurs professionnels. Ils ont donné leur travail à la France, ils ont reconstruit votre pays après la guerre...* »

C'est tout ce que dira cet homme de trente-sept ans, qui en paraît plus de cinquante.

JEAN BENOIT.

La presse marocaine critique les décisions de Paris

De nouvelles réactions sont enregistrées après les mesures annoncées le 27 septembre par M. Lionel Stoléru, secrétaire d'État auprès du ministre du travail : arrêt définitif de la délivrance de cartes de travail aux étrangers, extension de l'aide au retour réservée jusque-là aux chômeurs, suspension de toute immigration familiale pendant trois ans (« le Monde » du 29 septembre).

C'est ainsi que M. Mario Soares, premier ministre du Portugal, a révélé le mardi 4 octobre qu'il avait adressé une lettre à M. Raymond Barre pour attirer son attention sur les problèmes de l'émigration, notamment après les *incidents de Hendaye, où plusieurs cars de* pèlerins portugais se rendant à Lourdes ont *été refoulés. Il a confirmé s'être entretenu de* cette affaire avec M. Paul Dijoud, ancien secrétaire d'État aux travailleurs immigrés, qui se trouve à Lisbonne pour une réunion des ministres de la jeunesse et des sports du Conseil de l'Europe.

De son côté, Madrid a protesté contre des mesures *qui pourraient viser environ huit* mille sept cents travailleurs espagnols en chômage, *incités à quitter la France.* Qu'il s'agisse de l'aide au retour ou de la suspension de *l'immigration familiale*, de telles mesures vont à l'encontre de l'accord franco-espagnol du *25 janvier 1961, estime le gouvernement espagnol.* Enfin, comme l'indique ci-dessous notre *correspondant* à Rabat, la presse marocaine critique vivement, après la presse algérienne, la nouvelle politique française de l'immigration.

De notre correspondant

Rabat. — La presse — particulièrement celle du parti de l'Istiqlal — donne depuis plusieurs jours un large écho aux mesures décidées à Paris pour limiter l'immigration. Plus de trois cent mille Marocains (travailleurs et leurs familles) résident en France.

Le ton des commentateurs est vif. Le titre de *l'Opinion* (Istiqlal), le mardi 4 octobre : « *La France a une drôle de notion des relations préférentielles* », est significatif surtout après une suite d'articles faisant le procès des récentes décisions françaises et imputant celles-ci certes à l'ampleur du chômage, mais aussi à des considérations de politique interne dans la perspective des élections législatives ainsi qu'à des « *tendances racistes* ».

Un quotidien de l'opposition, *Al Moubarrir*, organe de l'Union socialiste des forces populaires, demande au gouvernement marocain quelles dispositions ce dernier compte prendre « *avant que le retour des travailleurs ne prenne un tour aussi dramatique et douloureux que celui de nos ressortissants expulsés d'Algérie* » (il y en eut plusieurs dizaines de milliers alors que s'aggravait en 1975 le conflit entre l'Algérie et le Maroc à propos du Sahara occidental).

Pour *Al Mithak Al Watani*, journal des indépendants dont les députés élus sous cette étiquette en juin ont obtenu une large majorité à la Chambre des représentants, il est possible de tirer profit de l'expérience de la main-d'œuvre qualifiée marocaine qui regagnera le royaume. Ce journal estime qu'il faut trouver de nouvelles formules de coopération entre pays européens et pays en voie de développement, car, dit-il, « *à quoi bon continuer à travailler dans le cadre d'une coopération conditionnée exclusivement par la situation économique de pays européens qui, lorsqu'ils ont besoin de main-d'œuvre ou d'importations de tel ou tel produit consentent à coopérer et qui, lorsque ces besoins disparaissent, prennent des mesures du genre de celles que l'on connaît* ».

Les critiques de la presse ont amené le ministre marocain du travail, M. Mohamed Harbi Khattabi, à faire état d'un accord entre Rabat et Paris, antérieur aux mesures annoncées par M. Stoléru et ayant pour but « *d'assurer, le cas échéant, aux immigrés marocains un retour dans les meilleures conditions pour eux et pour l'économie marocaine* ». L'ambassadeur du Maroc à Paris s'est entretenu de cette question avec M. Stoléru après que celui-ci eut fait connaître les modalités de l'extension de l'aide au retour.

LOUIS GRAVIER.

CORRESPONDANCE

La vie familiale et la santé des migrants

Estimant que « tout ce qui confine les immigrés dans une situation d'exception a pour résultat d'altérer leur santé », *le Comité médico-social d'aide aux migrants* (*) *nous écrit notamment :*

La séparation des immigrés d'avec leurs familles est une situation d'exception. Notre société n'a encore fait que peu de pas vers la compréhension et la maîtrise du phénomène migratoire. Le Comité estime donc nécessaire que l'on reconsidère la question dans son ensemble et, *en particulier*, que l'on tienne compte de ceux des immigrés qui ont commencé à préparer la venue de leurs familles ; que l'on prenne l'exacte mesure du rôle de la vie familiale dans la santé de tous les immigrés ; que l'on approfondisse l'étude de la migration et que, pour résoudre les problèmes posés par l'immigration familiale, l'avenir des jeunes et les retours au pays, on cherche à agir de concert avec les autres pays, notamment les pays d'origine des migrants.

★ 23, rue du Louvre, 75001 Paris.

Je vote à gauche, mais...

M. Jean Reversade, le Paris (17e), nous écrit :

Je me présente brièvement : cinquante ans, cadre, chômeur, ayant toujours voté à gauche ou extrême gauche (la dernière fois écologiste), membre actif d'Amnesty International. Eh bien, je suis fermement contre la présence massive de travailleurs étrangers dans mon pays. En voici quelques raisons, pêle-mêle. Les travailleurs immigrés confortent les régimes en place : d'abord le leur (en général, une dictature), *ensuite* celui du pays qui les reçoit (...). Ils empêchent, depuis plus de vingt ans, toute majorité de gauche, en déplaçant plus de 15 % du corps électoral vers la *droite*.

Il n'est pas sain, il n'est pas normal de quitter son pays pour gagner sa vie ; il n'est pas sain, il n'est pas normal de ne pas balayer soi-même ses rues. L'américanisation de la France (béton, tours délirantes, circulation démente, pollutions, gaspillages en *tous genres, etc.*) n'aurait eu lieu ni à ce rythme, ni dans ces conditions (...), ils attristent la vie partout où ils sont, et ce n'est pas le patronat, premier intéressé à leur présence, qui les supporte, c'est le peuple. Leur pays est plus ou moins développé ? *Qu'ils le construisent comme nous l'avons* fait, et comme les Chinois le font actuellement. Ces quelques amères constatations ne sont en cour ni à droite, ni à gauche, et pourtant...

Libres opinions

De l'hypocrisie considérée comme un des beaux-arts

par BERNARD GRANOTIER (*)

DEPUIS que M. Valéry Giscard d'Estaing prend sur lui d'inviter des travailleurs maliens ou sarakolé au petit déjeuner de l'Elysée, chacun se découvre un intérêt nouveau pour le problème de l'immigration. Des jugements trop rapides sont émis sur *un problème sociologique* difficile à saisir, entouré de passions partisanes et dont les tenants et aboutissants restent négligés par maints *observateurs qui ne relient* l'immigration ni au passé colonial de la France ni au pluralisme ethnique et culturel du monde de demain. *Les récentes prises de position* contradictoires suscitées par la volonté gouvernementale de diminuer la population étrangère en *France ne peuvent pas laisser indifférents* ceux qui considèrent la recherche en sciences sociales comme engagée dans l'action sociale.

Comment M. Lionel Stoléru, secrétaire d'État chargé du travail manuel, peut-il affirmer (le Monde du 29 septembre) que l'arrêt de l'entrée des familles étrangères pendant au moins trois ans ne remet pas en cause le droit à l'immigration familiale ? La principale originalité de la politique française par rapport aux autres pays européens consistait à favoriser l'adaptation par l'accueil des familles, seule façon de limiter les coûts psychologiques et sociaux du système aliénant des « faux célibataires », séparés de leur épouse et des enfants. Les mesures annoncées le 27 septembre montrent que l'on fait machine en arrière et que l'un des aspects les plus positifs du rôle de l'Office national d'immigration est supprimé.

Les réactions parfois violentes des partis de gauche et des grands syndicats à l'annonce du durcissement de la politique envers les immigrés vont-elles davantage au fond du problème ? Hélas ! non. Depuis des années, ce sont les mêmes accents de type purement émotionnel visant à réduire le racisme à la malfaisance d'un gouvernement alors que tous les travaux scientifiques ont montré que le racisme a avant tout des bases sociales (héritage du passé colonial contradictions internes de la classe ouvrière, conflit de normes culturelles et de valeurs).

Du côté des pays fournisseurs, l'inquiétude est légitime, mais ces gouvernements ont si souvent utilisé l'émigration comme une *simple soupape de sécurité, sans prendre des mesures radicales* pour réduire leur propre chômage, qu'on reste sceptique quand ils *rejettent la cause de leurs difficultés internes sur des circonstances* extérieures.

Peut-on oublier que nous payons encore en 1977 le dérèglement du mécanisme d'immigration qui avait été mis en place en 1945 et qui fut inopérant de 1956 à 1968 pendant les années d'ouverture inconsidérée des frontières aux pseudo-touristes qu'étaient les clandestins ? *Il est vrai* qu'à cette époque une inavouable complicité liait les pouvoirs publics et les employeurs soucieux d'assurer l'expansion industrielle, les pays fournisseurs en quête d'un exutoire pour leur surplus de chômeurs, et, d'une certaine façon, les syndicats eux-mêmes dans la mesure où la promotion socio-professionnelle des travailleurs nationaux était possible par la substitution de main-d'œuvre étrangère aux postes les moins qualifiés.

Le moment semble venu en France où il *devient* indispensable d'institutionnaliser l'expression collective des immigrés. Progressivement *leurs représentants devront être associés à toute décision* les concernant, notamment la fixation d'un optimum de population *immigrée dans une conjoncture donnée. Sur le plan plus qualitatif* de la compréhension mutuelle qu'évoquait Mgr Saint-Gaudens, président de la *Commission épiscopale des migrations, un gigantesque* effort de pédagogie interethnique et interculturelle doit être suscité *dans les prochaines années. Non seulement par le* biais des communications de masse, comme cela est déjà entrepris par le Centre *de documentation sur l'immigration et l'Office de promotion culturelle*, mais au niveau du système éducatif primaire et secondaire. *Une telle action en profondeur sur les lieux mêmes de la vie quotidienne* ne pourra aboutir qu'à une clarification des choix collectifs, *aujourd'hui trop souvent* masqués par des considérations éloignées du terrain réel de l'immigration.

(*) Sociologue, auteur des *Travailleurs immigrés en France* (Maspero, 1976).

BIBLIOGRAPHIE

« Les étrangers en France et le problème du racisme » de Georges MAUCO

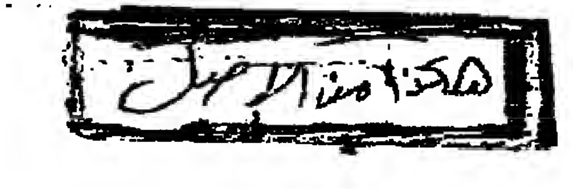
S'il fallait choisir parmi les récents ouvrages susceptibles d'éclairer en profondeur les conséquences du racisme, celui de Georges Mauco paraîtrait le plus indiqué pour une approche humaine, mais également psychanalytique, du phénomène. Celui qui fut, sous de Gaulle, le fondateur des premiers centres psychopédagogiques *à la libération, plus tard* secrétaire général de l'Union scientifique internationale de la population et, de 1944 à 1970, secrétaire général du haut comité de la population, entend apporter, dans un langage simple, ses observations sur l'impuissance des gouvernements successifs, dominés, nous dit-il, par « *une xénophobie démagogique* ».

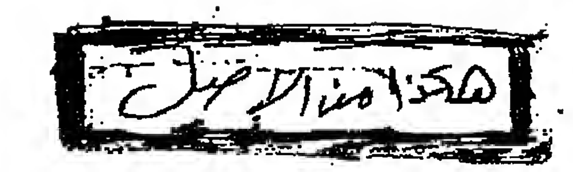
Il jette un éclairage nouveau sur la condition d'infra-droit des travailleurs étrangers et sur les fantasmes qui en résultent aussi bien parmi la population française que parmi les immigrés eux-mêmes. Pour ces derniers, « *le déracinement, l'insécurité de l'emploi et du logement, la solitude linguistique et le rejet raciste alimentent toute une pathologie mentale et psychosomatique* ». L'auteur ne craint pas de faire appel à la psychologie freudienne, qu'il connaît bien, pour dénoncer l'irrationalité des réactions racistes. Il faut, préconise-t-il, diffuser les connaissances nouvelles sur l'importance du vécu inconscient et de ses pulsions d'amour et d'agressivité. « *Prendre conscience, surtout, de notre tendance naturelle à rejeter sur des boucs émissaires nos peurs et nos difficultés personnelles* » et préparer nos jeunes générations « *précocement, à la vie relationnelle du groupe* ».

Georges Mauco n'analyse pas seulement, d'ailleurs, le racisme anti-immigrés, mais aussi celui qui s'exerce encore à l'égard d'autres communautés telles que les tziganes ou les juifs, dont il étudie les comportements d'autodéfense. Ce livre dense est préfacé par Philippe Serre, premier secrétaire d'État à l'immigration sous Léon Blum.

★ *Les Étrangers en France et le problème du racisme.* Éditions la Pensée universelle, 3 *bis*, quai aux Fleurs, Paris-4e, 256 pages, 34,30 F.







Il y a toujours eu des automobiles qui ont fait progresser l'automobile.

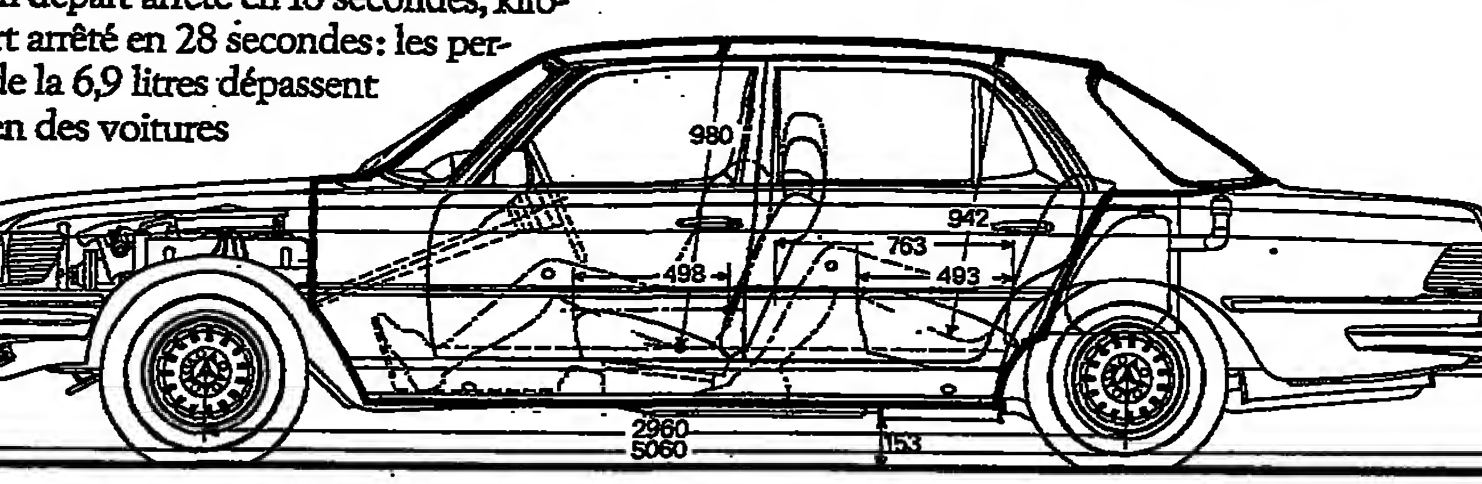
Avec pour seul cahier des charges de concevoir la meilleure grande routière possible, sans concession ni compromis, les ingénieurs de Mercedes ont fait la Mercedes 6,9 litres.

Une de ces fabuleuses voitures qui servent de référence, pendant des années, à tous les constructeurs.

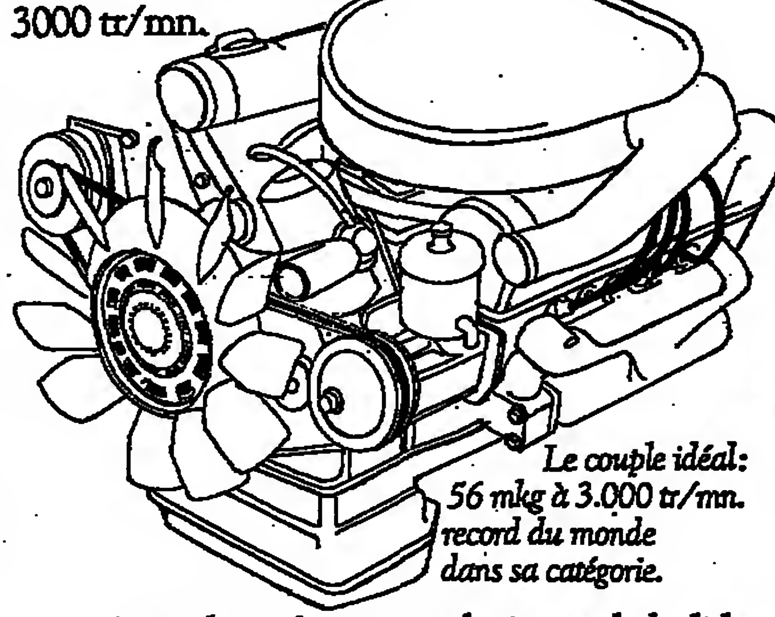
Le moins passionné des automobilistes ne peut rester indifférent devant la perfection technologique qu'elle représente.

400 m départ arrêté en 18 secondes, kilomètre départ arrêté en 28 secondes: les performances de la 6,9 litres dépassent celles de bien des voitures de sport.

1410
1521
1870



Son moteur, un 8 cylindres en V à injection K Jetronic et deux arbres à cames en tête, développe 286 ch DIN et un couple étonnant de 56 mkg à 3000 tr/mn.



Le couple idéal: 56 mkg à 3.000 tr/mn. record du monde dans sa catégorie.

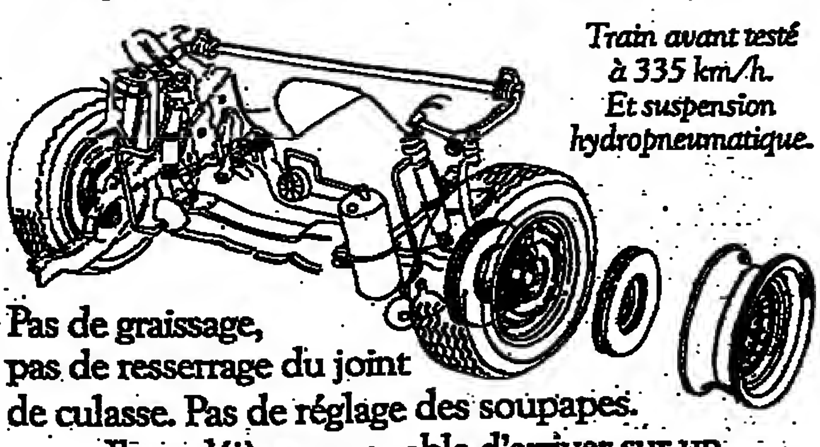
Avec des solutions techniques de bolide de course, le graissage par carter sec par exemple. Quelle que soit la force centrifuge, la lubrification est assurée.

Système de lubrification par carter sec.

Le seul problème que pose une telle puissance, c'est de pouvoir la domestiquer. Ce que fait la transmission automatique à trois rapports et convertisseur de couple et le fameux Tempomat qui programme et régule la vitesse choisie par le conducteur.

La 6,9 litres bondit, mais sans brusquerie: la puissance est toujours utilisée en souplesse.

Et contrairement aux voitures de course, la 6,9 litres ne nécessite pratiquement pas d'entretien: vidange moteur tous les 15 000 km. vidange de la boîte tous les 45 000 km.



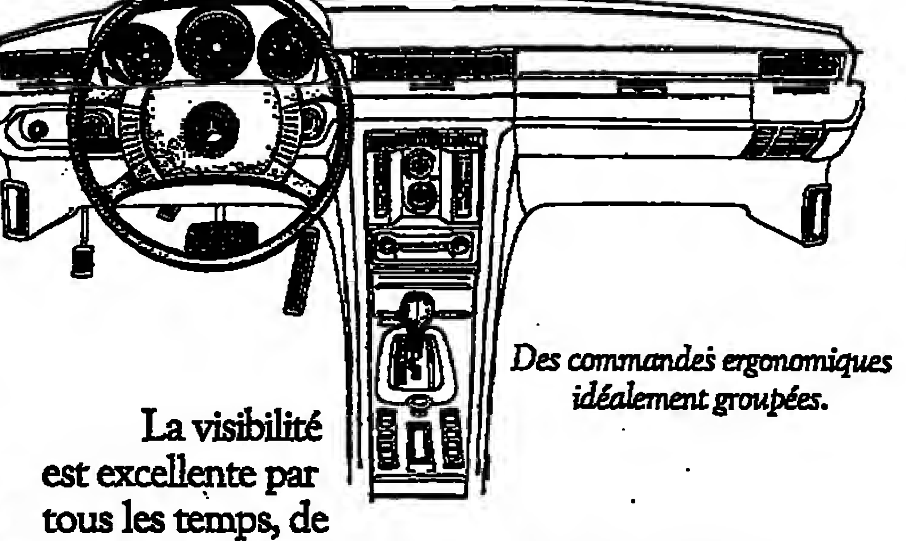
Train avant testé à 335 km/h. Et suspension hydropneumatique.

Pas de graissage, pas de resserrage du joint de culasse. Pas de réglage des soupapes.

Il est déjà remarquable d'arriver sur un moteur de cette puissance à une telle fiabilité. Mais le plus remarquable, et la performance la plus étonnante de la 6,9 litres, c'est la sécurité, le confort et la facilité avec laquelle ces performances sont obtenues.

Sécurité d'abord. Sécurité active qui tient à l'efficacité du freinage assisté à double circuit, à disques sur les quatre roues, avec ventilation des disques à l'avant, témoin d'usure des plaquettes et témoin d'indication de niveau de liquide de frein.

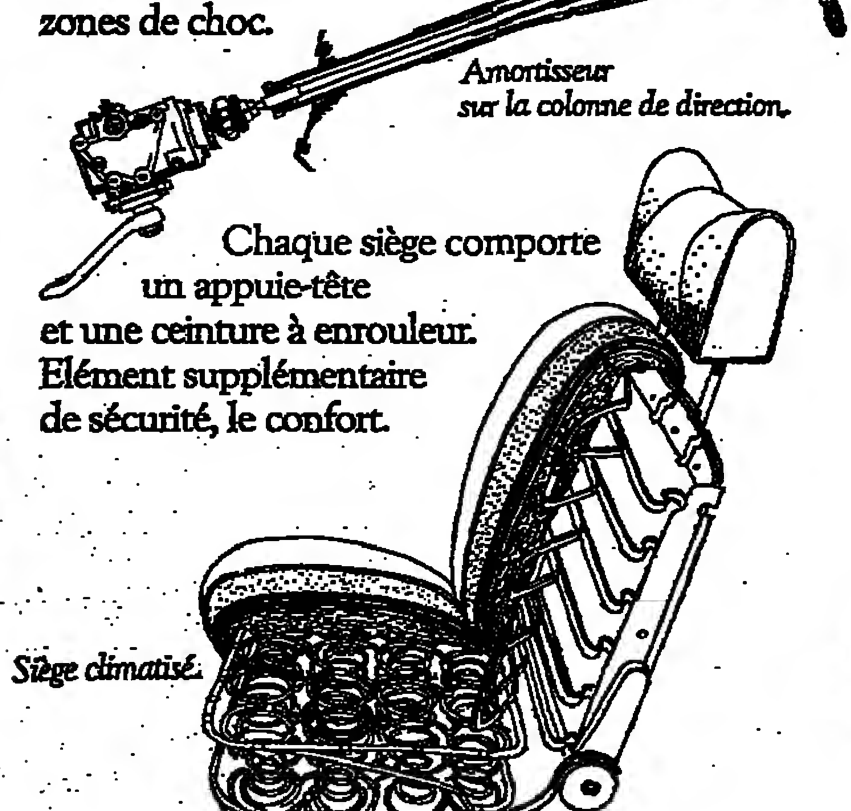
Tenue de route: train avant testé à 335 km/h, suspension hydropneumatique à haute pression, système antiplongée au freinage, anticabrage au démarrage, roues en alliage léger.



Des commandes ergonomiques idéalement groupées.

La visibilité est excellente par tous les temps, de jour comme de nuit: phares à iode, anti-brouillards, lavophares, dégivrage de la lunette arrière, déflecteur avant pour éviter les projections d'eau et de boue sur les vitres latérales.

Sécurité passive: l'habitacle est indéformable, les flancs et les montants de portières sont rembourrés ainsi que le tableau de bord et le pavillon. Le pare-brise est en verre feuilleté. La colonne de direction est déformable. Le réservoir est éloigné des zones de choc.

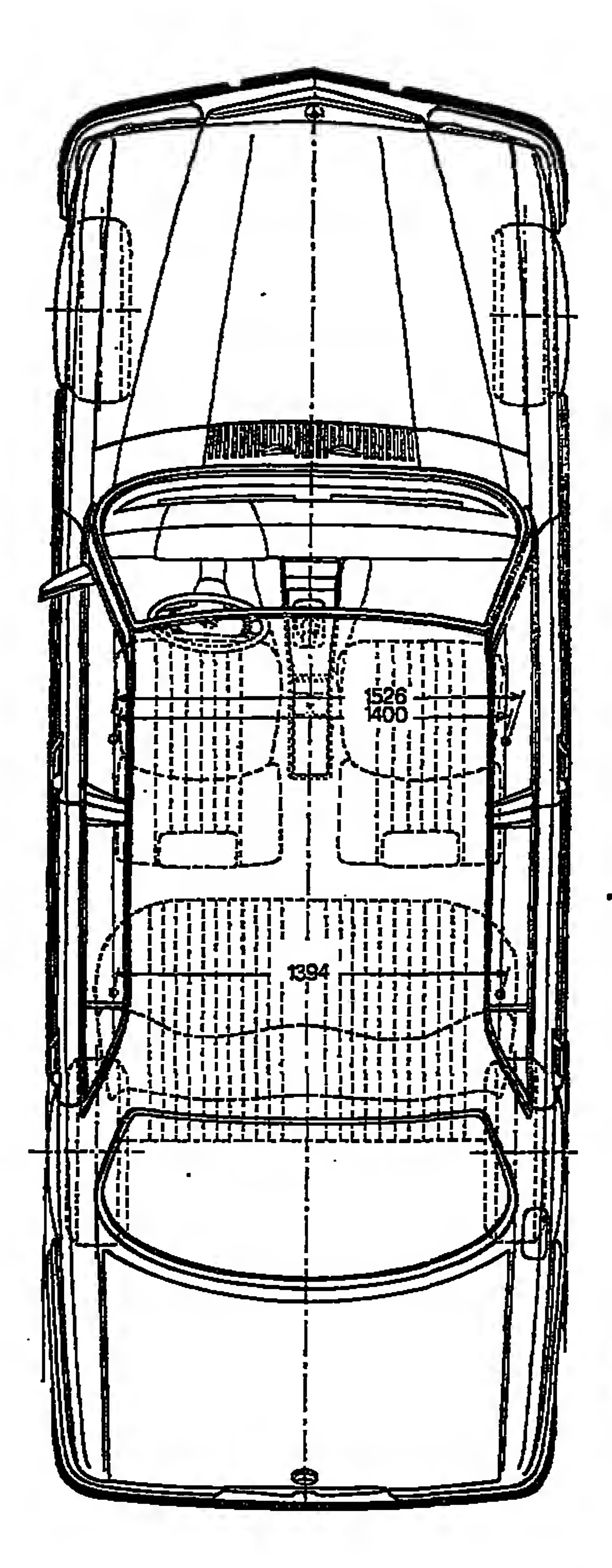


Amortisseur sur la colonne de direction.

Chaque siège comporte un appuie-tête et une ceinture à enrouleur. Elément supplémentaire de sécurité, le confort.

Siège climatisé.

Confort dynamique et physiologique pour le conducteur: la fermeture de sa portière lui laisse le temps de retrouver soit le contact s'il est au volant, soit la serrure extérieure s'il quitte son véhicule: le plafonnier reste allumé quelques secondes. Réglages en trois dimensions du siège, pour trouver la position de conduite idéale. Direction assistée.



Ogilvy & Mather

Confort pour les passagers. Climatiseur à ventilation séparée à droite et à gauche. Vitres teintées à ouverture électrique. Dessin anatomique des sièges recouverts de velours. Liseuses à l'arrière.

La seule concession au luxe, c'est peut-être la radio stéréo à 4 hauts-parleurs. Mais le silence est tel à toutes les allures qu'il justifie la qualité de l'installation.

Toutes ces caractéristiques commencent à apparaître, le plus souvent isolément, sur d'autres voitures. Tant mieux: c'est la preuve qu'il est bon que de telles voitures existent.

Bien sûr la 6,9 litres est une voiture exceptionnelle, même dans la gamme Mercedes. Mais elle confirme la règle: l'esprit de synthèse que l'on retrouve sur toutes les Mercedes.

Consommations: (normes françaises) 90 km/h: 13,5 l, 120 km/h: 16,3 l, parcours urbain conventionnel: 22,7 l.



L'esprit de synthèse.



ÉCONOMIE - SOCIAL

ASSURANCE-MALADIE

LA GRÈVE DES INFORMATICIENS RETARDE LE PAIEMENT DES PRESTATIONS DANS LA RÉGION PARISIENNE

La grève, déclenchée le 28 septembre par le personnel du département informatique à la Caisse primaire centrale d'assurance-maladie de la région parisienne, entraîne de sérieuses perturbations dans le paiement des prestations.

La Caisse indique aux assurés qui ont envoyé ces derniers jours un dossier de remboursement que les paiements par mandat, virement bancaire, etc. sont retardés de *« quelques jours »*. Elle prévient que tous les assurés qui ont un *« besoin urgent »* d'être remboursés rapidement peuvent se présenter au guichet de leur caisse ou aux antennes locales pour obtenir un remboursement en liquide.

La grève déclenchée par les employés de l'informatique est due aux revendications sur l'aménagement du temps de travail et la retraite. Selon la direction de la Caisse, des discussions sont engagées avec les syndicats C.G.T., F.O. et C.F.D.T., qui, mercredi 5 octobre, ont protesté contre le refus de la direction de satisfaire leurs demandes.

FONCTION PUBLIQUE

L'OBLIGATION DE RÉSERVE NE PEUT PLUS ÊTRE OPPOSÉE estime la FEN

L'obligation de réserve est-elle devenue caduque ? C'est ce qu'ose espérer la FEN, après les récentes déclarations de M. Michel Massenet, conseiller d'État.

Dans un communiqué qu'elle nous a envoyé, la FEN déclare : « Le Monde *du 29 septembre a publié l'information suivante : « M. Michel Massenet, conseiller » d'État, après avoir précisé que » la* « gravité de l'enjeu » *l'autorisait selon lui à sortir du devoir de réserve auquel son statut l'oblige, a vigoureusement attaqué l'union de la gauche, qui menace, à son avis, la liberté de la presse et risque de changer l'éducation nationale* en « monopole nationalisé » *et de transformer les entreprises en* « ateliers télécommandés. »

» *La FEN prend acte de cette déclaration, et considère qu'en la formulant le directeur général de l'administration et de la fonction publique s'interdit désormais d'opposer l'obligation de réserve à tout fonctionnaire.* »

[La réforme de l'obligation de réserve des fonctionnaires n'est pas réclamée par les seuls syndicats, les associations et les organisations syndicales de journalistes. La commission de la « *vie sociale* » du VII[e] Plan s'était également prononcée, il y a dix-huit mois, pour une « *remise en cause de l'obligation de réserve* », comme *le Monde* du 21 avril 1976 l'avait indiqué. « *Il faut inscrire dans les textes l'obligation pour l'administration d'informer* », affirmaient les rapporteurs de cette commission, qui ajoutaient : cette proposition « *est essentielle, mais délicate à mettre en œuvre, car elle suppose un changement des règles, mais aussi des mentalités* ».]

LES CRÉANCIERS DE MANUFRANCE FONT APPEL DU JUGEMENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE

(De notre correspondant.)

Saint-Etienne. — Si syndicats et partis de gauche ont accueilli avec une certaine satisfaction la solution « stéphanoise » donnée à Manufrance, il n'en est pas de même pour le comité de défense des créanciers animé par M. Jean Murat, président du groupement interprofessionnel des chefs d'entreprises (G.I.C.E.) de la Loire. Ce comité a, en effet, décidé d'interjeter appel auprès de la cour de Lyon du jugement du tribunal de commerce de cette ville, estimant celui-ci « inacceptable, puisqu'il renvoie le paiement de la presque totalité des créances des fournisseurs à trois ans ». « Cela revient, sous couvert de la loi, à une spoliation des créanciers. » « De plus, il ne tient pas compte de la situation dramatique dans laquelle vont se trouver un grand nombre d'entreprises », stéphanoises ou non, ayant une activité indirecte avec Manufrance et employant quelque dix mille salariés. Deux mille de ceux-ci sont « directement menacés », selon le comité. Celui-ci a écrit à M. Sanguedolce (P.C.), maire de Saint-Etienne, « pour le placer devant ses responsabilités face au problème d'emploi ainsi créé chez les créanciers ».

Le comité des créanciers, à l'évidence, mène un baroud d'honneur, son appel n'étant pas suspensif. Il en a tellement conscience qu'il s'est déclaré prêt à retirer son appel « si le P.-D.G. désigné par le conseil d'administration reconstitué est un homme en qui nous pourrions avoir confiance et si le partenaire espéré fournit les garanties nécessaires ».

P. C.

AFFAIRES

SIEMENS SIGNE UN ACCORD AVEC UN FABRICANT AMÉRICAIN DE CIRCUITS INTÉGRÉS

Siemens, principal fabricant allemand de matériel électrique et électronique, renforce son implantation *aux Etats-Unis*. Il vient de prendre une participation de 17 % dans le capital de la société américaine Advanced Micro Devices (A.M.D.) pour un prix de 22,5 millions de dollars. En outre, les deux sociétés ont créé une filiale commune (dont Siemens détiendra 60 % du capital), qui aura pour objet de fabriquer et de vendre sur le marché mondial des micro-ordinateurs.

Advanced Micro Devices réalise un chiffre d'affaires de 62 millions de dollars et emploie deux mille trois cents personnes. Installée en Californie, elle est un des fabricants connus de circuits intégrés. Il y a quelques jours, Siemens avait déjà acquis 80 % du capital d'une autre société américaine, Litronix, moyennant 7,5 millions de dollars. Litronix (42 millions de dollars de chiffre d'affaires) est spécialisée dans l'opto-électronique.

Ces deux opérations témoignent des ambitions du groupe allemand dans le domaine des composants électroniques les plus évolués et de la micro-informatique. Ne disposant pas de la technologie la plus moderne dans ce secteur, il va la prendre aux Etats-Unis, plus spécialement en Californie, berceau de l'innovation en matière de composants. Cette stratégie offensive, mise en application depuis plusieurs années par les firmes japonaises et le groupe néerlandais Philips, tente également les firmes françaises. La Compagnie générale d'électricité et le groupe Thomson cherchent depuis des mois à racheter ou à coopérer avec des entreprises américaines spécialisées dans les composants. Apparemment sans grands résultats jusqu'à présent.

LA PARTICIPATION DE THOMSON-BRANDT DANS THOMSON-C.S.F. VA TOMBER A 45 %

Thomson-Brandt qui détenait, il y a peu de temps encore, la majorité du capital de Thomson-C.S.F. (50,3 % exactement) n'en possède plus, depuis juin, que 49,2 %. Cette modification résulte de la prise de participation du groupe dans la société Silec Seci Conducteurs (S.S.C.), intervenue en juin, à concurrence de 70 % : 75 % des actions de S.S.C. ont été payées en espèces par Thomson-C.S.F. et 55 % acquises par Thomson-Brandt, qui a payé avec des actions de Thomson-C.S.F. Les dirigeants du groupe expliquent cette opération par la nécessité d'« alléger la trésorerie de Thomson-C.S.F. », qui avait eu à supporter au cours des mois précédents d'importants prélèvements pour les prises de contrôle des sociétés le Matériel téléphonique (L.M.T.) et la Française des téléphones Ericsson.

Une opération similaire devrait se dérouler prochainement à l'occasion de l'accord signé entre Thomson-Brandt et Nordmende (« le Monde » du 23 septembre). L'acquisition d'une partie importante (50 % ou 51 %) du capital de la société allemande sera rémunérée, partiellement, en actions C.S.F. Après cette transaction, la participation de Thomson-Brandt dans Thomson-C.S.F. ne sera plus que de 45 % environ.

TRÈS IMPORTANTE FUSION A WALL STREET

Deux des plus grandes maisons de courtage des Etats-Unis, Dean Witter Organization et Rex Nolds Securities, vont fusionner pour devenir le plus important « broker » américain après Merrill Lynch. Dean Witter, avec deux mille deux cents personnes, cent cinquante et une succursales et un capital de 62,8 millions de dollars, rachète pour 46 millions de dollars toutes les actions de Reynolds (mille trois cent cinquante personnes et quatre-vingt-treize succursales).

Il s'agit de la plus grande fusion de l'histoire de Wall Street. Elle confirme la tendance à la concentration dans le secteur du courtage aux Etats-Unis, qui est apparue en 1975 lors de la suppression du système des commissions fixes, ce qui a généralisé la pratique des rabais et exacerbé la concurrence.

● *La direction de Creusot-Loire* a décidé de rationaliser la production de son usine stéphanoise du Marais et celle de sa filiale à 67 %, la Société Marrel de Rive-de-Gier, l'une se spécialisant dans les tôles fortes, la seconde dans les produits longs. Cette restructuration (*le Monde* du 18 juillet) va entraîner la suppression de trois cents emplois à l'établissement de Rive-de-Gier. Des départs en pré-retraite s'étaleront jusqu'en décembre 1978, et il y aura une centaine de mutations à l'usine de Saint-Etienne, où cent à deux cents emplois devraient être créés. — (*Corresp.*)

● *Un contrat pour la fourniture de 100 millions de francs* de machines-outils de construction française à l'U.R.S.S. a été signé entre la centrale d'achat soviétique Avtopromimport et cinq firmes françaises : régie Renault, Seri Renault Engineering, Sciaky-Soudure électrique, Languepin et CPOAC. Ce contrat prévoit également la cession de licence de fabrication de matériel de soudage et l'étude d'une importante usine de production, située à Pskov.

● *Contrat mexicain pour L.M.T.* — La société Le matériel téléphonique, contrôlée à 68 % par le groupe Thomson, vient de recevoir du Mexique une commande de sept équipements de taxation centralisée pour des centraux téléphoniques interurbains. Le montant de ce marché est de 14,7 millions de francs.

● *Yoplait aux Etats-Unis.* — La société française Sodima Yoplait et la société américaine General Mills viennent de signer un accord aux termes duquel General Mills fabriquera et commercialisera sur l'ensemble des Etats-Unis les produits français Yoplait. General Mills (3 milliards de dollars de chiffre d'affaires, dont 64 % dans l'alimentation) a acquis dans cette optique deux entreprises (Michigan Cottage Cheese et Summit Food), qui détenaient déjà la franchise Yoplait pour certaines régions des Etats-Unis. Elle va également construire trois nouvelles usines réparties sur le territoire américain.

● *La société allemande d'électronique Blaupunkt*, filiale du groupe Robert Bosch, vient de signer avec B.A.S.F. un contrat de licence lui donnant accès au procédé d'enregistrement L.V.R. (Longitudinal Video Recording) mis au point par cette dernière. BASF a développé le L.V.R. dans le cadre d'un accord de coopération conclu avec la firme américaine Bell and Howell en vue une caméra amateur vidéo-couleur entièrement autonome (*le Monde* du 16 juin). Blaupunkt pourra fabriquer pour son propre usage des matériels utilisant ce procédé et (ou) entrer dans le « pool » déjà formé par B.A.S.F. et Bell and Howell.

A L'ÉTRANGER

ALLEMAGNE FEDERALE

● *La production industrielle* est restée stable au mois d'août par rapport aux deux mois précédents. En un an (juillet-août 1977 comparés à juillet-août 1976) elle a augmenté de 2,5 %. Les industries de base accusent une baisse de production de 1,5 % en un an, les industries produisant des biens d'équipement affichent une hausse de 6 %, celles produisant des biens de consommation sont en augmentation de 8,5 %.

ETATS-UNIS

● *Le revenu médian* (celui qui partage l'ensemble des revenus de *la population en deux parts égales*, l'une supérieure, l'autre inférieure) a été de 14 960 dollars (près de 75 000 francs) par famille l'année dernière, ce qui représente la première hausse depuis le début de la récession de 1973 (+ 9 % par rapport à 1975). Compte tenu de l'inflation, l'accroissement net de pouvoir d'achat de ce revenu est de l'ordre de 3 %, principalement obtenu par les familles blanches. — (*A.F.P.*)

ARABIE SAOUDITE

● *Les exportations de pétrole* se sont élevées, en août, à 8,1 millions de barils par jour. En juillet elles avaient été de 9 millions de barils par jour. Cela confirme la volonté de l'Arabie Saoudite de limiter sa production en cette période de faible demande. — (*A.F.P.*)

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	+ Bas	+ Haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ U.S.	4,8700	4,8725	+ 70	+ 95	+ 160	+ 190	+ 330	+ 410
$ can.	4,4730	4,4810	+ 40	+ 80	+ 100	+ 140	+ 240	+ 330
Yen (100)	1,8770	1,8810	+ 30	+ 120	+ 200	+ 240	+ 400	+ 460
D.M.	2,1240	2,1270	+ 80	+ 120	+ 230	+ 270	+ 630	+ 690
Florin	1,9980	2,0015	+ 60	+ 90	+ 120	+ 150	+ 350	+ 410
F.B. (100)	13,6940	13,71	+ 300	+ 430	+ 800	+ 920	+1400	+1700
F.S.	2,0950	2,0985	+ 120	+ 150	+ 300	+ 340	+ 630	+ 690
L. (1 000)	5,5270	5,5320	— 300	— 200	— 900	— 700	—1500	—1200
£	8,5720	8,5790	+ 230	+ 300	+ 620	+ 700	+ 860	+ 980

TAUX DES EURO-MONNAIES

D.M.	3 1/4	3 1/2	3 1/4	4	3 3/4	4 1/4	3 3/4	4 3/8
$ E.-U.	2	2 1/4	6 1/2	7	6 3/4	7 1/4	7 1/4	7 3/4
Florin	4	4 1/2	4 1/4	4 3/4	4 1/2	5	4 3/4	5 1/2
F.B.	4 1/4	5 1/2	5 1/2	6	5 3/4	6 1/4	6 1/4	7
F.S.	1/8	1 1/2	1 1/2	2	2	2 1/2	2 1/2	3
L. (1 000)	7	9	12	15	12	15	12	15
£	5 1/2	6	5 1/2	6	5 3/4	6 1/4	6 1/4	7
Fr. franç.	8	8 1/2	8 3/4	9 1/2	9 1/4	10	9 3/4	10 1/2

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

B.N.P. ET INCHCAPE CRÉENT COMPEX S.A.

La Banque nationale de Paris et la société Inchcape and Co Ltd, de Londres, viennent de conclure un accord en vue de créer, à Paris, un filiale commune : la Compex S.A. (Compagnie pour la promotion et la réalisation des exportations).

Inchcape and Co est l'une des plus importantes sociétés britanniques de commerce international (« export house »). Elle dispose de plus de quatre cent cinquante compagnies filiales ou associées, en particulier dans les pays du Moyen-Orient et du Sud-Est asiatique. Sa filiale française, Peschaud et Cie International, qui participe également à l'opération, est une société de transport, transit et affrètement.

Afin de faciliter la pénétration des marchés où jusqu'ici les productions françaises n'ont pas pris la place à laquelle elles pouvaient prétendre, cette nouvelle société proposera à la clientèle d'intervenir *de deux façons différentes. Après avoir recherché des débouchés* à l'étranger, elle pourra soit mettre en rapport l'exportateur français et l'acheteur étranger, soit acheter elle-même les produits dont elle assurera la vente et le transport à l'étranger.

Cette promotion des exportations françaises devrait s'exercer en particulier au bénéfice des P.M.E. et des P.M.I.

Le capital de la Compex, fixé à 2 millions de francs, sera réparti paritairement entre les deux groupes de la façon suivante :

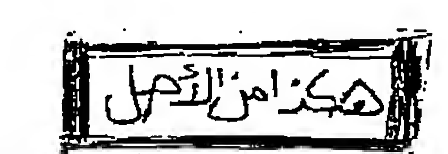
— Inchcape Export Limited, Londres (filiale de Inchcape & Co).. 25 %
— Peschaud & Cie International .... 25 %
— Banque nationale de Paris « B.N.P. » .... 20 %
— Intercomi (filiale B.N.P.) .... 30 %

La société sera opérationnelle avant la fin de l'année, sous réserve de l'agrément des autorités françaises et britanniques.

CESSATION DE GARANTIE

La Banque nationale de Paris, société anonyme au capital de 500 000 000 de francs, dont le siège social est à Paris, 16, boulevard des Italiens, inscrite au registre du commerce de Paris, sous le numéro B 662 042 449, informe le public qu'à la suite de cessation d'activité de M. Louis COLLIN la garantie qu'elle avait accordée au CABINET COLLIN, transactions sur immeubles et fonds de commerce, pour couvrir les opérations effectuées en 1977 par celui-ci, cesse à l'expiration d'un délai de trois jours francs de la présente publication (article 44 du décret du 20 juillet 1972).

Conformément aux dispositions de l'article 45 du même décret, cette garantie s'applique à toutes créances ayant pour origine un versement ou une remise effectués pendant la période de garantie pour les opérations visées par la loi du 2 janvier 1970 et restant couvertes par la Banque nationale de Paris à condition d'être produits par le créancier dans les trois mois de la présente publication au siège de l'agence Montparnasse de la Banque nationale de Paris, sis à Paris-6e, 169, rue de Rennes.



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

Léger glissement

La séance s'est ouverte avec cinquante minutes de retard ce mercredi à la Bourse de Paris où une nouvelle et fausse alerte à la bombe (la dernière remontait au 22 août) a conduit les autorités à évacuer le palais Brongniart le temps des recherches nécessaires. Ce retard n'a finalement guère perturbé les cotations, qui ont été expédiées assez rapidement, eu égard à la maigreur des transactions.

En repli de 0,38 % à l'ouverture (13 h. 25), l'indicateur instantané s'est établi autour de — 0,7 % en fin de séance.

Le nombre de valeurs en baisse l'a emporté sur les hausses dans la majorité des compartiments, des îlots de résistance ayant tout de même été observés aux banques, aux alimentaires et aux magasins. De fait, les meilleures performances ont été réalisées par B.H.V., Prénatal et Cotelle (+ 5 à 6 %).

A l'inverse, Jeumont, Grands Travaux de Marseille et Signaux, subissaient les replis les plus nets (— 3,5 à 4 %).

Aucun élément particulier n'étant venu peser sur la tendance, l'on attribuait généralement le glissement des cours au sensible ralentissement des achats de l'étranger, dont le relais par les professionnels français n'est toujours pas assuré.

Sur le marché de l'or, le lingot est parvenu à progresser de 100 francs à 24 945 francs, tandis que le napoléon perdait 1,50 franc à 246,30, après un premier cours de 246,10 francs. Le volume de transactions est resté limité à 5,59 millions de francs, contre 5,42 millions.

DROITS DE SOUSCRIPTION

VALEURS (Actions et parts)	Modalités	Derniers cours
Rolinco, dr. en c. 18 ..	1 p. 20	0 25
OPB-Paribas, a. 50 F, c. 61	1 p. 1	6 65
Sillel, a. 50 F, c. 18 ..	1 p. 1	8 40
Dragages et Travaux publics, a. 100 F, c. 6 ..	3 p. 10	5 ..

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 8 3/8 %

LONDRES

Encouragé par la montée du sterling et la perspective d'un nouvel abaissement du taux de l'escompte, le marché accélère jeudi matin son mouvement de reprise amorcé la veille en clôture. L'indice des industrielles progresse de 6,3 points, à 523,1. Hausse également des fonds d'Etat. Bonne tenue des pétroles. Stabilité des mines d'or.

OR (ouverture) (dollars) : 154 25 contre 156 05

VALEURS	CLOTURE 5/10	COURS 6/10
Beecham	657 1/2	657 ...
British Petroleum	916	918 ...
Courtaulds	128	128
De Beers	292 1/2	293
Imperial Chemical	424 1/2	429
Rio Tinto Zinc Corp.	201	205
Shell	682 1/2	685 ..
Vickers	203 ...	205 ...
War Loan 3 1/2 %	37 ...	37 1/4
*West Driefontein	27 ...	27 1/4
*Western Holdings	20 3/8	20 1/2

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.

NOUVELLES DES SOCIETES

HOECHST. — Le chiffre d'affaires de la société mère pour les huit premiers mois s'établit à 8,33 milliards de deutschemarks, accusant ainsi une baisse de 0,5 % par rapport à la période correspondante de 1976, et le bénéfice réalisé durant le troisième trimestre est inférieur à celui du deuxième. Le docteur Sammet, président du directoire, table malgré tout pour l'exercice entier sur un chiffre d'affaires mondial en faible augmentation, mais aussi sur une inévitable, quoique modeste, diminution des profits. Une réduction du dividende n'est pas exclue, qui toucherait les actionnaires étrangers ne bénéficiant pas de l'avoir fiscal à 100 %. De 1978 à 1980, il s'attend néanmoins à une progression annuelle des ventes du groupe d'au moins 5 %.

FRANÇAISE DE RAFFINAGE. — Résultat brut du premier semestre avant amortissements, provisions et impôts : 279,64 millions de francs contre 340,84 millions de francs. Ce résultat incorpore un effet de revalorisation comptable des stocks de 296,80 millions de francs. Hors effets de stocks, les comptes se soldent par un déficit brut de 17 millions de francs contre 1,6 million de francs. Le résultat net est égal à 0 comme au 30 juin 1976.

P.M. LABINAL. — Résultat consolidé au 30 juin avant impôts : 10,80 millions de francs contre 15,25 millions. La marge brute est du même ordre de grandeur que celle dégagée un an plus tôt à pareille époque, soit 19 millions de francs.

NEW-YORK

Nouveau repli

La baisse des cours s'est poursuivie à une assez vive allure mercredi à Wall Street. Une reprise enregistrée en fin de séance a néanmoins permis au marché d'effacer une partie de ses pertes initiales, et l'indice des industrielles s'est finalement inscrit à 837,32 (après 832,38), soit à 4,68 points seulement au-dessous de son niveau précédent. Ce dernier n'en a pas moins reperdu en l'espace de deux jours tout ou presque tout ce qu'il avait gagné à l'occasion du récent mouvement de hausse. L'activité s'est ralentie : 18,30 millions de titres ont changé de mains contre 20,85 millions.

La crainte d'un renchérissement du loyer de l'argent, fortement avivée la veille par la décision de la Wells Fargo de relever son taux de base, a continué d'empoisonner l'atmosphère autour du Big Board, incitant bon nombre d'opérateurs à se dégager.

Sur 1 880 valeurs traitées, 777 se sont repliées, 525 ont monté et 558 n'ont pas varié.

VALEURS	COURS 4/10	COURS 5/10
Alcoa	43 3/4	43 7/8
A.T.T.	62 ...	61 1/2
Boeing	23 5/8	23 7/8
Chase Manhattan Bank	30 1/2	30 1/2
Du Pont de Nemours	110 ...	110 1/8
Eastman Kodak	60 3/8	60 1/4
Exxon	48 3/8	48 1/8
Ford	46 1/2	45 ...
General Electric	51 ...	50 3/4
General Foods	33 1/4	33 1/8
General Motors	70 ...	70 ...
Goodyear	18 3/4	18 3/8
I.B.M.	259 ...	257 3/4
I.T.T.	31 7/8	31 3/4
Kennecott	23 3/8	22 7/8
Mobil Oil	62 1/4	62 1/4
Pfizer	26 1/2	26 1/4
Schlumberger	68 1/8	68 1/8
Texaco	28 3/8	28 3/8
U.A.L. Inc.	19 7/8	19 3/4
Union Carbide	43 7/8	43 1/2
U.S. Steel	29 3/8	29 1/2
Westinghouse	17 3/8	17 1/4
Xerox	53 3/4	53 1/8

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	5/10	6/10
1 dollar (en yens) ..	261 075	259 ..

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE. Base 100 : 31 déc. 1976.)

	4 oct.	5 oct.
Valeurs françaises ..	95,8	95
Valeurs étrangères ..	104,3	103,8

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	62,7	62,6

BOURSE DE PARIS - 5 OCTOBRE - COMPTANT

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
E.D.F. parts 1953	496 ..	495 ..
E.D.F. parts 1959	... ..	492 ..
Ch. France 3 % ..	138 ..	139 ..
Abeille I.A.R.D.	... ..	506 ..
Abeille (Vie)	... ..	209 70
A.G.F. (Sté Cent.)	376 ..	372 ..
Ass. Gr. Paris-Vie	1248 ..	1250 ..
Concorde	289 ..	295 ..
Epargne France	... ..	305 ..
Financ. Victoire	186 80	186 80
Fonc. T.I.A.R.D.	.. ..	82 ..

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
860	4,5 % 1973 .	859 80	860 ..	859 ..	859 ..
1930	C.N.E. 3 % ..	1968 ..	1960 ..	1961	1959 50
330	Afrique Occ. .	369 61	370	369 50	371 10
280	Air Liquide .	289 90	288 ..	288 ..	288 ..
188 ..	E.L. Lefebvre	184 ..	183	183 ..	188 ..
58	Esso S.A.F.	62 ..	62 90	62 50	63 50
173 ..	Eurafrance	177 10	177 50	177 50	175 ..
365 ..	Europe n° 1 .	367	367 ..	367 ..	385 ..
360 ..	Ferodo	403 80	404 ..	400 ..	404 ..
118	Olida-Caby	147 90	142 50	140 ..	144 50
90	Opfi-Paribas	92 ..	92 90	92 50	92 ..
84	Paris-France	81 90	81 50	81 50	81 50
64	Pechelbronn	64 50	64 50	64 60	64 50
165 ..	Tél. Ericsson	184 [illegible]			
60	Terres Roug.	60 [illegible]			
182	Thomson-Br.	188 [illegible]			
215	— (obl.)	223 [illegible]			
288	Amax	195 80	194 50	192 90	195 ..
310	Amer-Tel.	306 ..	306 ..	305 90	300 10
20 50	Ang. Am. C.	20 10	19 70	19 65	19 60
103	Amgold	109 10	107 50	108 ..	107 ..
300 ..	B. Ottomane	293	297 50	297 50	295
315	BASF (Akt.)	313 20	312 50	312 50	312 ..
280	Bayer	293 ..	295 ..	292 ..	289 10
65	Buffelsfont.	65 ..	64 50	65	65 70
11 50	Charter	12 30	12 40	12 60	12 40
147	Chase Manh.	148 20	147 60	147 80	147 10
81	Cie Pét. Imp.	82 ..	81 50	81 80	80 70
380	C.F. Fr.-Can.	361 ..	360 ..	360	360 ..
20 50	De Beers (S.)	20 10	20 10	20 14	20 05
610	Deuts. Bank.	624 ..	629	630	639
270	Dome Mines	273 50	272 ..	272	267 ..
515	Du Pont Nem.	547 ..	543	540 ..	549
290	East Kodak	305 20	298	297 30	293 90
16 50	East Rand	19 80	19 40	19 50	19 10
115	Ericsson	124 50	123 50	123 50	123 ..
240	Exxon Corp.	236 20	236 20	236 20	233 10
215	Ford Motor	227 50	222	222	228 ..
88	Free State	89 50	89 90	89 80	88 60
255	Gen. Electric	253 ..	248 60	249 60	248 70
555	Petrofina	549	542	544 ..	542
305	Philip Morris	317 50	317 50	316 80	317 50
52	Philips	52 50	52 05	52 15	52 10
66	Prés. Brand.	66 90	68 70	66 80	68 70
270	Quilmès	271 50	270 ..	270 50	265 10
193	Randfontein.	195 50	195 ..	195 80	195 ..
275	Royal Dutch	277 ..	274 10	274 10	272 70
17 50	RioTinto Zinc	17 15	17 05	17 05	16 95
57	St-Helena Co	62 90	62 50	63 30	62 60
335	Schlumberg.	336 90	335 80	333 50	331 30
52	Shell Tr. (S.)	51 50	51 80	51 80	51 90
570	Siemens A.S.	586 ..	591	590 ..	589
42	Sony	40 20	38 90	39 85	38 90
12 50	Tanganyika	12 75	12 80	12 75	12 55
245	Unilever	250 ..	248 10	248 80	249 50
18 ..	Union Corp.	19 75	19 10	19 10	19 30
119	U. Min. 1/10	115 20	118 ..	118	115 10
127	West Drief.	138 80	130 50	131 50	132
47	West Deep	47 20	47 70	47 20	47 ..
108	West Hold.	107 60	107 90	108	107 90
255 ..	Xerox Corp.	269 30	266	265 ..	C266
0 97	Zambia Cop.	0 90	0 92	0 92	0 92

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 5/10	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 892	4 896	4 920
Allemagne (100 DM)	212 220	212 500	211 .
Belgique (100 F.)	13 707	13 732	13 675
Pays-Bas (100 fl.)	199 850	199 850	200
Danemark (100 krd)	79 820	79 730	79 500
Suède (100 krs)	101 320	101 580	101 ...
Norvège (100 k.)	88 910	88 960	89 750
Grande-Bretagne (£ 1)	8 577	8 604	8 650
Italie (1 000 lires)	5 542	5 552	5 600
Suisse (100 fr.)	208 650	209 370	206
Autriche (100 sch.)	29 730	29 780	29 650
Espagne (100 pes.)	5 778	5 801	5 750
Portugal (100 esc.)	12 910	12 865	11 ..
Canada ($ can. 1)	4 511	4 542	4 575

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 5/10
Or fin (kilo en barre)	24350	24910
Or fin (kilo en lingot)	24845	24945
Pièce française (20 fr.)	247 80	246 30
Pièce française (10 fr.)	219 90	218 ..
Pièce suisse (20 fr.)	218 90	217 80
Union latine (20 fr.)	214	214 ..
Souverain	232 50	234 ..
Pièce de 20 dollars	1122 40	1128 ..
Pièce de 10 dollars	574 ..	572 ..
Pièce de 5 dollars	337 50	... ..
Pièce de 50 pesos	1012 50	1015 ..
Pièce de 10 florins	218 ..	219 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

2. IDÉES
— LE TRAVAIL ET LA RETRAITE. — Le point de vue de Michel Caloni : « A chacun selon ses besoins » ; « Une vie active en peau de *chagrin* », par Marcel Bleustein-Blanchet.

3-4. DIPLOMATIE

4. EUROPE
— RÉPUBLIQUE D'IRLANDE : l'assassinat de M. Costello.

5. PROCHE-ORIENT
— Après l'accord américano-israélien.

6. AFRIQUE
— Le Kenya craint une offensive somalie dans ses provinces du Nord-Est.

6. OCÉANIE

7. AMÉRIQUES
— « Porto-Rico en quête d'identité » (III), par A.-M. Carron.

8 à 11. POLITIQUE
— *La composition du Sénat* après les élections du 25 septembre.
— Le projet de loi sur l'informatique et les libertés est voté.
— La préparation des élections législatives.

12. RELIGION
— Les travaux du synode romain.

12. AÉRONAUTIQUE
— Le projet de participation de l'Etat chez Dassault.

13. UNESCO
— Le conseil exécutif examine « l'affaire Damitrescu ».

14. SPORTS
— Manchester élimine Saint-Etienne.

14-15. JUSTICE
— Les deux jeunes incendiaires du C.E.S. Pailleron ont comparu à huis clos.

15. SOCIÉTÉ
— Mortelle seringue.

16. RÉGIONS

16. ÉQUIPEMENT
— Démission et suspensions à l'Aéroport de New-York.

LE MONDE DES LIVRES
Pages 17 à 24

LE FEUILLETON de B. Poirot-Delpech : « le Mauvais Lieu », de Julien Green.
ROMANS : La diabolique ambiguïté de Didier Martin ; Les envoûtements de Jeanne Champion ; Quand Pierre Bourgeade mange son armoire.
HISTOIRE : Ponia, Cadoudal et Napoléon.
SOCIÉTÉ : Cette pulsion infanticide qui traverse l'histoire des hommes.
LETTRES ÉTRANGÈRES : La collection « Voix ».
ENTRETIEN : Günter Grass s'explique sur son dernier livre.

25 à 28. ARTS ET SPECTACLES
— THÉÂTRE : *S.A.D.E.*, de Carmelo Bene ; la nouvelle Zouc.
— CINÉMA : *Paradis d'été*, de Gunnel Lindblom.

32 à 34. LE COTON ET LE TIERS-MONDE

34 à 38. ÉCONOMIE - SOCIAL
— IMMIGRATION : après les *mesures de restriction*.
— AGRICULTURE : un accord pourrait intervenir pour stabiliser les cours du sucre.

LIRE ÉGALEMENT

RADIO-TELEVISION (28)
Annonces classées (29 à 31) ; Aujourd'hui (15) ; Carnet (31) ; « Journal officiel » (15) ; Loterie nationale, Loto (15) ; Météorologie (15) ; Mots croisés (15) ; Bourse (39).

A B C D E F G

En Grande-Bretagne

Le congrès travailliste approuve la politique européenne de M. Callaghan

De notre envoyé spécial.

Brighton. — La lettre envoyée par le premier ministre, M. Callaghan, au secrétaire général du Labour, M. Hayward, avant le congrès travailliste (*le Monde* daté 2-3 octobre) a permis de dégager, mercredi 5 octobre, à Brighton, une sorte de consensus sur l'Europe. Le congrès a rejeté les motions recommandant le retrait de la Grande-Bretagne de la Communauté ou l'organisation d'un nouveau référendum. Il a approuvé le document préparé par l'exécutif national, qui insiste sur la nécessité de réformes profondes de l'institution européenne. Cette formule, recommandée par M. Callaghan dans sa lettre, correspond à une trêve entre des factions qui se sont opposées pendant des années. Au lieu d'un affrontement public, la discussion reprendra à huis clos entre les membres pro-européens du cabinet et ceux, en majorité anti-européens, de l'exécutif national. Une fois de plus, le souci d'unité du parti a prévalu.

Néanmoins, le parti inscrira sans doute à son programme la série de réformes de la Communauté préconisées par M. Callaghan. « L'esprit européen » n'a d'ailleurs guère brillé à Brighton. Le débat fut littéralement escamoté par l'exécutif. Aucun des grands ténors anti-européens, comme M. Shore, par exemple, le ministre de l'environnement, ne prit la parole. En confiant à M. Foot, le leader de la Chambre des communes, le soin de clore la discussion, l'exécutif a pour ainsi dire « neutralisé » ce fougueux orateur, vieil adversaire de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la C.E.E. Les interventions furent d'une qualité médiocre, inspirées davantage par un nationalisme étroit que par la méfiance envers « l'Europe des trusts ».

M. Foot a évoqué la mémoire de Hugh Gaitskell, qui prononça le premier discours anti-européen, il y a quinze ans, à Brighton. Il passa sous silence l'évolution ultérieure de l'ancien dirigeant, et soutint que le peuple et le Parlement britanniques n'avaient pas aliéné leur droit de sortir de la Communauté. M. Foot approuva la formule de M. Callaghan de travailler « de l'intérieur » à la réforme de la Communauté, réforme concernant essentiellement la politique agricole, la réaffirmation de l'autorité des Parlements nationaux, la protection des politiques économique et régionale. M. Foot se déclara favorable à l'élargissement de la Communauté à la Grèce, au Portugal et à l'Espagne. « *Il n'est pas possible*, a-t-il dit, *de fermer la porte au nez de nos camarades socialistes espagnols et portugais.* » A dire vrai, les anti-européens sont convaincus que cet élargissement changera fondamentalement la Communauté, *qui perdra encore davantage tout* caractère supranational. Curieusement, à aucun moment il ne fut question du projet de loi sur les élections directes au Parlement européen.

Dans l'après-midi, à l'issue d'un débat enfin animé où la démagogie se donna libre cours, le congrès vota à une très forte majorité en faveur de l'abolition de la Chambre des lords. Ce n'est pas la première fois que les travaillistes prennent position à ce sujet, mais les nobles lords ont la vie dure... Jusqu'à présent, en effet, aucune majorité n'a pu être trouvée aux Communes pour approuver le démantèlement de cette vénérable institution.

HENRI PIERRE.

● *Le commando de l'Armée rouge japonaise* qui a détourné un DC-8 de la JAL la semaine dernière, n'était plus en possession de la « rançon » de 6 millions de dollars remise à Dacca quand il est arrivé à Alger, a-t-on appris de source informée. Il semble que les terroristes aient réussi à faire parvenir l'argent à des complices lors des « escales » au Koweït et à Damas, où ils avaient relâché certains passagers.

Selon le journal japonais *Mainichi*, deux membres de l'Armée rouge attendaient leurs complices à l'aéroport d'Algert.

D'autre part, M. Louis Gimenez, *correspondant de l'agence de télévision Visnews*, qui avait été malmené par la police, lundi 3 octobre, à l'arrivée à Alger du DC-8 de la JAL (*le Monde* du 5 octobre), a deux côtes fracturées, une autre fêlée, et un hématome interne. Les autorités ont ouvert une enquête.

● *Une personne a été tuée* et deux autres blessées ce jeudi matin 10 octobre après l'effondrement d'une partie d'un plafond du hall Victor, l'un des pavillons du parc des Expositions de la porte de Versailles, à Paris (15e). Les pompiers continuent de rechercher d'éventuelles victimes encore prisonnières des décombres. L'effondrement est dû à la rupture d'une canalisation d'eau chaude.





SUR LE MARCHÉ DES CHANGES

La baisse du dollar reprend

Le redressement du dollar aura été de courte durée. Après deux jours de hausse, la baisse de la devise américaine a repris jeudi matin 6 octobre sur toutes les places financières internationales, très actives pour la plupart.

Elle a été particulièrement sensible à Londres, où la perspective d'une nouvelle baisse du taux de l'escompte (« minimum lending rate » de la Banque d'Angleterre) n'a pas empêché la livre sterling de remonter pour la première fois depuis treize mois au-dessus de 1,76 dollar, venant de 1,7574 dollar la veille en clôture.

Le recul du dollar a été également sensible à Paris (4,87 F contre 4,8819 F), à Francfort (2,29 DM contre 2,3040 DM) et à Zurich (2,3250 F.S. contre 2,3355 F.S.).

Cette nouvelle attaque contre la monnaie américaine a lieu malgré le renchérissement des taux d'intérêt outre-Atlantique et le regain d'intérêt dont l'or est l'objet, ainsi qu'en témoigne l'enchère mensuelle du F.M.I.

Mais sur les marchés des changes on fait également valoir les informations contradictoires en provenance du Japon. Le gouverneur de la Banque du Japon, M. Morinaga, aurait ainsi déclaré que le yen flotterait désormais librement. Or, d'après diverses indications, la Banque du Japon a encore tenté, ce mercredi, d'enrayer la hausse du yen en achetant plus de 400 millions de dollars. Vis-à-vis de la devise nippone, le dollar n'en est pas moins tombé à 259 yen (après 258,85 yen), contre 261,07 yen, se rapprochant ainsi de son record de baisse (254 yen) enregistré en juillet 1973.

Pour leur part, les milieux d'affaires japonais sont inquiets de cette nouvelle hausse du yen, qui, d'après eux, pourrait faire baisser les exportations et prolonger la récession. Quant au « Times », il fait état d'une accélération de la conversion des pétro-dollars en d'autres monnaies.

Sur Antenne 2

● LA RETRANSMISSION EN DIRECT DE « LORENZACCIO » POURRAIT ÊTRE ANNULÉE.

Première retransmission en direct et en Eurovision d'un spectacle de la Comédie-Française, « Lorenzaccio », de Musset, programmé ce mercredi, à 20 h. 30, sur Antenne 2, pourrait être annulé. Un conflit oppose, en effet, certains membres de la distribution, soutenus par le Syndicat des artistes interprètes C.G.T. et la direction de la société.

En raison de l'ampleur de la mise en scène, de Franco Zeffirelli, le spectacle nécessite la participation de soixante-neuf interprètes extérieurs à la troupe, dont vingt-cinq seulement assurent des répliques. Considérés comme « artistes de complément » par les conventions collectives en vigueur à la télévision, ces quarante-quatre « figurants » ne reçoivent pas, en principe, et contrairement au reste de la distribution, les compléments d'indemnité (jusqu'à 10 % pour certains pays), prévus en cas de retransmissions à l'étranger.

S'appuyant sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une émission de caractère télévisuel, mais d'une représentation strictement théâtrale reprise par le petit écran, les artistes « de complément » demandent de bénéficier du statut en vigueur au théâtre (où, contrairement à ce qui se passe à la télévision et au cinéma, la notion de « figurant » n'a jamais été reconnue par les syndicats), et d'obtenir, comme le reste de la distribution, le versement des droits prévus en cas d'utilisation secondaire d'une émission à l'étranger.

● REPORT D'UNE ÉMISSION SUR LES JEUNES ET LA DROGUE.

« La neige de Noël », second épisode de la série « Brigade des mineurs », qui devait être diffusée samedi 8 octobre, à 20 h. 30, sur Antenne 2, sera remplacée par un téléfilm américain. La programmation de cette réalisation de Michel Wyn, qui traitait des problèmes de la drogue chez les jeunes, est reportée à une date non encore précisée.

« Avant de diffuser « La neige de Noël », Antenne 2 a cependant tenu à s'entourer de toutes les garanties, ce qui l'a conduite à solliciter l'avis des principaux experts français en matière de toxicomanie, précise la société dans un communiqué. Sur la base de cet avis, la direction de la société, approuvée par son conseil d'administration, a décidé de reporter cette émission et d'accompagner sa diffusion d'un débat, afin d'éviter toute interprétation malencontreuse de l'œuvre. »

LE SÉNAT A CONSTITUÉ SON BUREAU

Après avoir réélu son président le 3 octobre, le Sénat (voir notre dossier page 9) a terminé, mercredi 5 octobre, la constitution de son bureau.

Ont été réélus vice-présidents : MM. ETIENNE DAILLY (gauche démocratique) et ANDRE MERIC (P.S.).

M. JACQUES BOYER-ANDRIVET, sénateur de la Gironde (R.I.), a été élu vice-président en remplacement de M. MARCEL LUCOTTE (R.I.), qui n'était pas candidat, et M. MAURICE SCHUMANN (R.P.R.) succède à M. GEORGES MARIE-ANNE (app. R.P.R.), qui ne s'est pas représenté à la Martinique lors du renouvellement sénatorial du 25 septembre.

[M. Boyer-Andrivet siège au Sénat depuis 1971. Il a été, de 1966 à 1968, député de la neuvième circonscription de la Gironde comme suppléant de M. Robert Boulin, qui était appelé à des fonctions gouvernementales.]

[M. Maurice Schumann, sénateur du Nord depuis 1974, a siégé dans les deux Assemblées constituantes, puis à l'Assemblée nationale, de 1945 à 1973, avec, toutefois, des parenthèses gouvernementales comme ministre chargé de l'aménagement du territoire, de la recherche scientifique, des affaires sociales, puis, de juin 1969 à mars 1973, ministre des affaires étrangères.]

Les sénateurs ont ensuite désigné leurs trois questeurs. Ont été réélus : MM. GERARD MINVIELLE (P.S., Landes) et JEAN CAUCHON (Un. cent., Eure-et-Loire). M. PAUL GUILLARD (R.I., Loire-Atlantique) succède comme questeur à M. Louis Courroy (R.I.), qui ne s'est pas représenté dans les Vosges.

Sont nommés secrétaires du Sénat : MM. Auguste Billiemaz (gauche dém., Ain), Jacques Braconnier (R.P.R., Aisne), Mme Brigitte Gros (non inscr., Yvelines), MM. Baudouin de Hauteclocque (R.I.A.S., Pas-de-Calais), Michel Moreigne (P.S., Creuse), Roland Ruet (R.I., Ain), Guy Schmaus (P.C., Hauts-de-Seine), Raoul Vadepied (Un. centr., Mayenne).

M. de Hauteclocque siégeait déjà comme secrétaire dans le précédent bureau.

● *M. Marie Bénard, délégué du R.P.R. aux rapatriés*, a déclaré, mercredi soir 5 octobre, au micro de R.M.C., que la responsabilité de l'échec de la commission de concertation qu'il avait présidée en 1974-1975 incombait principalement à M. Giscard d'Estaing. Il a notamment affirmé : « *Les conclusions que représentaient les résultats des travaux avec toutes les associations de rapatriés n'ont pas été retenues par les plus hautes autorités de l'Etat et je dis très clairement que si à l'époque Jacques Chirac et moi-même n'avons pas eu satisfaction nous n'en sommes pas responsables.* »

L'AUTRICHE CHERCHE A COUPER COURT AUX RUMEURS SUR UNE DÉVALUATION DU SCHILLING

Vienne. — Le chancelier d'Autriche, M. Bruno Kreisky, a souligné, mercredi 5 octobre, au cours d'une conférence de presse que les spéculations contre le schilling la semaine dernière, à la suite des rumeurs de dévaluation, avaient coûté au pays plus de 5 milliards de schillings (100 schillings valent environ 29,7 francs).

Mais une partie de ces pertes ont été couvertes cette semaine par les rentrées de capitaux à la suite des démentis formels du gouvernement et des autorités monétaires que le chancelier a renouvelés dans sa conférence de presse.

Il n'en reste pas moins que les avoirs de la Banque centrale en devises étrangères ont baissé de 3,51 milliards de schillings au cours de la dernière semaine de septembre, pour revenir à 39,65 milliards de schillings. M. Kreisky a précisé que son gouvernement préparait de nouvelles mesures destinées à encourager l'investissement privé et à réduire le déficit commercial. — *(Agefi.)*

L'OR DU FONDS MONÉTAIRE VENDU A UN COURS RECORD

Jamais le Fonds monétaire n'avait encore vendu de l'or à un prix aussi élevé depuis qu'il a commencé ses adjudications (le 2 juin 1976). La quatorzième vente aux enchères, qui a eu lieu le mercredi 5 octobre, s'est faite à des prix échelonnés entre 154,99 et 157,05 dollars l'once (1 once = 31,03 grammes), soit un cours moyen de 155,14 dollars l'once (contre 147,78 dollars lors de l'adjudication précédente du 7 septembre).

Elle a porté, comme les précédentes, sur 535 000 onces (un peu plus de 16 tonnes). Le F.M.I. précise dans son communiqué qu'il avait reçu des soumissions pour 971 200 onces. Le produit de la vente a rapporté environ 60 millions de dollars au « Fonds spécial d'aide », créé à côté du Fonds monétaire en faveur des pays les plus pauvres.

Le numéro du « Monde » daté 6 octobre 1977 a été tiré à 539 993 exemplaires.

